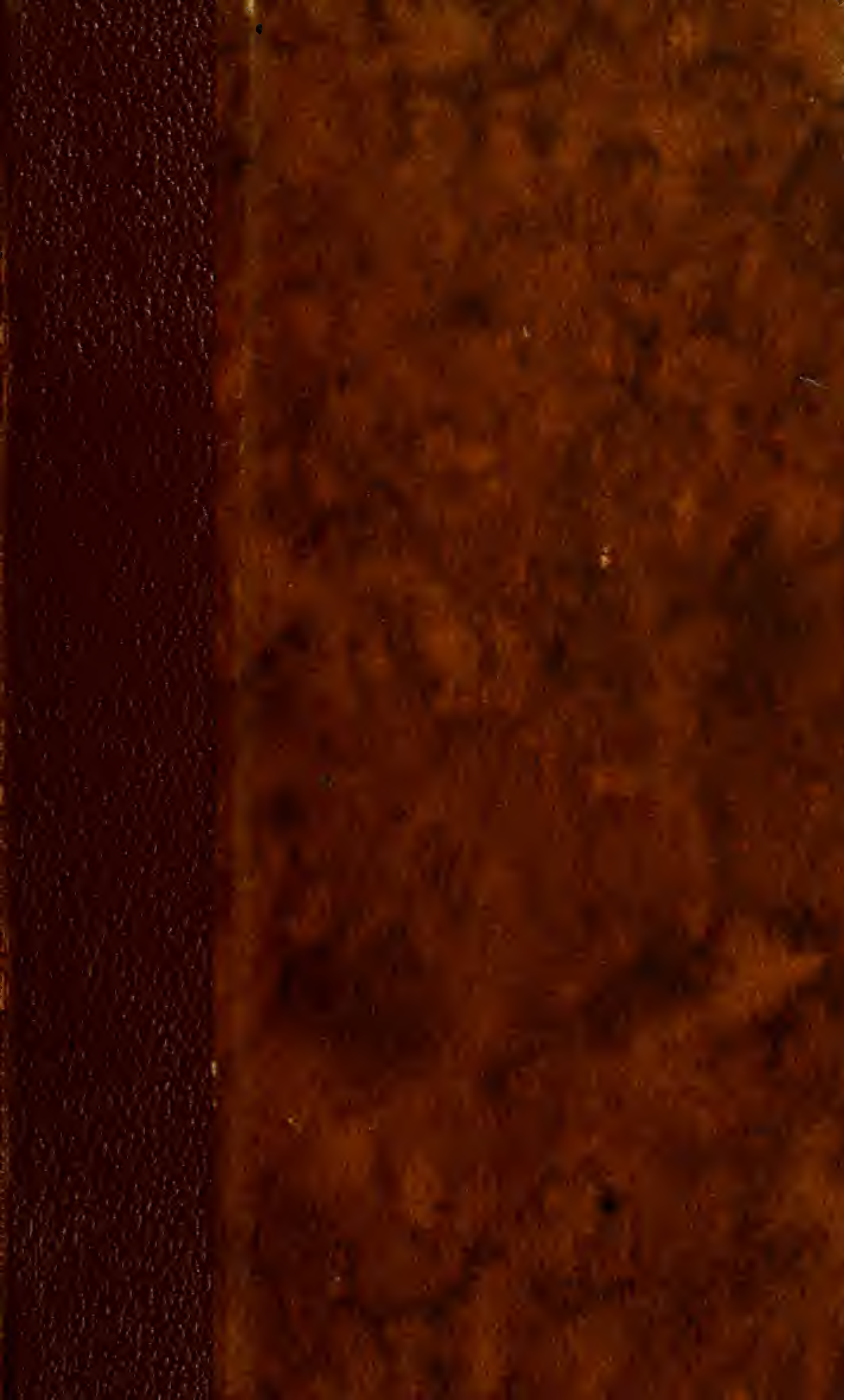
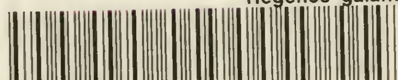




# LA

# RÉGENCE GALANTE

Imprimé par Charles Noblet, rue Soufflot ,18.

# LA RÉGENCE GALANTE

PAR

AUGUSTIN CHALLAMEL

---

DEUXIÈME ÉDITION



PARIS

E. DENTU, ÉDITEUR

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES

PALAIS-ROYAL, 13, GALERIE D'ORLÉANS

MDCCCLXI

# I

## LES BATARDS DE LOUIS XIV

Prédictions du maçon Barbé. — L'*Importune* et la *Merveille*. — Consultation. — Couches secrètes. — Naissance des bâtards. — Leur gouvernante. — Madame Scarron et Louis-Auguste. — Édit de légitimation. — Education du duc du Maine. — *La marquise de Surgères*. — Chambre sublime! — Voyage à Bagnères. — Don de cent mille francs. — *Madame de Maintenant*. — *Le camp des dévots*, et les défenseurs du plaisir. — Personnages divers; les Montchevreuil, les d'Heudicourt, Chamillard, et autres. — Un fils plein de précautions. — Faveurs accordées à M du Maine. — Veuf à remarier. — Mariage secret. — *Belle-mère burlesque*. — Mécontentement du Dauphin. — Succès du *Fils de Jupiter*. — Fort en thème. — La petite-fille du grand Condé. — Rivalités. — Mariage du *boiteux* et de la *manchote*. — Présents de noces. — Cérémonie nuptiale. — Les hôtes du Louvre, de Marly et de Versailles. — Portrait de madame du Maine. — Les princes légitimes. — La *poupée du sang*. — Distinctions oiseuses. — La préséance est réglée. — Popularité du *Légitimé*. — Les visites du jour de l'an. — Un trône à prendre. — Le chapitre des déceptions. — Compensation : achat de la résidence de Sceaux.

Si l'on veut montrer jusqu'où l'orgueil peut conduire un monarque absolu dans l'oubli des règles sociales, il n'y a qu'à retracer les actes de Louis XIV en faveur de ses bâtards.

Il était impossible de se moquer plus outrageusement de la France entière, épuisée d'hommes et d'argent.

Fatigué de cacher ses nombreux adultères, Louis XIV s'avisa un jour de rayer ce mot de la langue; puis, de ses enfants adultérins il fit des *légitimés*, des enfants de France, sans rien perdre de ses augustes formes, de sa réputation de prince très-chrétien, de sa majestueuse auréole. Nobles, prélats et magistrats passèrent l'éponge, et tout fut dit.

Cela se vit sous le règne amoureux de Françoise-Athénaïs de Rochechouart de Mortemart, marquise de Montespan, lorsque Marie-Thérèse d'Autriche vivait encore, non aimée de son époux qui lui faisait tant d'infidélités, non estimée même de ce roi-Dieu, qui la commettait sans cesse avec ses maîtresses.

L'altière favorite qui avait succédé à madame de La Vallière éblouissait Louis par sa *surprenante* beauté, par une finesse d'esprit, par un tour singulier de conversation en tout point digne de la famille des Mortemart, dont un dicton vantait le langage, et dont l'esprit, répétait-on partout, « était tombé en quenouille. »

Paris appelait le cercle de madame de Montespan « le fleuve de l'esprit. »

Vers le même temps, Paul Scarron étant mort, la veuve du poète cul-de-jatte, tombée dans la misère, avait refusé de convoler à de secondes noces, bien qu'il s'agît d'un parti avantageux ; sans doute elle avait refusé parce qu'elle se rappelait avoir reçu pour douaire « l'immortalité, » parce qu'elle voulait que « le nom de Scarron vécût éternellement. »

Ainsi disait-elle. Déjà inquiète, besogneuse, la veuve avait consulté sur son sort futur un maçon nommé Barbé, qui se mêlait d'astrologie, et que Scarron recevait souvent.

Ce Barbé, frappé de la physionomie énergique et du noble maintien de Françoise d'Aubigné, avait dit un jour :

— C'est la femme d'un estropié ; mais je m'y connais bien : elle est née pour être reine.

Le mot chatouilla agréablement les oreilles de la veuve Scarron.

Plus tard, le maçon-prophète, qui travaillait à l'hôtel d'Albret, entra dans un appartement où se trouvait madame Scarron. Il joua bien mieux encore le rôle d'inspiré. Prenant des poses et des gestes d'oracle :

— Après bien des chagrins et des peines, s'écria-t-il, enfin vous monterez où vous ne croirez pas monter. Un roi vous aimera, et vous régnerez. Mais, quoique au comble de la faveur, vous n'aurez jamais de grands biens.

A cette prophétie, la veuve Scarron fut émue. Barbé, par des détails singuliers qui la divertirent et l'étonnèrent, ébranla quelque peu sa force d'esprit. Françoise d'Aubigné resta exposée aux railleries de ses amies présentes à cette scène d'astrologie.

— Eh ! mesdames, dit le maçon, imperturbable devin, vous feriez mieux de baiser sa robe que de plaisanter !

La prédiction, pour être accomplie, attendait le secours des circonstances ; elle ne les attendit que quelques années, pour une part ; elle les attendit longtemps pour le suprême dénouement.

Madame Scarron, reçue à l'hôtel d'Albret, y connut madame de Montespan, parente de la maréchale ; madame de Thianges, sœur de madame de Montespan, et mesdames de Coulanges, de La Fayette et de Sévigné, femmes célèbres s'il en fut, réunion d'élite, sorte de cénacle en jupons.

Madame de Montespan et la veuve Scarron se plurent mutuellement et se trouvèrent l'une à l'autre beaucoup d'esprit. Cette dernière était pauvre ; la première devint sa protectrice.

Après avoir sollicité longtemps, et vainement, auprès de Louis XIV, une pension dont son mari avait joui, madame Scarron avait résolu de s'expatrier, d'aller élever en Portugal les enfants de la reine. Mais madame de Montespan dit à sa protégée qu'il « fallait rester en France. »

Et alors madame de Montespan adressa personnellement au grand roi les requêtes de la veuve Scarron. Elle ne craignit pas de se rendre indiscrète. Bientôt fut rédigé un placet en forme.

— Quoi! s'écria Louis XIV avec humeur, encore la veuve Scarron! N'entendrai-je jamais parler d'autre chose?

— En vérité, Sire, dit madame de Montespan, il y a longtemps que vous ne devriez plus en entendre parler; et il est étonnant que Votre Majesté n'ait pas encore écouté une femme dont les ancêtres se sont ruinés au service des vôtres.

A ces sollicitations vives et pressantes, le monarque ne résista pas. La protectrice triompha; la protégée ne partit point pour Lisbonne, et reçut une pension. Madame Scarron alla remercier madame de Montespan, qui voulut achever son œuvre, et qui la présenta au roi.

— Madame, dit celui-ci, s'adressant à la veuve du poète, je vous ai fait attendre longtemps, mais vous avez tant d'amis, que j'ai voulu avoir seul ce mérite auprès de vous.

Rien de plus gracieux, rien de plus galant que ces paroles : c'était de l'eau bénite de cour quintessenciée.

Une amitié assez étroite s'établit entre les deux femmes, amitié d'autant plus sincère, que madame de Montespan ne pouvait être jalouse de sa protégée « qui déplaisait toujours à Louis XIV, » et que madame Scarron, ne s'étant pas abusée sur les compliments du roi, connaissait parfaitement ses sentiments véritables, son antipathie prolongée. Le roi, devant ma-

dame de Montespan, n'appelait madame Scarron que « votre bel esprit. »

Selon leur habitude, les courtisans partagèrent l'avis du maître sur la nouvelle pensionnée, et ils s'empressèrent d'adopter cette locution charitable :

— Il est aussi importun que la veuve Scarron!

Que faisaient à madame de Montespan, favorite toute-puissante, ces petites méchancetés lancées contre sa protégée? Les deux amies n'en continuèrent pas moins à se voir, à se parler, à sortir ensemble. Madame de Montespan était charmée du surnom de *Merveille*, que madame Scarron lui avait donné.

Peu après la présentation de madame Scarron à Louis XIV, madame de Montespan, fort superstitieuse, et désirant interroger l'avenir, se rendit avec la veuve du poète et madame d'Heudicourt, nièce du maréchal d'Albret, toutes deux habillées en femmes de chambre, chez la plus fameuse sorcière de Paris.

A leur entrée dans le cabinet de consultation, la devineresse, après les grimaces accoutumées, recula de surprise et d'effroi.

— Que vois-je! dit elle, en montrant madame Scarron. Encore un peu de temps, et votre femme de chambre sera plus grande dame que vous! Et pour vous, *ma bonne*, ajouta-t-elle, en s'adressant à madame d'Heudicourt, vous ferez aussi fortune; mais vous serez chassée de la cour à cause de votre mauvaise langue.

Ces paroles d'une sibylle dont l'histoire n'a pas conservé le nom, arrachèrent bien quelques froncements de sourcils à la *Merveille;* mais, aveuglée, toujours comme une favorite ou comme un mari trompé, madame de Montespan n'en aima,

n'en protégea pas moins sa créature. Et puis, des attentions, des flatteries, des cadeaux, de la part du royal amant, firent promptement évanouir des craintes fondées sur un horoscope.

Cependant, madame de Montespan perdait sa fine taille; les roses de son teint pâlissaient.

Elle exigea que la naissance des enfants qu'elle « aurait » de Louis XIV échappât à la malignité de la cour, dût cette précaution leur être funeste.

Personne ne s'aperçut de sa position intéressante, et, comme la *Merveille* était l'arbitre des modes, elle imagina une façon de robes, dites *volantes*, robes d'autant plus précieuses qu'elles avantageaient moins les tailles fines.

Une petite fille allait naître en 1669. Il fallait à madame de Montespan, pour élever cette enfant, une personne à la fois discrète et instruite.

Madame de Thianges, sœur préférée de la *Merveille*, se chargea de faire des ouvertures à l'*Importune*. Vivonne et madame d'Heudicourt s'efforcèrent de combattre les scrupules de la veuve Scarron, qui refusa net.

Ce fut toute une affaire diplomatique. MM. de Richelieu et de Louvois, dit-on, s'en mêlèrent. Cédant à des instances réitérées, madame Scarron répondit, le 24 mars 1669, à madame d'Heudicourt :

« — Si les enfants sont au roi, je le veux bien; je ne me chargerais pas de ceux de madame de Montespan. Ainsi, il faut que le roi me l'ordonne; voilà mon dernier mot. »

Louis XIV ordonna et fut obéi. La veuve Scarron se résolut à remplir consciencieusement sa mission, se condamna à une vie retirée, méprisa les railleries de ses amies, annonça dans les sociétés qu'elle quittait le monde, et loua une maison isolée au fond du faubourg Saint-Germain. Pour écarter les

soupçons, même, elle pria madame d'Heudicourt de lui confier sa fille.

Madame de Montespan accoucha dans une maison écartée, avec toutes les précautions imaginables. Clément, accoucheur, arriva les yeux bandés, et se douta si peu ou parut si peu se douter du père de l'enfant, qu'il se fit verser à boire par le roi qui était présent. Quand il fallut recevoir le dépôt qui lui était confié, madame Scarron loua un fiacre dans une rue détournée, entra chez madame de Montespan avec un masque sur le visage, prit l'enfant, le couvrit de son écharpe, et remit son masque en sortant.

Malgré des soins éclairés et constants, l'élève de madame Scarron mourut à trois ans. Celle-ci la pleura; ce qui fit dire au roi :

— Elle sait bien aimer, il y aurait du plaisir à être aimé d'elle !

Le 21 mars 1670, madame de Montespan eut de Louis XIV un second enfant, qui reçut le jour à Saint-Germain.

Cette fois, on n'osa pas introduire madame Scarron dans le château. Ce fut Lauzun, héros du libertinage, qui se chargea d'enlever le nouveau-né, qu'on n'eut pas le temps d'emmailloter, et qu'on enveloppa dans un linge. Notre gentilhomme complaisant prit l'enfant sous son manteau, et traversa l'appartement de la reine. Il tremblait toujours que des vagissements ne se fissent entendre, et porta son fardeau précieux dans le carrosse de madame Scarron, restée au petit parc.

Le second enfant de madame de Montespan fut Louis-Auguste de Bourbon; le troisième, Louis-César; le quatrième enfant fut une fille, Louise-Françoise.

Comme on le voit, madame Scarron devint une gouvernante émérite, et sa charge ne ressembla point à une sinécure.

Que se passa-t-il dans la maison du faubourg Saint-Germain, qu'elle habitait? Les curieux, les indiscrets, les méchants, ne cherchèrent ils pas à découvrir quelque chose? Les domestiques, les chevaux et les équipages, qu'on voyait chaque jour descendre ou remonter la rue de Vaugirard, ne disaient-ils pas assez la mission que remplissait la veuve du poète, pauvre et pensionnée? Colbert lui-même, assure-t-on, se rendit chez elle, et, pour la surprendre, entra sans être annoncé. Madame Scarron, en ce moment, caressait un des princes. En apercevant le ministre, elle ne se déconcerta pas. Pour dérober l'enfant à la vue de Colbert, elle usa d'un adroit stratagème : elle le fit emporter comme un paquet de linge. Puis elle entama de sang-froid, avec son curieux visiteur, une longue conversation.

Et Colbert sortit, ignorant ou feignant d'ignorer ce qui se passait.

Jamais une vie ne fut plus mystérieuse que celle de madame Scarron à cette époque. « Je montais à l'échelle, dit-« elle dans ses *Entretiens*, pour faire l'ouvrage des tapissiers « et des ouvriers, parce qu'il ne fallait pas qu'ils entrassent; « les nourrices ne mettaient la main à rien, de peur d'être « fatiguées et que leur lait ne fût moins bon. J'allais souvent « de l'une à l'autre, à pied, déguisée, portant sous mon bras « du linge, de la viande; et je passais quelquefois les nuits « chez l'un de ces enfants malades, dans une petite maison « hors de Paris. Je rentrais chez moi le matin par une porte « de derrière; et, après m'être habillée, je montais en carrosse « par celle de devant, pour aller à l'hôtel d'Albret ou de Ri-« chelieu, afin que ma société ordinaire ne sût pas seulement que j'avais un secret à garder. On le sut : de crainte « qu'on le pénétrât, je me faisais saigner de peur de rougir. »

Quelquefois madame Scarron conduisait les enfants à la cour. Un jour, on introduisit la nourrice chez madame de Montespan. Le roi s'y trouvait, et il demanda à qui appartenaient ces enfants.

— Ils sont sûrement, répondit la villageoise, à la dame qui demeure avec nous; j'en juge par les agitations où je la vois au moindre mal qu'ils ont.

— Mais qui croyez-vous en être le père? reprit Louis XIV

— Je n'en sais rien, répartit la nourrice : je m'imagine, pourtant, que c'est quelque duc ou président au parlement.

La *Merveille* fut enchantée de cette réponse, et le roi rit jusqu'aux larmes. Aussi, en mars 1673, comme il parcourait l'état des pensions, manifesta-t-il *réellement* sa satisfaction : deux mille francs étaient inscrits au nom de madame Scarron : il biffa, et mit en surcharge *deux mille écus*.

Quelle différence entre les sentiments du roi et ceux de la favorite pour les élèves de madame Scarron, auxquels celle-ci vouait une tendresse de mère! Le jeune Louis-Auguste, principalement, l'intéressait au plus haut point. C'étaient des inquiétudes, des soins, un dévoûment, qui inspiraient à madame de Montespan des plaisanteries inconvenantes.

La marquise, en effet, était étourdie par le mouvement de la cour, dont elle faisait les honneurs avec ses deux sœurs, — trio remarquable, admirablement dépeint par l'abbé Têtu : « Madame de Montespan parle comme une personne qui lit, madame de Thianges comme une personne qui rêve, et madame de Fontevrault comme une personne qui parle. »

Celle qui, dans la conversation, manquait de naturel, celle qui pour un quolibet aurait perdu une amie, se révéla mauvaise mère en une circonstance grave. Le feu ayant pris à la maison où l'on cachait les princes, madame Scarron, tout

alarmée, envoya un exprès à madame de Montespan, qui répondit :

— Je m'en réjouis. Le feu est signe de bonheur...

Peu à peu le roi, au contraire, eut pour ses bâtards une prédilection qui ne connut plus de bornes. Il semblait exister une solidarité de tendresse pour les enfants de la *Merveille* entre Louis XIV et la veuve Scarron, qui prenait pied en cour.

Bientôt, le 29 décembre 1673, les tendresses paternelles du roi se traduisirent publiquement. Il rendit, à Saint-Germain, l'édit suivant :

« Louis, etc. La tendresse que la nature nous donne pour nos enfants, et beaucoup d'autres raisons qui augmentent considérablement en nous ces sentiments, nous obligent de reconnaître Louis-Auguste, Louis-César et Louise-Françoise, et leur donner des marques publiques de cette reconnaissance pour assurer leur état. Nous avons estimé nécessaire d'expédier à cet effet nos lettres patentes pour déclarer notre volonté; à quoi nous nous portons d'autant plus volontiers, que nous avons lieu d'espérer qu'ils répondront à la grandeur de leur naissance et aux soins que nous faisons prendre de leur éducation.

« A ces causes, etc., déclarons Louis-Auguste, Louis-César et Louise-Françoise, nos enfants naturels; voulons et entendons qu'ils soient nommés, savoir : lesdits Louis-Auguste, duc du *Maine;* Louis-César, comte de *Vexin;* et ladite Louise-Françoise, de *Nantes.* » Le comte de Toulouse naquit en 1678.

Point de nom de la mère dans cet acte, — innovation diversement interprétée. Le plus probable était que Louis, adorant ses enfants *légitimés*, voulait tenir leur origine dans le vague, pour pouvoir les élever plus tard par sa seule volonté,

par sa seule toute-puissance, à une position que le nom officiellement connu de leur mère eût entachée.

La reine Marie-Thérèse vivait encore! Il lui fallut supporter toutes les humiliations que lui causait la nouvelle position des bâtards de son mari.

Voyons quelle fut l'éducation de ces *Légitimés*, qui devaient créer plus d'un embarras politique pendant la Régence; esquissons la biographie de cette famille en dehors, que madame Scarron ne tardera pas à accepter pour sienne en quelque sorte.

Tantôt la gouvernante sera protégée par les bâtards; tantôt elle les protégera.

L'aîné des vivants, le duc du Maine, était venu au monde avec un pied difforme. Néanmoins, il avait grandi; il boitait, mais on le trouvait charmant. Quand il prit sa troisième année, quand ses grosses dents percèrent, le précieux enfant éprouva de si violentes convulsions qu'une de ses jambes se retira beaucoup plus que l'autre. Inutile de dire la mortification désolée du Dieu-roi.

Toute la faculté de médecine de Paris fut requise; tous les remèdes furent inutilement essayés. Le premier médecin, d'Aquin, ordonna d'envoyer l'enfant à Anvers pour le montrer à un célèbre confrère. Voilà M. du Maine voyageant pour la Belgique avec sa mère prétendue la *marquise de Surgères!* Il fallait bien garder l'incognito!

Les remèdes de l'empirique, très-violents, mais encore plus inefficaces, effrayaient beaucoup la *marquise de Surgères*, c'est-à-dire madame Scarron. Comme elle ne put supporter la vue de l'appareil, un assistant s'écria :

— Nous ne voyons pas le père de cet enfant, mais à coup sûr voici la mère.

Et le pauvre duc, honteux de ses souffrances, disait à son bourreau :

— Au moins, monsieur, je ne suis pas né comme cela : voyez ma mère ; et papa n'est rien moins que boiteux !

Après avoir passé par les mains du charlatan à diplôme, M. du Maine montrait de grandes dispositions..... pour boiter davantage.

De retour à la cour, où la gouvernante et les élèves eurent des appartements, madame Scarron fut tolérée plutôt qu'admise au jeu du roi, à ses soupers particuliers. Elle n'avait point encore triomphé des préventions royales.

Ainsi, la naissance de M. du Maine et des autres bâtards cessait d'être cachée.

Madame de Thianges donna pour étrennes au fils de sa sœur un jouet dont les courtisans admirèrent la beauté. C'était une chambre grande comme une table, et toute dorée. Au-dessus de la porte, il y avait écrit en grosses lettres : *Chambre sublime.* En dedans était un lit et un balustre avec un grand fauteuil dans lequel on voyait assis le duc du Maine fait en cire et fort ressemblant. Auprès de lui M. de la Rochefoucauld, l'auteur des *Maximes,* auquel il donnait des vers pour les examiner. Derrière le dos du fauteuil était madame Scarron ; autour de lui M. de Marsillac et M. de Condom. A l'autre bout on voyait madame de Thianges et madame de La Fayette lisant des vers ensemble ; au dehors du balustre, se tenait Boileau-Despréaux avec une fourche, empêchant sept ou huit mauvais poètes d'entrer. Racine rêvait auprès de Boileau, et un peu plus loin souriait La Fontaine, à qui, de la main, l'auteur de *Britannicus* faisait signe d'approcher.

Chacun prodiguait aux *Légitimés*, au duc du Maine, au

comte de Vexin, à mademoiselle de Nantes, un encens que les fils légitimes de France recevaient à peine.

Peut-être l'état maladif du premier ajoutait-il encore aux sympathies recommandées qu'il inspirait, en le rendant véritablement intéressant.

Une rechute de cet enfant combla les inquiétudes de Louis XIV. On ordonna les eaux de Baréges, et, malgré le mauvais résultat du voyage d'Anvers, madame Scarron n'hésita pas à prendre la route des Pyrénées. La gouvernante partit avec M. du Maine.

Elle écrivait alors directement au roi. Par sa sollicitude à lui donner des nouvelles de la santé de l'enfant, par le bon sens et la supériorité qu'elle fit paraître dans ses lettres, madame Scarron effaça presque complétement les mauvaises impressions de Louis XIV à son égard. Ce monarque, très-versatile dans ses opinions sur les femmes qui l'entourèrent; ce monarque qui avait prétendu « ne devoir aimer jamais madame de Montespan, » et qui, ensuite, l'avait avouée pour maîtresse, et lui avait fait bâtir le charmant château de Clagny; ce monarque qui traitait la veuve Scarron de *bel-esprit*, de *prude*, de *pédante*, n'était pas loin de lui rendre les armes.

Des ordres avaient été donnés au gouverneur de Guienne, au maréchal d'Albret. Madame Scarron et son élève devaient être reçus avec un grand cérémonial. M. du Maine obtint à Bordeaux les mêmes honneurs qu'y eût obtenus monseigneur le Dauphin. La Beaumelle, possesseur de la lettre du roi au maréchal d'Albret, assure que Louis XIV y parlait de la gouvernante avec « l'embarras d'un homme qui commençait à l'aimer. »

L'*importune* d'autrefois devenait *chère* à présent.

Un nouveau médecin, Gui-Crescent Fagon, avait soigné M. du Maine, sans réussir d'aucune manière. Les eaux de Baréges et celles de Bagnères, récemment découvertes par Fagon, fortifièrent toutefois la jambe du jeune malade. Cette demi-guérison ne fut pas, on va s'en apercevoir, leur unique effet.

Des nuages s'étaient élevés dans les liaisons de madame Scarron avec madame de Montespan. Il semblait que l'oracle rendu par la devineresse ne pût tarder à s'accomplir. Quand la gouvernante du duc du Maine revint de Baréges, la favorite s'empressa d'aller au-devant d'elle, non par amitié cette fois, mais par politique : l'absence avait augmenté le crédit de la veuve du poète, et Louis XIV changeait d'opinion sur son compte.

Tout y contribuait. Tantôt madame Scarron procurait à Louis XIV une heure agréable . grâce à elle, le petit duc lui récitait de belles fables. Tantôt elle lui ménageait une douce surprise : en revenant de Baréges elle avait présenté au roi, un jour plus tôt que celui-ci ne s'y attendait, M. du Maine marchant presque droit. Et le monarque de s'écrier :

— Ah ! madame, quel plaisir vous me faites !

Il arriva aussi qu'en entrant chez son fils, Louis XIV s'était senti touché par un tableau ravissant : madame Scarron soutenait d'une main M. du Maine, en proie à la fièvre, berçait de l'autre main mademoiselle de Nantes, et gardait le comte de Vexin endormi sous ses yeux. Les femmes de service n'avaient pu résister à la fatigue ; mais la gouvernante avait passé trois nuits auprès des enfants malades.

Un jour, enfin, le roi jouait, comme cela eut lieu souvent, avec M. du Maine. Satisfait des paroles de l'enfant :

— Vous êtes très-raisonnable, lui dit-il.

— Il faut bien que je le sois, répondit M. du Maine, j'ai une gouvernante qui est la raison même.

— Allez, reprit le roi, allez lui dire que vous lui donnerez cent mille francs pour vos dragées.

Louis XIV envoya cent mille francs à madame Scarron, qui acheta aussitôt la terre de Maintenon, érigée par la suite en marquisat. Voilà aussi, sans doute, pourquoi le vieux monarque appela madame Scarron *Sa Raison, Sa Solidité.*

A dater de cette époque, madame de Montespan et sa protégée, déjà très-refroidies en amitié, devinrent rivales. Pour comble, mademoiselle de Fontanges captivait aussi le monarque par sa coquetterie, et principalement par sa jeunesse. Louis XIV, selon Voltaire, se sentait à la fois partagé entre madame de Montespan, qu'il ne pouvait quitter, mademoiselle de Fontanges, qu'il aimait, et madame de Maintenon, de qui l'entretien devenait nécessaire à son âme tourmentée.

Ces trois femmes tiennent la cour en suspens.

Alors, les soupçons s'attaquent à la sévère gouvernante; des bruits compromettants circulent et s'accréditent; la *Merveille* perd de jour en jour son prestige, et l'on ne doute plus, à la cour, que madame de Montespan n'ait achevé son règne.

Louis XIV a donné en public à la veuve Scarron le nom de *madame de Maintenon :* mais quelques courtisans se vengent de leur nouvelle dominatrice en l'appelant *madame de Maintenant.*

Malgré tout, les choses vont leur train. Plus madame de Montespan se montre impérieuse, plus madame de Maintenon parle au nom de la morale et de la piété. On en vient aux querelles, à une rupture ouverte, en gardant seulement des apparences de bonne intelligence. Par exemple, pendant un voyage de la cour, les deux rivales *sérieuses*, — Fon-

tanges ne l'était pas, — se trouvèrent placées dans le même carrosse.

— Ne soyons pas dupes de cette affaire-ci, dit en souriant madame de Montespan à madame de Maintenon; causons comme si nous n'avions rien à démêler. Bien entendu que nous ne nous en aimerons pas davantage, et que nous reprendrons nos démêlés au retour.

La gouvernante de M. du Maine, n'acceptant pas jusqu'au bout cette rivalité alarmante pour les principes dont elle se prévaut, déclare tout à coup au roi qu'elle veut se retirer de la cour; mais celui-ci la supplie de rester. Elle est présentement aussi chère à Louis XIV qu'au duc du Maine. Elle sait égayer le monarque, l'attacher par ses grâces, par sa douceur, par sa sollicitude pour le prince légitimé.

Madame de Maintenon eut la place de dame d'atours de madame la Dauphine, et madame de Montespan demeura presque toujours à Clagny.

Pendant quelque temps, à la suite de sermons prêchés devant Louis XIV, la lutte entre la *Merveille* et madame de Maintenon s'envenima à un point que l'on ne saurait dire. Il existait, parmi les courtisans, deux camps opposés. Dans l'un se trouvaient les partisans de la « sagesse, » les hommes qui désiraient ardemment voir Louis cesser des écarts scandaleux; on l'appela le camp des *dévots*. Dans l'autre se retranchaient les amis de la tolérance et les *défenseurs du plaisir*.

La victoire resta aux premiers.

De là, l'élévation d'une foule d'hommes, considérables d'ailleurs, en tête desquels M. du Maine; de là la fortune rapide de toutes les créatures de madame de Maintenon.

Au nombre de ces créatures, on citait :

L'épais de Montchevreuil, fort honnête homme du reste, modeste et brave, qui reçut le gouvernement de Saint-Germain-en-Laye, fut attaché à M. du Maine, et devint chevalier du Saint-Esprit ;

Madame de Montchevreuil, grande, maigre, jaune, qui riait niais, et montrait de longues et vilaines dents ; dévote à outrance, d'un maintien composé, et à qui il ne manquait que la baguette pour être une fée parfaite (c'est Saint-Simon qui l'a peinte) ; femme ordinaire, devant laquelle les ministres, les filles du roi même tremblaient ; ombre éternelle de madame de Maintenon, toujours fixée à ses côtés ;

M. et madame d'Heudicourt, et surtout leur fille, élevée en même temps et dans la même maison que le *Légitimé* : celle-ci mariée bientôt par madame de Maintenon à un certain gentilhomme auvergnat nommé Cordebœuf de Montgon, et devenue dame du palais, contre le gré de tous ; femme laide, qui brillait d'esprit, de grâce, de gentillesse ; plaisante, amusante au possible, méchante à l'avenant (reconnaissez encore le pinceau de Saint-Simon) ;

Michel de Chamillard, qui n'était encore que conseiller au parlement, mais qui, très-fort au billard, jeu favori du roi, n'allait pas tarder à devenir contrôleur-général des finances, puis ministre de la guerre, pour être enfin honteusement disgracié, et accablé sous cette épitaphe célèbre :

Ci-gît le fameux Chamillard,
De son roi le protonotaire,
Qui fut un héros au billard,
Un zéro dans le ministère.

A cette galerie, nécessairement incomplète, des créatures de madame de Maintenon, il faut ajouter le médecin Fagon,

le duc d'Harcourt, le chancelier Voysin, l'abbé Dangeau, l'abbé Gobelin, etc., etc.

Quant au maçon Barbé, l'astrologue, l'homme aux prédictions réalisées, on ne l'oublia pas. On le fit chercher. Il était mort ! Le bien dont la reconnaissante veuve voulait le combler rejaillit sur ses enfants.

Devant ce cortége imposant des *dévots*, madame de Montespan, perdue, reniée, sans prépondérance désormais, n'avait plus qu'à se retirer dans une retraite, qu'à imiter La Vallière.

Qui chargea-t-on du soin délicat de le lui faire comprendre? Un homme qui allait par là commencer, quoique très-jeune encore, une longue série de rôles passifs : le *Légitimé*.

M. du Maine, en effet, essaya de persuader à sa mère qu'elle n'aurait plus de considération et serait méprisée de toute la cour, si l'amour du roi cessait. Il lui conseilla même de s'éloigner, l'assurant qu'on la rappellerait. Madame de Montespan partit, se rendit à Paris, écrivit à Louis qu'elle ne reviendrait pas. Et M. du Maine de faire transporter bien vite tous les effets de sa mère, sans son ordre, sans l'en avertir ; de faire jeter tous les meubles par la fenêtre, pour qu'elle ne reparût pas à Versailles !

C'est que le duc appartenait plus de cœur à madame de Maintenon qui l'avait élevé, merveilleusement soigné, qu'à madame de Montespan, qui avait toujours été pour lui indifférente et froide. Il se rappela que la première lui avait dit souvent :

— Quand vous serez grand, vous ne vous souviendrez plus de moi.

Il voulut prouver le contraire, et bientôt il s'établit, entre la gouvernante et l'élève, un échange mutuel d'excellents procédés. A mesure que madame de Maintenon gagna de

l'empire sur l'âme du roi, la tendresse de celui-ci pour M. du Maine augmenta. Il est vrai que le *Légitimé* avait un beau visage et beaucoup d'esprit de conversation.

Pour lui les faveurs se succédèrent. Le 1er février 1674, il reçut la charge de colonel-général des Suisses et Grisons. En juin 1682, il devint gouverneur du Languedoc; en juin 1686, chevalier des ordres du roi; en septembre 1688, général des galères.

Il fit sa première campagne avec le Dauphin, au siége de Philisbourg et à la prise de Manheim; il se distingua à la bataille de Fleurus, où il eut un cheval tué sous lui, à Namur et à Steinkerque.

Un peu de gloire sert beaucoup un homme qui possède l'amitié d'un roi! Le *Légitimé* en avait réellement bien peu; mais les courtisans la savaient grossir, la trouver prodigieuse!

M. du Maine et madame de Maintenon grandissaient ensemble en fortune et en pouvoir. La cour et la ville en parlaient, des écrits circulaient, des placards étaient affichés. On s'avisa de distribuer ce petit billet :

« Le sceptre s'est trouvé sur la toilette d'une hypocrite, et la main de justice dans la manche d'un jésuite. »

Au plus fort de ces intrigues, la reine Marie-Thérèse était morte en 1683. Deux oraisons funèbres avaient été prononcées sur sa tombe : l'une très-longue et très-pompeuse, par Bossuet; l'autre très-courte et très-simple, par Louis XIV, qui pleura sa femme, et dit :

— Voilà le seul chagrin qu'elle m'ait jamais donné!

Le temps des amours adultères était passé; et pourtant, avec un cœur prompt à la tentation comme celui du roi, il y avait encore tout à craindre. Il entrait à peine dans sa qua-

rante-cinquième année. La maréchale de Noailles était si persuadée de la nécessité d'un second mariage, qu'elle dit à plusieurs personnes, notamment au président Hénault :

— Il faut se presser de marier convenablement cet homme-là, sans quoi il épousera peut-être la première blanchisseuse qui lui plaira.

Remarquons-le bien, car, en cour, aucun mot spirituel ne se produit sans but et ne reste sans effet. La maréchale de Noailles avait madame de Maintenon pour amie ; elle était parente de la présidente de Tambonneau, méchamment chansonnée autrefois dans un couplet dû à la collaboration de madame de Montespan et de Louis XIV.

Une seconde épouse était toute trouvée pour le roi veuf, depuis longtemps épris d'une femme supérieure, froide, sévère, de tenace volonté, et qui a dit ces mots profonds : « Rien n'est plus habile qu'une conduite irréprochable. »

Le Dauphin, duc de Bourgogne, chef-né des princes légitimes, hasarda quelques représentations à son père.

Mais M. du Maine, pour neutraliser l'action du Dauphin sur Louis XIV, avait été stylé à dire, et répétait sans cesse devant le roi que, « quoique dans l'âge des passions, il aimerait mieux mourir que de prendre une maîtresse. »

En entendant un soir parler ainsi son cher *Légitimé*, Louis s'écria :

— Vous ne connaîtrez donc jamais de femme, car vous ne pouvez espérer de vous marier, votre naissance ne vous le permettant pas.

— Je m'y conformerai, Sire, répondit M. du Maine, et j'offrirai à Dieu les privations que je m'imposerai.

Malgré l'avis du Dauphin, suivant les conseils du *Légitimé*, le grand roi préféra une alliance ridicule (plusieurs la

qualifiaient ainsi) à une nouvelle liaison réprouvée par la morale.

Madame de Maintenon, sur la fin de l'année 1685, s'unit secrètement à Louis, et reçut la bénédiction nuptiale des mains de l'archevêque de Paris, Harlay de Champ-Vallon. Mariage longtemps problématique pour les courtisans ! Mille indices en témoignaient, bien que le roi ne donnât à son épouse que le nom de *Madame.* Sans doute il l'honorait autant que si elle eût été sur le trône ; mais, elle, toujours renfermée dans son appartement, occupée à des lectures, ou travaillant à des ouvrages de main, ne recevait presque personne.

Haine mortelle de madame de Maintenon contre monseigneur le Dauphin, dont elle avait reçu le surnom de *ma belle-mère burlesque !* Réciprocité complète de la part de l'héritier légitime du trône. De Meudon, qu'habitait le Dauphin, partaient à chaque instant des pamphlets, des quolibets, des satires contre le *ménage royal.* Dans une pièce de vers, on faisait dire à la reine secrète :

Que l'Eternel est grand! que sa main est puissante!
Il a comblé de biens mes pénibles travaux :
Je naquis demoiselle et je devins servante ;
Je lavai la vaisselle et souffris mille maux.

Et plus loin :

Lorsqu'un héros me crut encor propre aux plaisirs,
Il me parla d'amour : je fis la Madeleine, etc.

Pour venger *sa femme devant Dieu*, il n'y eut pas de charmantes choses que Louis XIV ne lui prodiguât. Outre une froideur marquée envers le Dauphin, le monarque affectait une tendresse inépuisable à l'égard de *Madame*, à qui, parfois,

il écrivait des lettres d'un style tendre et du dernier galant. En voici le modèle authentique :

*A madame de Maintenon.*

Avril 1691.

« Je profite de l'occasion du départ de Montchevreuil pour vous assurer d'une vérité qui me plaît trop pour me lasser de vous la dire ; c'est que je vous chéris toujours, et que je vous considère à un point que je ne puis exprimer, et qu'enfin quelque amitié que vous ayez pour moi, j'en ai encore plus pour vous, étant de tout mon cœur tout à fait à vous.

« LOUIS. »

Reine sans titre officiel, la veuve Scarron vit la prédiction du maçon Barbé s'accomplir dans tous ses détails. Elle ne possédait que sa terre, son marquisat, et une pension de quarante-huit mille livres.

— Mais, madame, vous n'avez rien à vous, lui disait souvent Louis XIV.

— Sire, répondait elle, il ne vous est pas permis de me rien donner.

M. du Maine, au contraire, cumula de plus en plus les honneurs et les richesses. Son père lui accordait tout ce qu'il désirait. Il souhaita avoir un équipage de chasse : le roi lui donna dix mille écus pour le mettre sur pied, ordonnança dix mille écus par an pour l'entretenir ; le chevalier d'Aunay commanda l'équipage, et reçut pour cela mille écus d'appointements. Mademoiselle de Montpensier, qui travaillait à l'élargissement de son cher Lauzun emprisonné, avait cherché à attendrir Louis XIV, à obtenir de lui le pardon du gentil-

homme gascon, en instituant M. du Maine son héritier pour la principauté de Dombes, le duché d'Aumale et le comté d'Eu.

Ce véritable enfant gâté ne quittait pas madame de Maintenon : dans une représentation des *Quatre saisons de l'année*, ils s'associèrent pour représenter l'Hiver. La marquise traitait son élève comme un prodige. Comment les flatteurs auraient-ils manqué à M. du Maine, — que madame de Maintenon soutenait deux fois, par amitié et par amour-propre? — J'avoue, écrivait-elle au duc de Richelieu, que j'aime le duc du Maine à la folie!

Ces paroles présageaient-elles de hautes destinées à celui qui en était l'objet? M. du Maine ne devenait-il pas l'enfant d'adoption de la *reine secrète*, stérile avec Louis XIV, comme elle l'avait été avec Scarron?

Habituons-nous donc à regarder le *Légitimé* presque comme le fils de madame de Maintenon, et occupons-nous de sa chère personne.

En vérité, jamais une éducation ne fut plus habilement dirigée que celle du *Légitimé*. Il eut des précepteurs de toutes sortes, entre autres Chevreau et Malézieu; il se forma au contact des illustrations de l'époque. Le bon La Fontaine, qui avait déclaré « ne vouloir bâtir des temples que pour madame de Montespan, » dédia à M. du Maine une fable intitulée : *Les dieux voulant instruire un fils de Jupiter*, qui commence ainsi :

Jupiter eut un fils qui, se sentant du lieu
Dont il tirait son origine,
Avait l'âme toute divine.
L'enfance n'aime rien : celle du jeune dieu
Faisait sa principale affaire
Des doux soins d'aimer et de plaire, etc.

L'âme « toute divine » de M. du Maine attirait à lui des admirateurs, et, sans doute pour prouver réellement que le *Légitimé* était « un fils de Jupiter instruit par les dieux, » madame de Maintenon avait fait imprimer, en 1677, le recueil de ses thèmes, sous ce titre : *Œuvre d'un jeune enfant qui n'a pas encore sept ans*. Les courtisans ne manquèrent pas de lire ces devoirs d'écolier et de les trouver magnifiques, inimitables, sublimes !

Une question s'agita dans le for intérieur des personnages importants de la cour : — M. du Maine a-t-il ou n'a-t-il pas beaucoup d'esprit?

Les uns, Saint-Simon surtout, se décidèrent pour l'absence des facultés de l'esprit; les autres accordèrent au prince un bon sens remarquable; d'autres, enfin, vantèrent sa douceur, sa jovialité et ses bons mots.

De fait, M. du Maine possédait d'immenses qualités, une instruction solide, un caractère soumis. C'était un homme bien élevé, propre à tout, sans être supérieur en rien, vrai fils de prince, capable de conserver des positions acquises par droit de naissance, mais incapable d'en acquérir par droit de talent. D'un tempérament calme, d'une nature aimante, sage par principes et par habitude, assez brave pour qu'on n'osât pas plaisanter sur sa prudence, assez prudent pour qu'on ne redoutât pas les éclats de sa bravoure, — il devait nécessairement être un mari modèle, faire le bonheur d'une femme.

A l'âge requis pour ce grand acte qu'on nomme le mariage, M. du Maine fit connaître son intention « d'allumer les flambeaux de l'hyménée. » Son père essaya de l'en dissuader par tous les moyens possibles, et s'appuya même sur une raison peu agréable pour le *Légitimé*. Le roi dit franchement à son

fils « que ce n'était pas à des espèces comme lui à faire lignée. »

Mais le *Légitimé* avait, peu d'années auparavant, manifesté ses opinions sur les liaisons illicites. On n'a pas oublié la conversation qui eut lieu entre M. du Maine et Louis XIV, à l'occasion des projets formés par ce dernier pour élever jusqu'à lui *la gouvernante.*

En cette occasion, comme toujours, madame de Maintenon intervint, donna gain de cause à son ancien élève, et parvint à modifier l'opinion du monarque.

A qui allait s'unir un prince que tout le monde chérissait ou jalousait? Quelle heureuse princesse deviendrait, par une telle union, la belle-fille de Louis XIV?

Les ambitions s'éveillèrent. Il y avait, dans le mariage du *Légitimé*, de quoi brouiller la moitié des courtisans avec l'autre moitié.

En ce temps vivait le fils du grand Condé, dont le seul exploit et la seule gloire fut d'avoir sauvé la vie à son père, dans la bataille de Sénef. *Monsieur le Prince*,— tel était son nom à la cour, — menait à Chantilly une existence de tyran domestique.

Très-maussade et très-quinteux, M. le Prince divertissait quelquefois la cour du *grand roi* par des manies, des excentricités — voisines de la folie. Il était sujet à des vapeurs. Mais Louis XIV imposait tellement par sa présence, que M. le Prince éprouva un jour un désagrément sans pareil dans la chambre royale. M. le Prince s'imaginait souvent être transformé en chien, et aboyait alors de toutes ses forces. Saisi d'un de ces accès devant le roi, il n'y résista pas, malgré la majesté du témoin, et se retira seulement vers la fenêtre. Là, il mit la tête dehors, étouffa sa voix autant que possible, et fit toutes les grimaces de l'aboiement.

M. le Prince avait trois filles qu'il tourmentait sans cesse, et qui aspiraient au jour où elles prendraient leur volée pour passer de l'esclavage paternel aux chaînes dorées du mariage. Ces trois filles étaient extrêmement petites. La première, pleine d'esprit et de raison, fort belle d'ailleurs, avait un pouce de moins que la seconde. Celle-ci espérait donc échapper, avant son aînée, au joug de *M. le Prince.*

En 1686, Anne-Louise-Bénédicte de Bourbon, mademoiselle de Charolais, n'avait encore que dix ans, et déjà elle avait perdu un futur mari dans la personne du comte de Vermandois, fils naturel de Louis XIV et de madame de La Vallière, *légitimé*, et mort amiral de France.

Apparemment prédestinée à des *Légitimés*, Anne-Louise-Bénédicte de Bourbon fut une de celles auxquelles on pensa pour M. du Maine.

La petite-fille du grand Condé avait néanmoins une rivale redoutable. Une de ses cousines, fille de madame Charlotte-Elisabeth de Bavière, *princesse Palatine,* aspirait à l'honneur de devenir duchesse du Maine, princesse de Dombes, duchesse d'Aumale, comtesse d'Eu.

Mademoiselle de Charolais possédait peu d'agréments physiques. Elle avait un bras incommodé, qui paraissait plus court que l'autre, et qu'elle ne pouvait aisément allonger. Quelques méchantes langues prétendaient qu'elle avait eu une maladie scrofuleuse, qu'elle était ainsi estropiée à cause des drogues dont elle avait trop usé pour obtenir guérison. Elle ne manquait pas d'esprit ni d'ambition, et promettait d'être impérieuse comme son père.

En dépit de la *princesse Palatine*, et de *Mademoiselle*, qui avait dit : Si la fille du grand Condé épouse le fils de madame de Montespan, cela fera un beau couple, un boiteux et une

manchote, l'affaire s'arrangea au bénéfice de la maison de Bourbon.

Le mardi, 12 février 1692, vers cinq heures du soir, Louis XIV envoya chercher *M. le Prince*, et lui proposa le mariage de M. du Maine avec mademoiselle de Charolais sa fille. Le lendemain il adressa à la princesse une demande officielle.

Selon le cérémonial exigé, M. le Prince reçut le roi au bas du grand escalier, et madame la princesse à la porte de son appartement, dans la galerie. Louis accabla d'amitiés Anne-Bénédicte de Bourbon, puis la princesse de Conti, sa sœur; et il déclara que le mariage projeté serait célébré au retour d'un voyage que la cour allait faire à Compiègne.

On ne parla bientôt plus, à Versailles, que de ce grand événement.

Une rupture éclata entre la princesse de Condé et la Palatine; mais Anne-Bénédicte ne s'en préoccupa guère. Son rêve s'accomplissait.

Tout était sur pied pour monter la maison du *Légitimé*. Le roi ne dédaigna pas d'entrer dans les détails du mariage. Il donna à M. de Montchevreuil le soin de gouverner la maison de M. du Maine, ce que celui-ci désirait depuis longtemps; madame de Saint-Vallery fut dame d'honneur. Louis XIV offrit en cadeau à mademoiselle de Charolais 100,000 francs, comme c'était d'habitude pour les princesses du sang qui se mariaient. Il dépassa les usages en faveur de son fils bâtard : au lieu de 50,000 écus accordés d'ordinaire aux princes du sang, le duc du Maine reçut un million.

L'avant-veille de la cérémonie nuptiale, Louis envoya à sa future belle-fille deux parures admirables, estimées à 200,000 fr., l'une de diamants, et l'autre de pierreries de toutes couleurs.

Ce fut le roi d'Angleterre qui donna la chemise au marié.

A peu près sur la fin du carême de 1692, les fiançailles se firent dans le cabinet du roi, et toute la cour se réunit à Trianon, où il y eut appartement et grand souper pour quatre-vingts dames en cinq tables, tenues chacune par le roi, Monseigneur, Monsieur, Madame, et la nouvelle duchesse de Chartres (depuis duchesse d'Orléans). Le 19 mars, sur les six heures, le mariage fut célébré, à la messe du roi, par le cardinal de Bouillon, — honneur pareil à celui qui avait été accordé au duc de Chartres (depuis régent de France).

Non-seulement madame de Montespan n'assista pas au mariage, mais elle ne signa point aux contrats. Pour elle le cilice et les jeûnes! Madame de Maintenon remplissait le rôle de mère, à l'égard du *Légitimé*.

Faut-il parler des soupers, des dîners, des *musiques*, des jeux, — hombre ou portique, — qui eurent lieu à l'occasion de cette union célèbre, et, comme on le verra, si déplorable par ses conséquences? Louis XIV donna un festin royal.

Anne-Bénédicte de Bourbon n'avait plus qu'à soigner les intérêts de son ambition. Elle pouvait maintenant prendre une position influente près de son beau-père. Mais dans quel milieu se trouvait-elle!

Le luxe des meubles, des appartements et des costumes, était indispensable à la cour de Louis XIV; il donnait un peu de charme à la réunion, dans les grands ou petits appartements, de plusieurs princes pour qui la nature avait été une marâtre.

Sous d'immenses perruques disparaissaient les vices de la tête, comme, sous Louis XV, les paniers prêtèrent secours aux tailles mal faites. Quiconque ne se montrait pas magnifique était sûr de déplaire au monarque. Celui qui avait de

beaux chevaux lui devenait agréable ; celui qui avait demandé, qui avait obtenu la permission de bâtir un hôtel à Versailles ou à Fontainebleau, prenait large place en son cœur.

C'est que rarement on vit rassemblés, au Louvre, ou à Marly, ou à Versailles, autant de personnages malheureux sous le rapport physique. Les incurables s'y étaient donné rendez-vous. Et cela prêtait à rire au peuple, qui souffrait, lui, de la famine et de la misère, qui, faute de pain, se nourrissait de caricatures, viande creuse mais si agréable au goût

Représentez-vous Marie-Thérèse d'Autriche, maigre, sèche et fort petite ! Ses ridicules la donnaient en spectacle : elle avait toujours peur, à table, qu'on ne lui laissât pas de quoi dîner. Étrange crainte chez une reine ! En mourant elle dit :

— Voilà le seul jour heureux de ma vie !

Ses dents étaient noires et cassées, — parce qu'elle prenait sans cesse du chocolat, selon la mode d'Espagne, prétendaient les uns, — parce qu'elle mangeait souvent de l'ail, assure *la Palatine.*

Henriette d'Angleterre pétillait d'esprit ; mais le sort l'avait marquée au B : bossue !

La Vallière, comme on sait, boitait un peu.

La duchesse de Berri mettait beaucoup de rouge pour cacher les marques que la petite vérole lui avait laissées sur les joues.

La duchesse d'Orléans, femme de Philippe, régent, tombait à tout instant en défaillance ; au bout de deux pas venait, pour elle, la fatigue excessive. Elle s'était habituée à boire et à manger couchée.

Le duc de Bourgogne, dont les qualités promettaient un excellent roi, avait une épaule plus haute que l'autre, et la princesse de Savoie, sa femme, qui, par sa malice et ses

espiégleries, faisait les délices de la cour, ne possédait pas une seule dent saine dans la bouche.

Enfin, Henri de Bourbon était borgne, la duchesse du Maine manchote, le duc du Maine boiteux.

Et Louis XIV ?... le moindre de ses défauts était une prononciation vicieuse : il appuyait un peu la langue contre les dents supérieures en parlant, et quand il voulait dire *Paris*, il disait *Pahis*. Du reste, souvent malade, il souffrit en 1686 d'une fistule, heureusement opérée, après avoir mis la cour et la ville en émoi, ce qui inspira à madame Tallemant ces quatre vers dont elle gratifia mademoiselle de Scudéry :

> Avec fort peu de biens, moins encore de jeunesse,
> Avec une famille aussi pauvre que moi,
>
> Je ne demande à Dieu ni grandeur ni richesse;
> Je suis assez contente : il a sauvé le roi !

On reprochait à Louis XIV d'être trop petit, d'avoir trop d'embonpoint, de rester longtemps la bouche ouverte. Il mangeait extraordinairement. — On vit le roi engloutir, et cela très-souvent, quatre assiettes de différentes soupes, un faisan tout entier, une perdrix, une grande assiette pleine de salade, du mouton coupé dans son jus avec de l'ail, deux bons morceaux de jambon, de la pâtisserie, du fruit et des confitures.

Cet appétit vorace, presque toujours satisfait, le forçait à de fréquentes purgations, épaississait ses humeurs, et le rendait parfois très-maussade.

A l'époque du mariage du *Légitimé*, on s'ennuyait énormément à Versailles, à moins qu'on ne fût chasseur ou joueur, à moins qu'on n'aimât avec passion tirer au vol et

forcer le cerf, ou jouer à la *bassette,* au *portique* et au *reversi.* Versailles, que Louis appelait son *favori sans mérite,* était bien dépourvu de charmes pour la duchesse du Maine, à laquelle il fallait des divertissements. En 1702, ne donna-t-elle pas un bal masqué dans sa chambre, à Versailles, en se tenant dans son lit, à cause de sa grossesse ?

Madame du Maine, en effet, possédait à un très-haut degré cette beauté du diable, — la jeunesse, — qui vit de mouvement, de vivacité, de gaîté folle.

A peine mariée, la *naine* (ainsi la surnommait-on alors) ne voulut pas se plier aux coutumes des *dévots* ni s'enfermer, à seize ans , dans un tombeau anticipé. Elle s'étudia à complaire à madame de Maintenon, assez pour trouver en elle un appui, sans cependant l'accompagner dans ses visites à Saint-Cyr, ni se mêler de ses controverses religieuses.

La situation de madame du Maine était toute particulière, entre les courtisans déchaînés contre la *reine Maintenon*, et les flatteurs qui ne voyaient que par les yeux de la secrète épouse du roi.

Dès l'abord, elle prit et exerça un puissant empire sur le *Légitimé*, son mari. Elle éveilla dans le duc du Maine les aspirations ambitieuses, et celui-ci, homme inoffensif, entra bientôt dans une carrière nouvelle, et chercha à se créer une brillante position politique.

Madame de Maintenon, en retour des condescendances respectueuses que lui prodiguait la *naine*, lui voua une amitié efficace. Que ne devait pas espérer le *Légitimé!* Il avait une protectrice puissante, plus une femme ambitieuse : à lui de se laisser conduire, et par celle qui n'éprouva que pour lui des sentiments quasi-maternels, et par la petite-fille du grand Condé.

Chacun sut prévoir des événements nouveaux dans l'intérieur royal.

Les princes légitimes, afin de se donner raison pleine et entière, réveillèrent contre la seconde épouse du roi, à laquelle il leur répugnait de rendre hommage, les épigrammes et les pamphlets décochés jadis à la veuve Scarron. Les ennemis du roi publièrent des libelles contre son mariage. Il parut notamment l'*Ombre de M. Scarron;* l'imprimeur et le relieur furent pendus. Comme la gloire de Louis XIV à l'extérieur s'éclipsait, on fit une estampe satirique sur le monument de la place des Victoires : le roi-Dieu était enchaîné par quatre femmes, — La Vallière, Fontanges, Montespan et Maintenon. Quelques gens, à ce propos, subirent la question ou périrent à la Bastille.

Toute l'ambition de madame de Maintenon, que Louis XIV appelait *Sa Raison*, *Sa Solidité,* fut de dorer l'avenir à son cher élève, le duc du Maine. On reconnut bien vite la main qui guidait le *Légitimé;* c'était celle de son ancienne gouvernante. On reconnut toujours l'esprit qui indiquait à M. du Maine la conduite à tenir : c'était l'esprit de sa jeune femme.

Dès le mois de mai 1694, le bruit courut qu'on allait faire revivre, en faveur de M. du Maine, la pairie du comte d'Eu, l'une des plus vieilles du royaume; que le roi allait signer une déclaration encore plus favorable à son fils que celle dont Henri IV avait autrefois gratifié César de Vendôme, fils de Gabrielle d'Estrées; que le *Légitimé*, enfin, précéderait, au parlement, tous les pairs ecclésiastiques et laïques.

A ce bruit, la cour et la ville s'agitent au plus haut point. Parmi les princes du sang légitimes, les pairs et les archevêques, des récalcitrants se montrent en grand nombre. Chacun de défendre ses prérogatives; chacun de s'irriter, chacun

d'annoncer ses prétentions, chacun de manifester sa mauvaise humeur.

On se met en campagne. Certes, le *Légitimé* va trop loin! Il abuse de la faiblesse que son père a pour lui! Conçoit-on cela? Il ose se porter l'égal des princes légitimes, lui qui a épousé non une véritable princesse du sang, mais *une poupée du sang!* Et ce surnom vient grossir le nombre de ceux que porte déjà la duchesse.

Madame du Maine, *Madame*, le roi lui même traitent sérieusement la question pendante au tribunal des courtisans.

On s'accorde d'abord en ceci que le *Légitimé* aura beaucoup des traitements qu'on fait aux princes du sang, mais qu'en bien des choses aussi il ne sera traité que comme pair, prêtera le serment ordinaire, et ne passera point dans le parquet du parlement; que le premier président, en lui demandant son avis, le traitera de *comte* d'Eu.

C'est par là qu'on distinguera entre lui et les princes du sang qu'on ne nomme par aucune qualité.

Mais, en revanche, les traitements de prince du sang qu'on lui fera seront positifs : le premier président le haranguera au nom du parlement, et lui ôtera son chapeau lorsqu'il lui demandera son avis.

Il est bien entendu que M. du Maine, avant d'être reçu, ira voir le premier président, tous les présidents à mortier, les avocats-généraux, le procureur-général, le doyen du parlement et le rapporteur; mais il les fera avertir avant sa visite. Il n'ira voir aucun des ducs.

O subtilités de l'étiquette! Comme ces choses sont bien dignes de préoccuper la tête de la société française!

Cela posé, les intrigues redoublent pendant trois jours.

La réception était fixée au samedi 8 mai 1694, et, le jeudi 6,

la paix n'était point encore faite entre le *Légitimé* et les *légitimes*, entre le duc du Maine et les pairs.

Louis XIV ne dédaigna pas de parler personnellement à l'archevêque de Reims, de lui apprendre quel rang il voulait que son fils eût au parlement. Celui-ci, obéissant aux volontés royales, répondit qu'il se trouverait honoré de passer après M. du Maine.

Si sagement, si honnêtement parla l'archevêque de Reims, que le roi fut très-content de lui.

L'archevêque alla chez le *Légitimé* pour lui confirmer ses réponses à Louis XIV.

Tant de condescendance attira à l'archevêque la confiance de Louis XIV, qui le chargea d'une mission importante, — celle d'avertir tous les autres ducs que le meilleur moyen pour eux de devenir agréables à Sa Majesté serait de se trouver au Parlement, le samedi, jour fixé pour la réception.

Louis XIV avait parlé. Alors, les courtisans se plaignirent de l'archevêque de Reims, et prétendirent que celui-ci avait voulu se donner tout le mérite de l'obéissance en cette occasion.

Dans un entretien avec le roi, les trois princes du sang promirent de se trouver à la réception.

M. du Maine vint à Paris, le lendemain, 7 mai, faire les visites d'usage.

Il était décidé que son frère, le comte de Toulouse, prendrait le même rang que lui, *quand il aurait une pairie*, et que ses enfants mâles jouiraient des mêmes prérogatives, *aussitôt qu'ils auraient une pairie.*

Il en avait coûté beaucoup de peine à madame de Maintenon et au roi pour régler cette affaire de préséance. Les *légitimés* l'emportant, leur prépondérance à la cour était doublée.

Au jour convenu, le samedi, séance solennelle au parlement, où se trouvèrent tous les pairs qui étaient à Paris, à Versailles ou à Marly. Deux membres seulement protestaient par leur absence : les ducs de Rohan et de la Force.

Dans une harangue spéciale, le premier président rendit hommage *aux vertus des légitimés*. Puis, M. du Maine prêta serment, et le premier président dit :

— M. le comte d'Eu, pair de France, allez prendre votre place entre M. le prince de Conti et M. l'archevêque-duc de Reims.

Tout ce qui eut lieu pour cette réception du fils de Louis XIV au parlement donna des idées au duc de Vendôme, petit-fils de César de Vendôme, *légitimé* par Henri IV.

Dix jours de discussions, de luttes entre les courtisans, aboutirent à faire décider que M. le duc de Vendôme, lui aussi, prendrait rang au parlement devant tous les pairs, même les ecclésiastiques, et marcherait après M. du Maine.

En vérité, les *légitimés* de toutes familles étaient maintenant plus en faveur que les *légitimes*.

Lorsque M. du Maine passait en carrosse au milieu de la foule, il produisait un grand effet. Le peuple voyait en lui le chéri de Louis XIV, un prince jeune encore, à l'air aimable, qui paraissait exempt de cette sévérité que les *dévots* mettaient à la mode.

Outre sa fortune particulière, M. du Maine avait pour appointements ordinaires et extraordinaires de colonel-général des Suisses, et pour l'entretènement de douze hallebardiers servant près de sa personne, la somme ronde de six mille cent soixante-quatorze livres par mois, — six mille livres pour lui, quatorze livres dix sols par mois à chacun des



hallebardiers, ce qui faisait soixante-quatorze mille quatre-vingt-huit livres par an.

A une grande richesse il joignait une noblesse de premier choix. Son blason n'avait que peu ou point de pareils. Il portait de France à bâton de gueules péri en barret pour brisure. L'écu accolé et entouré des colliers des ordres du roy, la couronne d'or rehaussée de huit fleurs-de-lys de même; le tout posé sur un manteau ducal; deux canons acculés et montés sur leurs affûts étaient posés au-dessous de ses armes, pour marque de sa charge de grand-maître de l'artillerie de France ; et pour celle de colonel-général des Suisses, il avait six drapeaux déployés, la pointe terminée en fleurs-de-lys, et les bâtons passés en sautoir derrière le tour de ses armes.

M. et madame du Maine dépassèrent en luxe ce que la cour avait de plus brillant, et, à ce propos encore, ils eurent des envieux, des ennemis. Madame du Maine effaçait toutes les princesses par ses magnifiques diamants; M. du Maine, avec son équipage de chasse, faisait le désespoir des hommes de cour. Entre lui et M. de La Rochefoucauld, il s'éleva une lutte implacable d'amour-propre, — pour leurs meutes de chiens!

Au reste, les prétentions des légitimés n'avaient pas tardé à prendre un caractère politique.

Un mercredi, le 22 décembre 1694, l'ambassadeur de Venise se rendit à l'Arsenal, à Paris, chez le comte de Toulouse. L'ambassadeur voulait, par cette avance, plaire à Louis XIV. Après cette visite, il se proposa d'aller et alla chez M. du Maine. Celui-ci, en personnage important qu'il était, ne s'abaissa pas jusqu'à descendre l'escalier pour recevoir le Vénitien.

Là-dessus, grand débat, nouvel appel aux lois de l'étiquette.

Prière à l'ambassadeur d'attendre un moment M. du Maine. L'ambassadeur se formalisa, s'éloigna sur-le-champ et ne revint pas.

Dans l'orgueil du *Légitimé* il entrait déjà, comme on le voit, beaucoup d'ambition. Non-seulement le duc et la duchesse du Maine voulaient traiter d'égal à égal avec les trois princes *légitimes* du sang, mais ils poursuivaient une idée fixe, celle de leur devenir supérieurs, soit en attirant auprès d'eux une cour de beaux-esprits, soit en essayant d'acquérir une popularité formidable.

Blessés jusqu'au fond du cœur, les *légitimes* n'eurent point de paroles assez méprisantes pour M. du Maine. Monseigneur le Dauphin traduisit son mécontentement en action, aux visites du jour de l'an 1695.

L'usage et l'étiquette voulaient que lorsqu'un prince du sang venait saluer l'héritier présomptif du trône, l'huissier de la chambre ouvrît la porte à deux battants. Cependant, *Monseigneur* ordonna que si M. du Maine se présentait chez lui, fût-il même en compagnie de princes ou princesses, on ne le laissât point entrer avec eux, et qu'on ne l'introduisit que quand les battants seraient refermés.

Par un raffinement de méchanceté, et pour prouver au roi, d'ailleurs, qu'il ne méprisait pas sa déclaration, mais qu'il n'agissait ainsi que dans le but d'humilier personnellement M. du Maine, Monseigneur le Dauphin n'étendit point son ordre au comte de Toulouse.

Or, M. du Maine reçut en plein l'affront. Quoiqu'il donnât la main à la duchesse de Chartres, sa sœur, il se vit refuser l'honneur des deux battants de la porte, qui furent ouverts, peu d'instants après, en sa présence, au comte de Toulouse, son frère.

Cet acte brutal du Dauphin criait vengeance. L'offensé porta plainte à son amie, à sa confidente, à sa seconde mère, madame de Maintenon. Celle-ci ressentit, pour moitié, l'affront dévoré par M. du Maine. Elle en parla avec feu au roi, le priant d'en reparler au Dauphin.

— Vous aurez beau faire, madame, répondit Louis XIV, je ne me mêlerai point de ces querelles ; et si vous aimez sincèrement M. du Maine, vous devez craindre de le mettre aux prises avec *Monseigneur*, qui doit un jour être son maître.

*Sa Raison*, *sa Solidité* n'insista pas ; mais elle se détermina à tout entreprendre pour assurer l'indépendance et la grandeur de son élève.

A quelques mois de là, le troisième *légitimé*, comte de Toulouse, amiral depuis l'âge de cinq ans, reçut de Louis XIV le gouvernement de Bretagne, — nouvelle faveur qui inspirait un peu de jalousie à madame du Maine. Les deux frères de légitimation firent, en quelque sorte, scission. Autant l'aîné inspirait de défiance, à cause des projets que nourrissait sa femme, autant le jeune plaisait aux légitimes par la douceur de son caractère, par son manque absolu d'ambition.

L'héroïque Jean Sobieski, roi de Pologne, mourut le 17 juin 1696. Madame du Maine savait que Louis XIV aspirait à mettre un prince de son sang sur le trône des Jagellons M. de Toulouse venait d'obtenir une province, M. du Maine pouvait bien obtenir un royaume !

Madame de Maintenon, à l'instigation de la petite-fille du grand Condé, continua son rôle de solliciteuse auprès de Louis XIV. Elle tâcha de persuader au monarque qu'il devait user de son influence sans seconde en Europe pour donner une couronne à M. du Maine.

— Vos enfants *légitimés*, lui dit-elle, auraient, par ce

moyen, un port assuré, s'ils avaient le malheur de vous perdre. Vous savez que *Monseigneur* ne les aime point; qu'il voit avec colère les titres et les charges dont ils sont revêtus; et *Monseigneur*, vous mort, ne respecterait en rien vos volontés, puisque, de votre vivant, il s'y montre si opposé.

Ces démarches ne réussirent qu'à augmenter la mésintelligence qui existait entre le dauphin et le *Légitimé*.

Le prince de Conti, proclamé roi de Pologne le 27 juin 1697, ne jouit pas même de sa royauté; car l'électeur de Saxe, Auguste II, aussi proclamé, ayant moins *de chemin à parcourir* que le prince de Conti pour se rendre à Varsovie, l'emporta sur son concurrent français. Conti alla jusqu'à Dantzig, et revint à la cour de France, où il plaisait à tout le monde, excepté à Louis XIV.

Comme elles n'avaient pu faire un roi du *Légitimé*, mesdames du Maine et de Maintenon ne visèrent plus, bientôt, qu'à le porter à la grande-maîtrise de l'ordre de Malte, devenue vacante, en cette même année, par la mort d'Alof de Vignacourt.

Sans se préoccuper des obstacles qui s'élevaient encore à l'encontre de son projet, madame de Maintenon implora Louis XIV, pour qu'il fît créer le *Légitimé* grand-maître de Malte. Par malheur, M. du Maine n'était pas seulement simple chevalier. Les statuts de l'ordre s'opposaient à son élection. On nomma Raymond Perellos de Rocafull, Aragonais.

Désolée, presque furieuse d'échouer ainsi continuellement, *Sa Raison*, *Sa Solidité* perdit un peu de son calme ordinaire. Elle s'écria :

— Ce ne sera donc que pour le duc du Maine seul que Votre Majesté ne pourra rien faire, Sire, et de tous vos enfants le plus soumis, le plus tendre, le plus respectueux, sera le

moins bien traité. Déjà Votre Majesté s'est refusée à l'envoyer en Pologne. Que deviendra-t-il s'il a le malheur de vous perdre ?

Cette plaidoirie éloquente n'eut pas de succès. Mais Louis XIV ne pouvait tenir constamment rigueur. Madame de Maintenon aidant, M. et madame du Maine reçurent de lui un présent de valeur, qui servit indirectement les plans politiques de la petite-fille du grand Condé.

Il existait, à deux lieues de Paris, une délicieuse résidence, ancienne châtellenie simple, achetée par Colbert à René Potier, duc de Tresmes, et devenue, par les soins du nouveau propriétaire, digne d'attirer l'attention des voyageurs.

Au vieux château de Sceaux avaient succédé des bâtiments et un parc superbes, auxquels les plus habiles artistes avaient mis la main. André Le Nôtre en avait dessiné les jardins ; Charles Lebrun avait couvert de fresques le dôme de la chapelle ; François Girardon et Pierre Puget avaient enrichi de leurs sculptures cette demeure qui coûta des sommes folles, qui rivalisa avec Marly, Saint-Germain, Choisy et Chantilly même.

Colbert s'était composé à Sceaux une véritable cour. Il reçut son royal maître dans cette résidence favorite, et lui donna, en 1677, une fête splendide. Le marquis de Seignelay, fils et héritier de Colbert, embellit de nouveau le château et le parc. Le marquis résidait peu dans son domaine, où il reçut aussi pourtant le roi Louis XIV (1685).

En 1700, la terre de Sceaux devint la propriété du duc du Maine. Le prix d'acquisition, fixé, dit Saint-Simon, à neuf cent mille livres (un million avec les droits), ne répondait pas aux dépenses enfouies là par Colbert. Il y avait, dans le château, beaucoup de meubles, et pour plus de cent mille livres de statues dans les jardins.

Le roi paya lui-même pour son fils *légitimé* les frais de l'acquisition. M. et madame du Maine s'installèrent à Sceaux.

Ainsi s'étaient approchés jusqu'aux marches du trône les bâtards de Louis XIV ; ainsi, servant d'abord la fortune de madame de Maintenon, ils avaient ensuite été élevés par la *reine secrète* à l'état de puissance.

Nous retrouverons M. et madame du Maine à Sceaux, au milieu de leur cour, lorsqu'ils créeront des embarras au Régent. Leur élévation, on le verra, est une des mauvaises œuvres de madame de Maintenon. Sous ce rapport, elle méritait de fixer notre attention, elle nous forçait d'entrer dans des détails circonstanciés.

Sans nous occuper des événements qui signalèrent la fin du règne de Louis XIV, arrivons rapidement aux derniers jours de la vie de ce prince, et reproduisons le dénoûment du prologue que l'on vient de lire.

Il est inutile de rappeler les misères de la vieillesse du grand roi, les actes de sa cour dévote, les faiblesses et peut-être les remords de ce prince magnifique, dont l'égoïsme avait ruiné la France. Personne n'ignore ces pages déplorables de notre histoire. Hâtons-nous d'assister à l'enfantement de la Régence, et d'indiquer les revirements que la mort de Louis XIV opéra, soit dans les choses de la politique, soit dans les formes de la galanterie.

# II

## DERNIERS JOURS DE L'IMMORTEL

Manœuvres de la coterie. — Edit nouveau. — Les bâtardeaux déifiés. — Murmures de la cour. — Question de la Régence. — Testament de l'*Immortel*. Cabales. — Parti du duc d'Orléans. — Cachet'es. — La cour et la ville. — Paris de lord Stair et des Anglais. — Une lecture désagréable. — Louis XIV veut tromper la mort. — Le jour de sa fête. — Les médecins du roi. — Extrême-onction. — Craintes de madame du Maine. — Paroles au Dauphin. — La reine secrète et la Palatine. — Rendez-vous donné à madame de Maintenon. — L'empirique Lebrun. — Fagon. — Le roi va mieux. — Le roi va plus mal. — Agonie et mort.

Il ne suffisait pas d'avoir créé une position à M. et Madame du Maine, il fallait en assurer les bases pour l'avenir. La famille royale avait été cruellement frappée par la mort, et l'héritier du trône n'avait pas cinq ans. Une régence était inévitable. Madame de Maintenon poursuivit son but en faveur du *Légitimé* contre le duc d'Orléans, en faveur de la cour de Sceaux contre celle du Palais-Royal. D'accord avec le jésuite Le Tellier, confesseur de Louis XIV, elle s'efforça

de faire tester le monarque, accablé à la fois par la maladie et par la vieillesse.

Dès qu'elle put prévoir raisonnablement le terme fatal, la coterie des *légitimés* ne quitta plus Louis XIV, que la mort effrayait. Le 11 juillet 1714, le vieux roi avait fait paraître un édit qui conférait à ses bâtards un honneur de princes du sang, et qui les appelait au trône à défaut de la ligne légitime.

Louis violait ainsi toutes les lois divines et humaines; on l'a répété, « il scellait, par un dernier scandale, le scandale de la naissance doublement adultère de ces princes, qu'il eût dû à jamais cacher. » Le monarque agissait en Dieu jusqu'à la fin, se moquant de ce que dirait la France épuisée, prouvant jusqu'à la fin qu'il considérait ses courtisans comme de simples spectateurs de la comédie commencée depuis plus de vingt ans.

Seulement, « les bâtardeaux déifiés, remarque Saint-Simon, ne parurent que quelques moments à Marly. M. du Maine crut nécessaire cet air de modestie et de ménagement pour le public. Il n'eut pas tort... La cour éclata en murmures bien plus qu'on n'aurait cru. Paris se déchaîna, et les provinces, le parlement, chacun à part, ne se contraignit pas. Madame de Maintenon, transportée de son ouvrage, en recevait les adorations de ses familières... Quoiqu'il n'y eût plus personne du sang légitime à craindre, ils ne laissèrent pas d'être effarouchés, et le roi fut gardé à vue, et persuadé par des récits apostés de la joie et de l'approbation générale à ce qu'il venait de faire. M. du Maine n'eut garde de se vanter de l'air triste, morne, confondu, dont une cour esclave lui portait un hommage forcé, et qui n'en cachait pas la violence. Madame du Maine triompha à Sceaux de la douleur publique. Elle redoubla de fêtes et de plaisirs... »

Louis XIV ne cessait de faire des actes qui montraient ses intentions à l'égard de ses enfants naturels. A la mort de la veuve du duc de Verneuil, bâtard de Henri IV, il avait pris le deuil pour quinze jours.

Ce ne fut pas assez pour la coterie des *légitimés*. Elle traita à son point de vue la question de future régence.

Elle parla d'états-généraux pour nommer un régent du vivant même de Louis XIV, car elle ne doutait pas que cette assemblée ne dût choisir le prince le plus agréable au roi, c'est-à-dire le duc du Maine.

Mais le vieux monarque ne voulut pas démentir les idées de toute sa vie. Le mot d'états-généraux fit tressaillir Louis, bien qu'il ne fût plus que l'ombre de lui-même; un appel à la nation indignait sa tenace personnalité. Malgré sa faiblesse, il refusa.

Comment donc s'y prendre pour écarter de la régence le duc d'Orléans?

Il y avait un moyen qui ne pouvait froisser l'absolutisme du roi, c'était un testament. La coterie adopta ce moyen, tout en n'ignorant pas quelles autres difficultés se présenteraient.

Un testament! de quelle façon parler de cet acte suprême à l'*immortel?* On prépara les choses de longue date. On dora la pilule à Louis XIV, en multipliant les *musiques*, en l'égayant par des ambassades ridicules qui ressemblaient à des réunions de masques. Enfin, le 2 août 1714, Louis, obsédé par madame de Maintenon et ses protégés, céda et chargea le chancelier Daniel François Voysin d'écrire ses dernières volontés.

Voysin obéit, « car un bon voisin fait toujours ce qui plait », remarqua la duchesse du Maine. Il obéit, bien que son avan-

tage réel consistât à respecter les droits du duc d'Orléans, prince légitime, et neveu du roi.

Le dimanche 27 août, Louis XIV appela, à l'issue de son lever, le premier président de Mesmes et le procureur-général Daguesseau. Seul avec eux dans son cabinet, il leur remit en mains un paquet cacheté de sept cachets, qu'il avait pris dans un tiroir sous sa clef, et il dit aux deux magistrats :

« — Messieurs, voici mon testament; qui que ce soit que moi ne sait ce qu'il contient. Je vous le confie pour le déposer au parlement, à qui je ne puis donner une plus grande preuve de mon estime et de ma confiance. L'exemple du testament du roi mon père ne me laisse pas ignorer ce que celui-ci peut devenir; mais on l'a voulu, on m'a tourmenté, on ne m'a pas laissé de repos, quoi que j'aie pu dire. Oh bien, j'ai donc acheté mon repos. Le voilà, emportez-le, il deviendra ce qu'il pourra; au moins j'aurai patience et je n'en entendrai plus parler. »

En prononçant la dernière phrase, qu'il finit avec un coup de tête fort sec, il leur tourna le dos, passa dans un autre cabinet, et les laissa tous deux presque changés en statues, écrit Saint-Simon.

L'après-midi seulement, on sut que le roi avait fait un testament, et qu'il l'avait remis à de Mesmes et à Daguesseau.

Dans cet acte, il n'enlevait pas la régence au duc d'Orléans, mais il le transformait en chef fantastique d'un conseil de courtisans sans valeur et de ministres impopulaires; il donnait à M. du Maine la tutelle du roi mineur, avec le commandement militaire.

Le lendemain lundi, 28, la reine d'Angleterre vint de Chaillot, où elle était presque toujours, à Versailles. Elle félicita

Louis XIV sur son attention à pourvoir, par un testament, au gouvernement du royaume. Le monarque repartit :

« — J'ai dicté un testament, mais je crains bien qu'il n'en soit de celui-ci comme de celui de mon père. »

Sa mauvaise humeur dura huit jours au moins. Peut-être comprenait-il que son acte suprême n'avait que de vaines apparences, et qu'il retombait, lui, vieillard octogénaire, dans les mains des cabales.

Quant à la coterie, à la *reine secrète* (madame de Maintenon), au *bon voisin* (le chancelier), et au duc du Maine, ils ne fondaient pas tous le même espoir sur le testament de Louis XIV. Le chancelier Voysin, notamment, fit proposer par le maréchal de Villeroi au duc d'Orléans, principal intéressé, de lui révéler le contenu du testament, moyennant la conservation des sceaux; il s'engagea en outre à se démettre de la place de secrétaire d'état de la guerre, sous la condition qu'on lui paierait comptant quatre cent mille livres.

Assurément, quoi que les *légitimés* essayassent de faire, le temps de la disgrâce semblait passé pour le duc d'Orléans, chez qui se tinrent de secrètes conférences, et dont les amis se recrutèrent parmi les persécutés du règne qui s'éteignait. Autour de ce prince épicurien se rallièrent les rigides jansénistes, comme pour prouver une fois de plus que les extrêmes se touchent, au compte de la politique ou de l'ambition : avec eux étaient gagnés par avance les chefs du parlement. On compta aussi, dans les conciliabules du Palais-Royal, quelques quiétistes, amis du doux Fénelon, « qui haïssaient moins les vices du neveu que l'intolérance de l'oncle, » observe Lémontey. Les indiscrétions de Voysin leur avaient appris que le roi, dans son testament, recommandait de maintenir les édits contre les protestants. Enfin, des courtisans

fieffés de Louis XIV, gens auxquels les faveurs étaient indispensables, ne manquèrent pas de faire volte-face en temps opportun. Le plus avide d'entre eux, le duc de Noailles, s'empressa de tromper son bienfaiteur au lit de mort. On lui avait promis les finances.

Telles furent les intrigues qui se croisèrent en silence, soit chez les soutiens du camp des dévots, soit chez les commensaux du duc d'Orléans.

Le testament royal fut mis en une niche creusée dans l'épaisseur du mur d'une tour du Palais de Justice, derrière la buvette de la grande chambre et le cabinet du premier président. Cette niche était défendue par une grille de fer et par une porte munie de trois serrures différentes. Le premier président garda une clef, le procureur-général une autre, et le greffier en chef du parlement la troisième. On assembla le parlement, et le premier président vanta fort l'honneur qu'il y avait pour lui de posséder ainsi la confiance du monarque.

Tout Paris, apprenant que le roi avait testé, se perdit en conjectures. Les épigrammes, les vaudevilles, les placards, les plaisanteries les plus amères résultèrent de cette nouvelle. Chacun proclama un légataire universel de son choix. Le nom du duc du Maine sortait de presque toutes les bouches.

Pendant plusieurs mois, de septembre 1714 à juin 1715, la peur fut en proie aux cabales les plus sournoises, les plus compliquées, et la ville escompta la mort de son souverain. Lord Stair (comte de Dalrimple) paria, selon le génie de sa nation, dit Voltaire, que le roi ne passerait pas le mois de septembre 1715.

En Angleterre, les paris s'ouvrirent sur le même objet (juin de la même année). Le 1er septembre était la date fatale assignée. On donnait à Louis XIV trois mois à vivre; on peut

juger que personne ne fut pressé d'apprendre au roi ces nouvelles de Londres. « Il se faisait ordinairement lire les gazettes de Hollande en particulier par Torcy, souvent après le conseil d'Etat, raconte Saint-Simon. Un jour qu'à cette heure-là Torcy lui faisait cette lecture qu'il n'avait point parcourue auparavant, il rencontra ces paris à l'article de Londres; il s'arrêta, balbutia et les sauta. Le roi, qui s'en aperçut aisément, lui demanda la cause de son embarras, ce qu'il passait, et pourquoi; Torcy rougit jusqu'au blanc des yeux, dit ce qu'il put, enfin que c'était quelque impertinence indigne de lui être lue. Le roi insista; Torcy aussi, dans le dernier embarras; enfin il ne put résister aux commandements réitérés; il lui lut les paris tout du long. »

Louis XIV joua l'indifférence à l'endroit de cette lecture; mais il fut profondément touché. En vain, en se mettant à table aussitôt après, il fit ce qu'il put pour manger, et « pour montrer qu'il mangeait avec appétit. » Les morceaux lui croissaient à la bouche.

Bien qu'il posât toujours sur son piédestal, qu'il n'eût rien changé à ses façons de vivre ni dans l'arrangement de ses journées, qu'il s'occupât continuellement des moindres détails de sa toilette, l'*immortel* déclinait d'une manière sensible. L'appétit de ce grand mangeur avait de beaucoup diminué!

Aux premiers jours d'août 1715, Louis XIV dépérissait à vue d'œil. « Notre roi est raccourci avant sa mort de la valeur d'une tête, écrivit sa belle-sœur... Il était changé de façon à n'avoir plus rien qui lui ressemblât. »

Comme pour tromper la mort, le vendredi 9 août, il courut encore le cerf dans sa calèche, qu'il mena lui-même; le dimanche 11, il tint conseil et se promena dans les jardins de Trianon.

Ce fut sa dernière sortie. Néanmoins, il continua de travailler avec ses ministres, jusqu'au 23, date d'un second codicille par lequel il nomma Fleury précepteur, et Le Tellier confesseur du jeune roi. La veille, 22, il choisit des échantillons et commanda des habits neufs. Il mangea encore, en présence des courtisans qui « avaient les entrées. » Probablement il ne se croyait pas en danger.

Peu d'inquiétude, jusqu'au 25 août, parmi MM. d'O, de Caylus, de Lévi, et les *légitimés*, qui se tenaient sans cesse aux côtés du vieillard. Pourtant, à une jambe paraissaient, depuis la veille, des taches de gangrène.

Le 25, le roi avait fait venir la gendarmerie, qu'il se flattait de passer personnellement en revue. Sa faiblesse l'en empêcha.

M. du Maine remplaça Louis, et put, dans sa vanité, se croire déjà régent. Seulement, l'héritier, qui, depuis une semaine, avait quitté la robe, endossa un petit uniforme de capitaine de gendarmerie, et assista à la revue, où parut aussi l'antagoniste du *Légitimé*, le duc d'Orléans, à la tête des compagnies de son nom.

C'était le jour de la Saint-Louis, 25 août 1715. Vers sept heures du soir, les musiciens se préparaient pour le concert accoutumé, lorsque Louis XIV, qui devait y assister, se trouva mal. On remit le concert au lendemain ; on appela les médecins.

Près du roi, Maréchal avait été le docteur *Tant-pis*, et Fagon le docteur *Tant-mieux*. Ce dernier, très-vieux, absolument du même âge que l'*immortel* (il était né aussi en 1638), avait été aveuglé par son fétichisme au point de ne pas apercevoir à temps la petite fièvre lente qui minait le monarque, et par conséquent de négliger les remèdes qu'une

robuste constitution pouvait rendre encore efficaces. En cette circonstance, Fagon avait justifié ces vers qu'on trouve dans le *Recueil de Maurepas* :

> Que l'heure soit ou non venue,
> Comme bourreau, médecin tue.

Cette fois, tous les médecins jugèrent et déclarèrent qu'il convenait de faire administrer les sacrements au roi, que le père Le Tellier vint aussitôt confesser.

A partir de ce moment, la cour s'attendit à une catastrophe, non-seulement inévitable, mais très-prochaine.

Le 25 août donc, sur les onze heures du soir, le cardinal de Rohan et le curé de la paroisse Notre-Dame de Versailles arrivèrent : on donna au roi le viatique et l'extrême-onction. Après la cérémonie, le moribond parla bas durant un quart d'heure environ, et d'une manière très-affectueuse, à son neveu le duc d'Orléans. Il lui parla les portes fermées, ainsi qu'à MM. du Maine et de Toulouse.

Or, madame du Maine vit d'un mauvais œil cet entretien avec le duc d'Orléans. Elle qui n'avait pu, à cause de quelque empêchement, se trouver avec les autres princesses lorsque celles-ci entrèrent toutes ensemble dans la chambre de Louis XIV, fit appeler le père Le Tellier, pour le prier de demander à Sa Majesté qu'elle voulût bien lui donner la consolation de se présenter à elle.

Au fond, madame du Maine craignait peut-être que l'on ne pensât pas assez à son mari. Le roi ordonna qu'on la fît entrer (1).

Le 26, Louis, de plus en plus faible, prononça un adieu

(1) *Hist. milit. de Louis XIV,* de Quincy.

solennel devant ses courtisans Au petit héritier, qu'on lui amena, il dit :

— Mon enfant, vous allez être bientôt roi d'un grand royaume. N'oubliez jamais les obligations que vous avez à Dieu; souvenez-vous que vous lui devez tout ce que vous êtes. Tâchez de conserver la paix avec vos voisins. J'ai trop aimé la guerre, ne m'imitez pas en cela, non plus que dans les trop grandes dépenses que j'ai faites. Prenez conseil en toutes choses. Soulagez vos peuples le plus tôt que vous le pourrez, et faites ce que j'ai eu le malheur de ne pas faire moi-même.

Ces paroles furent inscrites au chevet du lit de l'enfant royal.

Le mardi 27, étant seul avec madame de Maintenon et le chancelier Voysin, Louis XIV se fit apporter deux cassettes, en tira beaucoup de papiers qu'il brûla; puis il appela M. de Pontchartrain, ex-chancelier, lui ordonna d'expédier l'ordre de porter son cœur aux Jésuites, pour qu'on le plaçât vis-à-vis celui de Louis XIII. Ensuite, s'adressant à madame de Maintenon :

— J'avais toujours ouï dire, murmura-t-il, qu'il était difficile de mourir; je touche à ce dernier moment, et je ne trouve pas que ce soit si pénible.

Elle lui répondit que la mort était affreuse, quand on avait de l'attachement aux créatures, de la haine dans le cœur, des restitutions à faire.

— Ah ! reprit le roi, pour des restitutions à faire, je n'en dois à personne comme particulier; mais pour celles que je dois au royaume, j'espère en la miséricorde de Dieu.

La nuit qui suivit fut fort agitée. « On lui voyait, dit Saint-Simon, à tous moments joindre les mains, et on l'entendait

dire les prières qu'il avait accoutumé en santé, et se frapper la poitrine au *Confiteor.* »

Déjà l'éternité commençait pour l'*immortel.* « Du temps que j'étais roi !... » s'écriait-il quelquefois.

La princesse Palatine, sa belle-sœur, ne tarda pas à se présenter : elle eut avec le mourant une conversation longue et attachante, dont madame de Maintenon prit ombrage, assez pour rougir jusqu'au blanc des yeux, et pour dire :

— Madame, allez-vous-en, le roi s'attendrit trop avec vous. Allez-vous-en, cela pourrait lui faire mal.

Quand la Palatine sortit, la *reine secrète* la reconduisit, et ajouta :

— Ne croyez point, madame, que ce soit moi qui vous aie rendu de mauvais offices auprès du roi.

— Ah ! madame, répondit la mère du duc d'Orléans toute en larmes, il n'est plus question de cela.

Louis XIV resta seul encore avec madame de Maintenon et Voysin, qui semblaient bien résolus à ne pas s'éloigner avant l'entier achèvement de leurs desseins.

Le 28, le roi aperçut deux domestiques qui pleuraient au pied de son lit.

— Pourquoi pleurez-vous? dit-il. Mon âge a dû vous préparer à ma mort. M'avez-vous cru immortel? Pour moi je n'ai point cru l'être.

Il regarda madame de Maintenon, et ajouta :

— Ce qui me console en vous quittant, c'est l'espérance que nous nous rejoindrons bientôt dans l'éternité.

Cet adieu, dit un historien que nous croyons sans peine, « parut répugner beaucoup à madame de Maintenon. » Elle partit aussitôt pour Saint-Cyr; elle estimait faussement que

son rôle était fini. Pour se montrer digne, ne devait-elle pas fermer les yeux au prince qui lui avait été si attaché ?

M. du Maine prépara tout pour le lit de justice qui suivrait immédiatement la mort du roi.

Parmi les courtisans, les uns environnaient les *légitimes*, le duc d'Orléans surtout ; les autres ne quittaient pas les *légitimés*, M. et madame du Maine et le comte de Toulouse.

Peu d'entre eux restèrent près du moribond, tandis que les gens de service remplissaient leur devoir.

Tout à coup, un empirique de Marseille, appelé Lebrun, « espèce de manant provençal, » se présenta, prônant un élixir qu'il déclarait infaillible contre la gangrène dont mourait le roi.

Les médecins, à bout de science, permirent que leur malade prît quelques gouttes de cet élixir.

M. du Maine assista à la consultation de cet homme. « Fagon, accoutumé à régner sur la médecine avec despotisme, trouva (en Lebrun) une manière de paysan très-grossier, qui le malmena fort brutalement. M. du Maine, qui n'avait plus lieu de rien arracher, et qui se comptait déjà le maître du royaume, raconta le soir chez lui, parmi ses confidents, avec ce facétieux et cet art de fine plaisanterie qu'il possédait si bien, l'empire que ce malotru avait pris sur la médecine, l'étonnement, le scandale, l'humiliation de Fagon pour la première fois de sa vie, qui, à bout de son art et de ses espérances, s'était limaçonné en grommelant sur son bâton, sans oser répliquer, de peur d'essuyer pis. Ce bon et tendre fils leur fit si plaisamment le conte de cette aventure, que les voilà tous aux éclats de rire, et lui aussi, qui durèrent fort longtemps. »

En vérité, cela donne une exacte idée de la sensibilité des

gens de cour. Continuons, nous verrons encore mieux se dessiner leur caractère.

Grâce à l'élixir de l'empirique marseillais, dont il prit dix gouttes dans du vin d'Alicante, Louis XIV se ranima le 29.

Hors de l'appartement royal, ce mieux fut exagéré : on prétendit que le monarque avait mangé. Le va-et-vient habituel, organisé depuis la maladie, continua. Les courtisans s'éloignèrent du duc d'Orléans et de M. du Maine, pour revenir à Louis XIV. Aussi le premier s'écria-t-il, en homme qui connaît son monde :

— « Si le roi mange une seconde fois, nous n'aurons plus personne. »

Mais bien que l'empirique Lebrun eût presque répondu de la guérison, le 30 commença l'agonie royale.

Il y eut un revirement de la plupart des courtisans, les uns vers les *légitimes*, les autres vers les *légitimés;* et lorsque, le 31, Louis XIV n'eut plus que de courts et rares instants de connaissance, tous les courtisans quittèrent l'appartement du roi. Au lit du mourant se tinrent seulement le cardinal de Rohan et les ecclésiastiques du château, récitant les prières des agonisants.

Un dimanche, le 1er septembre 1715, à huit heures et un quart du matin, l'*immortel* expira. Il sembla que le soleil venait de s'éteindre.

Lord Stair avait gagné son pari !

# III

## TESTAMENT CASSÉ

Deux rivaux en présence. — Mesures transitoires. — Appoint du camp des *roués.* — Le fougueux de Maisons. — M. du Maine traduit, madame du Maine agit. — Le parlement s'assemble. — Opposition unique d'Antoine de Mesmes. — Entrée du *Légitimé.* — Harangue forcée. — Le duc d'Orléans parle, et M. du Maine se tait. — Régence donnée, pleine et entière. — Vivats. — Le Régent chez madame de Maintenon. — Pension à la *veuve.* — Épigramme. — Protestation de la duchesse du Maine. — Mot ambitieux. — Obsèques de l'*immortel.* — Epitaphe. — Larmes de joie. — Lit de justice. — Volonté du bambin royal. — Un Dieu et un ange. — Médaille, anagramme, médaillon.

A peine le roi eut fermé les yeux, à soixante-dix-sept ans, après soixante-douze ans de règne, que l'intrigue, commencée entre les *légitimes* et les *légitimés* dans les salons de Versailles, se continua devant le Parlement.

Les deux rivaux pour la Régence (car on était censé ignorer absolument le contenu du testament royal) se tinrent sur la défensive. De la mort de Louis XIV à la lecture de ses der-

nières dispositions, il y avait un instant critique qui pouvait être fatal à l'un des concurrents.

Le duc d'Orléans se regardait déjà comme investi de la régence; en effet, la foule des courtisans était venue, aussitôt après le dernier soupir de Louis XIV, le trouver dans sa chambre et le saluer du nom de Régent. Il prenait des mesures gouvernementales, dressait même des plans d'administration.

Il avait des amis bien disposés, parmi les ducs et pairs, les magistrats et les hautes têtes de l'armée. D'Aguesseau était entré dans son camp, par haine des gens qui soutenaient la bulle *Unigenitus;* le colonel des gardes-françaises, Guiche, beau-frère du duc de Noailles, s'était vendu à lui pour 600,000 francs. Reynolds avait livré les gardes-suisses, et la défection du maréchal de Villars s'était opérée en vue de la présidence du conseil de guerre.

Le duc d'Orléans avait eu toutefois assez de prudence pour ne pas écouter le président de Maisons, qui lui conseillait tout simplement de venir en armes au parlement, de forcer le dépôt, et de faire enlever par des ouvriers et des soldats ce testament objet de tant de brigues.

— Monsieur le président, avait répondu le Régent en expectative, ce conseil est d'un fou ou d'un traître; j'aime mieux vous croire l'un que l'autre. Si je suivais votre avis, j'indignerais la France entière, et ce n'est pas mon intention.

Sans doute M. de Maisons péchait par excès de zèle; il aspirait à remplacer le chancelier Voysin. M. de Maisons avait autrefois figuré parmi les courtisans du *légitimé*, mais il changeait d'idole; et le *bon Voysin*, lui aussi, aspirant à n'être pas remplacé, attendait les événements sans crainte, car il appartenait en apparence au duc du Maine, mais il

s'était, nous le savons, ménagé en secret des intelligences avec le duc d'Orléans. D'ailleurs, le président de Maisons avait précédé Louis XIV dans la tombe.

Le duc du Maine, et surtout la duchesse du Maine, ne redoutaient rien : le mari continuait à parler latin et à traduire *l'Anti-Lucretius* du cardinal Melchior de Polignac; la femme comptait sur la volonté de Louis XIV, obéi par-delà le tombeau. Elle avait déserté Sceaux pendant quelque temps, afin de travailler au triomphe de M. du Maine, et de se rallier les *constitutionnaires* (partisans de la bulle *Unigenitus*). A elle l'énergie virile, le mouvement, l'adresse pour profiter des moindres avantages offerts par les circonstances. Devenir Régente de fait! cela valait la peine d'y songer.

Le lendemain de la mort du roi, le parlement s'assembla dès la pointe du jour, sans être convoqué complétement, pour décider la grave question.

Est-ce qu'une scène renouvelée de la Fronde se prépare? L'inviolabilité du parlement est-elle menacée? On ne voit, dans la grande salle et dans les vestibules, que des officiers déguisés, des militaires réformés, des aventuriers turbulents, qui portent des armes cachées sous leurs habits.

Qu'on se rassure; les frondeurs n'existent plus, et le parlement n'a pas dans son sein une opposition bien terrible. Une seule voix peut-être s'élèverait contre le neveu du roi défunt; c'est celle de Jean-Antoine de Mesmes, le premier président, partisan des *légitimés*, mais tellement digne par ses dissipations et ses voluptés de figurer parmi les *roués*, que la compagnie n'a guère d'estime pour lui, et que son influence est à peu près nulle.

Antoine de Mesmes a conquis sa haute position de magistrat en jouant la comédie sur le théâtre de la duchesse du

Maine; il s'est signalé au milieu des *bergers* et des *bêtes* de la cour de Sceaux; il s'est fait peindre dans le costume de ses rôles; il s'est adonné aux galanteries platoniques des Malézieu, des Saint-Aulaire et des Polignac. Les magistrats le regardent comme un homme vicieux. Or, une fois décidés aux complaisances pour le vice, ils préféreront le duc d'Orléans, riche et puissant, à un de Mesmes devenu ridicule et ne pouvant distribuer aucunes faveurs.

Le grand corps de l'Etat étant assemblé, le duc d'Orléans y prit séance, avec les princes et les pairs, mais sans le jeune roi, bien que Louis XIV eût recommandé de mener son successeur au Palais de Justice, pour assister à la lecture du testament.

Personne ne souffla mot sur cette infraction aux volontés dernières de l'*immortel*.

Quelques minutes après, dit Saint-Simon, « arrivèrent les bâtards. M. du Maine crevait de joie. Le terme est étrange, mais on ne peut rendre autrement son maintien. L'air riant et satisfait surnageait à celui d'audace, de confiance, qui perçait néanmoins, et à la politesse qui semblait le combattre. Il saluait à droite et à gauche, et perçait chacun de ses regards. Entré dans le parquet quelques pas, son salut aux présidents eut un air de jubilation, que celui du premier président réfléchissait d'une manière sensible. Aux pairs le sérieux, ce n'est point trop dire le respectueux, la lenteur; la profondeur de son inclination vers eux de tous les trois côtés fut parlante... Pour son frère, il n'y parut que son froid ordinaire. »

Cependant les amis du duc d'Orléans avaient agi. A Paris, le 2 septembre, d'après les ordres du colonel des gardes-françaises Guiche, ce régiment occupa sournoisement les avenues

du Palais; les officiers, avec des soldats d'élite, se répandirent dans les salles en habits bourgeois. L'abbé Dubois pensa à prouver son zèle en menant dans une des *lanternes* lord Stair, ambassadeur d'Angleterre. Cela devait insinuer au parlement et au public que la cour de Londres appuyait le duc d'Orléans.

Voici le président de Mesmes qui fait une courte harangue. Ne croyez pas qu'il fronce le sourcil, ni qu'il se pose en redresseur de torts. Non, soumis comme un roué, il dit au duc d'Orléans :

« — La cour m'a expressément ordonné de vous protester qu'elle ira au-devant de tout ce qui pourra vous prouver le profond respect qu'elle a pour vous. »

Avant qu'on ne fît l'ouverture du testament, le duc d'Orléans, qui avait apporté tout ouverts les deux codicilles, prononça un discours par lequel il demanda la régence, en vertu du droit de sa naissance plutôt que des dernières volontés de Louis XIV.

« Mais à quelque titre que je doive aspirer à la régence, dit-il, j'ose vous assurer, messieurs, que je la mériterai par mon zèle pour le service du roi, par mon amour pour le bien public, et surtout étant aidé de vos conseils et de vos sages remontrances. »

C'était cause gagnée, que de parler ainsi à l'assemblée que le défunt roi avait tant malmenée. Joli de Fleuri, avocat-général, donna des conclusions conformes à ce discours. Puis le testament fut lu à voix basse, rapidement, et seulement pour la forme, car personne ne l'écouta.

Il ôtait en réalité la régence au duc d'Orléans, instituait un conseil dont le duc serait le chef et aurait voix prépondérante en cas de partage, dont les membres seraient le duc

de Bourbon, à l'âge de 24 ans, le duc du Maine, le comte de Toulouse, le chancelier Voysin, Villeroi, chef du conseil des finances, les maréchaux de Villars, d'Huxelles, de Tallard et d'Harcourt, les quatre secrétaires d'Etat, enfin le contrôleur général. M. du Maine aurait la garde de la personne de Louis XV, dont Villeroi serait gouverneur, et le gouvernement de toutes les troupes de la maison du roi. En cas de mort du duc du Maine, la régence appartiendrait au comte de Toulouse. N'oublions pas que le défunt manifestait sa haine des protestants et des duels, contre lesquels il réclamait la sévérité du conseil de régence et du jeune roi, en leur recommandant l'hôtel des Invalides et l'institution de Saint-Cyr.

Par un codicille, Villeroi commanderait à la maison militaire de Louis XV, depuis l'instant de la mort de Louis XIV jusqu'à l'ouverture du testament, après la lecture duquel Villeroi installerait le roi mineur à Vincennes.

L'attitude de Guiche avait complétement anéanti cette dernière disposition.

Quand la lecture du testament fut achevée, le duc d'Orléans prit la parole, se couvrit, se recouvrit, dit un mot de louange et de regret du feu roi, plaida pour sa prérogative, et produisit un grand effet sur l'auditoire. Etourdi par le succès de son concurrent, M. du Maine voulut parler; mais le duc d'Orléans avança la tête, et lui dit d'un ton sec :

« Monsieur, vous parlerez à votre tour. » Des acclamations se firent entendre, telles que M. du Maine, de plus en plus accablé, n'osa ouvrir la bouche.

Que resta-t-il des dispositions dernières de Louis le Grand ? La cour, dans l'après-midi, toutes les chambres assemblées, déclara le duc d'Orléans régent en France, pour administrer

le royaume pendant la minorité de Louis XV; ordonna que le duc de Bourbon serait immédiatement chef du conseil de régence, sous l'autorité du duc d'Orléans, et y présiderait en son absence; que les princes du sang royal auraient entrée dans ce conseil à vingt-trois ans; que le Régent pourrait former le conseil tout à sa guise, et accorderait seul à qui bon lui semblerait les charges, emplois, bénéfices et grâces.

Cette séance montra la supériorité de l'esprit du duc d'Orléans sur celui du duc du Maine, dans l'altercation peu convenable, d'ailleurs, qui eut lieu entre ces deux princes. Si le Régent fut trivial et impudent, le *Légitimé*, lui, n'eut pas assez de vigueur pour résister à son rival, et pas assez de dignité pour refuser la position dérisoire qu'on lui laissait.

M. du Maine demanda à être déchargé de la garde du roi, de la responsabilité de sa personne, puisqu'on anéantissait l'autorité que lui attribuait le testament de Louis XIV.

— Très-volontiers, monsieur, s'écria le duc d'Orléans.

Sans désemparer, le *Légitimé* donna acte de son désistement.

Aussitôt, le Régent avait profité de la bonne disposition du parlement. Il avait fait revenir les magistrats sur leur arrêt du matin, « que tout se déciderait dans le conseil de régence à la pluralité des voix. » Son habileté avait éclaté dans ces paroles :

— Je veux être libre de récompenser ; quand il s'agira de punir, j'en reviendrai à la pluralité des voix ; je veux être libre pour le bien, et avoir les mains liées pour le mal.

Une joie extrême s'était emparée des magistrats, qui se vengeaient des mépris que le défunt roi leur avait naguère prodigués. Beaucoup se mirent du côté des *roués*, par suite de leur propre corruption, de leur amour du luxe et des

plaisirs; quelques uns agirent par haine des constitutionnaires et des jésuites. Tous acclamèrent bruyamment, quand on leva la séance, un prince maintenant aussi favorisé qu'il avait été calomnié du temps de son oncle.

Succès complet du duc d'Orléans au Palais de Justice; succès au dehors, vis-à-vis du peuple, alléché par la promesse de diminution d'impôt.

Sur la route de Paris à Versailles, où le Régent se rendit auprès du petit roi, les vivats populaires furent immenses; et l'homme que les masses avaient longtemps maudit comme empoisonneur émérite, fut regardé comme un futur sauveur de la patrie.

Trois lignes seulement, dans la *Gazette de France*, annoncèrent au public la double séance du 2 septembre 1715.

Pour consoler le duc du Maine, on le créa surintendant de l'éducation du roi.

Quel coup de foudre frappa l'ambitieuse duchesse du Maine! Quelle humiliation pour la galanterie précieuse, refoulée maintenant à Saint-Cyr ou à Sceaux!

Sans prévenir personne, le duc d'Orléans se rendit à Saint-Cyr. Arrivé dans cette retraite, il se fit conduire à l'appartement de madame de Maintenon, désignée désormais sous le nom de *la veuve*.

Il y entra seul, et ferma la porte sur lui. On ignore la conversation qu'il eut avec *la veuve*. Ce que l'on sait, c'est que lorsque le prince la quitta, l'agitation de madame de Maintenon fut si grande, qu'il fallut lui faire respirer des sels.

De retour à la cour, le duc d'Orléans répondit aux gens qui l'interrogeaient :

— La position où a été longtemps madame de Maintenon, et la confiance que le feu roi avait en elle, m'ont forcé à des

actes qui répugnent à mon caractère, et j'ai été bien aise de la rassurer sur les suites qui pouvaient lui causer quelques appréhensions. Je ne veux pas la rendre malheureuse. N'est-elle pas, d'ailleurs, assez punie d'avoir échoué dans les deux choses qui l'intéressaient le plus, la déclaration de son mariage, et la régence pour M. du Maine, son enfant d'adoption?

Oui, madame de Maintenon souffrait à cette heure. Rien ne pouvait lui causer plus de chagrin que la déchéance des prérogatives accordées d'abord aux *légitimés*. La *veuve* avait promis au Régent « de ne plus s'employer qu'à prier Dieu pour le bonheur de la France. »

En revanche, le duc d'Orléans lui continua la pension de quarante-huit mille livres que le feu roi lui faisait sur sa cassette, et il ordonna d'insérer dans le brevet que le rare désintéressement de madame de Maintenon, « n'ayant rien à elle, » rendait cette pension nécessaire La Palatine et la reine d'Angleterre, en très-grand deuil, allèrent visiter la *veuve*, qui vécut dans la retraite, vendit ses chevaux, renvoya ses domestiques, et ne garda que deux femmes à son service. Madame de Maintenon avait pris les choses au tragique; elle s'affecta, plus qu'on ne saurait dire, en apprenant les revers de son cher élève, le duc du Maine.

Inoffensive, découragée, tout entière à ses devoirs de piété, elle se livra à cette douleur passive et concentrée, qui n'éclate pas, mais qui tue. Les gentilshommes, qui se vantaient naguère d'avoir obtenu sa protection, la délaissèrent.

A Versailles, on parla peu de la *veuve;* encore moins au Palais-Royal; pas du tout à Saint-Cloud, où se tenait la cour d'amour du Régent. Ses ennemis, forts de son anéantissement, l'accusèrent des maux qui avaient accablé la France pendant

la vieillesse de Louis XIV. Personne ne fut tenté de prendre sa défense : il demeura constant que, par ses conseils, le défunt roi avait révoqué l'édit de Nantes, accablé le peuple d'impôts, assuré le triomphe du camp des *dévots* et de la coterie des *légitimés*.

Les ennemis de la veuve Scarron ne se cachèrent plus pour lancer ou répéter des pamphlets, épigrammes ou quolibets composés contre elle. Les vers de Gilles Boileau, frère du satirique, furent redits çà et là :

Vois sur quoi ton erreur se fonde,
Scarron! de croire que le monde
Te va voir pour ton entretien.
Quoi! ne vois-tu pas, grosse bête,
Si tu grattais un peu ta tête,
Que tu le devinerais bien!

Madame du Maine, malgré son désappointement, ne perdit pas courage, et protesta contre l'arrêt du parlement de toutes les manières possibles. Elle revint « tenir sa cour » à Sceaux, se consola avec ses *bêtes*, inculqua à ses amis une sainte haine contre le duc d'Orléans, rédigea avec madame de Staal un mémoire pour réclamer les droits qu'on lui avait enlevés, et montra qu'elle était capable de lutter contre les ducs et pairs, le parlement, les princes légitimes, et le Régent lui-même. Ne lui arriva-t-il pas plus tard, à Sceaux, de dire aux ducs de La Force et d'Aumont :

— « Quand on a acquis une fois l'habileté à succéder à la couronne, il faut, plutôt que se la laisser arracher, mettre le feu au milieu et aux quatre coins du royaume. »

Ainsi tout changeait, et la réaction contre le règne de Louis XIV commençait dès les premiers jours de la Régence.

Elle s'attaquait même aux restes mortels du monarque défunt.

Celui qui, pendant sa vie, avait connu la flatterie sous toutes ses formes, avec tous ses masques, reçut, étant mort, les plus sanglantes insultes. Les détracteurs, alors, non contents de dire les vérités que l'on doit aux hommes qui ont vécu, déversèrent sur Louis XIV un torrent d'injures, en écrits ou en paroles, et, parmi les épitaphes composées, on remarqua celle-ci, traduite de l'anglais :

> Louis le Grand n'est plus, il est réduit en poudre !
> Français, répandez l'encens de toutes parts.
> Il imita trois dieux : par l'adultère, Mars ;
> Mercure par le vol, Jupiter par la foudre.

Ce fut le 9 septembre 1715 que l'on conduisit le corps de Louis XIV de Versailles à Saint-Denis. Le convoi se fit avec une pompe mesquine, presque indécente.

Sur son passage, on entendait mille quolibets et refrains de vaudevilles.

Le cercueil même ne fut pas respecté, le cercueil du monarque-soleil, du grand roi ! Ce qui restait surtout de lui, c'était le souvenir des dragonnades, des intolérances, des hypocrisies, des exactions impunies. A voir les spectateurs de cette cérémonie funèbre, on eût dit qu'il y avait fête publique.

Dans la plaine de Saint-Denis, affluence prodigieuse ; jeunes muguets donnant le bras à des femmes à la mode ; plus d'un roué de bas étage promenant sa débauche avinée. La masse croyait assister à l'enterrement du despotisme. C'était étrange et hideux. « J'ai vu, écrit Voltaire, dans son *Siècle de*

*Louis XIV*, de petites tentes dressées sur le chemin de Saint-Denis. On y buvait, on y chantait, on y riait. Le jésuite Le Tellier était la principale cause de cette joie universelle. J'entendis plusieurs spectateurs dire qu'il fallait mettre le feu aux maisons des jésuites avec les flambeaux qui éclairaient la pompe funèbre. »

Des dernières intentions de Louis XIV, une seule avait été un peu réalisée. On avait installé, « pour le bon air, » le jeune roi à Vincennes; de ce séjour provisoire, l'enfant vint au Palais de Justice, à Paris, le 12 septembre.

L'entrée se fit par la porte Saint-Antoine. Dans le carrosse était Louis XV; sur les genoux de madame de Ventadour; à côté du petit roi, le Régent; et devant lui, le duc de Bourbon et le prince de Conti. A la portière du carrosse se tenaient Bignon, prévôt des marchands, et M. de Tresmes, gouverneur de Paris. Inutile de dire que le cortége fut magnifique, et que la foule éclata en manifestations bruyantes d'une joie inspirée par tant de belles promesses.

Au Palais, Louis XV dut remplir la formalité d'un lit de justice, cérémonie aussi vaine que solennelle, mais qui consacrait et affermissait aux yeux de bien des gens, amateurs des formes, le pouvoir du duc d'Orléans.

En effet, comme cela fut sérieux d'entendre un enfant de cinq ans, tenu en lisières par madame de Ventadour, sa gouvernante! Quel éclat de majesté monarchique dans ces paroles d'un bambin royal, porté dans les bras d'un gentilhomme :

— « Messieurs, je suis venu ici pour vous assurer de mon affection. M. le chancelier vous dira ma volonté. »

Louis XV, qui se relevait d'une indisposition, était pâle et débile. Le président de Mesmes le harangua, le compara à un dieu, et prononça le mot d'*ange* à l'endroit du Régent, re-

vêtu de la toute-puissance. Joli de Fleuri fut éloquent, et le chancelier Voysin (le bon Voysin de madame du Maine!) fut imperturbable pour lire l'arrêt définitif qui cassait le testament reçu par lui un an auparavant.

La régence du duc d'Orléans avait ainsi toutes les sanctions, judiciaire, populaire et royale. Une médaille, dont le poinçon n'a pas été achevé, devait apprendre ce fait à la postérité. On y voyait cette légende : *Jure et votis* (par droit et par vœux). Des médaillons furent gravés à l'occasion de la Régence; sur un d'eux parut l'anagramme suivante :

PHILIPPE D'ORLÉANS, RÉGENT DE CE ROYAUME

(Aimons ce grand héros, il est père du peuple).

Sur un autre, on avait dessiné Hercule portant le monde sur ses épaules, avec cette légende *Par virtus oneri*, que les courtisans traduisaient ainsi : La force et le courage égalent la pesanteur du fardeau.

# IV

## LE RÉGENT ET LES SIX CONSEILS

Serment demandé et juré. — Ce fripon, ce coquin de Dubois ! — Il est fait conseiller d'État. — Mot de la Palatine sur les femmes politiques. — Réformes réclamées, obtenues. — Anti-constitutionnaires. — Les *légitimés* se recrutent dans le camp des dévots. — Établissement des conseils. — Le vertueux cardinal de Noailles. — Le duc d'Antin, « sans honneur et sans humeur. » — Villars, d'Estrées, Villeroi, Noailles neveu, d'Huxelles. — Les membres des conseils. — Personnel féminin. — Devises. — Hommes du nouveau et de l'ancien régime.— Le duc d'Orléans populaire.— Allégresse générale. — L'almanach de 1716. — Le Régent-Hercule. — Secrétaire d'État de l'Académie des sciences.— *Brevets de retenue.* — Établissement d'une chambre de justice.

Laissons les *Légitimés* à l'écart ; nous retrouverons à Sceaux, quand il en sera temps, la petite-fille du grand Condé, trônant au milieu de sa cour à la fois poétique et galante, et recevant tour à tour les surnoms de divine *Ludovise*, de *Naine*, d'*Empérière*, de *Bergère*, de *Nymphe de Chantilly*, etc. Pour l'instant, il y a entr'acte de la comédie.

M. du Maine était annihilé : on ne voulait pas « mettre ses

talents à profit. » Madame de Maintenon pouvait le regarder toujours comme un prodige ; mais la *veuve*, ne sortant plus de Saint-Cyr, ne colportait plus son admiration.

Suivons les événements par rapport au Régent, ce représentant de la galanterie réaliste.

Peu de temps après l'arrêt qui cassait le testament de Louis XIV, la princesse Palatine vit le duc d'Orléans.

« — Mon fils, lui dit-elle, je ne désire que le bien de l'Etat et votre gloire ; je n'ai qu'une chose à vous demander pour votre honneur, et j'en exige votre parole. »

Le Régent, qui rendait justice au bon sens de sa mère, et qui ne se révoltait pas contre les conseilleurs, donna la parole demandée.

— C'est, ajouta la Palatine, de ne jamais employer ce fripon d'abbé Dubois, le plus grand coquin qu'il y ait au monde, et qui sacrifierait l'Etat et vous au plus léger intérêt.

En effet, la réputation de l'abbé était horrible, et le public répétait volontiers ce qu'on assurait avoir été dit par le grand roi, lorsque Dubois, alors obscur, reçut de lui un bénéfice peu important :

« Il ne s'attache point aux femmes qu'il aime ; s'il boit, il ne s'enivre pas, et s'il joue, il ne perd jamais. »

Pour le peuple, Dubois était le libertin, l'ivrogne et le joueur « heureux quand même » personnifiés.

Malgré ce serment réclamé avec insistance par la Palatine, le duc d'Orléans créa son ancien précepteur Dubois conseiller d'Etat.

Avec Dubois, la *rouerie* entrait aux affaires, la position des femmes galantes se dessinait ; les débauchés avaient l'oreille du Régent. Le conseil était scandalisé, sans doute, mais le vieux abbé libertin, malgré ses soixante ans et ses reliquats

de débauches, semblait rajeuni par les ardeurs ambitieuses, et devait aller aussi loin que peut aller un homme inaccessible à la niaiserie des scrupules.

D'après son caractère facile et ses habitudes voluptueuses, Philippe d'Orléans ne pouvait manquer de se livrer à un conseiller, c'est-à-dire à un maître. Peut-être eût-il subi l'influence de femmes haut placées ; mais l'indolente régente se soucia peu de politique ; la duchesse de Berri, fille de Philippe, préféra, comme on l'a dit avec raison, « la célébrité des vices et la liberté des plaisirs. » Quant à la princesse Palatine, elle ne prit pas le rôle de dominatrice, et, bien qu'on la tourmentât à cet égard, elle tint ferme ; elle disait qu'on ne lui avait point enseigné l'art de régner, et qu'elle s'en acquitterait fort mal. Elle ajoutait : — « Ce royaume n'a malheureusement été que trop dirigé par des femmes jeunes et vieilles de toute espèce. Il est temps enfin qu'on laisse agir les hommes. »

Voilà ce qui assura le fortune de Dubois, providence des femmes galantes de son temps ; voilà ce qui enleva aux courtisanes de la Régence toute influence politique, et les relégua au rang de subalternes. Toutes portèrent le sceptre du plaisir ; aucune n'eut le pouvoir en main.

On verra que l'élévation de Dubois explique le règne des *élèves de la Fillon*, dont nous parlerons plus tard.

La France avait soif de réformes. On demandait à grands cris le retrait des gouvernants qui protégeaient les jésuites, et qui soutenaient la bulle *Unigenitus*. Le Régent marcha tout d'abord dans les voies indiquées. La maison du roi, les bâtiments et équipages de chasse furent restreints (5 septembre) : on revint, pour ces dépenses, au temps de la mort de Louis XIII. Les *anti-constitutionnaires*, à la tête desquels

figurait le cardinal de Noailles, virent avec une joie éclatante le père Le Tellier cesser toutes fonctions.

L'ex-confesseur de Louis XIV, le futur confesseur de Louis XV, nommé par codicille, ayant demandé au Régent quelles étaient ses obligations présentes, ce prince avait répondu :

— « Cela ne me regarde pas ; informez-vous à vos supérieurs. »

Un tollé général, poussé par le *camp des dévots*, accueillit ces paroles.

La faction des *Légitimés* se recruta parmi ceux qui regrettaient l'ancien ordre de choses. Les courtisans de madame du Maine allèrent criant sur les toits que le défunt roi, en léguant la souveraineté à son fils légitimé, avait voulu mettre la France à couvert de la honte : — que rarement les rois trouvaient dans leurs enfants naturels les qualités que Louis avait reconnues dans le duc du Maine et le comte de Toulouse ; — que ces princes avaient été dévoués à son service et uniquement occupés à lui plaire ; — qu'ils étaient zélés pour le bien de l'Etat, — et que la France admirait leur capacité et leur vertu.

Philippe d'Orléans laissa dire. Le 15 septembre, il établit six conseils de gouvernement. Le conseil de conscience ou des cultes, comme on l'appellerait aujourd'hui, eut pour président l'*anti-constitutionnaire* cardinal de Noailles, lequel eut aussi la feuille des bénéfices enlevée à Le Tellier, exilé successivement à Amiens et à La Flèche, avec une pension de six mille francs.

Etait-il possible de montrer plus d'esprit réactionnaire? Peu auparavant, les jésuites avaient manqué faire perdre à Noailles et sa mitre et son chapeau de cardinal.

Par l'élévation de Noailles, qui ne consentait pas à signer la bulle *Unigenitus*, qui avait gagné l'amitié des Parisiens pendant l'hiver de 1709, en faisant fondre son argenterie pour venir au secours des pauvres, le Régent montrait les dents aux jésuites. Il plaisait aussi par là aux *roués*, qui accolaient sans cesse au nom de l'archevêque l'épithète de « vertueux. »

Ce fut le duc d'Antin, fils de M. et de madame de Montespan, et courtisan « sans honneur et sans humeur, » qui présida le conseil du dedans du royaume, c'est-à-dire de l'intérieur.

Louis-Antoine de Pardaillan de Gondrin, marquis, puis duc d'Antin, offrait le type achevé du courtisan. On se rappelait qu'ayant reçu (1707) Louis XIV dans son château de Petit-Bourg, il avait répondu à l'*immortel*, critiquant une grande allée d'arbres qui cachait la rivière, en faisant abattre l'allée en une nuit. Il avait succédé à Mansart comme directeur général des bâtiments. Grand train chez lui, luxe éblouissant, bonne chère et comédie. Et pour le jeu, quel goût! Saint-Simon raconte que le duc d'Antin fut pris la main dans le sac par le duc d'Orléans, père du Régent.

A la tête du conseil de guerre fut placé le maréchal de Villars. Immense réputation de guerrier; homme des gloires de Louis XIV. Ce choix récompensait le général qui sauva la France à Denain.

Le maréchal Victor-Marie d'Estrées, vice-amiral, fut président du conseil de marine, sous l'autorité supérieure, mais purement nominale, du légitimé comte de Toulouse, amiral de France.

Aux finances, le Régent fut *ordonnateur*, signant toutes les ordonnances relatives aux mouvements de fonds. Louis XIV avait fait de même.

Il fallait l'œil du maître pour les finances, depuis si long-

temps mal administrées : prodigalité du roi, incurie des ministres, rapacité des intendants, désordre général caché par le manteau d'une grandeur factice.

Sous le Régent, le maréchal de Villeroi resta chef des finances; la présidence réelle de ce conseil échut au duc de Noailles, neveu du cardinal.

Or, Villeroi, nul, glorieux et magnifique, n'avait qu'un titre, et le duc de Noailles était le type de la versatilité courtisanesque, un transfuge du camp des dévots dans celui des roués.

Le premier, qu'on avait surnommé autrefois le *Charmant*, à cause de sa grâce, de sa parure et de ses manières, devait espionner le duc d'Orléans, après lui avoir vendu le secret du codicille de Louis XIV. Il était bafoué par la cour et la ville, surtout après son équipée de Crémone.

Le second, versé dans les questions financières, qu'il avait étudiées avec Nicolas Desmaretz, ex-contrôleur général, possédait une excessive dose d'ambition. Les finances étaient la principale affaire du gouvernement; régir les finances, c'était gouverner. Noailles ainsi pensait, et voulait se créer une personnalité importante. Du reste, gentilhomme doux quand il lui plaisait, gracieux, affable, gaillard, amusant, musicien et bon convive.

Enfin, le maréchal Nicolas de Blé, marquis d'Huxelles, présida le conseil des affaires étrangères.

D'Huxelles ressemblait tout à fait, dit Saint-Simon, « à ces gros brutaux de marchands de bœufs. Paresseux, voluptueux à l'excès en toutes sortes de commodités, de chère exquise grande, journalière; en choix de compagnie, en débauches grecques dont il ne prenait pas la peine de se cacher, et accrochait de jeunes officiers qu'il adomestiquait, outre de jeunes valets très-bien faits, et cela sans voile, à l'armée et à

Strasbourg. » Pour terminer le portrait de ce maréchal, faut-il y ajouter des couleurs foncées, telles que la bassesse, la souplesse, l'envie, la fausseté, la corruption dans le cœur comme dans les mœurs ?

Peu après (14 décembre), on organisa le conseil du commerce, sans présidence nommée. Le Régent n'avait oublié que le commerce!

Cette forme de gouvernement était toute à l'avantage du tiers-état « Trois espèces d'hommes, dit Lémontey, choisis par la convenance, par la faiblesse et par la nécessité, remplissaient les listes des conseils : d'abord de grands seigneurs, vieux dans les intrigues, novices dans les affaires, et moins utiles par leur crédit qu'embarrassants par leur morgue et leur petitesse; ensuite, les amis du Régent, l'élite des *roués*, esprits frondeurs et pervers, ignorants et spirituels, hardis et paresseux, et bien mieux faits pour harceler que pour conduire un gouvernement; enfin, au-dessous d'eux, étaient jetés pêle-mêle des conseillers d'Etat, des maîtres des requêtes, des membres du parlement, gens instruits et laborieux, destinés à réparer sans gloire et sans émulation les bévues qu'il fallait attendre de l'incapacité de leurs premiers collègues et de l'étourderie des seconds. »

Au total, les amis du plaisir y avaient la majorité.

Aisément on se figure le personnel féminin gravitant autour de ces chefs d'emplois, et combien les faveurs accordées exigèrent une réciprocité complète. Ces rois aux petits pieds ne manquèrent pas de favorites, à l'imitation du Régent, président des présidents, maître des maîtres. Presque tous possédaient des hôtels, où les fêtes ne discontinuaient pas; presque tous avaient la maison des champs, que venaient animer les déesses d'Opéra.

L'établissement des conseils ne contribua pas peu à propager les principes de galanterie réaliste, jusqu'à ce que le système de Law, en gestation à l'époque dont nous nous occupons, les vint généraliser, vulgariser.

Saint-Simon était presque content: les gentilshommes gouvernaient la France.

Que de merveilles on attendait de la formation de ces conseils! On les croyait d'autant plus appelés à fournir une brillante carrière, que le défunt roi s'était plus vigoureusement prononcé contre un tel mode de gouvernement. Tant de ministres avaient été incapables, que l'on était ravi de n'avoir plus de ministres.

La flatterie ne tarda pas à s'en mêler. Une médaille consacra la devise de chaque conseil.

Celui qui dirigeait cumulativement et la régence et les finances (car nous n'oublions pas que le duc d'Orléans présidait là de fait), fut personnifié par un lustre, avec ces mots : *Lucet coram omnibus*, — il brille en face de tous.

Une chasuble, avec cette devise : *Aris imponit honorem*, — il fait rendre honneur aux autels, devint l'emblème du conseil de conscience.

Pour les affaires étrangères, le symbole fut une ancre, avec cette phrase : *Indè quies et indè motus*, — de là le calme, et de là le mouvement.

Le conseil de guerre était figuré par une main qui lance un javelot, avec cette sentence : *Dirigit et pugnat*, — il dirige et il combat.

L'allégorie du conseil du dedans (affaires intérieures) consista dans une ruche : *Labor intus*, — travail au dedans.

Un soleil se levant sur les flots, avec cette pensée : *Sole nascente clarior unda*, — l'onde est plus transparente au

soleil levant, célébra poétiquement les mérites du conseil de marine.

Et le commerce! le commerce aussi eut son petit éloge blasonné par une médaille représentant un pont; la légende était : *littora jungit*, — il joint les rivages (1).

Dans les nouveaux rouages de la haute administration, parmi les soixante-dix quinzièmes de ministre déguisés sous les noms de membres des conseils, on ne voyait que peu ou point de · artisans de l'ancien régime.

Ceux-ci eurent une compensation dans le conseil de Régence, où l'on compta presque tous les personnages inscrits au testament du feu roi, — le duc de Bourbon, qui fut chef du conseil sous le Régent; le duc du Maine, le comte de Toulouse, *légitimés;* le chancelier Voysin; les maréchaux de Villeroi, d'Harcourt et de Besons, le prélat Cheverni, l'ex-ministre Torci, et le duc de Saint-Simon.

Cheverni, Saint-Simon et Besons étaient les choix nouveaux. Le maréchal de Tallard, nommé par Louis XIV, et oublié d'abord par le Régent, fut ensuite admis dans le conseil. Un de plus ou de moins, peu importait. Les choses se faisaient d'ailleurs assez légèrement. Tous les anciens choix avaient été laissés là pour la montre.

Un exemple de l'esprit qui présida à la nomination définitive des membres du conseil de régence ressort des motifs allégués par le duc d'Orléans, quand il donna seulement à La Vrillière, plein d'exactitude et de goût laborieux, les fonctions de secrétaire. La Vrillière était fort petit de taille, et le Régent dit à Saint-Simon :

— On se moquera de moi, si je montre ce bilboquet.

(1) *Cartons de la Bibliothèque impériale.*

Mais à quoi servait un entourage officiel au duc d'Orléans, puisque celui-ci était bien décidé à régner personnellement sous le nom du roi mineur? — Derrière lui, dans l'ombre encore, comme le Méphistophélès de ce Faust politique, passe et repasse en ricanant l'abbé Dubois.

Donc, le Régent était maître, sauf le chapitre des influences. Il conquit promptement une certaine popularité, en redressant les torts du monarque défunt.

De même que, par la restitution du droit de remontrances, il s'était ménagé le parlement, de même il se concilia les *anti-constitutionnaires*, en révisant (10 novembre) toutes les lettres de cachet, en rendant à la liberté ou à la patrie les gens embastillés ou exilés pour fait de jansénisme.

Cet acte de haute intelligence inspira les dessinateurs et les poètes. Sur une gravure, on burina ce quatrain :

L'on ne voit plus trembler la paisible Innocence,
Ni la Vertu languir dans la captivité,
Le Mensonge est détruit, et l'auguste Régence
Fait triompher partout la sainte Vérité.

Le Régent reçut certains prisonniers de valeur avec beaucoup de marques d'estime et de bonté. De plus, il ordonna d'élargir quelques gens détenus pour dettes ou pour des fautes légères. Mais le désir d'acquérir de la popularité l'avait conduit trop loin : plusieurs graciés, surtout de l'hôpital général, persévérèrent dans leur mauvaise conduite, et il fallut les réintégrer en prison.

Aussitôt que le duc d'Orléans eut fermé l'assemblée du clergé et défendu de publier ses censures, une estampe allé-

gorique représenta « le Temps qui découvre la Vérité, laquelle, soutenue par l'Amour de la Vertu, confond et renverse la Calomnie, l'Envie et la Fourberie. »

Toutes ces mesures prises contre les constitutionnaires ou en faveur de leurs victimes, exaltèrent l'enthousiasme de la multitude. La pitié pour les persécutés et la haine contre les persécuteurs devinrent telles, qu'il appartint à la police d'empêcher les excès.

Lancé sur ce terrain, le Régent ne s'arrêta pas tout à coup. Depuis la Fronde (1), le roi de France avait abandonné la résidence de la capitale. Les Parisiens surent gré au duc d'Orléans de quitter Versailles pour venir au Palais-Royal, et d'installer Louis XV dans le château des Tuileries (2 janvier 1716). Leurs vœux étaient comblés, en outre, par un arrêt rendu trois mois auparavant, et assurant au peuple que les monnaies ne subiraient plus de variations; par une déclaration ordonnant la libre circulation des grains dans l'intérieur du royaume; par la diminution des droits d'entrée sur les consommations de Paris; enfin par des remises sur la taille, le dixième et la capitation de l'année 1716; etc.

Il leur semblait que le poids des charges publiques devait diminuer, que les abus allaient disparaître, que l'usure serait anéantie, que le commerce en détresse reprendrait une vie nouvelle.

Le peuple français s'est toujours et se laissera toujours, peut-être, bercer si facilement par de trompeuses espérances!

Aussi lisons-nous dans un vaudeville publié par le *Mercure galant*, en janvier 1716 :

(1) Voir notre *Histoire anecdotique de la Fronde*, Librairie nouvelle, un vol. in-18. Paris, 1860.

Grâces à monsieur le Régent,
Dans cet an mille sept cent seize,
On ne verra plus d'indigent,
Chacun sera fort à son aise.
Ah! qu'il est sûr, ah! qu'il est beau,
Mon almanach nouveau.

Aussi, dans cette même année, un aumônier de la duchesse de Berri présenta-t-il à cette princesse un beau portrait du Régent, son père. Au bas était un Hercule avec sa massue, autour cette devise : *nec mole gravatur* (ce poids ne l'accable point), et au-dessus ces deux vers latins :

Mars fuit Hispanis, invictam stradit Ilerdam.
Jupiter est Gallis, Phœbus et alma Ceres (1).

(Il fut Mars pour les Espagnols, prit l'invincible Lerida.
Il est pour les Français, Jupiter, Phœbus et la fertile Cérès.)

En vérité, les flatteurs de Louis XIV survivaient, et n'avaient pas perdu leur manie mythologique! Voilà le duc d'Orléans devenu tout à la fois un Mars, un Jupiter, un soleil et une Cérès!

L'encens de la popularité enivre. Le duc d'Orléans, ami de Saint-Simon et de toute la noblesse, se rendait favorable aux masses en matière d'impôts; il se montrait encore sympathique aux savants, ses « confrères, » en réglementant d'une façon aussi large que libérale l'Académie des sciences (3 janvier 1716).

— Je compte même, dit-il, demander au roi, à sa majorité, d'être toujours secrétaire d'Etat de l'Académie.

(1) *Mercure galant*, année 1716.

Ces actes, très-ostensibles, cachaient les tolérances ou les priviléges déplorables accordés à la noblesse exigeante, aux compagnons de débauche du duc d'Orléans. Les gentilshommes obtinrent exclusivement les emplois de l'administration des haras : et il multiplia les *brevets de retenue*, qui consacraient l'hérédité et la vénalité des gouvernements et des lieutenances.

Il ne protégea pas les jésuites, sans pour cela perdre sa sévérité contre les protestants.

Ainsi éclatait son caractère faible, inconséquent et plein d'insouciance ; son manque de principes l'empêchait de réaliser des réformes complètes ; il ne corrigeait la fin du dernier règne que dans les choses qui gênaient ses mouvements personnels.

Et puis la passion du plaisir l'entraînait, le besoin d'argent occupait sa pensée. Louis XIV avait laissé un déficit de 78 millions. On parlait tout haut de banqueroute, et quelques courtisans, Saint-Simon en tête, ne voyaient pas grand dommage à frustrer les créanciers de l'Etat, qui étaient en général des « gens de bas lieu. »

La question des finances apparut comme étant la plus grave.

Aux expédients du dernier règne succédèrent les théories. On diminua les impôts, et, par compensation, on réduisit les rentes, d'après les conseils du duc de Noailles, qui ne tarda pas à faire établir par un édit (mars 1716) une chambre de justice contre les traitants coupables d'exactions, contre les comptables et les munitionnaires coupables de concussions, et contre les usuriers coupables d'avoir agioté sur les papiers de l'Etat.

# V

## GUERRE AUX TRAITANTS

Crozat, Samuel Bernard et Bourvalais, *traitants*. — *Turcaret.* — Lettre de Fénelon. — Plans de toutes sortes. — Refonte des monnaies, *visa.* — Chambre de justice. — Terreur organisée. — Dénonciations. — *La chute des filles de joye*, etc. — *Le pressoir des esponges du roi.* — Hercule et Cacus. — Châtiments de Paparel, de Gruel et de Le Normant. — Les *Crésus* sont rançonnés. — Commission expéditive. — Taxe. — Rouillé-Ducoudray. — Le garde des seaux de Bourvalais. — Stratagème d'huissier. — Accommodement. — Petits marchés à l'amiable. — Mot d'un banquier. — Alliance de la noblesse avec la finance. — Mort de la chambre ardente. — Faillite du gouvernement. — D'Argenson succède au duc de Noailles.

De tout temps, le contribuable a peu goûté les impôts, à plus forte raison les gens chargés de les recueillir.

Les *partisans*, c'est-à-dire les spéculateurs qui, dans l'ancienne monarchie, avaient affermé les revenus du roi, ou qui s'étaient chargés, pour une somme fixée, de la collection des impôts de telle ou telle province, avaient succombé sous l'exécration publique. Mais leur disparition n'était que dérisoire. Les *traitants* leur avaient succédé, faisant les mêmes

marchés, récoltant les mêmes bénéfices, menant la même vie, et s'attirant les mêmes haines.

Parmi les princes de la finance, parmi les Crésus devant qui se prosternaient les prêtresses de Vénus, un homme avait rendu au Régent le signalé service de prêter trois millions pour parer aux nécessités les plus urgentes pendant les premières semaines du nouveau gouvernement. C'était Antoine Crozat, qui, depuis septembre 1712, possédait pour quinze ans le privilége du commerce exclusif de la Louisiane.

Crozat avait été tour à tour receveur-général du clergé, trésorier des États du Languedoc et trésorier de l'ordre du Saint-Esprit. Il était marquis du Châtel, et le plus riche homme de Paris (au moins 40 millions), portant le cordon bleu, malgré les cris d'indignation de la noblesse.

On devait quelque reconnaissance à ce financier, véritable fondateur de la colonie de la Louisiane, où ses navires ne cessaient d'aborder, — sans grands profits pourtant, car les bénéfices ne répondaient pas aux espérances de Crozat.

Venaient ensuite d'autres illustrations de la banque, — Samuel Bernard, traitant enrichi sous le ministère de Chamillard, dont la fortune s'élevait à trente-trois millions de capital, qui fit des avances d'argent à Louis XIV, et sur l'*avoir* duquel figuraient les plus fiers gentilshommes; — Paul Poisson, dit de Bourvalais, à qui appartenait une partie de la Brie, qui avait fait construire le château princier de Champs-sur-Marne, possédait un magnifique hôtel à la place Vendôme, et avait reçu à jouer et à manger le propre frère de l'*immortel*.

Or les Crésus, parvenant aux honneurs malgré leurs manières bourgeoises, excitaient la jalousie des gentilshommes,

pendant que leur luxe insultait à la misère publique. *Turcaret*, comédie de Le Sage, représentée en 1709 avec succès, avait déversé l'odieux et le ridicule sur les fortunes scandaleuses. Aussi les financiers s'étaient-ils réunis pour obtenir que cette pièce ne fût pas jouée. Inutiles efforts : Le Sage frappa ceux que Molière n'avait pas attaqués.

Une voix pure entre toutes avait dénoncé le mal. Fénelon écrivait, sur la fin du règne de Louis XIV, « que le fonds de toutes les villes était épuisé.... que tous les hôpitaux étaient accablés.... que les intendants enlevaient jusqu'aux dépôts publics ... qu'on ne pouvait plus faire le service qu'en escroquant de tous côtés. » Il ajoutait que « les Français prisonniers en Hollande y mouraient de faim, faute de paiement de la part du roi..... que les blessés manquaient de bouillon, de linge et de médicaments..... que le pain était presque tout d'avoine.... que le prêt manquait aux soldats ... que les officiers subalternes souffraient en proportion encore plus. » Villars nous apprend que les usuriers prenaient 80 pour 100 d'escompte sur les *billets de subsistance* délivrés aux officiers au lieu d'argent (citation d'H. Martin), et le ministre Desmaretz dut un jour donner trente-deux millions de billets aux traitants, pour encaisser huit millions en argent : le billet perdait soixante-quinze pour cent.

La pensée de rançonner les richissimes bourgeois vint simultanément aux nobles et aux classes infimes du peuple.

Fouiller le passé, juger les concussions impunies, se procurer de l'argent *per fas et nefas*, satisfaire les masses en flattant l'orgueil de la noblesse et de la haute magistrature, voilà quelle fut l'idée fixe des roués.

Par un arrêt du conseil, on invita tous les citoyens à communiquer leurs idées sur l'amélioration des affaires publiques.

C'était le contraire du dernier règne. Les projets, les avis, les rêveries pullulèrent, surtout à l'endroit des impôts et des finances. Le duc de Noailles adopta le plan d'un ingénieur et officier de marine, nommé Renau, dit *Petit-Renau*, à cause de sa petite taille. Ce vieillard, inspiré par les doctrines de Vauban, proposait d'organiser à ses frais une imposition proportionnelle à la taille arbitraire qui ruinait le paysan.

Aussitôt, une croisade financière s'établit. Des comtes, des marquis, des nobles de toutes qualités s'en allèrent fonder le nouveau système dans les provinces. Il en résulta une perte d'un million, et la mort de Renau, succombant sous la fatigue et le chagrin d'avoir échoué dans ses projets.

Parmi les plans à l'ordre du jour, celui de ne pas reconnaître les engagements de Louis XIV fut rejeté ; mais on réduisit à moitié la plupart des rentes perpétuelles ou viagères, et les pensions au-dessus de six cents livres, en exceptant toutefois celles des chevaliers de Saint-Louis constituées comme « le prix du sang répandu pour l'État, » et celle de madame de Maintenon, de la *veuve* « désintéressée. »

Les gouvernants avaient solennellement promis de ne pas toucher aux monnaies ; pourtant un édit de décembre ordonna une refonte, qui ne changeait ni le titre ni le poids des espèces, mais seulement l'effigie, en élevant le louis de quatorze livres à vingt livres, et l'écu de trois livres dix sous à cinq livres.

Hélas ! Noailles avait manqué à sa promesse inutilement : la refonte des monnaies n'obtint aucun succès.

Le procédé de refonte fut appliqué aussi sur les effets publics, devenus innombrables, discrédités, et entachés parfois de fraude dans leur origine. Cette opération couvrit une véritable spoliation, dont les victimes se résignèrent.

Comme toutes ces violentes mesures n'excitaient que peu ou point de troubles, le duc de Noailles ne s'arrêta pas en si beau chemin ; il s'attaqua aux traitants, aux comptables, aux munitionnaires et aux usuriers, gens ridiculisés, qu'il n'était pas difficile de trouver coupables.

Mais comment atteindre des hommes si nombreux et si riches? Fallait-il taxer en secret et avec modération les traitants, obtenir sans bruit des restitutions ? C'était l'opinion de Saint-Simon ; elle ne prévalut pas. Selon Noailles, il importait d'agir au grand jour, d'arracher publiquement aux Crésus leurs dépouilles, pour éteindre les dettes de l'État.

Il y eut un commencement d'exécution de l'édit de mars 1716, une sorte de terreur organisée contre les financiers qui, depuis 1689, s'étaient moqués des scrupules et avaient engraissé des maux de la France.

Noailles ne pardonnait pas aux traitants leur mauvais vouloir touchant le *visa*, ou vérification et liquidation de tous les billets d'État, ordonnée le 7 décembre 1715, et confiée aux frères Pâris-Duverney, fils d'un cabaretier des Alpes Dauphinoises : en huit jours seulement le *visa* avait pu constater l'émission ou l'endossement par les receveurs-généraux de soixante-douze millions de billets.

Pour faire rendre gorge à ces cyniques enrichis, qui rentaient leurs maîtresses plus royalement que le roi, on transporta dans les salles du couvent des Grands-Augustins, à Paris, tous les hideux instruments de torture, crocs, poulies, réchauds et tenailles. Cette inquisition fiscale ressembla à l'inquisition catholique.

La chambre de justice, nouvelle chambre ardente, fit saisir les banquiers, pendant une nuit, prendre leurs papiers,

mettre le scellé sur leurs hôtels ; puis elle les somma de déclarer, sous peine de confiscation, le chiffre exact de leur fortune.

Ces heureux voleurs, d'abord étourdis par une mesure si soudaine, ne tardèrent pas à se reconnaître et à vouloir esquiver l'orage par la dissimulation. Aussi, punissant du carcan la négligence des témoins, et des galères l'erreur dans la déclaration des fortunes, le pouvoir encouragea les dénonciateurs, en leur attribuant le cinquième des amendes et des confiscations qu'ils procureraient. Peine de mort contre qui menacerait, insulterait, détournerait ces espions, ou seulement en médirait. Une disposition porta : « Il sera loisible à toutes les personnes qui voudraient faire des dénonciations, même aux laquais et autres domestiques de ceux qui sont justiciables de notre dite chambre, de faire les dénonciations sous leur nom, si bon leur semble, ou *sous des noms empruntés*, en donnant des indices clairs et certains des faits qu'ils dénonceront. »

Les dénonciateurs furent affranchis de leurs dettes, et relevés de la poursuite de leurs créanciers : on les déclara protégés du roi. Leur nombre devint immense. Tel commis perdit lâchement son patron, tel domestique son maître, tel parent ses parents, tel fils son père. Selon un contemporain, « un prêtre de Saint-Sulpice, nommé Rey, auquel Bourvalais avait confié quelques affaires importantes, alla le dénoncer et déclarer qu'il avait 500,000 livres de contrats sur la ville de Paris sous son nom. La somme fut confisquée au profit du roi, à l'exception de 100,000 livres qu'on accorda à cet ecclésiastique pour son droit d'avis. »

Afin de chauffer l'opinion publique, des chansons odieuses et des estampes barbares furent répandues.

*La chute des filles de joye entretenues par les traitants et les maltôtiers* se chanta partout :

Pleurez, malheureuses grisettes,
Pleurez, gibier de maltôtiers,
Ou bien chantez adieu paniers,
Car pour vous vendanges sont faites.

Avant la juste décadence
De tous ces riches partisans,
Combien aviez-vous de présents,
Habits, bijoux en abondance !

Mais depuis que leur sort fatal
A renversé votre fortune,
Où irez-vous : à l'hôpital,
Ou bien raccrocher à la brune.

On burina *La déroute des Agioteurs*, grande allégorie dans laquelle ils sont foudroyés par la justice ; — *Thémis, ou le vice chassé de la finance* ; — *La Maltoste à l'agonie* ; — *Le Temps de la Maltoste bouleversé* ; — *Le Pressoir des esponges du roi*, avec ces vers :

Ces sangsues icy pressoirez
Sont les pirates de la France,
Qui regorgent les flots dorez
De nos trésors en abondance (1).

L'*Opéra d'Enfer* représenta les financiers dans des tortures aussi variées que hideuses. Au bas d'une gravure sur la chambre ardente, se trouvait un *pressoir* sur lequel s'as-

(1) *Cartons de la Bibliothèque impériale.*

seyaient la Justice et la Mort ; des corps humains faisaient ruisseler de l'or de leurs membres écrasés ; on y lisait :

Il faut rendre, il faut rendre avec gémissement
Le sang que tes impôts ont exprimé des veines
Du clergé, du marchand, du noble et paysan,
Et payer par tes maux l'intérest de leurs peines.

Lui-même, le duc d'Orléans s'avisa de faire frapper, en l'honneur de la chambre de justice, une médaille où elle était représentée sous les traits d'Hercule qui terrasse le voleur Cacus, avec cette légende : *Victor avaræ fraudis* « vainqueur de la fraude avide » (1).

Si les délations manquaient, la torture arrachait des aveux aux traitants. Et tous les banquiers de France furent épouvantés.

Les uns se dépêchèrent de réformer leur maison : un financier, désespéré, se coupa la gorge; un autre se jeta dans un puits : la justice condamna son cadavre, que l'on pendit la tête en bas, pour ensuite le traîner sur la claie et le laisser pourrir à la voirie.

Paparel, trésorier-général de l'ordinaire de la guerre et de la gendarmerie de France, qui demeurait sur la place Louis-le-Grand, fut condamné à la potence par la chambre de justice ; Gruel et Le Normant, collecteurs, encoururent la peine de la chiourme perpétuelle et la flétrissure du pilori. Par une froide journée, pieds nus et en chemise, ces deux coupables traversèrent les rues de Paris ; puis le bourreau les attacha au carcan, avec cet écriteau dans le dos : *Voleurs du peuple.* La foule leur lança au visage des injures et des pierres. Ils

(1) *Hist. de la Régence*, par Lémontey, tome 1er, p. 66.

grelottaient. Quelqu'un leur jeta un manteau sur les épaules, et cette pitié mécontenta les Parisiens.

Aussitôt le fait fut reproduit par la gravure, et les amateurs d'estampes purent se procurer des pièces sur Gruel, notamment la « Punition remarquable de J.-François Gruel, faussaire, voleur et concussionnaire public, » et « Les entretiens de Gruel avec Le Normant à son arrivée à la Tournelle. »

Exposition terrible que celle du pilori! Le condamné était mis dans une cage tournant sur un pivot, d'où sortaient sa tête et ses mains.

Crozat, Samuel Bernard et Bourvalais surtout, payèrent de dures rançons ; ce dernier ne conserva que quatre cent mille livres pour lui, sa femme et ses enfants ; on lui prit meubles, bijoux, argenterie ; on lui confisqua son splendide hôtel de la place Vendôme pour y installer la chancellerie, là où est aujourd'hui le ministère de la justice.

Cependant, la chambre ardente allait trop lentement ; pourquoi un jugement criminel pour chaque coupable? Pourquoi tant de formes? La chambre de justice subsista comme un épouvantail; là se firent les déclarations de fortunes et les paiements des taxes, fixées par une commission expéditive, composée de six membres seulement, dont trois étaient tirés de la chambre de justice, Portail, Lamoignon, Fourqueux, et trois du conseil des finances, Le Peletier-Desforts, Fagon, Rouillé-Ducoudray.

On taxa arbitrairement toutes les richesses. Quatre mille quatre cent soixante et dix personnes figurèrent sur les listes, d'après l'influence prépondérante de Rouillé-Ducoudray, directeur du contrôle général.

Rouillé-Ducoudray brillait par son esprit, ses plaisanteries et ses débauches. Il demeurait dans la rue des Francs-Bour-

geois au Marais, et tous les roués de l'un et l'autre sexe connaissaient son adresse. Il honorait de ses plaisanteries les accusés, il badinait sur toutes les délibérations. C'était si drôle, après avoir condamné à mort ou au pilori certaines gens, d'en piller d'autres, et de traiter la recherche des finances comme une partie de chasse!

Tant de légèreté ne le cédait qu'à d'ignobles actions. Citons un exemple de l'incorruptibilité de ces juges : un président de la chambre de justice fut appelé ironiquement *garde des seaux*, parce qu'il s'était approprié, de la dépouille du fameux traitant Bourvalais, des seaux d'argent pour rafraîchir les vins et les liqueurs, et qu'il avait eu l'impudence de les produire sur sa table.

Il y avait une fièvre générale de guerre aux traitants; les gardes du commerce, profitant des dispositions du peuple, ne manquaient pas, s'ils avaient un débiteur à arrêter, de prétendre qu'il était « justiciable de la chambre de justice. » Il fallut défendre l'emploi de ce stratagème d'huissier.

Après avoir courbé la tête sous l'excès de pareilles violences, les riches poursuivis se permirent de réclamer; et l'inflexibilité du Régent s'adoucit; plus d'une belle fille, dont les rentes avaient été diminuées par un traitant appauvri, alla pleurer misère chez les roués. D'ailleurs une faible partie de l'or qui avait ruisselé des « membres des concussionnaires » était tombée dans les coffres de l'État. Ce qui était venu des cupides financiers avait profité aux courtisans prodigues. Le gouvernement avait été inutilement cruel. Au moment où l'on se demandait jusqu'à quel point iraient les sévérités judiciaires, la débauche vint au secours du vol.

Quelques grands seigneurs et beaucoup de *nobles* dames s'interposèrent entre le Régent et les traitants, moyennant une

prime. Un banquier, assure-t-on, taxé à 1,200,000 livres, répondit à un gentilhomme qui lui proposait, pour 300,000 livres, de le faire rayer de la liste fatale :

— Ma foi, monsieur le comte, vous venez trop tard : j'ai fait marché avec madame la comtesse pour 150,000 livres.

Les traitants, avec de l'or, s'assurèrent l'appui des grands ruinés, des *roués* besogneux et des femmes d'intrigue. De ce jour, remarque Lacretelle, date l'alliance intime de la noblesse avec la finance ; celle-ci allait être exploitée par celle-là.

Écoutez Saint-Simon parlant du financier Dunoyer : « Ce richard, pour ses péchés, s'était dévoué à la protection des Biron, qui, en bref, le sucèrent si parfaitement qu'il est mort sur un fumier, sans que pas un d'eux en eût souci ni cure. C'était leur coutume ; plusieurs autres les ont enrichis de leur substance, et en ont éprouvé le même sort. Madame de Biron en riait comme d'une fine souplesse, et comptait leur avoir fait encore trop d'honneur. »

Le Régent dévora les millions qui lui parvinrent de la taxe sur les traitants ; quelques membres de la chambre de justice reçurent de l'or dans leurs balances ; le commerce français, paralysé, appela de ses vœux l'instant où les fortunes cachées reparaîtraient, où le luxe reprendrait vigueur. La corruption générale se récria contre la chambre de justice, que l'on supprima (mars 1717), après en avoir tiré moins d'argent que n'en avait procuré l'opération du *visa*.

Au dire du chancelier, « le peuple était tombé dans une espèce de consternation qui faisait languir le corps politique, et telle était son inconstance qu'il passait tout d'un coup de la haine qu'il avait contre les prévenus à la compassion des misères où ils se trouvaient réduits. Il s'accoutumait à les

croire innocents lorsqu'il les voyait trop longtemps malheureux. » La chambre ardente ou de justice vécut un an, vouée d'abord aux arrêts sanglants, entachée ensuite de corruption connue et maudite.

Son souvenir fut odieux, à ce point que l'on réhabilita bon nombre de ses victimes, qu'on promit aux financiers de ne plus les taxer, et que d'Argenson, lieutenant-général de la police, vivement harcelé par la chambre ardente, vit doubler son crédit, à mesure que celui du duc de Noailles s'effaçait.

Le 1er avril 1716, le gouvernement fit faillite, et divisa ses créanciers en quatre classes. La première (militaires et corps municipaux) perdit un cinquième; la seconde perdit deux cinquièmes; la troisième, trois cinquièmes; la quatrième, quatre cinquièmes. Toutes les mesures avaient échoué, et les banqueroutes partielles laissèrent encore une dette énorme.

Des coffres des traitants, l'argent s'en était allé, nous le répétons, chez les Phrynés de haut et bas parage, et si les gens de commerce se plaignaient moins par suite des habitudes dépensières des courtisans, le trésor public n'avait pas recouvré son équilibre. Loin de là, le duc de Noailles, à bout de réformes, disparut accusé d'impuissance, autant par le peuple que par les grands seigneurs. Son ami, l'illustre chancelier Daguesseau, fut relégué dans sa terre de Fresnes, et le lieutenant de police d'Argenson réunit entre ses mains et les sceaux et la présidence du conseil des finances.

C'est que le pouvoir ressemblait maintenant à un homme sans ressources qui, n'ayant plus rien à attendre des usuriers, se livre au premier faiseur d'affaires qui fait luire à ses yeux une espérance, même la plus chimérique.

Sous le pouvoir de d'Argenson, qui avait su déjà donner à la lieutenance générale de police l'importance d'un ministère,

et dont l'habileté intrépide égalait l'activité et l'aptitude aux coups d'État, un Écossais protestant, appelé John Law, allait diriger les finances du pays, changer l'eau en vin, opérer les miracles désirés, introduire en France ses nouveautés brillantes, en un mot son système (fin janvier 1718).

# I

## LE BEAU JOHN LAW

Portrait physique et moral de John Law. — Les aventures du huguenot. — Gains au jeu.— Ses plans de finances.— Noailles, Daguesseau, d'Argenson. — Banque particulière ; succès. — Compagnie d'Occident. — Lutte avec le parlement. — Conseil nocturne. — Banque royale. — Compagnie des Indes. — Encore le petit conseil. — Le Mississipi et la Louisiane. — Estampes. — Enthousiasme général. — Law dans son hôtel. — Proverbe.

Si John Law de Lauriston eût été laid, déjà vieux, pédant, bourré de chiffres seulement, simple faiseur de balances financières, sans nul doute le Régent et ses amis n'eussent pas même voulu entendre parler de ses projets, et l'eussent éconduit, comme avaient fait le roi de Savoie et l'empereur d'Allemagne.

Mais cet Écossais, grand-père du général marquis de Lauriston, militaire et diplomate distingué sous l'empereur Napoléon Ier, était un don Juan d'affaires, pourvu de charmes irrésistibles, surtout aux yeux des courtisans et des belles

dames de son temps. Quoiqu'il eût quelque chose d'étrange dans son maintien, dans ses expressions et dans son accent, ou peut-être à cause de cela, il produisait de l'effet.

Il avait la beauté physique, rehaussée par l'esprit, par une éducation soignée, par la grâce séduisante et par cette active éloquence, pleine de clarté et de netteté, qui pénètre les âmes abâtardies et paresseuses. Il excellait dans tous les exercices du corps, et jouait merveilleusement de la paume. Enfin, il était passionné, joueur et prodigue : c'étaient là d'immenses qualités pour un contemporain de la Régence.

On citait ses aventures de jeunesse, ses gains considérables, ses dépenses plus considérables encore, ses dettes payées par Jeanne Campbell sa mère, ses succès auprès des femmes de l'Écosse où il était né en avril 1671, son audacieux caractère, ses voyages, ses écrits sur la finance.

Un duel, que lui avait valu l'amour d'une jeune dame, et dans lequel il avait tué son adversaire gentilhomme, l'avait fait condamner à mort, à Londres, et le gracieux libertin s'était échappé pour passer en Hollande.

Dès 1708, il était venu en France, à Paris, et Nicolas Desmaretz, le neveu de Colbert, avait accueilli un grand projet de banque organisée par John Law, qui, en cas d'insuccès, avait offert cinq cent mille francs pour les pauvres. Mais Louis XIV n'avait pas voulu entendre seulement parler des plans de cet « aventurier huguenot. »

Que faire alors dans Paris? John Law y avait joué beaucoup, et, grâce à ses calculs appliqués au jeu, il avait gagné des sommes incroyables. Il taillait le pharaon chez la célèbre courtisane Duclos, chez laquelle il entrait avec cent mille livres dans sa poche : pour arriver à compter plus vite, il avait fait fabriquer des jetons en or de dix-huit louis.

Les bruits assuraient qu'il avait amené avec lui une femme qu'on disait être la femme d'un autre, et enlevée en Angleterre.

Il étalait un si grand luxe, il gagnait de si fortes sommes aux seigneurs de la cour, qu'on suspecta le brillant étranger, et que d'Argenson, alors lieutenant de police, lui fit signifier de quitter Paris sous vingt-quatre heures.

Notre charmant cavalier s'était dirigé vers l'Italie, et avait gagné au jeu, soit à Gênes, soit à Venise. A Turin, il avait prêté de l'argent au célèbre Vendôme; de plus, toujours appliqué à ses calculs, même au milieu des plaisirs, il avait fait présenter ses plans de finance à Victor-Amédée, » qui n'était pas assez puissant pour se ruiner. »

A la mort de Louis XIV, notre financier d'imagination féconde avait entretenu immédiatement le Régent de l'organisation du crédit. La fortune du riche Écossais, se montant à 1,600,000 francs (à 28 fr. le marc), était passée en France, que Law choisissait pour patrie adoptive.

Mais le Régent, en 1715, avait reculé devant les plans du beau financier; il espérait sauver la situation avec Noailles.

John Law présentait d'ailleurs des moyens trop radicaux, tant sur les monnaies que sur les banques. Et puis, il s'élevait contre l'accroissement du luxe en France, contre les dépenses excessives, contre la grande inégalité des biens. Cela sentait trop son réformateur. Mieux valait encore se livrer aux expédients, et ne pas accepter les projets d'un homme dont le parlement redoutait les actes, dont les combinaisons avaient été regardées comme de l'improbité sept ans auparavant.

Loin de se rebuter, l'Écossais se lia avec des gens influents auxquels il ouvrit son âme, et il se rapprocha de l'abbé Dubois, dont il devenait la « ressource secrète. » Dubois le favo-

risa, pour flatter le Régent et « porter indirectement des bottes à Noailles qu'il voulait perdre. »

Dans la situation extrême où depuis longtemps se trouvaient les finances, Law comprenait bien que, tôt ou tard, le duc de Noailles serait écarté ; il travailla à le déconsidérer auprès de personnages considérables des conseils, et un beau jour le Régent, importuné des entraves amoncelées contre le financier novateur, essaya de rapprocher Law, et Noailles, afin de savoir au moins les raisons de l'un et de l'autre.

Pour y travailler sans distraction, avec plus d'application et de loisir, le duc d'Orléans décida d'aller passer avec eux toute une après-midi dans la maison de la Roquette, appartenant à Noailles, située au faubourg Saint-Antoine et entourée de vastes jardins.

Law se rendit de bonne heure, avec le chancelier Daguesseau, à la Roquette. « La séance y fut longue et appliquée de tous côtés, écrit Saint-Simon ; mais elle fut l'extrême-onction des deux amis (Noailles et Daguesseau). Le Régent prétendit n'avoir trouvé que mauvaise foi dans le duc de Noailles, aheurtement aveugle dans le chancelier esclave de toutes formes contre des raisons péremptoires et les ressources évidentes de Law. » L'éloquence de l'Écossais persuada le Régent. Il gagna la bataille, — et Noailles paya la carte, en donnant à souper.

Ce fut le 6 janvier 1718. Vingt-deux jours après, Daguesseau perdait les sceaux et était exilé à Fresnes, et Noailles perdait la direction des finances.

Leur remplaçant cumulait le contrôle général et les sceaux. D'Argenson occupait cette double position.

On le voit, le génie de Law avait été à peu près méconnu jusqu'à la chute du duc de Noailles. Mais à l'époque où nous

en sommes, les finances, malades, se donnèrent à l'empirique. L'emplâtre était préparé; d'Argenson, ou plutôt le Régent la gardait comme ressource suprême. On l'appliqua en 1718. Law obtint presque libre carrière; il marcha de l'avant, aux applaudissements des *roués* et des *galantes*.

L'État devint banquier, et le papier succéda au numéraire; l'État devint commerçant, et reçut tous les effets commerçables du royaume. De la sorte, on rembourserait la dette publique avec des actions de la Compagnie générale; plus tard même, on abolirait les impôts, car l'État pourrait vivre avec les escomptes de sa banque et avec sa part dans les bénéfices de la Compagnie.

John Law avait été autorisé à fonder une banque particulière par association; le 2 mai 1716, il reçut par lettres-patentes, pour vingt années, le privilége d'une banque de dépôt et d'escompte, autorisée à gérer les caisses des négociants, sans pouvoir faire le commerce ni contracter d'emprunts. Les opérations furent surveillées, les billets visés par un inspecteur du roi, et le Régent daigna être officiellement le protecteur de la banque, d'ailleurs moins étendue que celle dont Desmaretz, en 1708, avait approuvé les bases.

Avec quelques millions de capital, Law fit merveille, malgré les moqueries des usuriers et des traitants. Il y eut en France une métamorphose extraordinaire. On ne souffrit plus de la dernière refonte des monnaies; l'intérêt de l'argent diminua; le change haussa; l'exportation et l'industrie prospérèrent. En un mot, la stagnation des affaires cessa comme par enchantement.

Le nom de Law passa dans toutes les bouches, escorté d'une aigrette flamboyante d'épithètes louangeuses.

Comment reculer sur cette pente rapide? Pouvait-il ne

pas essayer de mettre à exécution ses projets grandioses? Et la vanité! et l'amour-propre! et l'entourage du novateur! et les traitants et les usuriers qui étaient vaincus, plus par l'Écossais que par la malencontreuse chambre de justice que vous savez! Il n'y a que le premier pas qui coûte; or, le premier pas de Law avait été un triomphe.

Il alla plus loin.

Une déclaration royale ordonna à tous les comptables de recevoir les billets de la banque pour le paiement des impôts, plus même, d'acquitter à vue, et sans escompte, les billets en argent (10 avril 1717). Cinq mois après (12 septembre), on obligea les comptables de Paris à opérer en billets de banque leurs recettes et leurs paiements.

Ajoutons que Crozat, effrayé par la chambre de justice, ainsi qu'on l'a vu, avait renoncé au monopole du commerce de la Louisiane, et que cette colonie avait été offerte à Law, qui l'avait acceptée, en formant une Compagnie d'Occident (août 1717).

Habile homme, assurément. Tout lui souriait : on lui avait sacrifié Noailles; il réalisait son rêve, il possédait une compagnie commerciale et une banque! Il tenait le pouvoir par le crédit. Il commandait en maître. Un sourire de Law exaltait maint courtisan.

Bon prince, cependant, il avait des faiblesses, faisait des concessions, et subissait l'influence occulte des hommes d'État, de d'Argenson, et du Régent qui avait un besoin d'argent immédiat.

Un édit ordonna la refonte des monnaies (fin mai 1718), sans être soumis à l'enregistrement du Parlement. De là une lutte entre le Régent et ce corps si longtemps annihilé, opposé aux plans de Law. Des mécontentements éclatèrent de tous

les côtés, et plus d'un ancien noble appartenant au *camp des dévots* sous Louis XIV se mit à clabauder contre le duc d'Orléans et ses roués.

A propos d'un terrible incendie du petit Pont (27 avril 1718), un mandement de l'archevêque de Paris disait que c'était un malheur et en même temps une punition du ciel, à cause des vices qui se répandaient comme un déluge (6 mai). Le Parlement fit des remontrances, et, par arrêt, suspendit l'édit de refonte des monnaies (20 juin 1718) : son arrêt fut aussitôt cassé par un arrêt du conseil. Mais, le 30 juin, la chambre des comptes et la cour des aides risquèrent aussi leurs remontrances, tandis que le pouvoir ne cessait pas d'exécuter son édit de refonte.

Une grande agitation régnait à Paris et dans les provinces, où toutes les haines contre le Régent se reproduisaient, où les princes légitimés entretenaient la désunion, espérant de pêcher en eau trouble.

Le 12 août, par un nouvel arrêt, le Parlement réduisit la banque de Law à sa première institution, et s'empara, en fait, de l'administration des finances de l'État.

C'était une levée de boucliers des ennemis de Law, unis avec ceux de Philippe d'Orléans. Chose sérieuse, que les bruits de la ville exagérèrent, en circulant. On prétendit que les parlementaires voulaient faire arrêter Law, pour le juger, pour le pendre à l'instant.

Notre héros du crédit eut peur, et chercha refuge au Palais-Royal. Il y trouva de puissants et nombreux soutiens, le garde des sceaux d'Argenson, d'abord, puis l'abbé Dubois, Saint-Simon et le jeune duc de Bourbon.

L'hésitation du Régent à porter un coup contre les gens de robe cessa.

Il y eut un lit de justice aux Tuileries; le Parlement reçut ordre de ne plus s'immiscer dans l'administration des finances, et de ne prendre connaissance des affaires d'État que dans le cas où le roi lui demanderait son avis. Les parlementaires étaient venus à pied, à travers les rues, espérant sans doute que les Parisiens épouseraient leur cause ; ils s'en retournèrent tête baissée, forcés par l'indifférence du peuple à obéir au roi (fin août 1718).

Dorénavant, les édits de finance furent regardés comme enregistrés au bout de huit jours, et le Parlement, en s'abstenant d'enregistrer, protesta tout simplement.

Cependant le gouvernement se modifia ; les six conseils disparurent (24 septembre) ; les ministères prirent leur place, et les formes de l'ancien régime, plus expéditives, furent adoptées.

L'abbé Dubois, qui s'était distingué dans des négociations diplomatiques en Angleterre, et qui avait travaillé beaucoup à la suppression des conseils, « objet idolâtré des esprits creux de l'ancienne cour, » devint ministre des affaires étrangères.

La *rouerie* triompha de plus en plus, en même temps que Law.

Celui-ci ne se fiait que médiocrement aux hommes de la Régence, et ses hésitations mêmes avaient capté le duc d'Orléans, vaincu par la nécessité.

Des réunions préparatoires eurent lieu entre John Law, qu'on ne regardait plus comme un aventurier, le Régent, qui faisait des instances auprès du dispensateur futur de magiques richesses, et le duc d'Antin, ce joueur peu scrupuleux des salons de Versailles, qui espérait déjà s'enrichir au moyen du nouveau système.

Comme le duc de Bourbon, aussi avide qu'ignorant, eût pu

faire avorter la chose par une opposition bruyante manifestée au moment même de l'intallation de Law, on le mit dans la confidence, en offrant sans doute un appât à son avarice.

Puis on appela d'Argenson au dernier conseil tenu, la nuit, dans un cabinet retiré du Palais-Royal.

C'était comme un guet-apens.

D'Argenson, contrôleur des finances et garde des sceaux, sans la participation duquel tous les matériaux d'un immense système financier avaient été disposés, pâlit à la lecture du travail terminé.

Il eût dû se retirer, faire un éclat, s'il n'approuvait pas les plans de John Law. En lui le courtisan l'emporta. Il cacha son trouble, car il prévit une destitution s'il résistait.

Malgré les refus du parlement, qui rejeta la délibération « sortie de cette espèce de conjuration nocturne, » dit Lemontey, la banque de Law fut déclarée royale.

Le 27 décembre 1718, on décida que, dans Paris et dans les villes où des comptoirs étaient établis, on ne pourrait plus payer en argent que les sommes au-dessous de 600 francs, qu'il faudrait payer en or ou en billets les sommes dépassant ce chiffre.

John Law s'occupa de faire monter les actions de la Compagnie, afferma les tabacs, acheta les droits de la Compagnie du Sénégal, réunit les Compagnies des Indes-Orientales et de la Chine à celle de l'Occident, et forma ainsi un immense monopole du commerce extra-européen, sous le nom devenu célèbre de *Compagnie des Indes*.

Une foule d'actions nouvelles furent émises ; Law afferma pour neuf ans la fabrication des monnaies, et l'agiotage s'organisa sur une grande échelle.

Le 27 juillet 1719, la prospérité de Law était complète ; le

27 août, le bail des fermes générales fut donné à la Compagnie des Indes, dont les privilèges furent prorogés jusqu'au terme de cinquante années.

Il se passa, en cette occasion, une seconde représentation de la scène nocturne rapportée plus haut.

Dans le même cabinet du Palais-Royal se trouvaient les mêmes acteurs, — Law, le Régent, le duc d'Antin, le duc de Bourbon, plus Henri Jacques Nompar, duc de La Force, membre de l'Académie française et vice-président du conseil des finances, gentilhomme qui devait, comme on le verra, se compromettre gravement en faisant l'agiotage.

Tout était décidé; les personnages de la comédie tombaient d'accord sur la réunion des fermes générales à la Compagnie des Indes.

D'Argenson, appelé au petit conseil du Palais-Royal le 26 août, prit connaissance des actes accomplis. Non moins courtisan qu'en décembre 1718, il dévora ce nouvel affront, lui qui avait fait le bail des fermes, sous le nom d'*Anti-système*, et créé une compagnie des fermes générales au bénéfice des frères Pâris, si opposés aux combinaisons de John Law.

A quoi ne se résout pas un ambitieux d'honneurs ou d'argent? D'Argenson fils nous dit dans ses *Mémoires* que « son père n'a jamais été la dupe de Law; » soit, mais il a bien été le complaisant des princes agioteurs, il a passivement endossé la responsabilité du système. Celui qui, étant lieutenant de police, avait justifié la définition donnée par le premier président du Harlay, *netteté, sûreté, clarté*, semblait prendre pour devise, étant ministre, les mots *complaisance* et *hypocrisie*.

Au reste, souterrainement, d'Argenson épiait toutes les occasions de nuire à John Law, et de se venger.

Le beau John Law tenait en main tous les fils de l'administration, du gouvernement. Il se proposait d'opérer le remboursement de la dette publique, jusqu'à concurrence de douze cent mille francs prêtés au roi. Les actions de la Banque, émises à 500, en valurent 5,000.

Les plus incrédules au génie de l'Écossais lui rendirent alors les armes. On ne parla plus que du Mississipi, où, disait-on, des mines d'or et de pierreries avaient été découvertes; que de la Louisiane, dont la Compagnie distribuait aux fidèles des terres, des duchés et des marquisats.

Le Régent donna la noblesse au neveu de Cavelier de La Salle, qui avait fait la découverte du Mississipi. Par ordonnances des 8 janvier et 12 mars 1719, on avait prescrit de transporter dans la Louisiane, pour la peupler, les vagabonds et les condamnés libérés en rupture de ban; le 9 mai 1720, on s'en tint aux colons volontaires, en continuant l'embarquement pompeux des ouvriers qui s'empressaient d'aller recueillir les trésors de ce monde nouveau. « Des estampes répandues parmi le peuple firent envier le bonheur de ces colons, qu'un burin lascif représentait partout jouissant de plaisirs sans obstacle et de richesses sans travail, au milieu des nudités de l'âge d'or, des présents d'une terre vierge et des licences de la vie sauvage (1). » Une grande gravure de la Bibliothèque impériale nous montre *Le commerce que les Indiens du Mexique font avec les Français au port du Mississipi.* Le nom de *Mississipiens* resta aux gens qui trafiquaient des actions ou qui partaient pour la splendide colonie.

L'enthousiasme engendrait les illusions folles, et John Law fut dépassé dans ses espérances, autant qu'inquiet sur les ré-

(1) *Histoire de la Régence*, par Lémontey, tome I, p. 305.

sultats d'un succès si dangereux. On calcula la quantité de soie que produirait l'industrie de dix mille femmes de la nation des Natchez! Et, sur la foi d'un visionnaire, la Compagnie s'occupa, à grands frais, de rechercher un rocher d'émeraude placé, prétendait-on, dans la rivière des Akansas!

Nulle voix s'élevant contre de tels entraînements n'était écoutée: il existait à Paris un vieil officier qui avait autrefois commandé dans la Louisiane. Cet homme, appelé La Mothe-Cadillac, pouvait commettre des indiscrétions, démentir les merveilles que l'on assurait être partout dans la colonie. Le gouvernement prévint la chose : La Mothe-Cadillac fut embastillé par précaution.

Voilà l'œuvre du beau John Law, dont les *roués* en général exaltaient le sublime génie. Maintenant, il était assiégé de suppliants et de soupirants, dans son hôtel de la rue Neuve-des-Petits-Champs; il voyait forcer sa porte, entrer du jardin par ses fenêtres, tomber dans son cabinet par sa cheminée.

Par lui, les ressources financières se multipliaient. En octobre 1719, il prêta encore trois cent mille francs au Régent, et vit, en échange, supprimer les receveurs généraux, si bien qu'il perçut tous les impôts directs ou indirects.

Personne ne voulait plus de numéraire; l'argent et l'or étaient trop lourds! Ils perdirent jusqu'à dix pour cent sur le papier. « Avez-vous de l'or? rien de fait! »

Tel était le proverbe du moment. En octobre aussi, les actions valurent 10,000 francs; et elles augmentèrent de beaucoup encore.

# VII

## SPLENDEURS ET MISÈRES

DES

## MISSISSIPIENS

Une statue à John Law ! — Les *filles* et les *petites-filles.* — Rue Quincampoix. — Prêts *à la pendule.* — Les agioteurs.— Origine des millionnaires. — Hommes-meubles. — Coups de fortune et coups de ruine. — Filouteries. — Au local de la Banque. — Les Bourbons s'enrichissent. — Law fils, mademoiselle Law et madame Law. — Le *Mississipi.* — Les poètes voulant avoir des actions. — Prospérité industrielle. — Paris. — Incidents. — D'Argenson, renvoyé, visite la Madeleine de Traisnel. — Law, contrôleur-général ; sa conversion ; épigrammes. — Le primat du Mississipi. — Véritable portrait du seigneur Quincampoix. — Commencement de débâcle. — Affaire du comte de Horn. — Le camp de Condé. — Hôtel de Soissons ; la Bourse.— Discrédit ; plus d'argent.— Exil du parlement.— Chat condamné. — Hommes des halles et des ports. — Journée du 17 juillet 1720. — Law poursuivi. — Convulsions du système. — Mississipiens taxés. — Law s'en va. — Chanson sur sa déconfiture. — La semaine en actions. — Couplets sur le départ de Law. — Réveil des bourgeois parisiens.

Aux débuts de la Banque, lorsque Law, ayant reçu la Louisiane des mains de Crozat, développa ses idées sur l'exploitation de ce pays neuf devant une nombreuse assemblée de capitalistes, un de ceux-ci lui cria :

— Si vous tenez parole, vous mériterez une statue!

A quoi les capitalistes en chœur répondirent :

— Oui, oui! nous vous la dresserons nous-mêmes sur la plus belle place de Paris.

Cela présageait l'engouement des Parisiens, quand le système aurait obtenu les développements indiqués plus haut.

A peine quelques partisans de l'anti-système inventé par les frères Pàris, sous le patronage occulte et chancelant de d'Argenson, conservèrent-ils leur incrédulité à l'endroit des succès définitifs de John Law. Leur opposition semblait misérable. Plus on émettait d'actions, plus la masse du public s'enthousiasmait. Les incrédules, cependant, lançaient çà et là leurs sarcasmes : ils se turent lors de la première émission; à la seconde, ils donnèrent aux actions le nom de *filles*; à la troisième, ils plaisantèrent sur les *petites filles*. On laissa dire ces oiseaux de mauvais augure, et bien peu d'actionnaires voulurent croire que le temps des désillusions viendrait.

Tout le monde avait la fièvre de l'agiotage, et tout le monde se livra au culte de la spéculation avec la violence qui caractérise un premier amour, car cette soif du gain était nouvelle en France. Le siége des innombrables transactions accomplies alors était la rue Vivienne, où s'élevait le local de la Compagnie des Indes (aujourd'hui une partie des bâtiments restaurés de la Bibliothèque impériale) : c'était surtout la rue Quincampoix, située entre les rues Saint-Martin et Saint-Denis, bien que les actions y coûtassent un bon tiers plus cher qu'aux bureaux mêmes de la Compagnie.

L'Europe entière se donna rendez-vous rue Quincampoix. « Le principal but des concurrents était de recevoir ces papiers à leur source; la plupart des souverains d'Europe y prétendirent, et entretinrent à Paris des mandataires par lesquels ils

imploraient avec soumission les faveurs du Régent. Après ces agioteurs couronnés, venaient sans honte les plus grands seigneurs de la France, souscrivant, dit Marmontel, les plus vils placets des plus beaux noms de la monarchie. » Faut-il s'en étonner, quand la noblesse s'était ruinée, sous Louis XIV, par son luxe et ses prodigalités ? Déjà, pendant la guerre faite aux traitants, elle s'était montrée bien cupide, et son libertinage l'avait emporté sur le respect dû aux aïeux.

La rue Quincampoix devait naturellement devenir l'officine des affaires d'agiotage ; sous le dernier roi, on y faisait l'usure ; une foule de juifs et de courtiers l'habitaient, et, s'entendant avec les caissiers de l'État, achetaient à perte les ordonnances de paiement. Dans le voisinage logeaient des banquiers, qui fournissaient les fonds nécessaires à ces agioteurs doublés d'usuriers ; ils prêtaient pour chaque affaire à 2 0/0 par heure, d'où le nom de *prêts à la pendule* donné à ce commerce.

Tout en faisant l'usure, les courtiers colportaient entre eux les nouvelles publiques relatives à leur honteux négoce, établi en plein air.

Sous le système, la célébrité de cette rue la désigna aux spéculateurs. On disait simplement *la rue*, la rue par excellence, en argot de ce temps-là. Pour éviter de trop graves encombrements, la police intervint ; à chaque extrémité de la rue Quincampoix furent placés un corps de garde et une grille.

A six heures du matin, le son d'une cloche annonçait l'ouverture des trafics ; à neuf heures du soir, c'était la clôture. Mais, bien souvent, inutile était le signal de la retraite : il fallait expulser de force les agioteurs.

Les gens « comme il faut, » hommes ou femmes, entraient par la rue aux Ours ; le populaire, par la rue Aubry-le-Bou-

cher : tous laissaient leur morgue à l'entrée, pour ne plus penser qu'au dieu Plutus. L'amour des richesses rendait alors égaux les grands seigneurs et les portefaix.

Les « millionnaires, » — le mot date de cette époque, — pullulaient dans l'enceinte.

Heureux les gens qui possédaient des maisons dans la rue Quincampoix, où une chambre se louait jusqu'à dix livres par jour ! « Chaque parcelle d'habitation se changeait en petits comptoirs. On en trouvait des labyrinthes jusque dans les caves, à la lueur des lampes infectes, tandis que d'autres banquiers, pareils aux oiseaux de proie, avaient attaché leurs guérites sur les toits (Lémontey). »

Au reste, les spéculateurs n'avaient même pas besoin d'asile. Ils se servaient d'hommes-meubles, — d'un soldat dont la vaste omoplate valait certes un bureau, d'un bossu dont la bosse devenait un commode pupitre, sur lequel on gagna ou perdit des milliards. Lui-même se fit ainsi 150,000 livres. Un savetier qui avait changé son échoppe en cabinet, avec tabourets, table et écritoire, gagnait par jour deux cents livres.

Au lieu de boutiques, partout des cafés et des restaurants, où les agioteurs déjeunaient, dînaient, puis jouaient aux quadrilles, quand l'ardeur des négociations était calmée.

En une heure on faisait fortune ; en une heure on se ruinait. Que de féeriques coups de baguette ! Tel homme qui était venu agioter, monté derrière le carrosse de son maître, s'en retournait mollement assis dedans, millionnaire ; et réciproquement : on cite un laquais enrichi, qui, rencontrant son maître par un mauvais temps, fit arrêter son carrosse et lui offrit d'y monter. Un peaussier de Montélimart se retira avec 70 millions, le valet d'un banquier avec 50, un Savoisien avec 40.

Au milieu de cette foule avide, — gentilshommes, molinistes, femmes titrées, artisans, jansénistes, laquais, courtisanes, magistrats, marchands, filous, la précipitation avec laquelle se décidaient les transactions n'avait d'égale que la fourberie de certains spéculateurs. Il arriva qu'un abbé livra, pour des actions de la Compagnie, des billets d'enterrement. Que croyez-vous que fit le public? Il applaudit.

Les provinciaux les plus nombreux venaient de la Gascogne, de la Provence et du Dauphiné; puis se coudoyaient là des Génois, des Hollandais, des Vénitiens, des Génevois, des juifs allemands, des Flamands et des Anglais. Ceux que leur timidité ou leur ignorance empêchait de jouer, avaient recours aux agioteurs de profession, usuriers sous Louis XIV, et mississipiens sous la Régence. Ces fripons, dextrement organisés, se formaient en bataillons dans la rue Quincampoix, commandaient la hausse et la baisse. Si rapides étaient les transactions, qu'il leur suffisait de garder en main un jour seulement les actions qu'ils avaient reçues en dépôt, pour trafiquer et réaliser des bénéfices énormes. Un d'entre eux, chargé de vendre des actions, ne parut pas pendant deux jours. Les actions sont volées! s'écria-t-on. — Erreur. La valeur en fut fidèlement rapportée; mais le mandataire s'était donné le temps de gagner un million pour lui-même.

Transportons-nous à l'hôtel de Nevers, où se délivraient les souscriptions. Même empressement, même foule : on s'étouffait pour y pénétrer. « Les portiers de l'hôtel, dit M. Thiers, gagnaient des sommes considérables en allant souscrire pour ceux qui ne pouvaient pas arriver jusqu'aux bureaux. Des aventuriers, prenant la livrée de Law, et se faisant passer pour ses domestiques, traversaient la foule et faisaient payer ce service à un très-haut prix. Les moindres employés de la Com-

pagnie étaient des protecteurs recherchés. Quant aux employés supérieurs et à Law lui-même, ils étaient entourés comme les distributeurs de la fortune. » Le 30 janvier 1720, on afficha que, la Banque pouvant à peine confectionner des billets pour fournir à ceux qui y portaient de l'argent, la Compagnie des Indes suspendait jusqu'au 10 février suivant l'achat des actions et souscriptions.

A la Banque de Law, le duc de Bourbon refit sa fortune plus que compromise; il y gagna de quoi orner magnifiquement Chantilly. Pour madame de Chaumont de Prie, sa maîtresse, elle réalisa des gains fabuleux, — 127 millions, peut-être. Le prince de Conti se gorgea de richesses en papier, avec l'arrière-pensée de convertir bientôt ce papier en argent, car « il suffit, selon Barbier, d'être du sang des Bourbons pour aimer ce métal. » D'Antin, La Force, le prince de Carignan, et beaucoup d'autres grands seigneurs profitèrent du mouvement pour s'enrichir, estimant que si l'on dérogeait à la noblesse par le commerce, on gardait l'éclat du blason en étant simple actionnaire.

Le beau John Law eut naturellement la part du lion. En une semaine, il lui fut possible de compter 800,000 livres au comte d'Evreux, pour le comté de Tancarville (Normandie) dont son fils devait porter le nom; d'offrir 1,400,000 livres au prince de Carignan pour l'hôtel de Soissons; de donner 500,000 livres à la marquise de Beuvron pour sa terre de Lillebonne, et enfin 1,700,000 livres au marquis de Sully, pour son marquisat de Rosny.

Il put se convaincre de la platitude des courtisans, agenouillés devant la richesse comme ils l'avaient été peu d'années auparavant devant le despotisme. Ce n'était pas de l'admiration seulement qu'on avait pour lui, mais de l'idolâtrie :

la noblesse remplissait ses antichambres. Pour travailler, il fallait qu'il agît pour ainsi dire comme un insolent, malgré sa modestie réelle.

Un des meilleurs, des plus anciens amis de John Law, introduit chez le créateur du système, le vit faire de longs calculs, puis déjeuner, enfin jouer au pharaon, pendant qu'une foule de grands seigneurs attendaient audience.

Voulant obliger l'Ecossais de se montrer à elle, une dame enthousiaste fit verser sa voiture sous ses fenêtres.

O comble de la faveur! le fils de Law fut admis à danser avec le roi, dont il avait l'âge. Sa fille, qui ne comptait pas huit ans, donna « chez elle » un bal, où la fleur de la noblesse brigua l'honneur d'assister. On vit le nonce du pape y paraître des premiers, saisir dans ses bras la jeune maîtresse de la maison, et accabler de caresses cette enfant d'un hérétique opulent.

Par malheur, madame Law, moins spirituelle que son mari, ne savait pas dissimuler son orgueil. C'était une parvenue, dans la force du terme; quand les assiduités l'ennuyaient, elle ne craignait pas de le montrer, et plus d'un gentilhomme la blâmait d'une pareille insolence. Madame Law s'appelait Catherine Knowel; elle était sœur du comte de Banbury. Le célèbre financier l'aimait tendrement, et pourtant sa beauté disparaissait sous un grave défaut dans le visage. Madame Law avait une tache de vin sur l'œil et le haut de la joue, d'un côté de la face.

Revenons aux splendeurs des mississipiens.

Dans l'ivresse générale, on appela la rue Quincampoix « le Mississipi. » Les salons, les cafés, les intérieurs de boutique ou de ménage retentissaient des mots actions, fortune, ruine, Louisiane, etc.

Suivant la mode, les poètes célébrèrent les merveilles du jour, parfois un peu satiriquement. Nous extrayons ce passage d'une pièce de vers intitulée . *Souhait d'un poète pour avoir des actions :*

....... Il n'est qu'être actionnaire ;
On y fait fortune en dormant,
Sans être propre qu'à rien faire,
On s'agrandit et l'on prospère.
Les ris, les jeux à tout moment
Bercent votre propriétaire.
Pour lui Vénus et son enfant
N'ont point de trait qui soit sévère.
Que vous feriez bien mon affaire,
Nouveau papier de l'Occident !

Et ce vaudeville, inséré dans le *Mercure galant*, comme la pièce précédente :

J'aime à présent mieux mille fois
Le doux séjour de Quinquempoix,
Que l'isle de Cythère :
On y fait d'aimables emplois
Sans contrat ni notaire ;
L'amour a vendu son carquois
Pour être actionnaire.

Le mouvement inouï de la rue Quincampoix rejaillit heureusement sur le commerce, sur l'industrie de Paris, de toute la France. Le nombre des manufactures françaises s'accrut des trois cinquièmes ; l'intérêt de l'argent tomba à 1 et 1/4 pour 100. Il y eut une abondance extraordinaire de perles et de diamants ; on en défendit l'usage. La France avait acheté tout le damas et tout le velours de Gênes.

Mille plaisirs raffinés s'étaient implantés dans la capitale, où l'on comptait trois cent mille habitants de plus. « On a été obligé, écrit la Palatine, de faire des logements dans les greniers et dans les magasins. Paris est si plein de carrosses qu'on ne peut passer dans une seule rue sans embarras et sans blesser ou tuer quelqu'un. » La recette de l'Opéra croissait chaque jour, grâce aux mississipiens et aux mississipiennes.

Un tel succès renfermait en lui-même sa réaction, d'autant plus « qu'on avait forcé Law d'élever sept étages sur des fondements qu'il avait posés pour trois. » Bientôt les millionnaires, les mississipiens songèrent à réaliser, à changer leurs actions en billets, puis leurs billets en numéraire ou en propriétés territoriales. La baisse commença. D'Argenson et Dubois, maintenant hostile au système, se réjouirent. D'Argenson était, dit-on, d'un extérieur repoussant et de formes sévères, aussi les inimitiés ne l'épargnèrent pas.

Law eut à lutter contre la dépréciation du papier. Que fit-il ? Il obtint qu'on décrétât (1er décembre 1719) la dépréciation du numéraire, que la Banque ni le trésor ne recevraient plus d'espèces métalliques, autrement que comme appoint ; le 21 décembre, il fut défendu d'effectuer des paiements en argent au-dessus de 10 francs, en or au-dessus de 300 francs.

Pour que l'usage du papier devînt plus général encore, on émit des billets de 10 francs. Le 29 décembre, — c'étaient les étrennes des Français, — il y eut une émission officielle d'un milliard de billets de banque. Mais la baisse des actions n'échappait point à l'œil pénétrant de Law, qui, prenant toute la responsabilité financière de l'Etat, eut le titre de contrôleur-général (5 janvier 1720).

D'Argenson, remplacé, s'en alla quelque temps chez les

jésuites de la rue Saint-Antoine, et ensuite à la Madeleine de Traisnel, couvent du faubourg Saint-Antoine, où il avait un appartement pour se reposer. L'abbesse de ce couvent (madame de Villemont) passait pour accorder simultanément ses bonnes grâces à d'Argenson et à Des Côteaux, flûtiste fort habile, qui l'avait rendue mère, assurait-on. D'Argenson fut chansonné :

Avec moins de peine,
René d'Argenson
A la Madeleine
Fait le carillon.

Il court à la Madeleine,
Villemont est son Hélène;
Elle en fait son beau Pâris,
Et par une fausse porte
Entrant, ressortant souvent,
Là, sa finance il transporte
Et couche dans le couvent.

. . . . . . . . . . . . . .

Par cette porte, en silence,
Il console Villemont.

On afficha : « Il a été perdu un grand chien noir avec un collier rouge et les oreilles plates. Ceux qui le trouveront s'adresseront à l'abbesse de Traisnel, et on les récompensera. »

En effet, d'Argenson était grand et noir; il avait le grand cordon rouge, comme chancelier de l'ordre de Saint-Louis. Quant aux oreilles plates, c'était sa retraite des affaires qui les rendait ainsi.

Pour occuper le poste important de contrôleur-général, l'Ecossais John Law abjura le protestantisme, dissidence qui était encore un obstacle à l'admission aux fonctions publiques. A ce propos, l'ambassadeur d'Angleterre, lord Stair, dit « qu'on ne pouvait plus douter du catholicisme de Law, puis« qu'il établissait « l'inquisition » après avoir déjà prouvé la « transsubstantiation, » par le changement de l'argent en papier. » Cette épigramme parut :

Law, ne devais-tu pas attendre,
Pour faire ta conversion,
Que la justice te fît pendre,
Pour imiter le bon larron?

Son convertisseur était l'abbé Guerin de Tencin, qui s'enrichit par l'agiotage. Un plaisant s'écria :

Foin de ton zèle séraphique,
Malheureux abbé de Tencin!
Depuis que Law est catholique,
Tout le royaume est capucin.

Enfin, voici un fragment des pièces de vers répandues sur Law converti, et sur Tencin. Le colonel du *régiment de la calotte*, association burlesque, dont les satires s'attaquaient à tous les événements et à toutes les personnes, était censé donner à l'abbé de Tencin le brevet de *primat de Mississipi :*

Nous, colonel de la calotte,
Pour empêcher par tous moyens
Que l'erreur des luthériens
Et que la doctrine huguenotte

N'infectent notre régiment;
Et pour remettre dans la voie
Quiconque serait fourvoyé,
Et serait devenu la proie
De l'hérétique dévoyé ;
A ces causes, vu la science,
Bonnes mœurs, doctrine, éloquence,
Et zèle que l'abbé Tencin
A fait paraître sur tout autre
Pour le salut de son prochain,
Nous lui donnons lettre d'*apôtre*
Et de convertisseur en chef;
D'autant qu'en homme apostolique,
Il a rendu Law catholique :
En outre, par le même bref,
Voulant illustrer la soutane,
Et donner du poids aux sermons
Dudit abbé, nous le nommons
*Primat de la Louisiane.*
De plus, quoique l'abbé susdit,
Plein d'un évangélique esprit,
Méprise les biens de ce monde,
Et que même contre eux il fronde,
De notre libéralité,
Pour soutenir sa dignité,
En conséquence du système,
Lui déléguons dîme ou dixième
Sur les brouillards dudit pays,
Espérant que la cour de Rome
Donnera les bulles gratis.

Déjà, les antagonistes du système ne cachaient plus leurs opinions; ils savaient bien que le parlement était hostile à Law. Plus d'un mécontent vengeait d'Argenson.

Une estampe, — véritable portrait du seigneur Quincampoix, — peignit alors au naturel la frénésie épidémique. On

voit, au centre, le tableau en buste de ce seigneur, dont la devise est : *Aut Cœsar, aut nihil* (ou César, ou rien). Il est surmonté d'une couronne de plumes de paon et de chardons que lui offre la *Sottise*, avec cette autre inscription : « Je suis le jouet du sage et du fou. » Au-dessous du portrait fume une chaudière, chauffée avec du papier par un démon. Dans cette chaudière un agioteur jette à pleines mains son or et son argent, qui se fondent et ne rendent que du papier; et derrière l'imprudent se tient le *Désespoir*, prêt à s'emparer de lui, aussitôt que sera terminée la diabolique opération.

Si, d'une part, un versificateur écrivait ;

Sous l'auguste et sage Régence
D'un prince aimant la bonne foy,
Law consommé dans l'art de régir la finance,
Son système enrichit les sujets et le roy,

d'autre part, la réponse ne se faisait pas attendre :

Perfide adulateur des plus indignes choses,
Ennemi du bon sens, des vertus, de l'Etat,
Puissent tomber sur toi tous les maux que tu causes,
Oses-tu bien tenir ce langage de fat !

Le système déclinait toujours, malgré les efforts de Law : d'un côté les réaliseurs échangeaient leurs billets contre de l'argent; de l'autre, les marchands, ayant perdu confiance, vendaient le double à qui les payait en billets.

« Avez-vous des billets? rien de fait! » On retournait la phrase proverbiale, employée quatre mois auparavant. Les gros détenteurs assiégeaient la Banque, pour avoir du numéraire. C'étaient le prince de Conti et le duc de Bourbon,

qui, criblés de billets par Law, lui tournaient maintenant le dos.

Le contrôleur général se livra aux mesures les plus tyranniques : refonte générale des espèces avec une diminution légère; cours forcé des billets de banque par toute la France (28 janvier). En février, défense de transporter les espèces hors des villes où il y a hôtel des monnaies; perquisitions pour rechercher les espèces; prohibition du port des pierreries et de la vaisselle d'or et d'argent; défense de faire des paiements en espèces au-dessus de 100 francs, à peine de 3,000 francs d'amende, etc. En mars, démonétisation de l'or et de l'argent, pour des termes fixés; ordre aux particuliers de porter leurs espèces à la banque, à peine de confiscation, dont moitié sera donnée aux dénonciateurs.

Le public cria, résista passivement, garda son numéraire, mais ne remua pas. Dans la rue Quincampoix, la baisse amena des désordres quotidiens : le comte de Horn assassina un agioteur dans un cabaret, pour lui voler son portefeuille (22 mars 1720), et le trafic de cette rue fut interdit.

Le comte de Horn, parent de l'empereur, de la princesse Palatine et du Régent lui-même, était le cadet du prince de Horn, souverain dans les Flandres. Il logeait à Paris, à l'hôtel de Flandres, rue Dauphine, et son frère lui faisait une pension de douze mille livres.

Mais la foire Saint-Germain brillait par un jeu considérable et il y avait perdu beaucoup de billets de banque.

Suivant les conseils de deux coquins, vieux officiers, l'un Piémontais, l'autre Flamand, le comte de Horn pensa que sa qualité et son crédit lui permettraient de commettre impunément un léger assassinat. Avec ces misérables, il s'en alla dans la rue Quincampoix. Là, ils proposèrent à un homme,

facteur-courtier, muni de papiers, de faire quelque affaire, et ils l'emmenèrent au cabaret, dans une chambre au second (petit cul-de-sac de la rue Saint-Martin, aujourd'hui impasse de Venise). Le courtier-facteur s'assit : il avait sur lui cinquante mille livres d'effets. Le comte de Horn, se plaçant derrière sa chaise, lui entortilla la tête avec sa serviette ; en même temps, on donna au pauvre homme dix coups de poignard, qu'il ne reçut pas sans crier. Les deux vieux officiers se sauvèrent par la porte ; le comte de Horn se jeta par la fenêtre, et ne se blessa pas.

Son impudence le perdit, toutefois. Ne s'en alla-t-il pas chez le commissaire Regnard, rue Saint-Martin, déclarer qu'on avait tenté de l'assassiner. Grand fut d'abord le respect du commissaire vis à-vis d'un parent du Régent. Mais une foule de populaire accourut, venant directement du cabaret, et le dénonça.

Le commissaire arrêta le comte de Horn, que l'on conduisit en prison; et bientôt le coquin piémontais fut arrêté aussi.

Beaucoup de grands seigneurs essayèrent de sauver leur parent ou leur ami. Law demanda au Régent de faire un exemple, parce que cet assassinat nuisait au système et à la liberté des négociations.

Le duc d'Orléans fut inexorable. Les deux coupables arrêtés, Horn et le Piémontais Laurent de Mille, furent condamnés à être rompus vifs en place de Grève, et subirent leur peine le mardi saint, 26 mars 1720.

Sur les instances de Law, on fit cesser les négociations de la rue Quincampoix, où les assemblées ne purent désormais se tenir. Aux deux bouts de la rue, huit jours durant, le guet veilla depuis le matin jusqu'au soir, et les gens sans aveu reçurent l'ordre de sortir de Paris. (V. le *Journal de Barbier*.)

Mais de la rue Quincampoix l'agiotage se transporta aussitôt sur la place Vendôme ou Louis-le-Grand; le 1er juin 1720, on permit au public de négocier là, en face de l'hôtel du chancelier Daguesseau, revenu de Fresne, sur les instances de Law, et replacé aux sceaux. A la porte du chancelier, des malins affichèrent la nuit en grosses lettres : ET HOMO FACTUS EST. Au même moment, Trudaine, magistrat intègre, prévôt des marchands et conseiller d'Etat, coupable « d'avoir été faire une visite d'inspection à la Banque, » fut disgracié. On afficha sur sa porte : CRUCIFIXUS EST PRO NOBIS.

La place Vendôme était couverte de tentes, et, à cause de sa ressemblance avec un camp, à cause des monstrueux trafics du duc de Bourbon, les Parisiens la surnommèrent « le camp de Condé. » Le placard suivant y fut affiché :

CAMP DE CONDÉ A LA PLACE VENDOME.

« M. le duc (de Bourbon), généralissime; M. le maréchal d'Estrées, général; M. le duc de Guiche, commandant le corps de réserve et les troupes auxiliaires.

« MM. de Chaulnes et Mézières, lieutenants-généraux; Belile, maréchal de camp; le marquis de Pons, maréchal des logis; Caumont, major-général; Chattes et Vilaines, aides de camp.

« Le duc d'Antin, intendant; le duc de La Force, trésorier; Lassé, grand-prévôt; le prince Léon, greffier; Fimarcon et Dampierre, archers; Lafaye, bourreau; Coëtlogon, aumônier; Tencin, à la tête des récollets; Jean Law, médecin empirique directeur des hôpitaux; d'Argenson, chirurgien-major; le duc de Louvigny et le comte de Guiche, fraters; les directeurs de

la Banque, maraudeurs et piqueurs, les officiers des gardes, tireurs d'estafle.

« *Vivandières et blanchisseuses.*

« Madame de Verrüe, à la suite du régiment de Lassé ;
« Madame de Prie, du régiment de Condé ;
« Madame de Lomaria, du régiment de Lambert ;
« Madame Parabère, du régiment d'Orléans ;
« Madame de Sabran, du régiment de Livry ;
« Madame Chaumont, à la suite du camp-volant.

« *Filles de joie*, mesdames de Monasteral, de Gié, de Nesle, de Polignac, de Saint-Pierre. »

Ce placard, conservé dans les manuscrits historiques de la bibliothèque de l'Arsenal, nous donne les noms des sommités de l'agio et de la galanterie pendant le système.

Quel tableau que celui de la place Vendôme ! Le camp de Condé était tout à fait divertissant. On n'y parlait pas seulement de billets et d'actions ; les plaisirs s'y trouvaient rassemblés.

Ici, voyez étaler des bijoux magnifiques, les étoffes les plus précieuses ; là, c'étaient des gens de café qui servaient des rafraîchissements exquis, de la neige du Mont-d'Or ; plus loin, sous les tentes, de ravissantes femmes de la cour jouaient au quadrille. Et des œillades, et de doux serrements de mains, et des rendez-vous donnés à voix basse ! Qu'importait aux amis du plaisir le perpétuel bourdonnement de l'agio ! Il était couvert par le bruit des musiciens, par les rires des courtisanes, par les exclamations des bateleurs, — gens qui se chargeaient d'entretenir la joie, pendant le jour et la nuit, au sein de ce voluptueux bazar.

Il paraît que le chancelier ne goûta pas un tel voisinage. Malencontreux rabat-joie, que ce sultan de la magistrature !

Mais voici un gentilhomme qui ne manquera pas d'exploiter le camp de Condé.

Le prince de Carignan, en effet, est un de ces viveurs qui « tirent à toutes mains de toutes parts ; » criblé de dettes, ne reculant devant aucun métier, soit celui de directeur de l'Opéra, soit celui de directeur d'une maison de jeu, le prince de Carignan demande et obtient que le marché des actions ait lieu dorénavant dans le jardin de son hôtel (hôtel de Soissons, aujourd'hui halle au blé).

Les choses sont faites à l'entreprise. Autour du jardin l'on a construit cent trente-huit loges en bois, toutes égales, propres et peintes, ayant une croisée, et une porte avec le numéro au-dessus. Chaque loge se loue cinq cents livres par mois. Le jardin a deux entrées, l'une dans la rue de Grenelle, et l'autre dans la rue des Deux-Ecus. Des Suisses de la livrée du roi veillent aux portes, pour l'exécution de cette ordonnance de police et sûreté concernant le commerce établi à l'hôtel de Soissons :

« L'assemblée des négociants ne se fera que les jours ouvrables, et ne commencera en été qu'à sept heures du matin, pour finir à sept heures du soir, et en hiver à huit heures du matin pour finir à cinq heures du soir. »

« ....... Désirant prévenir les abus qui pourraient se commettre au préjudice des négociants, très-expresses défenses sont faites à tous artisans, ouvriers, colporteurs, gens de livrée, ou sans aveu, d'entrer dans ladite place, sous peine de prison... »

Le jardin de l'hôtel de Soissons, désigné sous le nom de « la Bourse, » ressemblait assez à une ville indienne ; une

foule élégante trafiquait sous l'ombrage des arbres, circulait par des rues pavées, réglait ses mouvements au son de la trompette. Sous le rapport du luxe, cela différait bien de la rue Quincampoix, où les joueurs étaient forcés de s'encanailler ; mais, par contre, les ruines y primaient les fortunes : c'était, disait-on, le *Mississipi renversé.*

En somme, la bonne affaire fut surtout pour le prince de Carignan, à qui les entrepreneurs donnaient cent cinquante mille livres.

Peu à peu le discrédit du système augmentait. Les ennemis de Law se comptèrent, ses amis le trahirent après qu'il les eut enrichis. Des billets tels que le suivant couraient de maison en maison :

« Monsieur et madame, on vous donne avis qu'on doit faire une *Saint-Barthélemi* samedi ou dimanche, si les affaires ne changent point de face. Ne sortez, ni vous ni vos domestiques. Dieu vous préserve du feu. Faites avertir vos amis. Ce 25 mai 1720. »

Le parlement, toujours tenté de se donner de l'importance, et soupçonnant avec raison Dubois de vouloir s'élever en s'accommodant avec les jésuites, saisit le prétexte offert par les vacillations du système. Des troubles populaires devaient peut-être surgir de la crise financière : il se mit de la partie, et ne discuta pas même les édits qui pouvaient opérer sans secousses la liquidation de la Banque, où chacun allait pour avoir de l'argent, où, le 5 juin 1720, les épées furent tirées, où les soldats mirent deux fois la baïonnette au bout du fusil.

Le 11, la mère du Régent écrivait : « Personne en France

n'a plus le sou maintenant ; mais je dirai, sauf respect, en bon allemand palatin, qu'ils ont tous des torche-culs de papier. » Le 21, un arrêt permettait à tout le monde « d'avoir tant d'argent chez soi qu'on voudra. Cette permission vient quand personne n'en a plus (1). »

Comme on s'attaquait au Régent, comme on le blâmait personnellement de protéger « l'aventurier, » le duc d'Orléans exila le parlement à Pontoise (21 juillet), parce que les magistrats voulaient s'assembler, disait-on, pour déclarer le roi majeur. Là-dessus des chansons :

Le Parlement est à Pontoise,
Sur l'Oise,
Par l'ordre du Régent,
Il leur a pris tout leur argent,
Et puis après lui cherche noise
Le Parlement, etc.

Tant que putes et maq.......
Régleront la nation françoise,
Les gens de lois, bridés comme des veaux,
La fourche au c.. regagneront Pontoise.

Le Parlement fait pénitence,
Je pense,
Pour quelque grand péché,
Du testament qu'il a cassé,
C'est le feu roi qui prend vengeance.
Le Parlement, etc.

Curieuse époque ! Les mousquetaires s'emparèrent du Palais. Ils buvaient et jouaient dans la Grand'Chambre, se cou-

(1) *Journal de Barbier*, juin 1720, t. I, p. 38.

chaient tout le long des bancs d'en haut, s'amusaient à juger et à plaider, et, tenant leurs séances sur des fleurs de lis, condamnaient un chat à mort.

De leur côté, les magistrats, ainsi parodiés à Paris, ne paraissaient guère sérieux à Pontoise, où ils portaient les habitudes parisiennes, et vivaient sans cesse au milieu des plaisirs et des fêtes. Leur mécontentement devait céder bientôt, et leur exil était, pour Dubois, un moyen de plaire aux amis de la bulle *Unigenitus*, plus encore qu'un châtiment pour l'opposition du Parlement à Law.

Dubois était enrichi : à quoi bon soutenir le système, quand le public s'en dégoûtait? Mieux valait tirer le Régent d'un mauvais pas, et peu à peu lui faire abandonner la cause de Law, qui devenait impopulaire.

Rien ne réussissait plus au contrôleur-général. A tout instant, des émotions étaient causées par les gens qui allaient chercher de l'argent à la Banque, laquelle avait suspendu ses paiements pour les billets au-dessus de dix francs.

La bourgeoisie regarda cette mesure comme une banqueroute du système; une certaine portion des artisans, — hommes des halles et des ports, — exploita la nouvelle situation, en achetant à vil prix des billets aux bourgeois qui ne « voulaient pas se faire écraser. » C'était un agiotage encore. Ces hommes, aussi méchants que robustes, s'en allaient passer la nuit aux portes de la Banque. Dès que s'ouvrait la caisse, il fallait les voir se ruer dans les bureaux, avec cris et menaces.

Un mercredi (17 juillet 1720), quinze mille âmes environ se bousculaient déjà dans la rue Vivienne, à trois heures du matin. Cinq heures n'étaient pas encore sonnées, qu'il y avait seize personnes d'étouffées.

Cela fit retirer la foule. A six heures, trois cadavres furent portés au Palais-Royal; des furieux en nombre les escortaient et criaient :

— S'il y a des gens las de vivre, qu'ils nous suivent.

D'abord, on ferma les portes du Palais-Royal, et l'on répondit aux émeutiers demandant le Régent, que ce prince était à Bagnolet, maison de campagne de la duchesse d'Orléans.

La foule murmura plus fort, après ce mensonge; elle parla de mettre le feu aux quatre coins du palais, « et qu'on le trouverait bientôt. » Il y eut un tapage inimaginable. Le Régent fit ouvrir les portes. Le ministre de la guerre Le Blanc, et le duc de Tresmes, gouverneur de Paris, haranguèrent, jetèrent à ces furieux de l'argent, même de l'or. Et le calme eût reparu, les trois cadavres eussent été transportés sans encombre à l'église de Saint-Roch, si le cocher de Law, qui se trouvait sur le siége du carrosse dans la grande cour du Palais-Royal, n'eût tout brouillé par son imprudence.

Il commença de dire qu'il faudrait faire pendre quelques-uns de ces Parisiens.

Pour le coup, le mouvement devint populaire; rien ne fut tenté dans le palais, mais le cocher fut forcé de sortir avec son carrosse à vide. Une femme, tenant la bride de ses chevaux, lui cria :

« — B...! s'il y avait quatre femmes comme moi, tu serais déchiré dans le moment.

Elle avait perdu son mari. Le cocher descendit et lui dit :

« — Vous êtes des canailles. »

Oh! alors la foule suivit le cocher, l'assaillit de coups de pierre, brisa le carrosse, et maltraita si fort l'audacieux qu'elle le laissa demi-mort.

Aucun trouble dans l'intérieur du Palais-Royal. On empêcha Law de sortir des appartements pendant dix jours. « Law se meurt de peur, écrivait le 26 juin la princesse Palatine ; mon fils ne peut s'empêcher de rire de l'extrême frayeur de cet homme. »

De Mesme, premier président du Parlement, et témoin de l'aventure arrivée au cocher, annonça le fait à ses collègues le plus gaîment du monde. Il affecta de prendre un air tragique, pour débiter cet impromptu :

« Messieurs, messieurs, grande nouvelle !
Le carrosse de Law est réduit en cannelle. »

A ces mots, les magistrats se levèrent, manifestèrent leur joie, et, non moins gaîment demandèrent :

— Law est-il déchiré en morceaux ?

L'émeute du 17 juillet ne changea rien à l'agiotage des hommes des halles et des ports. « Aujourd'hui, jeudi 18, consigne Barbier dans son journal, j'ai passé à deux heures après minuit dans la rue Vivienne ; il y avait déjà une douzaine de personnes assises par terre à la porte du jardin. Il faisait beau clair de lune. » Mais, par ordonnance du roi, on n'ouvrit pas la Banque. Le lendemain, il y avait des troupes autour de Paris. L'exil du Parlement à Pontoise fut décidé.

Pendant la scène du Palais-Royal, peu de gentilshommes entouraient le Régent. La plupart des *roués* n'étaient pas encore revenus d'une orgie organisée au faubourg Saint-Antoine. Ils avaient passé la nuit à boire et à jouer.

Pour relever la confiance, il eût fallu de l'énergie au lieu de légèreté. Indécis, sollicité tour à tour par les partisans des

8

anciennes routines financières et par les derniers soutiens de Law, le Régent s'aperçut qu'il était l'objet de vives attaques. En effet, la masse des Parisiens commençait à être animée contre le duc d'Orléans, à ce point qu'on avait jeté, disait-on, dans les carrosses, des billets burinés où on lisait : « Sauvez le roi, tuez le *tyran*, et ne vous embarrassez pas du trouble. » Beaucoup de chansonniers le comparaient à un Néron, dont Law était le Narcisse.

En vrai disciple d'Epicure, le Régent, gêné dans ses plaisirs par les criailleries populaires, finit par abandonner le beau John Law à son malheureux sort.

Quelles n'étaient pas les angoisses de celui-ci ! Non seulement on poursuivait sa personne, on brisait les vitres de son hôtel, mais des gens s'attaquaient même à sa fille adorée. Le 1er septembre 1720, mademoiselle Law alla se promener à la brillante foire de Bezons, près Paris, dans un carrosse à sept glaces. Tous les laquais et la populace s'écrièrent :

« — C'est la livrée de ce bougre de gueux, qui ne paye pas les billets de dix livres. »

Ils accablèrent aussitôt le carrosse de terre et de pierres. Le cocher s'enfuit ; mademoiselle Law fut blessée.

Le système se débattit encore quelques mois ; le 29 octobre, on ferma l'hôtel de Soissons, pour empêcher le commerce des actions. Soixante agents de change avaient été nommés. N'attendant plus rien de Law, le Régent rappela le Parlement.

En vain Law procéda à la recherche des enrichis, pour les taxer : il ne rendait pas au bon bourgeois le bien perdu. Oui, ce fut le beau John Law en personne, le dispensateur des fortunes, qui organisa une manière de chambre de justice,

une direction inquisitoriale présidée par un simple maître des requêtes.

On entra chez quelques mississipiens, sous prétexte de « scandaleuse prospérité ; » leurs bijoux, leur vaisselle, leurs trésors furent saisis ; leurs maisons furent mises sous le scellé. Il fallait les punir d'avoir gagné ! Mais, comme beaucoup de gains étaient devenus à rien, bien des spéculateurs, obligés de payer la taxe pour l'augmentation fictive de leur fortune, se trouvèrent moins riches qu'avant la venue de Law.

La « guerre aux traitants » avait pourtant paru autrefois aussi stérile qu'odieuse. En renouvelant, sur une petite échelle, des mesures violentes, le pouvoir fiscal achevait de dépopulariser le système.

D'ailleurs Crozat, les Pâris et Samuel Bernard étaient liés pour perdre leur antagoniste ; ils promettaient de l'argent pour fournir carrière à de nouveaux expédients.

La succession de Law était ouverte par avance. Il s'éloigna de Paris le 14 décembre 1720, alla presqu'aussitôt à Bruxelles où il déclara qu'il avait enrichi la noblesse française, et se retira enfin à Venise, pour y mourir.

Le 10 décembre Le Pelletier de la Houssaie avait eu le poste de contrôleur-général.

Law avait succombé sous la politique cauteleuse de Dubois, l'ami du cabinet de Londres, à qui le premier ministre anglais écrivit une lettre de félicitation (15 janvier 1721) pour le louer « du coup de maître par lequel il avait fini l'année qui venait de s'écouler, en se défaisant d'une concurrence également dangereuse à lui et à l'Angleterre. »

Toutefois, la Compagnie des Indes survécut à la Banque, parce que bien des intéressés, le duc de Bourbon principalement, avaient une haute influence.

On publia cette chanson sur la déconfiture de Law :

Aussitôt que Law arriva
Dans notre bonne ville,
Monsieur le Régent publia
Que Law serait utile
Pour rétablir la nation,
La faridondaine, la faridondon ;
Mais il nous a tour à tour enrichis,
Biribi,
A la façon de Barbari,
Mon ami.

Ce parpaillot, pour attirer
Tout l'argent de la France,
Songea d'abord à s'assurer
De notre confiance ;
Il fit son abjuration,
La faridondaine, la faridondon ;
Mais le fourbe s'est converti,
Biribi, etc.

Si tu veux de ton Parlement
Changer l'humeur hautaine,
De Pontoise, sire Régent,
Fais-le passer à Fresne ;
C'est un lieu de correction,
La faridondaine, la faridondon,
Où Daguesseau s'est converti,
Biribi, etc.

Law, le fils aîné de Satan,
Nous met tous à l'aumône,
Il nous a pris tout notre argent,
Il n'en rend à personne ;

Mais le Régent humain et bon,
La faridondaine, la faridondon,
Nous rendra ce qu'on nous a pris,
Biribi, etc.

On chanta aussi :

Lundi j'achetai des actions,
Mardi je gagnai des millions,
Mercredi j'arrangeai mon ménage,
Jeudi je pris un équipage,
Vendredi je fus au bal,
Et samedi à l'hôpital.

Enfin, sur l'air nouveau « Un cordelier d'une riche encolure, » le *Départ de Law* fut expliqué aux Parisiens, ses dupes. Quelques couplets suffisent pour en donner l'idée :

Assez longtemps pour mon profit en France
J'ai fait résidence,
Sachant prévenir
Un cruel avenir ;
Les héritiers de la vertu gauloise,
Rappelés de Pontoise,
Pourraient bien ici
Me causer du souci.

Si les robins mettaient sur moi la patte,
J'en aurais la gratte ;
Je plaindrais mon sort,
Malgré tout mon support,
A l'ombre mis pour ma belle entreprise,
Oui, de Pierre-Encise,
J'aurais pour maison
L'ennuyeuse prison.

. . . . . . . . . . . . . . . . .
Mon directeur n'ordonnant pas de rendre
Ce que j'ai pu prendre,
Dérivons d'ici,
C'est mon plus court parti.

Mon intérêt, ma sûreté s'y trouve,
Le Régent m'approuve.
J'ai même aujourd'hui
Condé pour appui.
Content de voir que j'ai rempli ses coffres,
Il me fait les offres
De prendre son train
Pour avancer chemin.

La chose ainsi, je monte en sa calèche,
Çà, faisons dépêche!
Adieu vos écus,
Messieurs, n'y pensez plus!
Le sort m'étant favorable et propice,
Je les porte en Suisse.
Qui les reverra
Plus fin que moi sera!

Vous que l'on vit aux actions avides,
Les croyant solides,
Toujours en papier
Vouloir réaliser,
Servez-vous donc de vos billets de banque
Si l'argent vous manque,
Cherchez le payeur
Pour avoir leur valeur.

Ces couplets nous dépeignent l'opinion publique. Selon le plus grand nombre, le beau John Law emportait d'immenses richesses, des chariots d'or, et cela de concert avec le Régent.

En réalité, il s'en allait pauvre, s'il laissait Paris en proie à la misère.

Pardonnons ces clameurs erronées aux victimes de la Banque. Barbier se fait l'écho des plaintes de la bourgeoisie, se réveillant sans un sou après les songes dorés de l'année 1720. Il écrit en janvier 1721 : « J'avais pour soixante mille livres d'effets en papier.... tout cela est tombé à rien, de manière que je n'ai pas aujourd'hui de quoi donner les étrennes aux domestiques, et cela sans avoir joué ni perdu ! »

Telles avaient été les splendeurs et les misères des mississipiens. Pour comble, sous le règne de Dubois définissant la monarchie française « un gouvernement qui fait banqueroute quand il veut, » au système allait succéder une banqueroute générale, la seconde depuis six ans !

# VIII

## LA BERGÈRE DE SCEAUX

Les « Oiseaux de Sceaux » et les « Pigeons privés. » — Description détaillée du domaine de Sceaux ; petit château, bois, potager, pièce d'eau. — Le grand château ; chapelle, appartements, rez-de-chaussée, premier étage, second étage. — Jardins, parterres, réservoirs, statues, bassins, jets d'eau, cascades, etc. — Galerie d'eau. — L'*Hercule* de Puget. — Grottes. — Luxe des fêtes. — Bourg de Sceaux. — Paradis terrestre. — Les *Bêtes* et la *Bergère*. — Personnel de la cour de Sceaux. — Les galants abbés. — Le cardinal de Polignac. — La Grange-Chancel.

La question d'argent n'était pas l'unique tourment du duc d'Orléans. Si, d'un côté, Law lui procurait des millions pour ses orgies quotidiennes, de l'autre la cabale des Légitimés, en tête de laquelle marchait madame du Maine, cherchait à s'emparer du pouvoir. Agiotage et intrigues de cour allaient presque simultanément leur train.

Que le lecteur veuille bien visiter avec nous la résidence de Sceaux, telle qu'elle était sous M. et madame du Maine. Il importe de connaître le lieu où se déployaient les magnifi-

cences de la galanterie platonique, où l'on voyait arriver tour à tour « ces oiseaux de Sceaux, » comme on les appelait, dont plusieurs, selon Saint-Simon, faisaient aussi partie des « pigeons privés » du Régent, car les meilleurs courtisans sont ceux qui ont à la fois un pied ici et l'autre là.

Le domaine de Sceaux avait un grand et un petit château.

Une belle place, garnie de bornes et ornée d'une fontaine qui fournissait de l'eau à tous les habitants, conduisait de l'église au petit château, où le prince de Dombes et le comte d'Eu, fils du Légitimé, ont été élevés. On y parcourait un superbe jardin, renfermé à hauteur d'appui, et deux fontaines rocaillées en cascades donnant le mouvement tantôt à un soleil, tantôt à un Neptune, tantôt à une chasse au cerf, etc.

Dans une des cascades il y avait une grosse tête d'homme en furie, dont la bouche faisait tomber de l'eau dans un vase gigantesque taillé en coquille.

Un bois charmant, de peu d'étendue, appelé la Salle des tilleuls, prêtait aux promeneurs ses discrets ombrages. Les principaux ornements des allées étaient des statues. Deux, en marbre, représentaient des *Lutteurs;* une autre, de bronze, représentait Diane. Christine de Suède avait fait don de cette dernière à Servien.

N'oublions pas le bois de Pomone, parallèle à la salle des tilleuls. De chaque côté, un joli bosquet augmentait le mystère de cet endroit délicieux.

Le potager lui-même possédait sa petite merveille, le Pavillon de l'Aurore, ainsi nommé parce qu'il était situé à l'orient. Lebrun peignit dans ce pavillon l'Aurore abandonnant Céphale. Elle est sur son char attelé de deux coursiers pleins de feu. C'est l'Amour qui tient les rênes et qui la conduit. D'autres figures, œuvres du même peintre, ornaient cette gracieuse

construction. On distinguait notamment, à droite et à gauche, Castor et Pollux.

Le pavillon, fort élevé et de forme octogone, avait douze ouvertures, y compris celle qui sert d'entrée. Deux escaliers opposés y conduisaient. Deux enfoncements à l'intérieur, ressemblant à des cabinets, offraient aux regards de belles peintures dues au pinceau de Lobel, artiste d'ailleurs peu renommé. Dans un des enfoncements, il y avait une composition de *Zéphire et Flore; Vertumne et Pomone* figuraient dans l'autre. C'étaient, on le voit, les quatre Saisons en allégorie.

La pièce d'eau nommée le *Caprice* méritait d'attirer les regards. Au haut de ce travail gracieux étaient les ordinaires compagnes du Caprice, c'est-à-dire la *Bizarrerie*, la *Légèreté* et l'*Inconstance*.

Composé de sept pavillons, le grand château avait sur le fronton de sa façade une Minerve sculptée par Girardon, que Boileau appelait le Phidias de son époque.

Un pavillon de l'aile droite renfermait la chapelle, dont l'autel était décoré de deux belles statues en marbre blanc, sculptées par Tuby, et représentant le Baptême de Jésus-Christ par saint Jean. Personne ne voyait le dôme sans l'admirer, car il s'y trouvait un chef-d'œuvre de Lebrun, une peinture à fresque. Un ange montrait Jésus-Christ, que saint Jean baptisait, à Adam et Eve et à plusieurs patriarches en bas-reliefs, grands comme nature, mais à mi-corps, faits sur les dessins du peintre de Louis XIV.

De la chapelle on entrait dans les appartements.

Le prémier, où l'on admirait le « Cabinet de la Chine, » rempli de morceaux rares d'antiquité, regorgeant de pierres précieuses, de magots et de figures de la Chine, appartenait à madame la princesse de Conti.

Venait ensuite la grande salle de marbre, ou plutôt la salle de billard, et puis l'appartement de madame la duchesse du Maine.

Un historien assure qu'on y voyait des glaces « surprenantes, » et plusieurs pièces de porcelaine très remarquables.

Le troisième appartement brillait par le mobilier, notamment par un magnifique lit à l'anglaise, garni en laque, et par son petit Cabinet doré, où l'on trouvait beaucoup de bijoux en or et dorés. Il conduisait à la Salle de compagnie, que décoraient les portraits du duc et de la duchesse du Maine, et du comte de Toulouse.

L'appartement qu'habita plus tard le duc de Penthièvre, dès son entrée au château, avait une chambre fort ancienne, dite la Chambre des bains, et le cabinet d'aventurines, où étaient représentées plusieurs personnes déguisées en singes, celles qui formaient la cour ordinaire de la duchesse du Maine.

Quelques autres salles complétaient le rez-de-chaussée.

Au premier étage, en montant par le grand escalier, se prolongeait une galerie ornée de têtes et de bustes.

La Salle de comédie, très-fréquentée, comme nous le verrons bientôt, était placée au milieu de cette galerie.

Au second étage, le petit appartement nommé la Chartreuse paraissait ravissant. Meubles, tableaux rares et originaux, curiosités de toute sorte, rien n'y manquait. On y découvrait de plus de huit ou dix lieues autour du château.

On l'appela « le beau grenier de Sceaux, » retraite favorite de madame du Maine, qui s'y faisait monter par une trappe, et dont le siége s'enlevait au moyen d'un contre-poids.

Tels étaient le grand et le petit château de ce domaine.

Les jardins étalaient encore plus de magnificences. Que le lecteur s'y promène avec nous, et il se fera aisément une idée exacte de leur aspect.

Un buste de Louis XIV, décoré des attributs de la royauté, décorait la façade du grand château, du côté des parterres. Aux quatre coins de ces parterres, des statues de marbre blanc représentaient les quatre Saisons. Trois bassins à jet d'eau étaient séparés les uns des autres par une allée, au bout de laquelle on apercevait une statue de bronze, le *Gladiateur*, justement estimée comme composition et comme travail.

Si nous allons à gauche du château, nous rencontrons un beau parterre, avec des réservoirs, des statues, une fontaine de marbre, un bassin à jet, un superbe berceau couvert de jasmin et de chèvrefeuille, de figures, de bustes, etc.; nous passons par deux belles allées dont les arbres s'épanouissent comme des éventails, et sont attachés à des pieux avec des fils d'archal, pour les mettre à l'abri des coups de vent. Nous distinguons, parmi les statues, un philosophe de chaque côté, un Faune jouant des cymbales, un portail en treillage, des tritons, Amphitrite, etc.

Si nous côtoyons le parterre qui longe le château, nous marchons, à gauche, sous un berceau qui conduit à une galerie renfermant des tableaux de Raphaël et de Vander Meulen. A droite, nous entrons dans la Salle des marronniers, où miroite un grand bassin à plusieurs jets.

Là, un logement miniature s'offre à nos regards : il se compose de plusieurs chambres et d'une riche bibliothèque, avec un balcon et un joli jardin. Ce n'est pas tout. Voici encore un vaste bassin et une grande demi-lune; voici un Hercule debout, appuyé sur sa massue. De chaque côte une Muse nous sourit.

Poursuivons notre visite. Cette première allée est celle du Labyrinthe, où les étrangers n'entrent point, et chaque côté de ce quinconce forme un berceau. Plus loin, regardez : on va des prés dans les taillis. Puis, le long des murs en parapet, s'étendent deux allées de verdure, qui correspondent, l'une avec le bassin du plus grand jet d'eau, au bas des cascades, et l'autre avec le canal.

Apercevez-vous cette immense statue appelée le *Sénateur romain ?* Voyez-vous le parc aux huîtres ?

Avant d'entrer dans le château, ne dédaignons pas cette longue allée garnie de jeunes arbres en éventail, et où l'on a placé, de distance en distance, des siéges en forme de fauteuils entourés de verdure. Au milieu, à gauche, sur un piédestal, apparaît un enfant qui joue de la flûte, et qu'on nomme le *Petit flûteur antique;* à droite est un bassin d'un carré long, rempli d'eau.

Partout, en cet endroit, des arbres à fleurs, des lilas, des muguets, des pelotes de neige.

Revenus au château, nous entrons dans une spacieuse galerie qui règne le long de deux cours, que nous traversons pour arpenter une large demi-lune séparée par des fossés secs, et embellie par deux petits jardins. Une avenue tout à fait grandiose, à trois rangées d'arbres, va jusqu'au chemin d'Orléans. En rentrant, examinez, dans l'avant-cour, deux pavillons. Sur les terrasses qui les couronnent, une pièce de canon de huit, montée sur des roues, semble menacer les visiteurs.

Oh ! tout cela se donne bien les airs de résidence royale ! Il y faudrait des gardes fleurdelisés, selon les vœux de madame du Maine.

L'avant-cour sert à recevoir les carrosses des bourgeois ,

tandis que les voitures publiques restent dans la demi-lune. La seconde cour se remplit des carrosses des princes et des seigneurs. Où ne va-t-on pas chercher les distinctions? Les voitures des bourgeois ne sont pas dignes de coudoyer celles des princes!

A l'élégance des appartements du grand et du petit château, à la beauté des jardins qui les entourent, il faut joindre le jeu des eaux.

Ici, dans deux bassins, dix jets s'élèvent majestueusement, là, dans la longue allée du labyrinthe, est placée une grande coquille avec un enfant tenant un dauphin; plus loin, au bout de la Salle des marronniers, on entre dans un bosquet qui renferme trois fontaines, une patte-d'oie de quatre allées, et deux figures en gaîne adossées à la palissade du milieu, qui conduit à la galerie d'eau.

Le petit bois, situé tout près de là, possède pour principal ornement une grotte en coquillage, nommée la *Fontaine du Rocher*, dont l'eau forme trois nappes qui sont reçues dans un bassin.

Bientôt, les portes de la Galerie d'eau s'ouvrent : on voit l'effet général.

Aux quatre coins de cette galerie, d'énormes coquilles reçoivent l'eau qui tombe dans des rigoles ; et, juste au centre, il existe une salle carrée, aux encoignures de laquelle se contournent quatre champignons.

La *Fontaine d'Eole et de Scylla*, que l'allée du milieu sépare en deux parties, est située dans un bosquet orné d'un bassin à pans. Des têtes de chiens et des Vents occupent les angles de ces deux bassins, et fournissent des lames d'eau. A l'extrémité de ce bosquet, on s'extasie devant une statue en marbre blanc, devant l'*Hercule* de Puget. Le héros-dieu,

demi-couché et appuyé sur son bouclier, garde entre ses jambes sa massue, sur laquelle il se délasse, et tient dans sa main gauche trois espèces de pommes, faites d'un mastic apprêté. Ces trois pommes lui ont servi à vaincre Cerbère.

A peu de distance, en face et aux côtés d'un berceau de treillage, construit en forme de dôme, soutenu par des barreaux de fer et garni de chèvrefeuille, Cérès, Bacchus, Mercure, Socrate et une figure antique personnifient les plaisirs que l'on goûte à la cour de Sceaux.

De là, par une allée très-rapide, le promeneur se rend dans une grande cascade, il en voit jouer les eaux, et passe ensuite sur une terrasse de sable, qui poudroie au-dessus des cascades, et au-dessous d'une large nappe limpide qui se replie.

En descendant la partie droite des cascades, on aperçoit leur effet et aussi celui du grand jet, placé au milieu d'une pièce d'eau de six arpents, s'élevant à 80 pieds de hauteur. Trois allées d'eau charment le regard. Partout des statues remarquables. Castor et Pollux, Apollon et Daphné, Aricie et Pœtus, la Paix des Grecs, l'enlèvement de Proserpine par Pluton, l'enlèvement d'une Sabine, méritent de fixer l'attention.

Lorsqu'on arrive au haut des cascades, on embrasse d'un coup d'œil toutes les eaux.

Au coin de chaque escalier, des enfants jouent avec des dauphins qui jettent de l'eau par la gueule; du fond de la nappe d'eau s'élève un superbe vase de fonte qui répand un bouillon d'eau figurant un gros bouquet de pavots, et, à chaque côté de ce vase, quatre jets d'eau, par leur effet, représentent huit cierges. L'eau traverse ensuite une allée, pour fournir les neuf jets de la rigole au-dessus des chandeliers. A chaque chute d'eau il y a un bouillon et deux rangs de

chandeliers de chaque côté, jusqu'au dernier bassin, où l'on voit une double nappe, avec six jets plus élevés.

Sur la terrasse ou plate-forme, arrêtons-nous devant deux fleuves dans des grottes garnies de coquillages. A droite il y a un cheval marin et un enfant qui retient un monstre ; à gauche, un monstre de chaque côté et un enfant qui soutient une coquille pour recevoir l'onde. Au-dessus des fleuves, un gros vase doré, de la forme d'un artichaut, semble être confié à la garde d'un lion et d'une lionne qui jettent de l'eau par la gueule.

Tous les vases, les animaux, les dauphins, les fleuves, etc., qui figurent au sommet des cascades, sont de plomb, de bronze ou de fonte, ainsi que quelques figures ; toutes les statues, tous les bustes, les scabellons, etc., tant des parterres que du parc, étincellent de marbre blanc.

Les jardins de Sceaux sont un diminutif de ceux qu'on admire à Versailles. Après Versailles, ç'a été là que le luxe a déployé ses merveilles. Il s'y est donné quelques fêtes où, en bougies seulement, on dépensa plus de dix mille écus (1).

Bosquets enchantés, petits bois ornés de bassins et de figures, beaux percés, jours bien ménagés, routes cultivées et coupées avec soin, parterres émaillés de fleurs et artistement composés d'après les dessins de Le Nôtre, voilà ce qui les recommande à la foule des promeneurs.

Quant au bourg de Sceaux proprement dit, il n'avait guère plus de six cents habitants, qui se considéraient presque comme les sujets de M. et madame du Maine ; il en a aujourd'hui près de deux mille, mais la résidence, qui appartient au duc de Trévise, n'a conservé que la valeur d'une

(1) De la Hode, *Histoire de Louis XIV*.

vaste propriété, dont le château, nouvellement reconstruit, ne peut se comparer avec l'ancien, démoli pendant la Révolution.

Si l'on regardait Sceaux comme un Eden, dans le temps où M. et madame du Maine y résidaient, ce n'était pas sans raison.

Non-seulement la beauté des jardins et des appartements, les sites enchanteurs qui environnaient le château, et la félicité dont le duc et la duchesse pouvaient y jouir, rendaient la comparaison assez vraie ; mais ce qui la complétait encore essentiellement, c'était la ressemblance des maîtres du paradis fabriqué par Le Nôtre et Lebrun avec le premier couple qui peupla la terre.

Nous nous représentons volontiers M. du Maine calme, débonnaire, faible, — comme Adam ; madame du Maine vive, curieuse, persuasive, — comme Eve.

Comme Eve, madame du Maine écouta les conseils du serpent, qui, sous la figure de la Domination, se montra constamment à la petite-fille du grand Condé. Comme Adam, M. du Maine se laissa persuader, — et mangea la pomme.

Les deux époux devaient-ils être chassés de leur féerique résidence? L'histoire nous apprendra ce qu'il leur en a coûté pour avoir touché au fruit défendu.

En attendant, pénétrons dans le paradis terrestre de Sceaux, lequel, comme celui des premiers âges, se remplit de bêtes, de bêtes charmantes et pas du tout féroces ; de poètes, d'érudits, d'académiciens. Telles étaient les créatures que madame du Maine appelait « ses Bêtes, » et qui lui rendaient le surnom de « Bergère de Sceaux. »

M. et madame du Maine jouèrent à la royauté dans leur château.

Cela durait depuis longtemps. A Versailles se tenait la « cour dévote, » tout imprégnée de la conversion de Louis XIV, du rigorisme outré de madame de Maintenon, des oraisons du père Le Tellier.

A Sceaux se tenait alors la « cour mondaine, » conservant des intelligences continuelles avec la cour dévote, mais cachant ses projets politiques sous les formes du plaisir.

Les Légitimés menaient donc, qu'on nous pardonne cette expression à cause de sa justesse, une existence en partie double, semi-légère, semi-sérieuse.

Autour du trône qu'occupaient, à Sceaux, M. et madame du Maine, se groupaient les beaux-esprits de la plus curieuse espèce, lesquels entretenaient parmi eux un commerce ultra-littéraire, mêlant les sciences exactes avec les bouts-rimés, les travaux d'histoire avec les pièces de théâtre, les madrigaux avec les billets de conspiration.

Les Bêtes de Sceaux s'amusaient autant que s'ennuyaient les hôtes de Versailles.

A Sceaux, brillèrent, — concurremment ou successivement :

Nicolas de Malézieu, qui avait été dans son enfance un petit prodige ; qui, choisi par Bossuet et Montausier, avait enseigné les belles-lettres à M. du Maine; membre de l'Académie des sciences et de l'Académie française; homme de toutes les sociétés et de toutes les heures; maître de mathématiques, poète improvisateur, intendant des spectacles ;

Charles-Claude Saint-Genest, autre académicien, ancien précepteur de mademoiselle de Blois, et maintenant secrétaire des commandements du Légitimé, déjà vieux, mais galant encore ;

François-Joseph de Beaupoil, marquis de Saint-Aulaire,

autre académicien, qui devint un Anacréon nonagénaire, poète à reparties, répondant un jour à madame du Maine, zélée cartésienne, qui lui demandait l'explication du système de Newton :

*Bergère,* détachons-nous
De Newton, de Descartes ;
Ces deux espèces de fous
N'ont jamais vu le dessous
Des cartes,
Des cartes,
Des cartes.

Guillaume Amfrye, abbé de Chaulieu, ami du duc de Vendôme; ancien membre de la société du Temple, qui avait naguère eu de singulières privautés avec la duchesse de Bouillon, et était devenu amoureux de la cantatrice Marthe Le Rochois, pour laquelle il composa ce madrigal :

Sous le nom de Théone elle sut m'enflammer ;
Arcabonne me plut, et j'adore Angélique,
Mais quoique sa beauté, sa grâce soit unique,
Armide (1) vient de me charmer.
Sous ce nouveau déguisement
Je trouve à mon Iris une grâce nouvelle.
Fut-il, depuis qu'on aime, un plus heureux amant ?
Je goûte tous les jours, dans un amour fidèle,
Tous les plaisirs du changement.

A Sceaux, l'abbé de Chaulieu courtisait en vers mademoiselle Delaunay (madame de Staal), quand son rival, l'abbé de

(1) *Théone*, *Arcabonne*, *Angélique*, *Armide*, rôles chantés par mademoiselle Le Rochois (voir les *Cours galantes*, par G. Desnoiresterres, 1 vol. in-18, Dentu).

Vertot, la courtisait en prose, et quand la belle pensait à Du Ménil (1).

La liste des Bêtes comprenait encore :

Le président Antoine de Mesmes, toujours farci de madrigaux, auxquels la duchesse de La Ferté répondait par des hélas! en annonçant tous les jours, les larmes aux yeux, l'empoisonnement du petit roi Louis XV;

Houdard de La Motte, académicien, poète romantique, précurseur des ennemis de la tirade versifiée, combattant l'unité théâtrale, écrivant des tragédies et des odes en prose ;

Le cardinal de Polignac, académicien, auteur de l'*Anti-Lucretius, seu de Deo et naturâ*, chef-d'œuvre de littérature, mais de cette littérature épouvantablement lourde, que cultivent parfois des hommes à la conversation spirituelle et attachante; prélat ambitieux, au caractère doux, flatteur et timide; plein de charmes dans sa personne, de galanterie artificieuse, et aussi spirituel que son frère l'était peu, car on distinguait entre le cardinal de Polignac et son frère Polignac le gentilhomme, surnommé l'*Imbécile;* d'abord ami du Régent, puis brouillé avec ce prince par Dubois, assure d'Argenson, à cause de son opposition à l'alliance anglaise ;

Joseph La Grange-Chancel, élevé chez les jésuites, qui avait composé à neuf ans une comédie satirique, à dix-huit ans une tragédie représentée avec succès; ancien page de la princesse de Conti; protégé par le duc de La Force, et devenu ensuite l'ennemi de ce « commis de Law; » bravo littéraire prêt à mettre sa plume toujours trempée dans le fiel au service de la « poupée du sang; »

(1) *Les Philippiques de La Grange-Chancel,* par M. de Lescure, page 89, in-18, Poulet-Malassis et de Broise.

Foucault de Magny, aussi intrigant que bavard; l'abbé Brigault, intrigant concentré; M. de Boisdavy, gentillâtre sans force et sans argent; le marquis de Pompadour, « grand homme, triste et froid; » le comte de Laval, espèce de farouche seigneur, portant une mentonnière noire, ayant une cicatrice au front, et ne rêvant qu'un appel à la révolte chez les nobles de l'Anjou et du Poitou; Saint-Geniez, commensal totalement dépourvu de mérite, célèbre « par la beauté de la jambe de sa femme, » réputée la meilleure danseuse de son temps; enfin l'abbé Veyrac, qui écrivait volontiers pour ceux qui le payaient; et un certain poète aux manières charmantes, aux comiques allures d'homme d'Etat, — le baron de Walef.

N'oublions pas non plus, parmi les hôtes de madame du Maine, à des époques différentes :

Le duc de Richelieu, tout pétillant d'esprit; le duc de Brancas, « la caillette gaie, » le roué par excellence; l'abbé de Vaubrun, le duc de Vendôme, d'Alembert, Duclos, Tourreil, Fontenelle;

Arouet de Voltaire, académicien, qui habita, au château de Sceaux, la chambre où avait logé Saint-Aulaire;

Madame du Châtelet, amie de Voltaire, qui fit plusieurs séjours à Sceaux;

Valincourt, académicien, secrétaire général des commandements du comte de Toulouse, nommé historiographe par Louis XIV, et qui, en collaboration avec Boileau, travailla à l'histoire du grand roi, œuvre restée inachevée, détruite dans un incendie qui épargna ainsi quelques volumes nauséabonds à nos bibliothèques, — ces catacombes de l'imprimerie;

Et tant d'autres, attelés au char de Ludovise, duchesse du

Maine, soit par ambition, soit par mécontentement, soit par goût du plaisir, soit par besoin de protection.

La cour de Sceaux fut toujours bien desservie par un personnel nombreux, par une foule de flatteurs, dont l'encens monta à la tête des Légitimés.

En 1718, Sceaux voulut l'emporter sur le Palais-Royal.

# IX

# QUERELLE

DES

## LÉGITIMES ET DES LÉGITIMÉS

Les logements de la cour. — Edit sur la préséance. — Succession du prince de Condé.— On se réveille.— Mémoires ; la cour de Sceaux se transforme. — Madame du Maine et sa secrétaire. — Effet du grand mémoire. — Chanson sur le duc du Maine « excellent roi. » — Guerre vigoureuse.— Attitude du Régent.— Appel aux gentilshommes —Les chevaliers de Malte sont mal reçus. — Démarche de M. du Maine. — Le Régent se mêle de la querelle. — Requête malencontreuse. — Terrible arrêt du Conseil de régence. — Le roi de Mississipi. — Projets de vengeance. — Les Bêtes conspirent.

Dès la fin de 1715, un écrit satirique avait paru, qui indiquait malicieusement les « logements » des plus grands personnages. On mettait le duc d'Orléans, au Bonhomme Loth, rue Jean-Pain-Mollet (allusion au Régent et à ses filles) ;

M. le duc du Maine, au Diable boiteux, rue Montorgueil ;

Madame la duchesse du Maine, au Compas de proportion, rue des Marmouzets.

L'année suivante, ce fut bien pis : — on logea M. du Maine à la *Vallée de misère !*

En effet, M. du Maine semblait être encore plus « misérable » que son ancienne gouvernante, madame de Maintenon, retirée à Saint-Cyr. Les épreuves ne cessaient pas pour lui. Le 26 août 1718, un édit lui ravit même la préséance sur les ducs et pairs ; et le Régent, pour prouver à toute la France que M. du Maine personnellement était l'objet de cet édit, fit rendre une ordonnance qui rétablissait M. le comte de Toulouse, pour sa vie seulement, dans l'état où il était en 1717 !

C'est que madame du Maine se posait en implacable antagoniste du Régent. C'est que la haine existant entre les Légitimés et les Légitimes sommeillait, prête à se réveiller en toute occasion.

A l'époque où le Parlement avait cassé le testament de Louis XIV, madame du Maine avait emprunté du premier président, l'un de ses fidèles, l'hôtel de Mesmes. Mais, comme la surintendance de l'éducation du petit roi était restée au duc du Maine, les Légitimés avaient possédé de droit leur logement aux Tuileries. Ils le quittèrent, non sans éclats de désespoir : la Naine brisa des meubles et des glaces avant de sortir de son appartement.

Lorsqu'il s'était agi de partager la succession du prince de Condé (mort en 1710), un procès s'était élevé entre le duc de Bourbon, *monsieur le Duc*, son fils, et madame du Maine. Monsieur le Duc, pendant le cours de l'affaire, dut passer un acte avec le Légitimé, qui prit, selon sa coutume, le titre de prince du sang. Mais monsieur le Duc ne voulut signer l'acte

qu'en protestant contre les qualités que se donnait M. du Maine.

Ce fut là le premier signal de la reprise des hostilités entre les Légitimes et les Légitimés, guerre dont nous ne nous occuperions pas, si elle n'avait amené des complications fatales à plus d'un pauvre diable dévoué à madame du Maine, si elle n'avait cherché à enlever à la royauté son auréole de grandeur, en représentant l'autorité du maître absolu comme un simple mandat, la monarchie comme un contrat civil, et la nation comme unique souveraine.

Pour étouffer cette guerre dès son commencement, le duc du Maine, naturellement doux et conciliant, crut qu'il fallait se prêter à tout ce que désirait le duc de Bourbon sur leurs affaires d'intérêt; il pressa la Bergère de Sceaux, sa femme, d'accepter les propositions désavantageuses qui lui étaient faites au sujet de ses partages de succession. Madame du Maine, plus ambitieuse qu'intéressée, y consentit de bonne grâce, pour faciliter un accommodement qu'on traitait avec le duc du Maine sur les autres points.

M. le Duc, en effet, convint de retirer sa protestation injurieuse, voulut bien que les Légitimés prissent la qualité de princes du sang, « excepté dans les actes qu'ils passeraient avec lui, » promit de ne les point attaquer sans la permission du Régent, et de n'exciter personne contre eux.

Cet accommodement fut moins une paix qu'une trêve de courte durée.

Une ancienne sentence, produite à l'occasion de quelques affaires de famille, et où se trouva la qualité de prince du sang, prise par M. du Maine traitant avec M. le Duc, ralluma la querelle. M. le Duc se récria, demanda que l'on retirât sa sentence, et déclara qu'il ne laisserait subsister les édits

de 1714 et de 1715, en faveur des Légitimés, que si ces princes n'en faisaient aucun usage.

A cette nouvelle, madame du Maine se souleva d'indignation. Son amour-propre recevait là de cruelles blessures. N'avait-elle pas un peu faibli, pour arriver à une transaction? Les Légitimes ne s'étaient-ils pas fait une arme de sa douceur?

— S'ils dorment, s'écria-t-elle, nous dormirons; s'ils se réveillent, nous nous réveillerons!

Eh bien, les Légitimes se réveillèrent : M. le Duc, le comte de Charolais et le prince de Conti présentèrent conjointement leur requête au petit Louis XV.

De leur côté, les Légitimés ne restèrent point endormis.

Sous les yeux de madame du Maine, le cardinal de Polignac, le grand Malézieu et M. Davisard, avocat-général du parlement de Toulouse, se mirent à l'œuvre.

La Bergère de Sceaux, négligeant désormais les conversations scientifiques et littéraires, dédaignant pour un temps le plaisir, contribua beaucoup elle-même à composer un volumineux *Mémoire.*

Bien des arguments ressortirent de ses propres lumières; de ses laborieuses recherches. Au mémoire était employée la plus grande partie des nuits. Les immenses volumes entassés sur le lit de madame du Maine, comme des montagnes dont elle était accablée, la faisaient ressembler, toute proportion gardée, disait-elle, à « Encelade abîmé sous le mont Etna. » A Sceaux, poètes et comédiens cédèrent le pas aux érudits et aux jurisconsultes. Madame du Maine s'était faite le principal avocat du procès, auquel les jésuites fournissaient des pièces précieuses.

Et madame de Staal, sa spirituelle femme de chambre, ser-

vait de secrétaire, assistait au travail, feuilletait aussi les vieilles chroniques, compulsait les systèmes des jurisconsultes anciens et modernes, — jusqu'à ce que l'excès de la fatigue disposât Son Altesse sérénissime à prendre quelque repos.

Quand les yeux de madame du Maine commençaient à se ermer, sa femme de chambre la régalait d'une lecture, — pour l'endormir profondément, sans doute avec des fragments de *l'Anti-Lucrèce*, traduction de M. du Maine.

Le grand mémoire ne devait manquer d'aucun exemple, d'aucune autorité, d'aucune décision favorable à la cause. Mille gens alors s'offrirent pour faire des recherches, apportèrent les minces trésors de leurs découvertes. Tant de matériaux fournis par tant de travailleurs firent que l'incomparable ouvrage s'acheva bien vite.

Il était beau, on ne peut mieux écrit, rayonnant d'érudition.

Il tomba comme une bombe dans le public, et, dès l'abord, il éclata assez fortement pour mettre en désarroi les ennemis du Légitimé. C'en était fait des princes du sang légitimes! Le jour de la vengeance arrivait pour la petite-fille du grand Condé, molestée jusque-là par la race dégénérée de Henri IV. On se réjouissait à Sceaux; peu s'en fallait qu'on ne donnât au Légitimé le titre de *Majesté*.

Certains chauds partisans de M. du Maine ne craignaient pas d'avancer que ce prince serait un « excellent roi. »

A quoi des chansons, payées ou tout au moins suggérées par les Légitimes, répondaient ironiquement :

Français, reconnaissez-moi
Pour être un jour votre roi :

Car rien ne trouble un empire,
Autant que le droit d'élire.
Lampons, lampons,
Camarades, lampons.

On est plus sollicité,
Persécuté, tourmenté ;
Pour un seul que l'on contente,
On en mécontente trente.
Lampons, lampons, etc.

. . . . . . . . . . . .
. . . . . . . . . . . .
N'avons-nous pas un Guillaume
Conquérant d'un grand royaume ?
Lampons, lampons, etc.

Si je n'étais pas content,
J'en pourrais bien faire autant ;
Mais épargnez-m'en la peine,
Essayez d'un duc du Maine.
Lampons, lampons, etc.

Informez-vous à Trévoux (1)
Combien mon empire est doux,
On vous dira qu'on m'estime
Plus qu'un prince légitime.
Lampons, lampons, etc.

Les princes du sang avaient poussé avec une vigueur inimaginable la guerre qu'ils avaient déclarée aux Légitimés. De

(1) Capitale de la souveraineté de Dombes, cédée au duc du Maine par Mademoiselle en 1680. Il y paraissait un journal composé par les jésuites (de 1701 à 1730).

nouveaux *Mémoires*, imprimés par les princes rivaux, instruisirent encore une fois le public des haines qui s'agitaient autour du trône.

Du côté des Légitimés, Davisard, avocat-général au parlement de Toulouse, produisit des arguments en termes peu mesurés, ce qui redoubla l'aigreur entre les parties adverses.

Afin de n'offenser point la duchesse d'Orléans, sœur de M. du Maine, afin de ne pas paraître juge dans une affaire qui devait être portée au tribunal de régence, le duc d'Orléans ne prit pas visiblement parti avec les princes du sang qui attaquèrent le rang du Légitimé et de ses enfants. Il disait :

— Puisque j'ai gardé le silence pendant la vie du roi, je n'aurai pas la bassesse de le rompre après sa mort.

Mais les ducs et pairs prétendaient faire perdre à M. du Maine la position que l'édit de 1694 lui avait accordée.

C'était le moment, pour la Bergère de Sceaux, de prouver qu'elle possédait des talents politiques, et d'annihiler complétement l'effet des Mémoires que les Légitimes avaient répandus à profusion.

La petite-fille du grand Condé imagina de susciter aux réclamants des ennemis capables de la venger, qui les attaquassent eux-mêmes.

Elle persuada à maints gentilshommes que les ducs affichaient des prétentions injurieuses à la noblesse, dont ils voulaient se séparer en faisant entre eux un corps particulier.

Ces gentilshommes, sentinelles avancées, sonnèrent aussitôt l'alarme. Leur nombre s'accrut. Chacun s'empressa de se joindre à eux. Les uns agissaient par jalousie contre les ducs, les autres pour se conduire en véritables nobles;

d'autres, que la bourgeoisie eût pu revendiquer comme siens, aimaient à susciter ainsi des obstacles au travail des gouvernants.

Six des plus considérables chevaliers de Malte, dévoués aux Légitimés, présentèrent requête au duc d'Orléans. Ils avaient nom : Châtillon, de Rieux, de Laval, de Pons, de Beaufremont, de Clermont-Tonnerre.

Le Régent, malgré son urbanité ordinaire envers les porteurs de noms illustres, reçut très-sèchement nos requérants, blâma leur coalition, refusa leur requête, et défendit aux chevaliers de Malte de s'assembler autrement que pour affaires de leur ordre. Le conseil de régence interdit toute association de gentilshommes, toute signature de requête en commun, sous peine de désobéissance.

Murmures, désolations, fureurs parmi les champions de madame du Maine.

Plusieurs chevaliers ne dissimulèrent point leur passion. Beaufremont dit hautement qu'il voulait détruire les ducs, — puisque lui ne l'était pas. Châtillon, très-courroucé aussi, ne devait se radoucir qu'après avoir obtenu de porter une couronne ducale.

Mais les princes du sang ne se refroidissant pas dans leurs poursuites contre les Légitimés, madame du Maine, par faux calculs ou étourderie, conseilla à son mari une démarche malheureuse : — M. du Maine déclara au Régent que, comme il s'agissait d'une affaire d'Etat, un roi majeur seul ou les états-généraux devaient être juges.

Cela portait atteinte à l'autorité du Régent. Il le sentit bien, et, à son instigation, un arrêt du conseil de régence nomma six conseillers d'Etat pour recevoir les mémoires respectifs des Légitimes et des Légitimés, et pour en faire le rapport au conseil.

Consternée et furieuse des mauvais résultats de sa démarche, la Bergère de Sceaux ne s'arrêta pas sur la pente où elle s'était aventurée. Son éloquence persuasive enleva toute prudence à trente-neuf gentilshommes qui, stipulant pour le corps de la noblesse, présentèrent au Parlement, en forme de protestation, une requête tendant à demander qu'une affaire qui concernait la succession à la couronne fût renvoyée aux états-généraux.

Le premier président et les gens du roi portèrent l'écrit au Régent, et les six principaux gentilshommes qui avaient signé allèrent vivre un mois à la Bastille ou à Vincennes.

Vaines tentatives! Madame du Maine s'était encore trompée! Son étoile pâlissait.

Un arrêt, en forme d'édit, rendu par le conseil de régence, révoqua et annula celui de 1714 et la déclaration de 1715, — déclara le duc du Maine et le comte de Toulouse inhabiles à succéder à la couronne, — les priva de la qualité de princes du sang, et leur en conserva seulement les honneurs leur vie durant, « attendu la longue possession. »

On chanta dans Paris :

Du Maine icy, que par édit
La naissance l'on a flétri,
  Lan, lan, laderirette,
Roi sera à Mississipi,
  Lan, lan, laderiri.

Roi à Mississipi! Quel déchirant sarcasme lancé par les incrédules au système de Law!

Combien madame du Maine dut être furibonde! Elle jura de se venger et de montrer au duc d'Orléans « ce qu'on aurait gagné à l'outrager. » Ses courtisans promirent de verser leur

sang pour elle, s'il en était besoin. Le château de Sceaux retentit de plaintes amères; les projets les plus insensés se succédèrent, et les princes du sang furent voués aux dieux infernaux.

Ce fut alors que, dans le paradis terrestre (la résidence de Sceaux, nous le savons), madame du Maine, représentant Eve, conseilla à son mari de toucher au fruit défendu, de manger la pomme, — de conspirer. Le duc du Maine obéit. Il y avait déjà longtemps « qu'il tremblait devant sa femme. »

Conspirer! métamorphoser les appartements musqués de Sceaux en conciliabules! parler bas, et non plus de demi-dieux, de Mars et de Vénus, mais de la loi salique, mais de droits imprescriptibles, mais de diplômes, de chartes et de constitutions! substituer aux billets en vers des notes diplomatiques, sacrifier le beau langage à l'argot politique et judiciaire! Donner encore des fêtes, comme moyen seulement, et mettre les invités à même de s'écrier :

Adieu donc, fi du plaisir
Que la crainte peut corrompre!

Ainsi l'avait voulu l'esprit malin de madame du Maine. Trompée dans ses espérances, forcée dans ses derniers retranchements, elle ne s'épouvantait pas à l'idée de conspirer, de demander aide et succès aux étrangers, puisque les Français ne réussissaient pas.

# X

## CONSPIRATION DE CELLAMARE

Cellamare chez madame du Maine. — « La reine du grand roman. » — Le poète de la conjuration. — Les Philippiques de La Grange-Chancel. — Rature faite par le Régent. — Comment il eut connaissance des odes lancées contre lui. — Emprisonnement de La Grange-Chancel. — Comité directeur. — Affaire du bois de Boulogne. — Révélation du complot. — Activité de Dubois. — Logements préparés à la Bastille et à Vincennes. — Arrestation de M. et madame du Maine. — Le Régent rit.

Antonio del Giudice, duc de Giovenazzo, prince de Cellamare, Napolitain devenu grand d'Espagne, était ambassadeur de la cour de Madrid en France.

Cellamare atteignait à sa soixante et unième année, en 1718. Quoique déjà vieux, il conservait un goût très-vif pour le plaisir, et, sans être adonné aux vices qui trônaient à la cour du Régent, il aimait les bals, les spectacles, les cérémonies de toutes sortes.

Selon la mode d'alors, tel qui n'adoptait pas les principes du duc d'Orléans, se réfugiait chez la Bergère de Sceaux.

Cellamare parut aux côtés de madame du Maine, il devint son hôte d'abord, puis son complice.

Le Légitimé, absorbé par les longs travaux de sa traduction de l'*Anti-Lucretius*, avait naguère encouru les reproches de sa femme, moins tranquille et moins résignée que lui.

— Vous trouverez un beau matin, s'écriait-elle, que vous êtes de l'Académie, et que M. le duc d'Orléans est régent du royaume.

La première moitié de la prédiction ne s'était point accomplie, à l'immense déplaisir du duc du Maine; à l'immense déplaisir de la duchesse, la seconde moitié s'était réalisée.

Il fallait donc perdre le Régent.

Là tendirent les efforts de la Naine, qui fit de son château le quartier général des ennemis du duc d'Orléans, qui convoqua le ban et l'arrière-ban des dévots, se ligua avec quelques nobles bretons, avec le comte de Laval et l'ancienne cour, et entraîna même dans son parti le duc de Richelieu.

Depuis longtemps, le cabinet de Madrid se montrait hostile au Régent : Philippe V n'oubliait pas que ce prince avait tout essayé pour obtenir la couronne d'Espagne. Un traité, dit de la quadruple alliance, excluait la branche espagnole des Bourbons de l'hérédité éventuelle au trône de France.

Philippe V était parvenu au comble du ressentiment.

Madame du Maine fit des merveilles d'activité. « Fine mouche, » elle comptait parmi ses adhérents les autres Légitimés, avec la duchesse d'Orléans elle-même. M. le comte de Toulouse, seul, fidèle à ses sentiments, gardait une neutralité à la fois honorable et prudente.

Des hommes habiles se chargeaient d'obtenir le concours du roi d'Espagne; d'autres, plus habiles encore, décidaient

de faire illusion aux masses et d'intéresser le peuple à une révolution de cour dont il ne profiterait pas.

On avait résolu d'enlever de France le Régent, pendant une fête, de le mettre en sûreté dans une place forte de l'Espagne.

Cet enlèvement étant accompli, on devait convoquer les états-généraux, pour fixer les bases d'un gouvernement pendant la minorité de Louis XV, et élire un nouveau régent, — le roi d'Espagne, ou le Légitimé sous son influence. Tel était le lot de M. et de madame du Maine, tel était l'appât offert à leurs nobles amis.

Quant au peuple, on le contentait en lui promettant de réformer les abus, d'éteindre la dette nationale.

Par provision, le Légitimé obtenait le titre et l'autorité de lieutenant-général du royaume.

Tout alla vite, mais étourdiment; tout sembla réussir. Cellamare avait été chargé par sa cour de se mettre en rapport avec la duchesse du Maine et son conseil, d'informer exactement le cabinet de Madrid de l'état des affaires.

Pour envelopper d'un mystère absolu ses entrevues avec madame du Maine, l'ambassadeur espagnol, bravant les nécessités de son excessif embonpoint, ne se rendait chez la duchesse que la nuit, dans un carrosse particulier. Par crainte d'indiscrétion, il prenait pour cocher le jeune comte de Laval.

Les entrevues avaient lieu, soit à l'Arsenal, quand la duchesse du Maine habitait Paris, soit à Sceaux.

Ne croyez pas que les conjurés se couvrissent de bruns manteaux ou de chapeaux à larges bords, ni qu'ils portassent des visages sévères : la conjuration de la duchesse du Maine contre le Régent fut une conjuration à double essence. Elle renfermait deux espèces d'adhérents, — les uns en habits

brodés, composant, lisant ou publiant des satires virulentes, sans concevoir la moindre idée de mettre l'épée à la main, les autres, pauvres diables, enrôlés avec adresse, prêts à la bataille, destinés à attraper les horions, à servir de boucliers à leurs chefs.

Dans la correspondance des personnages de l'intrigue, madame du Maine figurait sous la désignation de « la Reine du grand roman. »

La conjuration eut son poète, La Grange-Chancel. Cet homme, mousquetaire et auteur tragique, digne de figurer avantageusement à côté des Campistron, des Longepierre et des Lafosse, ne quittait guère la résidence de Sceaux.

Dans un beau moment d'inspiration, La Grange-Chancel arracha à sa muse des accents d'une énergie fébrile. Sous forme de poème, il publia une satire que la France entière lut avidement.

Le titre seul de cette pièce de vers piquait la curiosité. C'étaient des *Philippiques*. On y lisait :

Peuple, arme-toi! défends ton maître!
Sache que la main de ce traître
Cherche à lui ravir ses États.....

Plus loin, l'auteur, faisant allusion aux bruits répandus sur les intentions du Régent à l'égard de la noblesse française, s'écriait :

Où va ce monstre fanatique
De qui l'orgueil s'est emparé?
Pourquoi, contre l'usage antique,
Veut-il faire un corps séparé?

Ombres, dont par toute la terre
On connaît les illustres noms :
Polignac, Beaufremont, Tonnerre,
Et vous mânes des Châtillons,
Je vous vois, au même rivage,
Frémir de l'indigne esclavage
Où vos neveux sont retenus
Par des noms égaux à tant d'autres,
Des noms obscurcis par les vôtres,
Ou qui ne vous sont pas connus.

Chacun devine, ou à peu près, la péroraison de ce morceau fulminant. La dernière strophe s'adressait à M. du Maine :

Vous, dont par un arrêt injuste
Le grand cœur n'est point abattu,
Prince, qui d'une race auguste
Emportez toute la vertu,
Tout le reste la déshonore,
La France contre eux vous implore ;
Par ses cris laissez-vous gagner,
Et forcez sa reconnaissance
D'ajouter à votre naissance
Ce qu'il y manque pour régner.

Nous omettons, par raison de bienséance, les passages des *Philippiques* où le Régent est accusé des crimes les plus monstrueux, où on le dénonce comme un Néron à la deuxième puissance, comme un Héliogabale moderne, comme un nouveau Sardanapale ; où l'on compare la duchesse de Berri à Messaline; où l'on appelle à cris redoublés les Euménides, vengeresses des divorces et des incestes...

Jamais critique plus passionnée ne se montra plus prodigue d'injures.

Les *Philippiques* dépassaient ce qu'on avait vu jusqu'alors de plus virulent en fait de libelle. Au reste, le Régent ne pouvait guère ignorer les bruits que l'on répandait sur son intérieur de famille; il raya lui-même dans un opéra ces quatre vers :

Le soleil autrefois m'unit avec sa fille.
Quel hymen ! sous quels maux je me vis abattu !
Le crime a trop longtemps régné dans ma famille ;
Faites-y régner la vertu.

Hautement avouées par La Grange-Chancel, les *Philippiques* ne pouvaient manquer de se répandre par milliers d'exemplaires. Le Régent seul en ignora longtemps l'existence. Sitôt qu'il la connut, il lui fut impossible de se procurer l'ouvrage. Aucun courtisan n'osait avouer l'avoir lu, l'avoir vu même, à plus forte raison s'en déclarer possesseur.

Saint-Simon, pourtant, eut le courage de montrer au Régent un exemplaire de ces fameuses *Philippiques* dont la cour et la ville s'entretenaient. Il le fit sur un ordre formel du prince qu'elles attaquaient si violemment. Le duc d'Orléans en parla plus d'une fois à Saint-Simon, et finit par exiger que le spirituel gentilhomme les lui apportât.

Saint-Simon lui présenta donc cette satire, en déclarant qu'il ne la lui lirait pas. Le Régent la prit, la lut bas, debout, dans l'embrasure de la fenêtre de son petit cabinet d'hiver. Il la trouva, en la lisant, telle qu'elle était, car il s'arrêtait de fois à autre pour en parler au gentilhomme, sans paraître fort ému.

Mais, tout à coup, il changea de visage et se tourna vers Saint-Simon; puis, les larmes aux yeux, et prêt à se trouver mal :

— Ah! dit-il, c'en est trop! Cette horreur est plus forte que moi!

Il lisait le passage où La Grange-Chancel montre le duc d'Orléans formant le dessein d'empoisonner le roi, et tout près d'exécuter son crime...

La Grange-Chancel fut envoyé aux îles Sainte-Marguerite.

Cependant la conjuration avait étendu partout ses bras. Vingt-deux colonels avaient été initiés au complot par le comte de Laval. Une imprimerie organisée dans des caves, inaccessible au jour, et d'où les ouvriers ne sortaient jamais, après y avoir été conduits les yeux bandés, multipliait les pamphlets et les mémoires contre le Régent.

A la tête des conjurés, on remarquait le marquis de Pompadour, autrefois attaché au grand Dauphin; l'abbé Brigault, partisan fanatique de l'ancienne administration, et le chevalier Du Ménil, son ami; Malézieu, chancelier de Dombes; Davisard, l'avocat-général, le père Tournemine, jésuite breton, et le cardinal de Polignac.

Ces chefs divers composaient un « comité directeur » dont l'abbé Brigault était le secrétaire et l'archiviste.

Les *Philippiques* avaient éveillé les soupçons du Régent; Cellamare, qui ne prenait nul souci de cacher ses relations avec les mécontents, donnait de la consistance aux craintes de ceux qui prévoyaient un complot. Il faisait circuler des écrits, et peut-être une satire due à la plume du nonce du pape.

Satire sanglante, dans laquelle on voyait le Régent représenté comme un empoisonneur qui méditait la mort du jeune roi.

Cellamare écrivait à Albéroni : « Je continue à cultiver notre vigne, mais je ne veux pas tendre la main pour cueillir les

fruits avant leur maturité. Les premières grappes qui doivent rafraîchir la bouche de ceux qui sont destinés à boire le vin, se vendent déjà publiquement, et chaque jour on en portera au marché d'autres qui sont sur la paille. »

L'exécution des desseins de madame du Maine était confiée à de simples aventuriers, que l'argent seul faisait mouvoir, qui venaient d'Espagne et se répandaient dans Paris. Leur chef correspondait avec Albéroni, se concertait avec Cellamare, et, selon le plan conçu dès l'abord, avait pour mission d'enlever le Régent.

Cellamare indiqua à ce chef le lieu où le duc d'Orléans se promenait d'ordinaire avec la duchesse de Berri, sa fille. Il ne s'agissait plus d'une fête.

Des hommes d'action s'embusquèrent au bois de Boulogne : tous ignoraient quel personnage ils allaient arrêter; les conjurés ne possédaient qu'un signalement.

Donc, le chef de la bande aperçut un jour le Régent, au bois de Boulogne. Il fit un signe du doigt à ses gens; mais ceux-ci s'élancèrent sur un seigneur qui se trouvait cinquante pas plus loin, et, dans leur méprise, ils l'arrêtèrent.

Honteux de cette déplorable erreur, le chef s'excusa de son mieux, assura qu'il s'était permis « une plaisanterie, » et demanda très-humblement pardon.

L expédition malencontreuse eut de l'éclat, et fixa l'attention du conseil de régence; aussi le chef de la bande remercia ses assesseurs et prudemment gagna les Pays-Bas.

Malgré les avis de la princesse Palatine, et sans doute un peu par bravade, le duc d'Orléans continua d'aller souper chaque soir, avec ses roués, chez madame de Parabère, qui habitait Saint-Cloud.

Des délais exigés par le cardinal de Polignac sauvèrent le

Régent, et bientôt l'imprudence de Cellamare amena la révélation complète et tout à fait imprévue de la conjuration.

Il serait superflu de raconter ici toutes les circonstances qui accompagnèrent la découverte du complot. On sait qu'un écrivain de la bibliothèque du roi, appelé Buvat, qu'une femme, la Fillon, célèbre « appareilleuse,» qu'un abbé, Porto-Carrero, neveu du cardinal de ce nom, jouèrent des rôles importants dans la contre-intrigue habilement dirigée par Dubois. Un secrétaire de Cellamare, amant d'une des pensionnaires de la Fillon, perdit les conjurés par son indiscrétion.

Les papiers de Cellamare avaient été saisis, et les moindres détails de la conspiration étaient connus.

Dubois, dès le lendemain, envoya dans toutes les parties de la France, aux archevêques, aux évêques, aux présidents de cours de justice et aux gouverneurs de provinces, une circulaire qui se terminait par ces mots : « Si, contre toute vraisemblance, quelques-uns des sujets de Sa Majesté avaient été capables d'écouter des propositions séditieuses, vous n'oublierez rien pour maintenir, en tout ce qui dépend de l'autorité qui vous a été confiée, le bon ordre et la tranquillité publique. »

Des révélations faites et des pièces saisies il résultait que les Légitimés s'étaient mis à la disposition du roi d'Espagne. Le nombre des conspirateurs s'élevait à soixante, non compris les vingt-deux colonels chargés d'enlever le Régent et de le conduire à Tolède.

Tous les coupables étaient démasqués.

Ordre donné à deux compagnies de mousquetaires d'être prêtes à monter à cheval ; ordre aux gouverneurs de la Bastille et de Vincennes « de préparer tous les logements disponibles. »

La Conciergerie ne doit pas non plus rester inhabitée.

On arrête Cellamare le 9 décembre 1718 ; le lendemain, on conduit à la Bastille les marquis de Pompadour, de Saint-Geniès et de Courcillon ; le surlendemain, l'abbé Brigault est surpris à Nemours, malgré les habits de vieille femme qu'il porte, et il est dirigé sur la Bastille.

C'est un sauve-qui-peut général parmi les conspirateurs. Embastillé, le chevalier Du Ménil ! Arrêté, le brigadier de cavalerie Sandraski ! Arrêté, le colonel des hussards Serret !

Enfin, le jeudi 29 décembre de la même année, La Billarderie, lieutenant des gardes du corps, entre dans le château de Sceaux, au moment où le duc du Maine, dont la chaise est toute prête, va partir pour la chasse ; le lieutenant prie M. du Maine de rendre son épée.

Le Légitimé est conduit à la citadelle de Doullens.

O comble de la fatalité ! La Bergère de Sceaux, elle aussi, reçoit la visite importune de Dancenis, capitaine des gardes du corps, chargé de la conduire, « avec tous les honneurs dus à son rang, » à Essonne d'abord, puis à Dijon. La petite-fille du grand Condé, la Naine, l'Empérière, la fine mouche, etc., monte dans un carrosse de louage. On la mène par le rempart, pour éviter la plus grande partie des rues de Paris ; et, du rempart, on la fait sortir par la porte Saint-Bernard, en traversant la rue Saint-Antoine et l'île Notre-Dame. A Dijon, elle sera prisonnière du duc de Bourbon, gouverneur de Bourgogne, son ennemi le plus déclaré.

Plusieurs domestiques considérables, appartenant au Légitimé, coupables, les uns d'avoir écrit des lettres, les autres d'en avoir porté, sont punis de leur zèle. Mademoiselle de Montauban, fille d'honneur de l'Altesse sérénissime, mademoiselle Delaunay, sa ravissante femme de chambre, les

Malézieu père et fils, galants bergers, le président Davisard, l'avocat Barjeton, et quelques autres jurisconsultes connus pour avoir travaillé aux factums, prennent avec douleur le chemin de la Bastille. On envoie à Moulins M. le prince de Dombes ; M. le comte d'Eu doit se rendre à Gien ; mademoiselle du Maine se voit assigner Maubuisson pour résidence provisoire.

Pleurez, nymphes des bosquets de Sceaux ! Adieu, rêves de gloire et d'ambition ! Plus de trône, plus de sceptre, plus de couronne ! Ah ! les échos de Châtenay ne répéteront plus les douces pastorales du grand Malézieu !

Trêve aux nuits blanches ! C'en est fait : l'heure de l'expiation a sonné pour les Légitimés et leurs adhérents ! Adam et Eve sont chassés du paradis terrestre !

Nos lecteurs se rappellent l'hilarité du Régent, quand nous avons raconté la peur de John Law, réfugié au Palais-Royal.

La conspiration de Cellamare, antérieure à ce fait, ne provoqua chez le duc d'Orléans que de la moquerie.

Rencontrant dans sa galerie le chevalier Destouches, père de d'Alembert, il l'aborda en lui disant :

— Savez-vous une chose bien plaisante ?

— Qu'est-ce, monseigneur ?

— Le prince de Cellamare a mis votre nom sur la liste de ses conspirateurs.

— Mais la chose n'est pas si plaisante ! répondit Destouches en pâlissant.

Et le Régent de rire aux éclats, puis d'accabler d'amitiés rassurantes et de folâtres caresses le chevalier Destouches !

Tout en avouant que la conspiration était bénigne, il nous faut reconnaître néanmoins qu'elle avait un côté sérieux.

# XI

## COTÉ SÉRIEUX

Déroute dans le parti des Légitimés.— Mort de madame de Maintenon. — Liberté rendue à M. et à madame du Maine.— Le Légitimé à Clagny ; la Naine à Sceaux. — Entrevues avec le Régent. — Réunion de la Bergère et du Berger. — Fidélité de mademoiselle Delaunay. — Deux poids et deux mesures. — Les sages Bretons. — Drame judiciaire de Nantes. — Supplice de quatre gentilshommes.— Le Régent est inflexible.—Rapprochement de dates.—Les *vins de la cour*.—Chambre ardente de l'arsenal.—M. et madame du Maine se rangent. —Restauration du Légitimé. — Le salut du bonnet. — La queue du parti des bâtards. — Mauvais conseils. — Prudence du duc du Maine.

La désolation qui régnait à Sceaux, à Clagny, à Versailles même, manquait de motifs réels, et tous ces gens que le duc d'Orléans avait fait embastiller criaient plus fort que de raison. La plupart d'entre eux savaient bien que l'on ne se livrerait pas aux dernières rigueurs à leur égard, et qu'un exil à quelques lieues de Paris serait leur plus grave punition.

Parmi les nombreux défauts du Régent, impossible d'admettre la rancune et l'esprit de vengeance : il brillait par

cette bonté des mauvais sujets, composée pour moitié d'insouciance, pour moitié de faiblesse. Loin de lui la pensée de sévir contre ses ennemis acharnés.

Madame la duchesse d'Orléans, d'ailleurs, se proposait d'intercéder en faveur des coupables, et elle se faisait ordinairement écouter de son mari, qui avait besoin de tant de pardons!

Il n'y avait eu, dans la conspiration de Cellamare, qu'une révolution de palais avortée. Alors, dit Duclos, l'alarme se répandit dans le parti des Légitimés. Le maréchal de Villeroi perdit sa morgue, Villars son audace; d'Huxelles, Tallard, Canillac, d'Effiat et le premier président montrèrent leur crainte.

La meilleure protection que les accusés pussent avoir était le caractère du Régent.

M. du Maine avait été arrêté à la fin de l'année 1718; madame de Maintenon, son ancienne gouvernante, sa mère adoptive, s'était alitée le jour où on lui avait appris l'arrestation, et elle avait rendu le dernier soupir trois mois après (15 avril 1719), à l'âge de quatre-vingt-trois ans. Personne ne la pleura, et, comme Louis XIV, elle inspira bon nombre d'épitaphes accablantes pour sa mémoire, lorsque deux lignes de la *Gazette de France* eurent annoncé sa mort à ceux qui ignoraient si elle comptait encore parmi les vivants.

Epargnons aux lecteurs le récit des « douleurs » qu'éprouva la sensible madame du Maine, des plaintes qu'elle ne cessa d'exhaler; « l'infâme » Régent s'adoucit bientôt à l'endroit de sa « victime, » et il permit d'envoyer au duc du Maine, à Doullens, des chevaux et des chiens pour la chasse; il autorisa le prince captif à sortir, en l'obligeant seulement de revenir le soir dans la forteresse.

Un an presque jour pour jour, après leur arrestation, M. et madame du Maine reçurent chacun un courrier extraordinaire. Le mari pouvait revenir à Clagny, la femme pouvait revenir à Sceaux. Toutefois, le séjour de Paris était interdit à l'un et à l'autre ; il leur était ordonné de vivre dans des lieux différents.

Une foule de gens allèrent voir le Légitimé à Clagny, dont le château était peut-être le plus régulièrement bâti qu'il y eût en Europe ; Mansard en était l'architecte, Le Nôtre en avait dessiné les jardins, de beaucoup inférieurs aux parcs de Sceaux, mais cependant assez remarquables pour constituer une charmante résidence. Il suffisait, pour se rendre près du duc du Maine, de demander un permis au duc d'Orléans, qui très-rarement refusait.

Le Régent, connaissant son monde, se montrait plus rigide à l'égard des visiteurs de madame du Maine. A la duchesse d'Orléans appartenait le droit de concéder les permis d'aller à Sceaux. Elle s'en montrait avare. La Bergère de Sceaux était si sujette à caution, qu'on avait lieu de craindre des visites trop fréquentes et une agglomération de courtisans ou d'amis dans un château qui s'était déjà transformé en foyer de conspiration.

Souvent, sans qu'on le trouvât mauvais, madame du Maine venait à Paris, le jour, voir les princes et princesses, lorsque ceux-ci étaient malades ou la mandaient. La nuit tombant, il importait qu'elle reprît le chemin de Sceaux, parce qu'elle y devait toujours coucher.

La position des conjurés prisonniers s'améliora aussi peu à peu. Le grand Malézieu sortit de la Bastille, avec ordre de se retirer à quarante lieues de Paris ; le cardinal de Polignac recouvra aussi la liberté, et mademoiselle Delaunay alla

remplir de nouveau, auprès de madame du Maine, les fonctions de femme de chambre et d'amie.

Des entrevues eurent lieu entre le Légitimé, le Régent, les princes et les princesses du sang.

A Saint-Cloud, M. du Maine et le duc d'Orléans conversèrent fort longtemps, le samedi 23 mars 1720. On ne sut point ce qui s'était passé ; mais le premier, en sortant, avait paru fort satisfait. Quinze jours auparavant, l'après-dînée, la Bergère de Sceaux s'était présentée au Palais-Royal, en compagnie de madame la princesse de Conti, la jeune. Elle aussi avait éprouvé une satisfaction extrême, car elle avait gagné dans cette entrevue la permission de rester à Paris, partout où il lui plairait.

Mais les deux époux aspiraient à se revoir. La *Bergère* déclarait qu'elle ne renaîtrait jamais au véritable bonheur, si son *Berger* ne lui était rendu. Les instances, les prières, les larmes parfois montraient jusqu'à quel point madame du Maine chérissait son doux mari.

Lorsqu'on lui permit cette vue tant désirée, elle éprouva une grande joie, et cela donna lieu à une petite scène de roman.

Madame la princesse de Conti assigna rendez-vous, pour le 29 juillet 1720, à M. du Maine. Elle avait choisi la maison d'un certain Landais, située à Vaugirard. A l'heure convenue, le Légitimé arriva chez Landais, où la princesse avait amené, un peu plus tôt, la Bergère de Sceaux.

Seule avec M. du Maine, la princesse de Conti garda son sérieux pour dire :

— J'ai amené une dame avec moi; elle a grande envie de vous voir.

Elle nomma madame du Maine. Le Légitimé se doutait bien de la surprise. La Bergère entra.

Le mari et la femme restèrent assez longtemps ensemble.

Il y avait apparence que bientôt il leur serait accordé de ne plus se quitter, de loger sous le même toit, de rentrer, en un mot, dans ce paradis dont leur folie les avait fait chasser.

A propos de la liberté si tôt rendue à madame du Maine, on prétendit que cette faveur avait été une récompense; que la femme du Légitimé avait révélé au Régent les mystères du plan concerté par elle et Cellamare; qu'elle avait mis par écrit tous les articles de ce plan. On ajouta qu'elle avait déclaré, dans ses complets aveux, avoir agi sans la participation de son mari, et s'être servie du nom de ce mari dépourvu d'influence. On soutint même que M. du Maine, offensé d'une pareille confession, qui le réduisait à l'état de zéro, ne voulait plus revoir la *Bergère de Sceaux*, et que le raccommodement entre les deux époux s'était longtemps fait attendre.

En admettant la réalité de ces allégations, la Tendresse et l'Amour auraient joué les plus minces rôles dans la scène de Vaugirard. Là on aurait vu, non pas deux époux séparés se rechercher l'un l'autre, mais un mari brouillé avec sa femme octroyer à celle-ci un pardon vivement sollicité.

Quoi qu'il en soit, imitons la prudence du duc d'Orléans, qui, selon la princesse Palatine, répondit à madame du Maine, quand elle le pria de ne pas s'opposer à un raccommodement : — Je ne m'en mêlerai point; car j'ai appris de Sganarelle qu'entre l'arbre et l'écorce il ne faut mettre le doigt.

Historiquement parlant, il est impossible de nier que la « *Fine mouche* » ait tout avoué. La manière dont se dénoua la conjuration suffirait à l'établir. L'auguste princesse, désirant revoir sa joyeuse résidence et son docile époux, avait trahi des secrets qui n'appartenaient pas à elle seule. Elle

sauta de plaisir en apprenant qu'elle allait rentrer au château de Sceaux.

Sa fidèle confidente, peu après, avait subi un interrogatoire.

M. Le Blanc, secrétaire-général de la guerre, parut à la Bastille, et eut une conversation avec mademoiselle Delaunay (madame de Staal), encore prisonnière, quand déjà sa maîtresse était revenue à Sceaux.

Il dit à la confidente que madame du Maine s'était expliquée par une déclaration exacte, qu'il n'existait plus aucune raison pour garder le secret. Madame de Staal redouta quelque embûche de police, et elle se tint sur la défensive.

— Si madame la duchesse du Maine a parlé, fit-elle, que pourrais-je dire qui vous instruisît plus complétement?

— Mais vous savez toute l'affaire, reprit M. Le Blanc. On veut que vous parliez, ou vous resterez toute votre vie à la Bastille.

— Eh bien, monsieur, dit la femme de chambre avec un rare aplomb, c'est un établissement pour une fille comme moi, qui n'a pas de bien.

— Ce n'est pas, répliqua l'interrogateur, une situation très-agréable.

— Je ne la choisirais pas non plus, répondit la femme de chambre; mais j'y resterai, plutôt que d'inventer des fictions pour m'en tirer.

— Il faut avouer, murmura M. Le Blanc mortifié, que madame la duchesse du Maine a eu d'étranges confidents.

— Pour moi, monsieur, termina madame de Staal, je vous dirai, sans vous amuser davantage, que, si je ne sais rien, je ne puis rien vous dire; et que, si l'on m'avait confié quelque chose, je le dirais encore moins.

Madame de Staal n'ignorait aucun détail du complot. Elle persista dans ses dénégations.

Elle prévoyait bien que tout cela finirait d'une façon tragique pour quelques coupables, et elle ne voulait pas charger sa conscience d'une lâcheté dont mourraient peut-être des compagnons de conciliabules.

La confidente eut plus de force ou moins d'égoïsme que la princesse. Hélas! cette conjuration avortée devait honorer et frapper exclusivement des subalternes.

Deux sortes de conspirateurs entouraient l'ambitieuse petite-fille du grand Condé. Il y avait, on ne l'a pas oublié, les habits brodés et les hommes de peu, — les naïfs provinciaux.

Outre les personnages titrés que nous avons vu promptement mettre hors de prison, d'autres s'étaient tirés d'affaire. Le prince de Conti, bien coupable, car il s'était barricadé dans son hôtel avec plusieurs conjurés, le maréchal de Villeroi, sur qui le Régent avait fermé les yeux, le duc de Richelieu, qui s'était aisément consolé avec des maîtresses, avaient peu souffert de l'orage, et, l'orage passé, tous avaient reparu à la cour.

Grands seigneurs et grandes dames restèrent impunis : contre leurs complices de Paris, aucune procédure. Le Parlement, qui se posait en vengeur du peuple, garda le silence.

Mais la justice eut deux balances, une pour les coupables parisiens, une pour ceux des provinces.

Apre, jeune, présomptueux, ardent, le comte de Laval eut le bonheur de ne pas émouvoir la colère du régent. Et pourtant c'était le plus hardi, le plus actif des conspirateurs.

Les amis qu'il avait entraînés avec lui payèrent pour lui.

Les nobles bretons, qui étaient entrés presque innocemment dans le complot, qui en ignoraient à coup sûr le motif véritable, qui s'imaginaient servir l'intérêt commun du pays, ré-

tablir les états-généraux dans la plénitude de leurs attributions souveraines, et se préoccupaient avec passion de réformer les abus dont chacun s'irritait, furent frappés impitoyablement par le conseil de régence. L'un des chefs avait donné à sa troupe le nom de « soldats de la liberté. »

Une chambre ardente, une cour prévôtale s'installa à Nantes.

Elle se composait de treize commissaires, présidés par le marquis de Château-Neuf-Castaignières, conseiller d'Etat. Chacun de ces terribles *treize* reçut pour frais de voyage quatre mille livres.

Madame de Maintenon, dans une lettre écrite à madame du Maine, le 17 janvier 1718, s'était exprimée ainsi :

— J'admire les Bretons. Toute la sagesse des Français seraitelle dans cette province-là?

En leur qualité de « sages, » les Bretons abhorraient le duc d'Orléans et son ministre Dubois. Esclaves de la religion et de l'honneur, ils ne cessaient de proférer contre ces gouvernants des plaintes énergiques. En faut-il davantage pour expliquer leur participation au complot de madame du Maine?

Des cent quarante-huit gentilshommes ou paysans contre lesquels une instruction criminelle fut dirigée, la justice ne put saisir que quatre accusés, qu'elle jeta dans les prisons de Nantes. C'étaient le sieur de Guer, marquis de Pontcalec, — M. de Montlouis, — le sire de Talhouët, — et le chevalier du Couëdic.

M. de Vastain, procureur général, prononça le discours d'ouverture de la chambre ardente. Il dit dans sa péroraison: « Vous allez, messieurs, faire la justice dans cette province; et, en même temps que vous répandrez le trouble et la terreur parmi quelques gentilshommes séditieux et rebelles, vous assurerez le repos et la tranquillité des peuples, dont, grâce

au ciel, la fidélité est sans atteinte et à couvert de toute suspicion. »

A ce langage, des murmures se firent entendre. Dans la ville, le peuple cria, par allusion à la patrie du président de la chambre, lequel était Savoyard, — qu'on n'avait pu trouver un Français assez vil pour remplir l'office infâme accepté par M. de Château-Neuf-Castaignières !

Après de longs débats, la sentence, prononcée à quatre heures du soir, n'était pas encore connue du public, lorsque, la nuit venue, la foule vit le grand-prévôt de Nantes se diriger vers le couvent des Carmes. Cet homme sombre en ramena quatre religieux.

Alors tout fut révélé. Par crainte d'un mouvement populaire, les juges avaient ordonné d'exécuter immédiatement l'arrêt rendu, ce qui se fit à la lueur des torches de résine. L'échafaud se dressa pour quatre d'entre les gentilshommes que le comte de Laval avait intéressés au triomphe problématique de madame la duchesse du Maine.

Le président de Château-Neuf reçut du Régent une récompense. De retour à Paris, il fut nommé prévôt des marchands. Le peuple nantais honora du titre de *Pères de la patrie* les quatre martyrs, et il chanta bien longtemps une élégie touchante sur le drame sanglant de la place du Bouffay, où avait eu lieu l'exécution.

Il semblait que le Régent se plût à user de sévérité, de rigueur, de cruauté, disons-le, contre ces malheureux Bretons. Lui, ordinairement si facile, si incapable de garder rancune, lui qui était si heureux de se voir justifier par la voix du peuple, après la conspiration de Cellamare, de toutes les calomnies colportées par la Cour d'Espagne, lui qui chantait avec complaisance et en riant aux éclats une chanson où il était

désigné sous le nom de *Philippe le Débonnaire*, en cette circonstance il demeura insensible à toute pitié, sourd à toute prière.

L'assemblée des Etats de Bretagne avait imploré en vain sa clémence. Son pardon ne tombait absolument que sur les princes ou sur les conspirateurs parisiens. Outre les quatre gentilshommes dont le supplice navrant a été raconté, seize autres Bretons, que la justice n'atteignit pas, avaient subi une condamnation par contumace, suivie d'une exécution en effigie. C'étaient des gens honorables, parmi lesquels de Lambilly, conseiller au parlement, et l'abbé de Groesquer.

Les juges ordonnèrent que les insignes de seigneurie et d'honneur qui décoraient les maisons et les châteaux de MM. du Couëdic, de Montlouis, de Talhouët et de Pontcalec seraient abattus et effacés, que les fossés de leurs demeures seraient comblés, que les bois de haute futaie et les avenues seraient coupés à la hauteur de neuf pieds, et que tous les biens des condamnés seraient confisqués au profit du roi. Et pourquoi, puisqu'on procédait de la sorte, n'avoir pas jeté leurs cendres au vent?

Rapprochons les dates. L'arrêt qui frappa les quatre gentilshommes bretons était du 26 mars 1720. Dans le moment même où ils expiraient sur la place du Bouffay, à Nantes, M. du Maine rentrait en grâce auprès du Régent, et madame du Maine recevait, à Sceaux, les compliments de ses Bêtes, un peu moins nombreuses, mais toujours très-empressées.

Cela se comprend bien: cent lieues, environ, séparent Sceaux de Nantes, et la tragédie qui se jouait en Bretagne ne pouvait émouvoir les Légitimés près de Paris; les gémissements et les sanglots qu'on poussait là-bas n'arrivaient pas jusqu'aux oreilles de la Bergère. D'ailleurs l'égoïsme des

grands s'infiltrait un peu chez le peuple. Ces lugubres scènes préoccupaient à peine les Parisiens, qui, d'abord séduits par les merveilles de la rue Quincampoix, prévoyaient maintenant les malheurs qu'amènerait la banque de Law, déjà discréditée, et qui redisaient en riant la généalogie du système: Belzébuth engendra Law, Law engendra le système, le système engendra la banque, la banque engendra le Mississipi, le Mississipi engendra la souscription, la souscription engendra le dividende, le dividende engendra l'agio, l'agio engendra l'escompte, l'escompte engendra le compte roulant, le compte roulant engendra le versement des parties, le versement des parties engendra le registre d'écritures, le registre d'écritures engendra zéro, — à qui la puissance d'engendrer fut ôtée.

On publia aussi les qualités des *vins de la cour*, en novembre 1720. — Le vin du roi..... est de bonne espérance. — Le vin du Régent..... est diabolique. — Le vin du duc du Maine..... est de bonne garde. — Le vin de la duchesse du Maine... est clair-fin. — Le vin du comte de Toulouse... est mou. — Le vin du peuple... est le vin du pressoir.

Personne n'éleva la voix pour faire ressortir l'odieuse conduite des gouvernants, immolant les faibles, épargnant les forts. Sous la Régence et sous Louis XV, l'esprit seul arma la critique résumée en bons mots, en quolibets, en anagrammes; rarement le cœur, la juste indignation dont parle Juvénal, flétrit sérieusement les mesures infâmes. Némésis plaisantait, riait sous cape et se cachait, de peur d'être étouffée entre les murs d'une éternelle prison. Si quelqu'un parlait haut, il sortait des limites, composait des libelles, comme La Grange-Chancel, qui, sans conviction, partant sans mesure, gagé par un prince pour attaquer un autre prince, oubliait

que toute plume vendue déchire et tue, sans déshonorer celui qu'elle atteint.

Peu de mois auparavant, la chambre ardente avait été transférée de Nantes à l'arsenal de Paris, pour y juger les accusés non amnistiés et les condamnés qui voudraient purger leur contumace. Ceux-ci devaient, préalablement, se constituer prisonniers au For-Lévêque.

Autre rapprochement que nous aurions tort de ne pas faire! C'était à l'Arsenal, où M. du Maine, grand-maître de l'artillerie, posséda son logemeut, où madame du Maine disposa en partie la trame de sa conjuration, qu'allait se terminer cette sanglante procédure.

Les juges, une fois à Paris, semblèrent s'adoucir.

Le 3 avril 1721, on céda aux demandes des Etats bretons; on déclara que tous les biens confisqués, en exécution de l'arrêt rendu l'année précédente, seraient *donnés* par le roi aux héritiers des condamnés. La chambre ne prononça que des acquittements jusqu'en 1724, année où elle se sépara.

Heureux d'en être quittes à si bon marché, M. et madame du Maine, raccommodés, vécurent étrangers aux choses de la politique active, aux brillantes rêveries du système de Law, mais non aux velléités d'opposition parlementaire qu'ils approuvaient tacitement.

Aussi lisons-nous dans le recueil des chansons de Maurepas : Janvier 1722. — Nouveaux livres. — *Traité de la patience chrétienne et politique*, par le duc du Maine. Il va sans dire que c'est là une épigramme lancée contre le Légitimé, et que l'auteur de la note le suppose très-versé dans cette matière. et guéri pour toujours de ses ardeurs ambitieuses. Ces quelques mots renferment un conseil sage. La patience du mari

pouvait seule opposer un contre-poids à la précipitation de la femme.

Attendre tout des événements, vivre en paix, ne plus prêter l'oreille aux discours des gentilshommes entreprenants, racheter par « sa bonne conduite » un passé qui n'était pas irréprochable, voilà le but que M. du Maine devait chercher à atteindre.

Si le Régent se plongeait de plus en plus dans la débauche, il importait que le Légitimé n'en touchât pas un mot; si les contrôleurs généraux qui se succédaient dilapidaient à qui mieux mieux les finances du royaume, il y avait encore profit pour le Légitimé à ne rien dire; enfin, si le jeune roi Louis XV promettait de marcher sur les traces du duc d'Orléans, il était de toute nécessité que le Légitimé eût l'air de ne s'en point apercevoir. Car près de lui le soupçon veillait, et toute parole de blâme échappée de ses lèvres le dénonçait infailliblement aux princes du sang, aux Légitimes, comme un conspirateur récidiviste, comme un ambitieux impénitent.

L'élève de madame de Maintenon ne manquait point de bon sens; il savait quelle route il lui restait à suivre: il marcha droit. Il avait si longtemps boudé madame du Maine, — son mauvais génie, la cause vivante de toutes ses tribulations!

Revenu dans son château de Sceaux, il vécut à peu près comme à son ordinaire, mais il se préoccupa toujours des ménagements qu'il fallait observer à l'égard du Régent. Aussi ne voulut-il pas que le grand Malézieu, de retour de l'exil, reparût auprès de lui.

Malézieu demeura dans sa terre de Chatenay; et la duchesse du Maine, souffrant impatiemment de son absence, s'en dédommageait par des lettres quotidiennes. Petits vers et comé-

dies recommencèrent de plus belle. Les promenades de la Naine à Chatenay, du mathématicien à Sceaux, se multiplièrent.

A l'exemple de son mari, madame du Maine se tint sur ses gardes : elle redoutait un second voyage à Dijon. Elle avait perdu son orgueil en perdant ses espérances ; le temps des prétentions politiques était passé pour elle, et sous les formes bucoliques de la Bergère de Sceaux ne se cacha plus une reine de France en herbe.

Plus tard, quand il fut parvenu à sa majorité, Louis XV s'efforça de rendre aux légitimés tous les honneurs et prérogatives dont ils jouissaient sous le règne de Louis XIV.

Cette question d'État fut une des premières discutées dans le conseil de Sa Majesté. Une déclaration, datée du 26 avril 1723, porta que les légitimés prendraient place au Parlement « immédiatement au-dessous des princes légitimes, » qu'ils y auraient voix délibérative avant les ducs et pairs. Elle leur interdit de traverser le parquet, et de faire marcher devant eux plusieurs huissiers, en leur conservant le privilége de recevoir le « salut du bonnet. »

Or, le « salut du bonnet » était une simple formalité, une distinction assez puérile, comme on le va voir.

D'après cette prérogative, lorsque, dans une délibération du parlement, le premier président adresserait la parole aux princes légitimes, il ôterait son bonnet pour dire à chacun d'eux : — « Monsieur, votre avis ? » Mais lorsqu'il s'adresserait aux Légitimés, il emploierait une variante et dirait : — « *Monsieur le duc du Maine*, ou *Monsieur le comte de Toulouse*, votre avis ? »

Variante caractéristique, n'est-ce pas ? C'était donc rendre moins d'honneur aux Légitimés de les nommer avec leurs ti-

tres que de les appeler *duc* ou *comte?* En vérité, il faut avoir une âme bien sensible à la courtisanerie pour se soucier de pareilles futilités.

Aux jours de festins ou de cérémonies publiques, selon la déclaration encore, les Légitimés ne devaient pas tenir « tout à fait » le même rang que les Légitimes. De plus, le prince de Dombes et le comte d'Eu devaient jouir, pendant leur vie seulement, des prérogatives autrefois accordées à MM. de Vendôme. Après eux, ces prérogatives disparaîtraient.

Bien des honneurs restaient en partage à M. et madame du Maine; mais ils ne possédaient plus « ce droit à la couronne, » qu'estimait par-dessus tout la Bergère de Sceaux, et qui lui avait inspiré tant de pas et de démarches, tant de folies et de fautes; elle ne conservait plus d'illusion; elle ne serait point reine ni régente, pour deux raisons : ses complots étaient découverts, et Louis XV était majeur.

Dans leur néant politique, les Légitimés ne laissèrent pas que de rencontrer des conseillers malavisés, des amis dangereux, qui essayèrent de ranimer les cendres éteintes. Partout il se trouvait des courtisans aveugles ou intéressés, qui insinuaient à M. du Maine de relever la tête, pour faire pièce à ces incorrigibles princes légitimes. Un parti des Légitimés, faible sans doute, mais remuant, existait encore. Plusieurs de leurs fanatiques opinaient dans les conseils de Louis XV; plusieurs blâmaient le jeune monarque de négliger les « seigneurs de Sceaux, » de livrer à l'inaction des parents pleins d'intelligence et de dévouement. Certes, on n'était pas mécontent de sa manière de gouverner, mais on eût voulu qu'il s'empressât de rechercher les services de M. du Maine, du comte de Toulouse, du prince de Dombes et du comte d'Eu.

Il parut une poésie politique en 1732. Elle était intitulée :

*Lettre d'un Anglais en France*. Dans ce morceau, écrit sans fiel, et qui renferme des passages presque éloquents, l'auteur s'écriait, en s'adressant à Louis XV :

> *Du Maine* en tous lieux admiré,
> Son frère partout adoré,
> Font leur plus grand bonheur du bonheur de la France ;
> Mettez leurs talents à profit,
> Grand roi ! Vous trouverez dans l'un beaucoup d'esprit,
> Dans l'autre beaucoup de prudence.

On ouvrait un abîme sous les pieds des Légitimés. Y tomberaient-ils ? Recommenceraient-ils leur croisade contre le peu de princes légitimes qui subsistât encore ? Non, ils avaient appris à leurs dépens la sagesse. L'âge avait mûri leur raison. Comme le berger de La Fontaine, ils résistèrent « aux conseils de la mer et de l'ambition, » pour terminer à Sceaux leur paisible carrière.

L'histoire peut répéter à l'égard des bâtards de Louis XIV la phrase du grand tragique Anglais : Beaucoup de bruit pour rien.

# XII

## LES INTRIGUES DE DUBOIS

### L'AMOUR, LE VIN ET LES JÉSUITES

Dubois dépeint par Saint-Simon. — Sa naissance. — Esquisse de son rôle politique.—Son caractère.—Il veut être cardinal.—Se contente d'un archevêché. —Sacre.—La première communion.— Mot du cocher de M. de Mailly.— Mot de Nocé.—Chanson.—Les *Cambrais*.—Affaire du chapeau —Laffiteau.—Promesses.—Clément XI résiste ; le cardinal Conti, *le Dormeur*, signe la promotion par avance. — Épigramme. — Brocards sur le cardinal Dubois. — Ses auxiliaires : l'amour, le vin et les jésuites. — Rapports avec la Fillon, la Marinaccia et Laura Piscatori. – Dubois ne se grise pas.—La passion du vin.— « Il faut boire beaucoup. » — Les jésuites soutiennent Dubois. — Actes de grande autorité.

Après les faits et gestes de John Law, après les péripéties, tantôt ridicules, tantôt dramatiques (en Bretagne), de la querelle commencée depuis longtemps entre les Légitimes et les Légitimés, viennent se placer les intrigues de Dubois, qui sont une des grandes faces de l'histoire de la Régence. Se figure-t-on la Régence sans Dubois, ou Dubois sans la Régence?

Il nous faut remonter aux commencements de ce « petit homme maigre, effilé, à mine de fouine. Tous les vices, dit Saint-Simon, la perfidie, l'avarice, la débauche, l'ambition, la basse flatterie, combattaient en lui à qui demeurerait le maître.... Il s'était accoutumé.... à un bégaiement factice, pour se donner le temps de pénétrer les autres.... Une fumée de fausseté lui sortait par tous les pores. »

Guillaume Dubois, né à Brives-la-Gaillarde, le 6 septembre 1656, était fils d'un apothicaire de cette ville. On l'éleva presque par charité dans un des colléges de la capitale. Il fut bientôt précepteur chez des particuliers, obtint ensuite la protection du chevalier de Lorraine, compagnon de débauches du duc d'Orléans, père de Philippe d'Orléans. Il devint successivement précepteur et secrétaire des commandements de Philippe. Dubois s'employa à faire conclure le mariage de son élève avec une fille naturelle de Louis XIV, mademoiselle de Blois, une légitimée. Cela lui valut une abbaye. Fait conseiller d'État, dès le commencement de la Régence, il se livra aux travaux diplomatiques, lia ensemble les maisons de Hanovre et d'Orléans, eut le ministère des affaires étrangères, ligua la France avec l'Angleterre et l'Autriche contre l'Espagne (triple Alliance), reçut une pension du gouvernement anglais, et renversa le ministre espagnol Alberoni.

Voilà son rôle politique esquissé; il nous reste à dépeindre le type moral,

C'était chose profondément triste que de voir cet homme, vicieux de cœur, mais plein d'esprit, aimable de caractère, d'une volonté persévérante, s'emparer du duc d'Orléans « par tous les moyens, même les plus immondes, dit Henri Martin, précepteur le matin, entremetteur le soir. » Dubois était devenu le valet indispensable, parfois dominateur de son maître

dont il connaissait et exploitait les défauts, jouissant d'une familiarité équivoque, et d'autant plus fort qu'il était moins estimé du Régent.

Celui-ci affectait de donner à Dubois les noms de coquin, de fripon, de drôle, de b..., et d'autres encore composant le vocabulaire des roués.

Dubois acceptait ces titres d'amitié ou de mépris, comme on voudra, marchait ferme vers son but, échouait d'abord, revenait à la charge, ménageait au duc certaines surprises d'amour, le faisait rire et le désarmait. Malgré les quelques gentilshommes à principes, malgré les roués souvent furieux contre lui, malgré l'opinion publique, le fils de l'apothicaire triomphait. Le maître et le valet semblaient être solidaires.

On put desservir bien des gens auprès du duc d'Orléans, mais, en fin de compte, on n'atteignit jamais Dubois, dont les mœurs étaient universellement décriées, dont les aventures galantes avaient inspiré bien des chansons, entre autres celle qui commence ainsi :

« Monsieur l'abbé, où allez-vous?
Vous allez vous casser le cou, etc. »

Si l'abbé eût été encore un libertin actif, peut-être se fût-il perdu par quelque intrigue de ruelle; mais il était, sous ce rapport, hors de service quand il s'occupa de haute politique, et il sut exploiter le libertinage des autres, au moment où ses propres excès l'obligeaient à plier bagage.

Tout ce que les pamphlétaires ont dit de Dubois ministre, relativement à ses amours, manque d'exactitude; il ne lui restait de son passé amoureux qu'une audacieuse imperti-

nence à l'égard des femmes. S'il assista aux soupers du Régent, ce fut comme convive d'habitude, plus prêt à profiter des indiscrétions commises par ses compagnons de table, qu'à se livrer franchement aux joies de la débauche. Nous avons remarqué, avec Louis XIV, qu'il se grisait peu.

Aussitôt qu'il eut un pied dans l'arène gouvernementale, notre abbé, pour qui les faveurs s'étaient succédé sans interruption, rêva l'autorité du grand Richelieu. Être cardinal et premier ministre, telle fut sa devise.

Ses succès diplomatiques en Hollande et en Angleterre lui permirent de compter sur la réussite de ses projets ultérieurs. Il voulut obtenir le chapeau « pour se mettre à l'abri des événements de la France, » et, suivant les pronostics d'Alberoni, « il ne fit plus rien qui ne fût dirigé vers ce but. »

L'influence des cardinaux déplaisait à la France, aussi bien sous le Régent que sous Louis XIV; pour faire changer d'opinion à celui-là, Dubois persuada au monarque anglais, Georges I<sup>er</sup>, d'en écrire au duc d'Orléans, lequel lui-même en écrivit au pape à différentes reprises, assuré que le chapeau de Dubois importait à la politique anglo-française.

Clément XI refusa. Il n'était pas satisfait de la protection accordée aux jansénistes par le Régent.

Alors Dubois prit le Gascon Laffiteau, jésuite, pour agent à Rome, lui donna l'évêché de Sisteron, et lui envoya le plus d'écus possible, afin que cet homme de saillies et d'amabilité pût se rendre favorables les neveux du pape. Ce ne furent que négociations dans toute l'Europe. Dubois, néanmoins, ne conquit pas d'un seul coup le chapeau.

Une mitre était plus facile à obtenir. L'archevêché de Cambrai, illustré par les vertus de Fénelon, devint vacant. Georges I<sup>er</sup>, roi d'Angleterre, demanda ce siége au Régent

pour Dubois, dont la requête n'avait d'abord pas été agréée. « Es-tu fou? toi archevêque! Et qui osera seulement te faire prêtre? » s'était écrié le duc d'Orléans.

Dubois, archevêque, serait presque forcément cardinal, alléguait de son côté le roi Georges. Ce siége donnait, paraît-il, la qualité de prince de l'Empire. Le temps ferait le reste. L'abbé demanda de nouveau l'archevêché en question au Régent. — « Tu m'as étonné, mais je veux t'étonner à mon tour : je te l'accorde. »

En effet, Dubois se vit donner le siége de Cambrai, à l'indignation de tout ce qu'il y avait d'honnête en France.

Au Val-de-Grâce, il eut un sacre magnifique, auquel assista la cour, dans lequel officièrent Rohan, Tressan et Massillon. Une matinée avait suffi pour lui donner tous les ordres du sacerdoce, dans la chapelle de Triel, près Poissy. « Ce fut alors, rapporte un historien, que, Dubois demandant à celui qui le sacrait préalablement la prêtrise, le diaconat, le sous-diaconat, les quatre ordres mineurs et la tonsure, le célébrant, impatienté, s'écria : « Ne vous faudra-t-il pas aussi « le baptême? »

Les polissons disaient que le sacre était un secret inventé par le Régent pour faire dire à ce nouvel archevêque sa première messe!

On pense bien que Dubois n'alla jamais dans son diocèse, et que les brocards ne l'épargnèrent pas. Plus tard, selon les bruits populaires, le cocher de Dubois se querellait avec celui du cardinal de Mailly, archevêque de Reims. Chacun d'eux faisait valoir son maître. Le cocher de l'archevêque de Reims dit que M. de Mailly sacrait le roi.

— Voilà grand'chose, dit le cocher de Dubois; mon maître sacre Dieu tous les jours (*J. de Barbier*).

Le comte de Nocé dit au Régent :

— Comment, monseigneur, vous faites cet homme-là archevêque de Cambrai ? Vous m'avez dit que c'était un chien qui ne valait rien !

— C'est à cause de cela, répondit le duc d'Orléans ; je l'ai fait archevêque afin de lui faire faire sa première communion.

Le mot réussit. Il circula une chanson, dans laquelle on remarquait ce passage :

Je suis du bois dont on fait les cuistres,
Et cuistre je fus autrefois ;
Mais à présent je suis du bois
Dont on fait les ministres.

Enfin les femmes de la halle appelèrent certains poissons des *cambrais* ; l'expression demeura en usage dans la bourgeoisie, d'où elle monta dans les rangs élevés (1). Plus Dubois obtenait de dignités, moins la cour et la ville l'estimaient. Lui, il visait plus haut.

Bientôt, ne cessant de briguer le cardinalat, il rendit des services au pape, dans l'affaire de la bulle *Unigenitus*, que l'on ordonna d'accepter (4 août 1720). Lettres sur lettres envoyées à Rome ; dans les unes, Dubois s'indignait qu'on marchandât avec lui ; dans d'autres il se regardait comme heureux s'il n'y avait que lui de sacrifié pour l'Eglise ; dans toutes il promettait de l'argent aux neveux du saint Père, à ses familiers, au pape lui-même. Le 22 juin 1720, il écrivait à Laffiteau : « Je ne vous répète rien de ce que je me ferais

(1) *Recueil de Soulavie.*

une gloire et un plaisir de faire à l'égard de Sa Sainteté : soins, offices, gratifications, estampes, livres, bijoux, présents, toutes sortes de galanteries; chaque jour on verra quelque chose de nouveau et d'imprévu pour plaire et qui surprendra lorsque je serai en droit de le faire par reconnaissance. C'est le fonds de mon naturel. Je ne puis me résoudre à faire la moindre démarche qui puisse être soupçonnée d'intérêt; mais je n'épargne rien lorsque je puis agir et répandre par pur goût. »

De France, à leur tour, des esprits malins envoyaient à Rome des satires contre l'impétrant : il ne croyait pas à Dieu! il était marié ! il avait des enfants! etc. Toutes choses fort répandues, mais non prouvées.

Dubois en triomphait; seulement, la chute du système de Law rendit vaines ses promesses. Le 17 décembre, Laffiteau écrivait à son persévérant agent : « Pour comble de disgrâce, parut l'édit du 21 mai (1), et voilà le coup de massue qui fut porté à l'affaire du chapeau. Le pape, entendant dire qu'il n'y avait plus d'argent en France, désespéra d'en recevoir aucun secours. Notre disette est cause d'un mépris, d'une défection générale. Toutes les victoires de Louis XIV ne l'ont jamais rendu si respectable à Rome que ses largesses, et s'il eût été pauvre, sa disette aurait flétri tous ses lauriers. » Pas d'argent, pas de chapeau.

Nouvelles promesses de Dubois. Le solliciteur fit plus pour activer ses affaires : il envoya à Rome Armand Gaston de Rohan, cardinal-évêque de Strasbourg, grand-aumônier, controversiste en renom, courtisan hors de ligne, considéré par les jésuites comme le chef des constitutionnaires, et

(1) Voir plus haut, pages 119 et suivantes.

vanté par les roués des deux sexes, « à cause des soupers de La belle Éminence. »

Clément XI, aussi fin que ceux qui le voulaient séduire, ne se méprit pas aux motifs de la brillante ambassade. Très-souffrant, d'ailleurs, il dit à Laffiteau :

— « Vos cardinaux me croient déjà mort, et viennent préparer le conclave; mais, à leur arrivée, je leur prononcerai une homélie sur Marie Salomé et les autres femmes qui achetèrent des parfums, et vinrent de grand matin oindre le corps qu'elles ne trouvèrent plus. »

Et le pape mourut (19 mars 1721), sans avoir accordé le chapeau à Dubois !

Les intrigues changèrent d'allures, devinrent princières : le cardinal de Rohan « prépara le conclave, » au moyen de sommes considérables, de dîners somptueux et de largesses telles, qu'un seul prélat résista « aux fatuités de M. de Rohan » Celui-ci, assure-t-on, allait jusqu'à entretenir par des bains de lait la fraîcheur de sa peau. Jamais les Italiens n'avaient vu un si galant cardinal.

Les mandataires de Dubois à Rome, renforcés de Tencin, s'occupèrent de faire élire un pape engagé par avance à donner le chapeau tant convoité. Monseigneur de Rohan entra au conclave les mains pleines; en les ouvrant, il prouva à l'influent cardinal Albani que l'archevêque de Cambrai ne payait pas seulement de promesses, et lui « montra les sûretés des paroles et la présence des objets. » Ce qui opéra infiniment sur l'esprit d'Albani (1).

Conti, vieux prélat, épaisse nature, toujours assoupi (d'où son surnom *le Dormeur*), et d'une nullité d'esprit complète,

(1) Lettre de Laffiteau à Dubois, du 16 avril 1721.

signa les conditions des agents de Dubois, et termina l'affaire si longtemps traînée en longueur, esquivée par Clément XI.

Conti fut élu pape (8 mai 1721). Albani reçut trente mille écus promis, et Dubois entra, deux mois après, dans le sacré collége.

Le libertin cardinalisé coûtait, pour sa nouvelle dignité, huit millions à la France, sa promotion coûtait encore plus cher à Rome, dont on sut flétrir la honteuse condescendance en cette occasion. Un poëte écrivit.

Pour avilir l'éclat de la pourpre romaine,
Et lui faire porter l'opprobre de la croix,
Le Saint-Père n'a cru de route plus certaine
Que de l'enchâsser dans *du bois.*

Partout les gens de bien (lisez les ennemis du Régent et de son factotum) se soulevèrent d'indignation ; un déluge de brocards tomba sur l'étrange cardinal. Citons ces vers :

Or, écoutez la nouvelle
Qui vient d'arriver ici,
Rohan, ce commis fidèle,
A Rome a bien réussi,
Mandé par Dubois, son maître,
Pour acheter un chapeau.
Nous allons le voir paraître
Et couvrir son grand cerveau.

Que chacun s'en réjouisse !
Admirons Sa Sainteté,
Qui transforme en écrevisse
Ce vilain crapaud crotté.

Après un si beau miracle,
Son infaillibilité
Ne saurait trouver obstacle
Dans aucune faculté.

« Les mœurs de Son Eminence,
Son esprit de probité,
Sont aussi connus en France
Que sa grande qualité.
On sait d'ailleurs les services
Qu'il a rendus au Régent.
Aussi, pour pareils offices,
Fillon au chapeau prétend (1). »

Un plaisant dit que le pape était le meilleur cuisinier qu'il y eût; qu'il avait fait d'un *m........* un *rouget*, et Barbier, de son côté, trouva que le pape était bon teinturier, « d'avoir su mettre un *m........ en écarlate.*

Parvenu à ses fins, triomphant à Rome, le cardinal Dubois se rapprocha de l'Espagne, traita avec elle, et resserra les liens de parenté entre les deux branches de la maison de Bourbon : la fille de Philippe V d'Espagne dut épouser Louis XV ; ses deux fils, le prince des Asturies et don Carlos, durent épouser mesdemoiselles de Montpensier et de Beaujolais, filles du Régent (juin 1721 et janvier 1722).

Sans essayer de réhabiliter Dubois, on peut ne pas répéter toutes les infamies écrites contre sa personne. Faut-il ne voir en lui qu'un prêtre indigne, se moquant de Dieu et des hommes, qu'un précepteur dépravé, exploitant les vices de son

(1) Mathieu Marais, 25 juillet 1721, et *Journal de Barbier*, t. I, p. 143. Ne pas oublier que la Fillon était une entremetteuse, qui joua, assurait-on, un rôle dans la découverte de la conspiration de Cellamare.

élève, qu'un ministre pensionné, changeant de politique selon ses intérêts privés ?

Soyons historien, non pamphlétaire, et reconnaissons l'habileté de ce ministre, diplomate consommé, Frontin politique dévoué à son maître, et qui, assurément, comprit son époque de façon merveilleuse.

Les trois auxiliaires de Dubois furent l'amour, le vin et les jésuites.

Avec cette froideur suprême de l'homme blasé et réduit par les excès à la continence, l'abbé devenu ambitieux ne manqua pas de profiter des passions amoureuses des autres. Il savait à point, depuis 1716, faire servir les femmes à ses desseins : d'où l'accusation qui pesa sur lui d'avoir procuré des maîtresses au Régent. A Londres sa galanterie avait éclaté parmi les courtisans anglais; il avait engagé le Régent à lui envoyer des robes abattues avec des parements, dites *Andriennes*, pour les distribuer aux nobles dames qui entouraient le roi Georges. Bientôt, en France, dès les premiers temps de la Régence, il se garda bien de réveiller le duc d'Orléans endormi dans les voluptés.

Quand le Régent, livré à la débauche, laissait à peine échapper son regard sur l'Europe, Dubois agissait à sa guise quelquefois dans l'intérêt du pays, souvent par calculs de puissance personnelle. Il avait çà et là de singulières ambassadrices, espions en jupons, qui le prévenaient des orgueilleuses menées des ducs ligués contre lui ou des projets d'Alberoni, ou de toutes autres intrigues formées dans les cours étrangères. Il débauchait les femmes, non pour son propre plaisir, mais par but politique. et ses complaisances sous ce rapport lui enlevèrent l'inimitié de plus d'un grand seigneur. Duchesse ou femme de bas étage, aucune belle ne lui semblait

trop éloignée de lui, pourvu qu'elle fût capable de faire réussir une entreprise.

Aujourd'hui, c'est la Fillon qui l'aide à découvrir des gens compromis dans la conspiration de Cellamare; demain le jésuite Laffiteau, connaissant sa manière d'agir, lui écrira : « J'ai offert à Monseigneur le cardinal de Rohan de gagner, pour mille écus, une certaine Marinaccia, qu'on dit mariée secrètement au duc de Poli, et qui a sur lui et sur le pape tout l'ascendant que peut donner l'esprit d'une courtisane achevée (1). » Dubois ne dédaigne l'entremise de personne : Laura Piscatori, nourrice d'Elisabeth Farnèse, l'aide à renverser Alberoni.

Il y a cette différence entre le Régent et le cardinal, que le premier ne permet pas aux femmes, surtout aux plus adorées, de lui parler politique, et que le second, au contraire, accorde une influence décisive au sexe féminin.

Le Régent ne donne pas d'emplois pour les sourires de ses maîtresses; Dubois obtient tout de ses ennemis mêmes, en favorisant les femmes dans la société desquelles ils vivent.

Au reste le valet tient son maître par une autre faiblesse que celle de l'amour, — par le vin.

Autant Dubois, malgré son mauvais état de santé, était ferme devant les bouteilles, autant le Régent supportait mal le jus de la vigne; il se grisait très-promptement; et comme Dubois, qui avait son appartement au Palais-Royal, ne quittait guère ce prince, il pouvait escompter son ivresse, saisir les minutes propices, terminer à son gré avec le Régent ivre une affaire commencée péniblement avec le Régent à jeun. Un refus péremptoire de celui-ci était bien rare; Dubois riait en recevant

(1) Lettre de Laffiteau, du 23 juin 1721, citée par Lémontey.

une volée d'injures de son maître, et il finissait par avoir gain de cause.

Cette suprématie du vin, sous Louis XIV et la Régence, ne saurait être contestée. Plus d'une altesse royale buvait immodérément, jusqu'à perte de raison; en 1718 la princesse de Condé, veuve du duc de Vendôme, s'enfermait dans un cabinet rempli de flacons de liqueurs; et elle mourut consumée par l'usage des boissons fortes. Ce goût descendait du grand au petit : on buvait autant dans les maisons des champs que dans les tavernes, et les agents du cardinal Dubois se glissaient aussi bien dans les petits soupers que devant le comptoir des cabaretiers. En marge du programme de la fête que Paris donna (5 août 1721) pour la convalescence du roi, le gouverneur de la ville écrivit et signa : « Il faut boire beaucoup (1). »

Cependant, à mesure que les années s'écoulaient, l'amour et le vin devenaient insuffisants pour le pouvoir du cardinal. Son adresse éclata en corroborant ces deux moyens de domination par l'élément religieux.

Noailles avait, au commencement de la Régence, établi assez fortement la position des jansénistes; Dubois peu à peu s'appuya sur les jésuites, et nous venons de voir ce que ceux-ci lui prêtèrent d'influence. L'accord fut bientôt parfait entre l'abbé libertin et les soutiens de la bulle *Unigenitus*, qui reprirent leur rôle envahisseur, sans opposition de la part du Régent. Dubois n'ignorait pas que le père La Chaise, devenu vieux, avait prié Louis XIV de lui choisir un successeur, en l'exhortant à prendre pour confesseur un jésuite, et qu'il lui avait dit :

(1) *Archives de la ville de Paris.*

« C'est une compagnie très-étendue, composée de bien des sortes de gens et d'esprits ; il ne faut pas les mettre au désespoir... Un mauvais coup est bientôt fait, et ce n'est pas sans exemple. »

Maréchal, premier médecin du roi, rapporte ce récit. Louis XIV se souvint de Henri IV. Il choisit pour confesseur le jésuite Le Tellier, brisé plus tard en même temps que le testament de son royal pénitent.

Claude Fleuri, auteur de l'*Histoire ecclésiastique*, n'était ni janséniste, ni moliniste, ni ultramontain, mais abbé pieux et savant estimable. C'est par cette raison que le Régent l'avait nommé confesseur de Louis XV. Quand Fleuri mourut, dans sa 83e année, les idées du gouvernement ayant changé, on lui donna pour successeur Linières, de la compagnie de Jésus. Contre les jansénistes, au profit des constitutionnaires, on s'attacha à surveiller la publication des écrits, à poursuivre l'étalage et le colportage des livres et estampes, d'autant plus que, à Paris, les gagne-deniers des ports et « autres de la populace » soutenaient les colporteurs et les étalagistes, lesquels faisaient résistance ouverte (1). On exila force docteurs hostiles à la bulle. Le revirement était complet.

Grâce aux jésuites, Dubois eut une autorité toujours grandissante, malgré le Parlement.

Il entama le conseil de régence, dont tous les membres considérables se retirèrent ; ensuite il y entra (février 1722) et le mena à sa guise. L'autocratie de Louis XIV reparut en partie; l'absolutisme échut à Dubois. Mécontent de Villeroi, gouverneur du roi, il le fit arrêter, exiler à Lyon (10 août) et devint ministre principal. La compagnie de Jésus marchait toujours

(1) Préambules de l'ordonnance du 20 octobre 1721.

avec Dubois. Reçu à l'Académie française, le 3 décembre 1722, il reçut les compliments de Fontenelle. Chose incroyable, mais expliquée par cette entente continuelle du prélat et des jésuites, le 4 juin 1723, le cardinal Dubois, de scandaleuse réputation, présida une assemblée du clergé de France, et s'apprêta à relever entièrement l'autorité du Saint-Père.

Il n'eut pas le temps d'accomplir jusqu'au bout ses projets ultramontains.

# XIII

## LES TRAVAUX ET LES PLAISIRS

### DU DUC D'ORLÉANS

Jeunesse de Philippe d'Orléans. — Esprit-fort. — Commensal du Temple. — Le Palais-Royal. — Mariage avec mademoiselle de Blois, légitimée. — Portrait de Minerve. — Carrière militaire. — Ambitions déçues. — On écarte de la cour le neveu terrible. — Le danger d'être un prince savant. — Empoisonneur. — Entretien curieux. — Les amis et défenseurs du duc d'Orléans. — Clameurs populaires. — Les bruits se dissipent. — Portrait du Régent. — Ses travaux et ses goûts d'artiste. — Il se grise trop vite — Petites et grandes maîtresses; catalogue : la Desmares, Florence, madame d'Argenton, madame de Parabère, le batelier d'Asnières, madame de Sabran, madame d'Averne, madame de Phalaris. — Les bâtards d'Orléans. — Emploi du temps du Régent. — Les petits soupers. — Chanson du Régent à table. — Familiarité d'un acteur. — *Roués* et *rouées*. — Personnel féminin et masculin. — Noms spéciaux. — Orgie et mépris.

Étant duc de Chartres, le neveu de Louis XIV avait héroïquement combattu à Steinkerke en 1692. Déjà la renommée de celui qui devait être le Régent était grande en France, et personne ne contestait le courage militaire à un prince de dix-huit ans à peine, né le 4 août 1674. La première fois

qu'on s'était occupé de lui, on n'avait eu que des éloges à lui adresser.

Glorieux début, qui le mit en évidence parmi les amateurs d'exploits guerriers, et qui, par beaucoup de gens, le fit considérer comme un digne petit-fils de Henri IV.

Peu après, le duc de Chartres acquit un autre genre de renom, celui « d'esprit-fort ; » il fut un convive des soupers du Temple, avec MM. de Vendôme, hôtes et chefs du groupe où se trouvaient le prince de Conti, les Chaulieu, les La Fare, les Saint-Aulaire, les Vergier, les Fontenelle, les Deshoulières. On adoptait là des opinions « libertines » et sceptiques; on faisait bon marché des rigueurs religieuses : on riait volontiers des scrupules des dévots, qui allaient former ce camp dont madame de Maintenon fut la reine. Le neveu de l'Immortel vouait surtout un véritable culte au grand prieur de Vendôme.

Devenu duc d'Orléans, en 1701, ce prince assembla ses amis au Palais-Royal, que son père avait reçu en don de Louis XIV. Il eut de nombreux commensaux et mena grand train le plaisir. « Le duc d'Orléans, dit Paul de Musset, donna le premier signal d'une rupture ouverte avec les austérités de Versailles. Il se moqua de la Maintenon en pleine table, donna des soupers où venaient les filles d'Opéra, et se fit bien vite une cour jeune et hardie qui chansonnait gaîment, buvait sec, jouait gros jeu et passait les nuits en débauches, mais où le bon ton et les femmes de qualité n'entraient point. » Louis XIV vit tout cela d'un mauvais œil; ayant passé l'âge des voluptés brûlantes, il s'éleva contre le sans-gêne de son neveu, et trouva fort mauvais qu'on ne se cachât pas, dans les orgies du Palais-Royal. Toutefois il ne songea pas à mettre un terme à ce scandale.

Déjà le duc d'Orléans était passé à l'état de neveu terrible. L'Immortel lui battait froid. Mais Dubois, secrétaire des commandements, ménagea à son ancien élève le moyen de plaire pour quelque temps à l'oncle sévère et majestueux. Le duc d'Orléans, auquel on imposait un mariage avec mademoiselle de Blois, fille légitimée de Louis XIV et de la Montespan, accepta (1692), se souciant peu, d'ailleurs, de la fidélité conjugale, comme on pense, et fort blasé, grâce à Dubois, sur les choses du cœur.

Le Régent n'aimait pas sa femme « avec son air de lendore, » celle-ci ne l'aimait guère non plus. Lorsqu'il fut question de ce mariage, madame de Caylus dit en confidence à mademoiselle de Blois que le prince était amoureux de la duchesse de Bourbon. A quoi la future duchesse d'Orléans répondit :

« — Je ne me soucie pas qu'il m'aime, je me soucie qu'il m'épouse. »

Pour elle, ce fut un mariage d'orgueil et d'ambition. Aussi les infidélités du Régent blessaient l'amour-propre de la duchesse, sans exciter ses reproches, mais seulement de la froideur et du dédain qui s'exhalaient en épigrammes.

Malgré ses yeux admirables, ses belles dents, sa jolie bouche, sa superbe chevelure, elle ne plaisait que médiocrement à cause de sa vertu farouche, de sa fierté digne d'une légitimée, d'une fille de la Montespan. On la comparait à Minerve, qui, ne se reconnaissant pas de mère, se glorifiait d'être née du maître des Dieux. Et le duc d'Orléans riait de ses airs de dignité et de puissance; il la surnommait madame Lucifer; il croyait agir suffisamment en lui laissant l'autorité absolue dans sa maison, avec un revenu de quatre cent vingt mille livres.

La belle conduite du duc à Neerwinden (1693) acheva de

porter ombrage à Louis XIV. Ecarté de l'armée, mal reçu à Versailles, il se jeta à corps perdu dans la débauche, beaucoup aussi, on le sait, dans l'étude des sciences et des lettres, jusqu'à ce que son beau-père cessât enfin de nourrir contre lui d'injustes défiances, et de trouver mauvais que « le fanfaron de vices » attrapât quelques brins de lauriers.

En 1706, le duc d'Orléans fut deux fois blessé à la bataille de Turin; en 1707 et 1708, il fit d'heureuses expéditions en Espagne, et mérita d'avoir une magnifique réception à Madrid.

De même que son père, le duc d'Orléans avait naguère protesté contre le testament de Charles II et contre l'omission qui y était faite de la maison d'Orléans, en cas d'extinction de la branche aînée des Bourbons. Voyant la faiblesse de Philippe V d'Espagne, il se demanda tout à coup pourquoi il ne régnerait point par delà les Pyrénées; il se compromit dans une intrigue tendant à usurper le trône espagnol.

Louis XIV alors voulut traduire son neveu devant une commission comme criminel d'Etat. Mais le duc de Bourgogne s'y opposa avec énergie; le duc d'Orléans signa seulement une renonciation formelle à toute prétention sur l'Espagne.

Notre neveu terrible fut traité en ambitieux, écarté encore une fois de la cour et des armées, obligé de vivre en son particulier, lui qui était « né ennuyé, et si accoutumé à vivre hors de lui-même, qu'il lui était impossible d'y rentrer, » dit Saint-Simon.

Il se consola dans le plaisir et dans la science. Ses expériences chimiques firent du bruit, et, comme il était devenu excellent chimiste, on l'accusa de s'être ouvert un prompt accès au trône de France, en empoisonnant successivement

le Dauphin, le duc, la duchesse de Bourgogne, et leur fils aîné.

Lorsque le duc d'Orléans s'était présenté pour jeter de l'eau bénite sur le corps de la duchesse de Bourgogne, des clameurs l'avaient accueilli, et la fureur du peuple avait été près d'en venir aux derniers excès, parce qu'on avait imprudemment fait passer devant le palais du neveu de Louis XIV le convoi qui portait en même temps les restes des deux dauphins et ceux de la dauphine. Une foule éplorée et furieuse les suivait, éclatait en violentes menaces, et prodiguait au duc d'Orléans les épithètes d'assassin et d'empoisonneur.

Ce qui se colportait par les rues trouvait de l'écho dans le palais du roi, où les amis de la reine secrète parlaient sans cesse du prince criminel, par suite de son ambition, de son libertinage et de son incrédulité.

Le duc d'Orléans, « l'excellent chimiste, » ne se faisait-il pas, depuis 1702, enseigner la physique par Guillaume Homberg? N'avait-il pas, en 1704, nommé ce savant son premier médecin? Le maître et l'élève ne préparaient-ils pas du poison?

Afin de ne pas nier la science des médecins Fagon et Boudin, les courtisans déclaraient le duc d'Orléans coupable. C'était le mot d'ordre à Versailles. Partout du poison, fourni par le laboratoire du Palais-Royal.

Il y eut, à ce sujet, un entretien entre madame de Maintenon et le duc d'Orléans. Celui-ci reprocha doucement « à sa belle-tante » d'avoir répandu des bruits déshonorants sur son compte; il lui dit qu'elle n'avait qu'à lire dans sa conscience pour savoir elle-même que c'était une calomnie.

— J'ai répandu ce bruit, répondit-elle le plus tranquillement du monde, parce que je l'ai cru.

— Non, repartit le duc, vous ne pouviez jamais le croire, sachant le contraire.

Alors, madame de Maintenon, avec une fermeté étonnante :

— La dauphine n'est-elle donc pas morte?

— Ne pouvait-elle pas mourir sans moi? fit le duc d'Orléans. Etait-elle immortelle?

— J'ai été si désespérée de cette perte, répliqua la Reine secrète, que je m'en suis prise à celui qu'on m'avait dit en être la cause.

— Mais, madame, s'écria le duc, vous saviez, par le compte qu'on a rendu au roi, que non-seulement ce n'est pas moi, mais que madame la dauphine n'a point été empoisonnée du tout.

— Il est vrai, répondit-elle, et je ne dirai plus rien.

Cependant, en supposant que madame de Maintenon « ne dît plus rien, » la calomnie ne se taisait pas et trouvait des myriades de propagateurs crédules ou intéressés. Le duc d'Orléans alla chez le roi pour lui déclarer qu'il était prêt à se rendre à la Bastille, qu'il désirait qu'on lui intentât procès.

— Je ne veux pas d'éclat, lui dit Louis XIV, et je vous défends d'en faire.

— Mais si je me rends à la Bastille, sire, ne m'accorderez-vous pas la grâce d'ordonner qu'on instruise mon procès?

— Si vous allez à la Bastille, je vous y laisserai.

— Sire, je vous supplie au moins de faire arrêter Homberg.

Le roi sortit sans s'émouvoir de la douleur de son neveu. Guillaume Homberg se rendit à la Bastille, dont les portes lui furent refusées.

Les amis du duc d'Orléans dressèrent leurs batteries; ils essayèrent de rejeter les soupçons sur les princes légitimés, et

surtout sur M. du Maine, qui avait intérêt à perdre tous les princes du sang, pour obtenir de la bonté du roi un édit qui lui confiât la Régence.

Des écrits, répandus dans Paris, attestèrent que si « l'héritier présomptif de la couronne périssait encore, sa mort annoncerait celle du duc d'Orléans, qui serait enfin la preuve ultérieure et convaincante de son innocence; que les calomnies que l'on répandait à dessein sur le compte du premier prince du sang n'avaient d'autre objet que d'isoler Louis XIV de ses véritables amis et de ses parents, pour le livrer exclusivement à la faction des princes légitimés;

Que madame de Maintenon et le duc du Maine avaient eu l'art de persuader au roi qu'il avait besoin de leur vigilance, et d'être sans cesse gardé et environné pour éviter sa part du poison préparé à tous les princes;

Que M. du Maine et madame de Maintenon voulaient régner même encore après la mort du roi, que tous les bons Français voudraient, aux dépens de leur propre vie, reculer jusqu'après la majorité du jeune dauphin; mais que ces ambitieux ne formaient pas le même vœu, et, la naissance du duc d'Orléans lui assurant toute l'autorité, ils voulaient l'en écarter en persuadant au roi que ce prince, ayant la soif de régner, devait nécessairement faire périr ceux que leur naissance appelait à la couronne et qui contrariaient son ambition. »

Dès que le corps du Dauphin reposa à Saint-Denis, on afficha sur la porte de l'église cette épitaphe :

Ci-gît le seigneur de Meudon,
Qui vécut sans ambition,
Qui mourut sans confession,
Dépêché par la Maintenon!!!

Mais ces manéges des roués du Palais-Royal ne l'emportaient pas sur ceux des dévots de Versailles.

Le peuple était furieux contre le duc d'Orléans, sur lequel couraient les bruits les plus odieux, d'un autre genre ; on prétendait qu'il entretenait des relations incestueuses avec sa fille la duchesse de Berri, dont le cœur était dépravé et l'esprit violent, dont la conduite n'échappait à personne. Ses roués le défendaient en vain, car les apparences le condamnaient, et sa réputation de matérialiste consommé le perdait dans l'opinion des hommes religieux. Comment ne pas croire aux crimes d'un prince passionné pour les sciences chimiques !

Dans le public on se répétait que Philippe avait fait le coup, que sa fille était sa complice de plaisirs et de travaux, qu'elle ressemblait à l'horrible marquise de Brinvilliers, la reine des empoisonneuses.

Aux funérailles du duc de Berri, la foule éclata en menaces contre le duc d'Orléans : on parlait de le déchirer en morceaux.

Et lui, à la fin effrayé par ces épouvantables clameurs, il courut vers le roi son oncle, lui demandant une prison et des juges. Louis XIV, malgré le partage d'avis des médecins et chirurgiens qui avaient ouvert les corps des princes défunts, se refusa à la mise en jugement du duc d'Orléans, et repoussa hautement ces odieuses imputations. La France entière, alors, revint sur les soupçons qu'elle avait conçus contre le prince chimiste, contre l'homme qui, dans sa jeunesse, avait pratiqué même les sciences occultes, disait-on, afin « de voir le diable. »

Peut-être, au fond du cœur, Louis XIV ne fut-il pas complétement convaincu de l'innocence de son neveu ; son testa-

ment le ferait croire. Quant à Philippe d'Orléans, de pareilles accusations le frappèrent au cœur. On le vit se rapprocher du vertueux Fénelon, qui avait partagé les soupçons du public ; on vit l'ancien membre de la société du Temple écrire à l'archevêque de Cambrai (1713 et 1714), et lui demander d'éclaircir « ses doutes sur Dieu, sur l'immortalité de l'âme et sur le libre arbitre. »

Mais, en définitive, le duc d'Orléans ne se convertit pas. Il était si peu porté vers les pratiques religieuses, qu'il lui arrivait d'aller à la messe de Noël un Rabelais en mains, « afin de ne pas s'ennuyer. »

Ce prince, à la taille courte et pleine, aux cheveux noirs, au teint allumé, à la vue très-basse, était, pour le physique, de ceux qui n'appellent pas l'attention; mais rien ne lui manquait, soit en agréments de l'esprit, soit en charmes du langage. Il avait l'éloquence naturelle et la grâce séduisante, une pénétration et une sagacité rares ; ses promptes reparties brillaient par la justesse et la gaîté. Homme de mémoire heureuse, il lui suffisait de peu d'études pour acquérir des connaissances variées ; il devinait en partie les choses. Chimiste, nous savons ses ordinaires travaux, et les tribulations qu'ils lui coûtèrent ; peintre, il fut élève d'Antoine Coypel, et dessina de jolies vignettes pour orner une édition des *Amours de Daphnis et Cloé* (édition du Régent) ; musicien, il composa la musique de l'opéra de *Panthée*, dont La Fare avait fait les paroles. Il possédait, a dit Marmontel, « toutes les qualités de l'homme aimable et tous les germes du grand homme. »

Il protégea les sciences, les lettres et les arts, et sut parler à chaque célébrité son langage. Quelle générosité dans ses dons ! quels cercles charmants formés autour de lui, par Fontenelle, Vertot, Longepierre, Mairan, Mongault et Gi-

rard ! Il forma une collection de tableaux au Palais-Royal, et fit l'acquisition, pour la couronne, du diamant le plus beau, sinon le plus gros qui fût en Europe : c'était le *Millionnaire*, appelé depuis le *Régent*.

Par malheur, la débauche employa trop ses instants; sa supériorité intellectuelle disparut sous les excès continus; les faciles amours l'épuisèrent, et le vin l'abrutit. Madame de Guébriant écrivait au duc de Richelieu : « M. le duc d'Orléans est arrivé au spectacle fort pris de vin, et on n'a pas trouvé cela très à sa place dans un régent de France. Le duc de N..... l'accompagnait, et tout ministre qu'il est, il était dans le même état que son maître. Cela a donné lieu à des chansons qui courent déjà Paris, etc. » Au reste, un verre de vin, du meilleur, pris au commencement d'un repas, suffisait pour troubler la raison du Régent, dont la conversation s'émaillait aussitôt de propos très-licencieux. Voilà pourquoi la duchesse d'Orléans n'osait inviter personne à sa table.

Les plaisirs du Régent se résumaient dans les maîtresses et dans les petits soupers.

L'espace nous manque pour faire la biographie des femmes qui formèrent la galerie amoureuse du prince. Le catalogue seul en est curieux; il suffira d'établir une distinction entre les petites maîtresses, qui eurent la durée des roses, et les grandes maîtresses, dont l'existence plus longue ne constitua jamais, néanmoins, un attachement sérieux. Dubois avait appris à son élève l'art d'être infidèle, et de regarder les femmes comme des objets de luxe. Celui-ci ne quittait pas complétement ses maîtresses qui, selon Marais, étaient alternatives et consécutives.

Parmi les petites maîtresses, on cite Léonore, fille du con-

cierge du garde-meuble du Palais-Royal, la comédienne Grandval, et mademoiselle Pinet de la Massonnière, qui devint madame Poncet, en apportant à son mari cent mille écus de bien! L'histoire n'a rien à voir dans ces intrigues-là; le duc d'Orléans s'y livrait, à l'imitation des plus minces seigneurs de la cour.

Parmi les grandes maîtresses figure mademoiselle Christine-Antoinette-Charlotte Desmares, actrice, arrière-petite fille de Montfleury et nièce de la fameuse Champmeslé. Grande réputation, sous le double rapport du talent et de la galanterie; les chansonniers disaient qu'on vivait de la même façon chez la Desmares que chez la Fillon. C'était une robuste nature, au teint flamand, aux narines frémissantes, au double menton, aux yeux ronds, aux cheveux drus, au cou solide. Watteau et Coypel ont peint son portrait.

Vient ensuite mademoiselle Florence, danseuse de l'Opéra, très-belle personne; le *Recueil* de Maurepas s'écrie :

> Mon Dieu! que Florence est jolie,
> Je voudrais bien, etc.

Le duc d'Orléans en eut un fils, qu'il reconnut sous le nom d'abbé de Saint-Albin. Florence manquait d'esprit; elle ne demeura pas longtemps en faveur; bientôt elle fut abandonnée, et la Desmares reprise.

Peu après, nous voyons paraître Marie-Louise-Victoire Le Bel de La Bussière de Séry (qui devint madame d'Argenton, sans mari), dont le duc d'Orléans fut amoureux au point d'être discret, constant et rimailleur. Cette maîtresse avait acquis un renom de bonne personne; elle plaisait aux Parisiens; elle donnait beaucoup de charmes aux soirées du

Palais-Royal. Mais, à la cour, ses ennemis nombreux la firent quitter par son amant qui, pour la seconde fois, retourna vers la Desmares.

Voici la plus célèbre, — Marie-Madeleine Coatquer de la Vieuville, femme du marquis de Parabère. Ce fut la déesse des orgies, mangeant bien, buvant mieux encore, « débitant des étourderies » pendant les petits soupers, « portant le champagne aussi légèrement que l'amour, » frêle en apparence, mais « ayant l'héroïsme du plaisir, » dit M. de Lescure ; défiant et sachant vaincre tous les convives, soit au Palais Royal, soit dans sa maison d'Asnières, où le Régent lui faisait de fréquentes visites, fatales à sa santé. Mathieu Marais rapporte qu'un soir le duc d'Orléans, allant chez la Parabère, passa le bac d'Asnières, et s'amusa à faire pencher le bateau des deux côtés. Le batelier, qui ne le connaissait pas, dit : « Voilà un b..... de bateau qui va comme la Régence, sens dessus dessous. »

Pendant que madame de Parabère le trompait, le Régent n'était pas en reste d'infidélités. Il aima madame de Sabran, adorable femme, « avec beaucoup d'esprit, d'après Saint-Simon, insinuante, plaisante, robine, débauchée, point méchante, charmante, surtout à table. » Madame de Sabran eut sur lui quelque ascendant, pour peu de temps d'ailleurs.

Et madame d'Averne, dont le mari était de si bonne composition ! On faisait dire au duc d'Orléans :

Je n'aime rien tant que *d'Averne*,
Après ma déesse *Laverne* (déesse des voleurs).

Elle habitait à Saint-Cloud la maison de l'électeur de Bavière; elle parut dans Versailles.

La dernière grande maîtresse est la duchesse de Phalaris. Tantôt adorée, tantôt disgraciée, un jour reprise, un autre jour en froideur avec le Régent, elle le vit expirer près d'elle.

Il va sans dire que notre catalogue est incomplet, soit pour les petites maîtresses, soit pour les grandes; mais un volume ne permettrait pas même les infinis détails sur un pareil sujet. Renvoyons aux *Cotillons célèbres* et aux *Maîtresses du Régent*, — deux livres spéciaux, pour aborder les *Petits Soupers*.

Tant de maîtresses! il n'y a donc pas lieu de s'étonner si le Régent eut un grand nombre de bâtards, bien que les deux seuls connus soient le fils de la Florence et la fille de la Desmares.

« Le Régent, disait Math. Marais, met en pratique ce « que le poète Lainez lui dit un jour après la bataille « d'Hochstedt :

« Tout un peuple alarmé n'a plus qu'une espérance,
« Prince, à mille plaisirs, livre tes jeunes ans,
« Reçois plus que jamais la Séry, la Florence ;
« Dans l'état où l'Anglois vient de mettre la France,
« On ne peut trop avoir de bâtards d'Orléans (1).

Travailler le jour, festoyer la nuit, telle était la manière de vivre de l'homme qui gouvernait la France. Toutes affaires cessaient entre cinq et six heures de l'après-midi. Le Régent rendait visite à sa femme, et rarement passait une journée sans aller voir, au Luxembourg, la duchesse de Berri. A

(1) Math. Marais, 25 janvier 1722.

l'heure du souper, il s'enfermait avec ses roués : la vie publique n'existait plus; le royaume eût été bouleversé que rien n'eût fait ouvrir la porte des appartements du Palais-Royal, où se pressaient les gentilshommes à la mode, « ayant le dos rond, la tête enfoncée entre les épaules, les bras fortement croisés sur la poitrine, et jetant autour d'eux des regards moqueurs. »

Que n'a-t-on pas écrit sur les petits soupers du Palais-Royal? Nos historiens et nos romanciers ont brodé, amplifié, dénaturé parfois à force d'exagération la simple description d'un grand écrivain de l'époque. « Les soupers du Régent, dit-il, étaient toujours avec des compagnies fort étranges, avec ses maîtresses, quelquefois des filles de l'Opéra, quelques dames de moyenne vertu et quelques gens sans nom, mais brillant par leur esprit et leur débauche. La chère y était exquise.., les galanteries passées et présentes de la cour et de la ville, les vieux contes, les disputes, rien ni personne n'étaient épargnés. On buvait beaucoup et du meilleur vin ; on s'échauffait, on disait des ordures à gorge déployée, des impiétés à qui mieux mieux, et quand on avait fait du bruit et qu'on était bien ivre on s'allait coucher..... Pendant la première heure de son lever le Régent était encore si appesanti, si offusqué des fumées du vin, qu'on lui aurait fait signer ce qu'on aurait voulu. » Dubois choisissait cette heure-là.

On traça dans une chanson le portrait exact du duc d'Orléans pendant un petit souper. Il s'écriait :

Ne parlons plus de politique,
Qu'importe à moi
Qui gouverne la république,
Lorsque je boi :

A-t-on la paix, a-t-on la guerre,
Je n'en sais rien;
Mais j'ai ma bouteille et mon verre,
Tout ira bien.

Que l'on confère la Régence,
L'autorité,
Ou que le parlement de France
Soit consulté,
Que l'on élève les indignes
Dans tous états,
Que m'importe ! dès que les vignes
Ne gèlent pas !

Que la hauteur et l'ignorance,
Donnant la loi,
Prétendent régir la finance
Du jeune roi;
Que notre chambre de justice
Soit juste ou non;
Chacun adore son caprice,
Moi mon flacon.

Que les avares mains d'Ignace
Aiment le dol,
Qu'il ose parler de la grâce
Contre saint Paul,
Et qu'il fronde sur l'efficace
Saint Augustin;
Tout cela ne vaut pas ma tasse
Pleine de vin.

Que l'infâme maltôtier crève
Dans la prison,
Que Bourvalais franchisse en grève
Maint échelon,

Qu'une corde au gibet élève
Son compagnon,
Que m'importe qu'on les achève,
Quand j'ai du bon!!

Il vint un moment où, abandonnant au « cardinal crotté » le soin du royaume, le Régent « s'enterra tout entier dans l'orgie. »

Un monde interlope succédait au monde officiel auprès de ce prince. Courtisans et comédiens le connaissaient. « Le grand air lui convenait moins que l'air débauché et dégingandé comme celui des danseuses de l'Opéra, » remarque la Palatine. Un acteur, qui était en possession de lui parler familièrement, se trouvant par hasard derrière lui dans la foule, sur les degrés du palais, le jour où le duc d'Orléans fut déclaré Régent du royaume, eut une boutade digne de sa profession. Il tira doucement par la manche Son Altesse royale, et lui dit à l'oreille :

— Monseigneur, avouez que vous jouez aujourd'hui un beau rôle.

Le duc ne put s'empêcher de rire, malgré les choses sérieuses dont il avait l'esprit occupé. Ne perdons pas de vue, que, sous la Régence, comme sous Louis XIV, tous les comédiens étaient excommuniés, à l'exception des artistes de l'Académie royale de musique. Ceux-ci pouvaient même, indépendamment des autres droits des citoyens, obtenir des lettres de noblesse. D'où venait ce privilége formellement inscrit dans les statuts de l'Opéra? D'un souvenir. Le grand roi avait dansé sur les théâtres de la cour.

Aux petits soupers assistaient pêle-mêle les amis et les maîtresses du Régent, et les maîtresses des amis, et les amis

des maîtresses. Quelques gens à aïeux et des officiers assez subalternes, tous bons vivants. Le personnel ordinaire comprenait mesdames de Parabère, d'Averne, de Sabran, de Phalaris, la princesse de Léon, madame de Gesvres, madame de Flavacourt, puis Emilie Dupré et les deux sœurs Souris : grandes dames et filles d'Opéra côte à côte. La plus éhontée était la plus estimée par les roués « aimant bien gentilles fredaines. »

Les commensaux de l'ancienne cour du Temple et de Saint-Cloud s'y trouvaient pour la plupart; rappelons-nous les deux Vendôme, dont la vie privée fut pleine de scandales; La Fare, capitaine des gardes du duc d'Orléans, et l'arbitre de ses plaisirs; l'abbé de Grancey, son aumônier, qui l'égayait par des vaudevilles et ne le fatiguait pas de messes; le vicomte de Polignac; le marquis de Nesle, dont les femmes s'étaient liguées contre la dévotion; d'Effiat, de Simiane, Clermont, Conflans, jeunes voluptueux qui copiaient leurs maîtres.

Ces anciens roués se mêlaient aux nouveaux, au duc de Noailles, affichant le libertinage comme moyen de parvenir; au duc de Brancas, très-aimé du Régent; à Nocé, « le méchant et l'impertinent, » remarquable par sa haine de toute contrainte, par sa philosophie tout épicurienne, et par une plaisante brusquerie; à Broglie, gendre du chancelier Voysin, dont Saint-Simon dit : « C'était un homme de lecture, de beaucoup d'esprit, très-méchant, très-avare, très-noir, d'aucune sorte de mesure, pleinement et publiquement déshonoré sur le courage et sur toutes sortes de chapitres. Avec cela, effronté, hardi, audacieux et plein d'artifices, d'intrigues et de manéges. Il se piquait, avec cela, de la plus haute impiété et de la plus raffinée débauche, pourvu qu'il ne lui en coûtât rien, quoique fort riche. Je n'ai guère vu face d'homme

mieux représenter celle d'un réprouvé que la sienne. Cela frappait. »

Citons encore le marquis de Canillac, paresseux, voluptueux en tout genre, moralisant toujours au milieu même des débauches, et que le duc d'Orléans appelait un peu ironiquement « son Mentor; » Biron, pauvre et chargé de famille, qui fit fortune par les soupers; Nancré, drôle de beaucoup d'esprit, dont l'intrigue était la vie; le beau Fargis, fils du maître-d'hôtel du roi, débutant et brillant déjà par ses saillies; le duc de Richelieu enfin, si souvent exilé ou embastillé, mais qui soupait avec le duc d'Orléans quand il était à Paris ou quand il était libre.

Dans ces réunions, l'orgie était organisée. Deux laquais, appartenant à la duchesse de Berri (les *Mirebalais*), se tenaient à la porte de l'antichambre; mais ils ne servaient pas les roués, qui prenaient plaisir à se servir eux-mêmes, d'autant plus que cela leur laissait une liberté d'action illimitée. On vit madame de Parabère retourner une omelette et le Régent offrir à ses convives un plat exotique, car il avait appris à faire la cuisine en Espagne. Au dire d'un contemporain, « la chère exquise s'apprêtait dans des endroits faits exprès, de plain-pied, dont tous les ustensiles étaient d'argent. » Les roués mettaient souvent la main à l'œuvre avec les cuisiniers.

Et comme les soupers étaient l'idéal de la fantaisie libertine, comme les gens qui y étaient admis devaient s'y oublier complétement, comme le Régent s'y effaçait devant le duc d'Orléans, entre le champagne et les belles, comme, après boire, on y reculait les limites de la gravelure la plus épicée, chaque convive portait un nom spécial dans la salle de festin. Broglie s'appelait *Brouillon*, Nocé *Braquemardus de*

*Nocendo*, Fargis *l'Escarpin*, Canillac la *Caillette triste*, Brancas la *Caillette gaie*, La Fare le *Bon enfant* ou le *Poupart*, etc.; la Parabère était successivement le *Corbeau noir* et le *Gigot*, la Sabran *l'Aloyau*, la duchesse de Berri la princesse *Joufflotte*, etc., etc. Grâce à ces surnoms, toute étiquette cessait, et le plus dévergondé du souper régnait par droit de débauche.

Ces gens-là se méprisaient cordialement les uns les autres; le Régent les méprisait plus encore, ne les voulait employer qu'à table, refusait leurs conseils, car il savait bien que ses amis ne lui étaient pas plus fidèles que ses maîtresses. S'il leur distribuait des faveurs, s'il leur donnait des missions, c'était en son propre nom, mais point pour le compte de l'État. Canillac seul, « débauché sérieux, » entra au conseil de Régence; les autres purent s'enrichir, dépenser l'or à pleines mains, mais ils ne remplirent aucun rôle politique.

Il y avait certainement, dans le duc d'Orléans, l'étoffe d'un esprit remarquable; il possédait du bon sens plus que pas un de ses amis; il comprenait parfois le sérieux des choses, à l'encontre des futilités des courtisans. Quelqu'un s'étant avisé de faire devant lui l'éloge du duc de Chartres, sur la grâce avec laquelle celui-ci avait dansé dans un ballet :

— « Savez-vous, dit le père, que j'envoie promener ceux qui me font de pareils compliments? »

# XIV

## SITUATION DU PEUPLE FRANÇAIS

### RÈGNE DES ÉLÈVES DE LA FILLON

Fêtes, luxe et misère. — Bal de la galerie des Glaces.— Fêtes de la Régence. — Promenades nocturnes. — Mot sur les fusées, sur les lampions. — Les réunions du Cours-la-Reine. — Le jeu à la cour. — Tricheries. — La bassette. — Maisons de jeu. — Les banquiers de mademoiselle de Valois. — Académies autorisées pour le jeu. — Amour du vin. — Épitaphe du buveur Simiane. — Mœurs galantes. — Les gardes de madame de Berri. — Chancelier *Folichon*. .— Brutalité des grands seigneurs. — Le duc de Bourbon. — Ses amours; la céleste créature. — Fiacre de l'amour. — Le comte de Charolais; ses actes barbares; il « s'amuse » à Anet. — On lui fait grâce. — Comment il soigne sa fille. — Mademoiselle de Charolais; nouvelles de sa santé. — Le ménage du prince et de la princesse de Conti. — Morale prêchée par le Régent. — « Le triomphe des filles de joye avec des chapeaux de paille. » — Jalousie fatale de la comtesse de Roucy. — Trafics de plusieurs nobles. — Procès. — Admirez La Force. — Mécontentements populaires. — La peste en Provence, mais pas au Palais-Royal. — Diatribe; quatrain. — Abus. — Prix de l'abbaye de Saint-Michel. — Profusions du Régent. — Les élèves de la Fillon. — Mot de cette femme à Dubois. — Sa fin. — Les bals de l'Opéra. — Vie et mort de Cartouche. — Faits divers.

Depuis longtemps la misère publique contrastait avec le luxe de la cour et les magnificences déployées dans les pa-

lais. Sous la Régence, la situation du peuple français empira, au lieu de s'améliorer. Ces contrastes furent plus frappants encore, et toute la société vécut, pour ainsi dire, sous le règne des élèves de la Fillon.

Louis XIV avait inauguré les fêtes somptueuses. Le 7 décembre 1697, à l'occasion du mariage du duc de Bourgogne avec Adélaïde de Savoie, la galerie des glaces de Versailles fut éclairée de quatre mille bougies, pour un bal où les dames parurent toutes en velours noir, étincelantes de pierreries. Les hommes étaient également chargés de diamants. Le bal fut suivi d'une collation aussi somptueuse qu'élégante; elle offrait, en plein hiver, tous les agréments du printemps réunis aux richesses de l'automne. Une infinité de tables ambulantes présentaient des parterres émaillés de fleurs. Ce service étonna tous les convives.

Des filous trouvèrent le moyen de se glisser parmi cette riche assemblée : ils y volèrent beaucoup de pierreries; ils allèrent même jusqu'à couper un morceau de la robe de la duchesse de Bourgogne, pour enlever une agrafe de diamants.

Sous la Régence, les fêtes ne discontinuèrent pas; elles furent généralement moins splendides, mais plus répandues.

L'étiquette n'y domina pas, et l'on y chercha le plaisir pour le plaisir, même dans les brillantes réceptions données par les princes et princesses du sang. Souvent le public murmurait d'y voir triompher l'adultère et le vice publiquement, et regardait comme « contraire à l'humanité de faire des fêtes dans un temps où tout le monde était ruiné. »

Inutile de dire le mélange des conviés à ces réunions où figuraient des danseuses et des comédiennes, où l'on donnait spectacle et ballet, où les promenades nocturnes dans les bosquets de Saint-Cloud, de Sceaux, de Meudon, d'Asnières,

développaient singulièrement l'art des intrigues avec dénoûments précipités. C'était matière à descriptions pour le *Mercure galant*. De merveilleux feux d'artifice étaient tirés, et représentaient des sujets mythologiques. Que d'argent s'en allait en fumée! Pendant un certain feu d'artifice, Boisjourdain rapporte que les spectateurs, à chaque fusée qui partait, s'écriaient: « Voilà une action des Indes qui part! » Des illuminations magiques prêtaient aussi à dire que chaque lampion était allumé avec un billet de la Banque.

L'éclat des fêtes ne se concentra pas dans les palais ou les parcs particuliers; les grandes chaleurs de juillet-août 1717 donnèrent lieu à des promenades au Cours-la-Reine (Champs-Elysées) pendant la nuit. On y organisa des fêtes, et parfois le Cours fut entièrement illuminé. Ces assemblées nocturnes, publiques, très-suivies, engendraient une foule de petites historiettes galantes, qu'on débitait le lendemain, et que chacun chargeait à sa fantaisie de quelque circonstance maligne (1).

Paris se retrouvait et s'amusait au Cours-la-Reine, où les hommes se montraient dépensiers, autant que les femmes étaient peu farouches. Glaces, rafraîchissements, bouquets, cadeaux de toute sorte; le Cours-la-Reine avait ses habitués des deux sexes.

Pendant l'été de 1721, le lieu à la mode fut le jardin des Tuileries. Toutes les petites maîtresses y allèrent, et l'on y vit le Régent avec madame d'Averne. Le duc et toute sa compagnie y firent, dit-on, mille extravagances.

L'amour des fêtes coïncidait avec l'amour du jeu.

De tout temps, grand jeu à la cour des Bourbons. Mazarin était joueur « plein d'adresse, » et ses gains grossirent sa

(1) *Estampes de la Bibliothèque impériale.*

fortune. Louis XIV aima beaucoup le jeu; il l'entretenait à la cour par ses largesses. Faisait-il un voyage dans une résidence royale, la reine, les princesses et leurs dames recevaient de lui « une bourse d'or pour leur jeu. » Quand mademoiselle de Fontanges vint pour la première fois à Fontainebleau, dans un beau carrosse à huit chevaux et avec une nombreuse livrée gris de lin, elle trouva dix mille louis en or dans sa voiture. Madame de Montespan, grande joueuse, perdit en une nuit quatre cent mille pistoles au biribi, — que le banquier de la cour acquitta, « parce qu'il n'osa pas refuser cette faveur à la maîtresse du roi. »

Grammont, dans ses confidences, nous apprend que la délicatesse et la probité ne présidaient pas toujours à ces amusements, et que plusieurs gentilshommes cherchaient, par une adresse équivoque, à refaire leur crédit aux dépens de leur honneur. On saisit parfois des cartes pipées!

Comme les dames se montraient coquettes et agaçantes près du traitant Samuel Bernard, admis au jeu de la reine! Elles amadouaient ce nouveau Midas, pour qu'il voulût bien les laisser tricher à leur aise.

Le jeu de la bassette, notamment, était devenu un délire général. Le duc de Caderousse faisait mettre à madame de Bertillac ses perles en gage « pour soutenir un jeu de bassette. » On jouait des fortunes à ce jeu chez la comtesse de Soissons; le duc de Vendôme perdit à la bassette la moitié de son hôtel. Selon un libelle du temps, « les femmes volaient leur mari pour y jouer, les enfants leur père; et jusqu'aux valets qui venaient regarder par-dessus l'épaule des joueurs, et les prier de mettre une année de leurs gages sur une carte. »

Cette fureur du jeu ne devait pas s'éteindre sous la Ré-

gence, et les incroyables vicissitudes du système de Law la développèrent.

Chacun demandait la fortune au hasard.

Les palais se transformaient en maisons de jeu, contre lesquelles la loi était impuissante; on illuminait les façades de ces cavernes, on répandait par la ville et dans les cafés des invitations à s'y rendre, invitations écrites ou imprimées.

De Paris la chose s'étendit aux provinces, sous les pas de mademoiselle de Valois, destinée au prince de Modène et traversant la France pour se rendre auprès de son époux. « Des banquiers la précédaient à chaque station de sa route, et elle y passait la nuit dans l'agitation d'un jeu effréné..... Pour honorer la fille du Régent, les personnes les plus considérables de la province accouraient auprès d'elle, et partageaient ses dangereux plaisirs. Des gentilshommes, des jeunes gens, des magistrats, firent des pertes énormes, et des goûts funestes s'enflammèrent par cet essai. Quel rôle pour une fille du sang des rois (1)! »

Le Système développa dans toutes les classes de la population ce goût du jeu que la noblesse avait mis à la mode, et, le 16 avril 1722, le gouvernement autorisa huit académies de jeux dans Paris, moyennant un tribut de deux cent mille livres pour les pauvres honteux.

Un gentilhomme en obtint le privilége. « Vous ne jouez pas, vous n'êtes bon à rien. » Tel fut le proverbe.

De même, la Régence développa l'amour du vin et de la bonne chère. « S'enivrer devint, dit Madame, une chose fort commune en France. » Les cavaliers burent aussi volontiers avec les femmes de chambre qu'avec leurs dames. Nous avons

(1) *Histoire de la Régence,* par Lémontey, tome II, p. 310.

cité plus haut quelques « nobles victimes » de ce défaut crapuleux; rappelons l'épitaphe du roué Simiane, qui mourut en Champagne :

Ci-gist Simiane le buveur,
Qui par amour pour la Champagne,
Voulut mourir au lit d'honneur,
Dans le cellier de sa campagne (1).

Le sexe aussi « humait le piot, » et dans plus d'un boudoir on copiait les petits soupers. Celui que les actions du Mississipi avait enrichi s'amusait à outrance : les fortunes faciles s'accommodent des faciles amours.

Agioter, gagner, boire, hanter les courtisanes, voilà comment on comprenait la vie.

Quand la ruine arrivait, on allait à l'hôpital, ou l'on se suicidait. « La Mazé, autrefois fille d'Opéra fort jolie, qui avait trois mille livres de rentes sur la Ville, dit Mathieu Marais, et qui est ruinée par le système, s'est noyée en plein jour à la Grenouillère. » Les plaisants riaient. A quoi bon s'émouvoir? Pour une femme galante perdue, il en renaissait mille, grâce aux métamorphoses de Plutus. L'Opéra et la Comédie fournissaient des maîtresses aux gens de toutes les classes.

Les mœurs galantes avaient pénétré dans les lieux les plus saints.

Faut-il croire, avec les contemporains, que le couvent de la Madeleine de Traisnel était une sorte de sérail pour d'Argenson (2)? Et l'abbesse de Chelles, fille du Régent, sœur de la

(1) *Recueil de Maurepas*, t. XIX.
(2) Voir page 120.

duchesse de Berri, menait-elle dans son cloître une vie bien exemplaire? Mademoiselle de Charolais, qui s'était acquis une célébrité par ses désordres, ne profanait-elle pas les choses de la religion, quand elle se faisait peindre en cordelier? La duchesse de Berri ne vivait-elle pas assez scandaleusement dans son palais du Luxembourg pour que la voix publique s'élevât contre elle? On disait qu'elle avait des gardes beaux et bien faits pour « veiller sur elle la nuit, » et une chanson obscène avait pour refrain :

La Berri n'est pas si sotte
De s'en tenir à son papa.

Quelques auteurs du temps ont surnommé la duchesse de Berri « la Messaline française. »

Si quelque chose était comparable à la galanterie effrontée des plus grandes dames (la maréchale d'Estrées appelait le chancelier : *mon Folichon!*), c'était la brutalité des plus grands seigneurs.

La famille de Bourbon présentait un assemblage de vices assez remarquable.

Le jeune duc, *Monsieur le Duc*, violent, brutal et borné, se montra d'une rapacité extrême. De plus, ses amours avec madame de Prie, fille du riche financier Bertelot de Pléneuf, ne redoutaient guère le scandale, et c'était avec une affectation vraiment révoltante que M. de Prie demandait à tout le monde :

— « Qu'ont donc de commun M. le Duc et ma femme? »

Cette liaison, dès l'origine, attira l'attention publique. Jamais, selon d'Argenson fils, il n'avait existé « créature plus céleste » que la jeune madame de Prie. Figure charmante,

plus de grâces encore que de beauté, un esprit vif et délié, du génie, de l'ambition, de l'étourderie, une grande présence d'esprit, et avec cela l'extérieur le plus décent du monde.

Mais la céleste créature, arrivée ruinée de Turin, où son mari était ambassadeur, s'était relevée de sa ruine avec l'agiotage, ainsi que nous l'avons dit, sans toutefois rétablir sérieusement ses affaires, à cause de son excessif désordre.

Personne n'ignorait les habitudes de M. le Duc et de madame de Prie; celle-ci ne le fit point languir, et M. le duc en devint éperdûment amoureux.

Ils allaient au bal de l'Opéra, ils avaient leur « petite maison » rue Sainte-Apolline, leur carrosse gris de bonne fortune, qui avait à l'extérieur tout l'air d'un fiacre, et qui était au-dedans d'une magnificence rare (1). Un jour, M. le Duc conçut de la jalousie contre le marquis d'Alincourt, fils du maréchal de Villeroi. Il fallut que madame de Prie donnât congé à ce rival au bal de l'Opéra.

Le frère du duc de Bourbon, le comte de Charolais, toujours ivre, commença, dit-on, par assassiner un de ses valets dont il n'avait pu séduire la femme; il ensanglantait ses débauches par d'atroces barbaries sur les courtisanes avec lesquelles il se trouvait, soit à Paris, soit à sa maison d'Anet; il tirait sur les couvreurs pour s'amuser à les voir tomber du haut des toits.

Un jour, à Anet, en revenant de la chasse, il vit dans le village un bourgeois sur sa porte en bonnet de nuit. Avec un cruel sang-froid,

« — Voyons, dit-il, je tirerais bien ce corps-là. »

Il coucha le bourgeois en joue et le jeta par terre. Le len-

(1) *Mémoires du marquis d'Argenson.*

demain, rapporte Barbier, il alla demander sa grâce au duc d'Orléans, qui était déjà instruit de l'affaire.

« — Monsieur, lui répondit le Régent, la grâce que vous demandez est due à votre rang et à votre qualité de prince du sang ; le roi vous l'accorde, mais il l'accordera plus volontiers à celui qui vous en fera autant. »

Le comte de Charolais avait un fils de la Delisle, fille d'Opéra. A Versailles, cet enfant devint malade, à l'âge de six ou huit mois ; le comte lui fit prendre de l'eau-de-vie de Dantzig, et l'enfant mourut. Alors le comte de s'écrier :

« — Oh ! il n'était pas de moi, puisque cela l'a fait mourir ! »

Sa sœur, mademoiselle de Charolais, était d'une excessive *sensibilité.* Dans sa passion pour les plaisirs, elle n'avait pas toujours le courage de résister à leur entraînement. Souvent il lui fallut s'éloigner de la cour pour des soins qui exigeaient du mystère. Son suisse n'était pas dans le secret ; aussi répondit-il un jour à une personne qui envoyait demander des nouvelles de la princesse :

« — Mademoiselle se porte aussi bien que son état le permet, et l'*enfant* aussi. »

Un scandale presque comique fut donné par le prince et la princesse de Conti, toujours en discorde, se poursuivant, se trompant l'un l'autre, et inspirant des couplets aux chansonniers sur le « malheur du bossu, » car le mari avait cette infirmité, comme on sait.

Ce ménage princier justifiait l'opinion générale d'alors « que l'amour dans le mariage n'était plus du tout à la mode. » « On trouve bien encore, parmi les gens d'une condition inférieure, de bons ménages, assure Madame, mais parmi les gens de qualité, je ne connais pas un seul exemple d'affection réciproque et de fidélité. »

Toutefois, les maris qui battaient leurs femmes étaient rares; on croyait que Conti l'eût fait s'il n'eût eu peur de la sienne. « Monsieur, lui disait le Régent, je me souviens d'avoir lu dans un livre, sans le chercher, que quand un homme est ivre, il faut qu'il aille se coucher sans rien dire à sa femme. Pour moi, quand je suis en cet état, ce qui m'arrive assez souvent, comme vous savez, je me garde bien de l'aller dire à madame la duchesse d'Orléans, ni de le lui faire connaître; je fais le tapinois (1). » Quelle édifiante mercuriale! Comme le Régent suit bien les leçons de son mentor Canillac!

Conti avait des mœurs pires que celles de sa femme; celle-ci comptait beaucoup d'amants, celui-là ne craignait pas, outre ses maîtresses, de s'adresser aux entremetteurs, à M. et madame Morinval, qui « tenaient maison publique pour les grands seigneurs, » et furent punis sévèrement parce qu'on prétendait que Conti avait gagné du mal chez eux. Une gravure : *Le triomphe des filles de joye avec des chapeaux de paille*, retraça l'exécution faite en 1718 sur la Morinval et son mari (2).

Du boudoir de la femme galante à la maison de prostitution, il n'y avait pas loin. Des hommes de haute noblesse, et des meilleures familles, ne rougissaient pas de fréquenter ces lieux où la galanterie réaliste apparaissait dans ses plus sales ébats.

Lisez ce fait rapporté par Barbier : « Le 3 août 1720, la comtesse de Rouey, femme fort jolie et fort jalouse de son mari, savait qu'il allait souvent chez une femme galante, qui

(1) *Journal*, manuscrit *de la Régence* (Bibl. imp.), t. XIV, p. 1942.
(2) *Cartons de la Bibliothèque impériale.*

demeurait rue Gît-le-Cœur. Pour l'y surprendre elle se rendit chez la belle, sur laquelle elle trouva un bracelet avec le portrait de son mari. Il y avait là d'autres filles. Une querelle s'éleva et se termina tragiquement. La comtesse fut jetée par la fenêtre d'un second étage dans la rue. On mit les filles au Châtelet. »

Tantôt par les mécontents du Parlement, tantôt par les habitués de la cour de Sceaux ou par les bavardages des valets, la conduite des grands seigneurs n'échappait pas aux masses.

Toute la France connut le déshonorant trafic du duc de La Force, du maréchal d'Estrées, du duc d'Antin et autres, qui avaient réalisé leurs actions, après le discrédit du système de Law, en marchandises d'épiceries, café, thé, charbon de terre, eau-de-vie, porcelaine et autres objets.

Il y eut procès contre le premier, et condamnation surtout devant le tribunal de l'opinion publique. Les gens crièrent en le voyant passer.

— « Voilà le marchand de chandelle, de cire, de café, etc. »

Des estampes représentèrent La Force, duc et pair, en crocheteur, portant des ballots sur ses crochets, avec ces mots au bas : Admirez la Force.

Les nobles l'accablèrent de leur mépris, parce qu'il avait dérogé ; le peuple lui en voulut principalement d'avoir monopolisé des marchandises, quand la ruine s'étendait sur tout le monde. Le duc de La Force, naguère surnommé « le commis de Law, » perdit la considération, et parut bien plus coupable aux yeux du peuple que les roués les plus connus pour leur libertinage.

L'époque scandaleuse de la Régence ne se passa pas, d'ailleurs, sans quelques manifestations de mécontentements popu-

laires. Reportons-nous à la journée du 17 juillet 1720 (1). De terribles fléaux, inondations, incendies considérables, disette ou cherté de pain, et notamment la peste de Marseille, faisaient maudire les heureux égoïstes, les roués « ayant mérité de l'être, » qui ne s'en grisaient pas moins dans les petits soupers, n'en jetaient pas moins des monceaux d'or à leurs maîtresses, et se riaient des terreurs de la multitude en dépensant huit millions pour le chapeau de Dubois.

Les malheurs de la ville de Marseille et de toute la Provence, pendant les années 1720 et 1721, inspirèrent cette diatribe contre le Régent :

Que la peste soit en Provence,
Ce n'est pas notre plus grand mal,
Ce serait un bien pour la France
Qu'elle fût au Palais-Royal !
En abattant deux ou trois têtes,
Elle en conserverait cinq cents ;
Badauds, vous en serez exempts,
Car elle n'en veut pas aux bêtes.
Mais pour la santé du Régent
Ce serait une bonne affaire
Que la peste prît à l'argent ;
Il songerait à s'en défaire.

On lança dans le public, à propos d'une fête galante donnée par le duc d'Orléans, ce sanglant quatrain :

Chez les Caligulas, chez les Trimalcions,
Avec soin on cachoit les forfaits et les crimes,
Philippe plus hardi, suivant d'autres maximes,
Fait briller pour les siens dix mille lampions.

(1) Voir plus haut, pages 131 et suiv.

Quoi qu'on en ait dit, le chapitre des abus n'était pas sans importance, et les goûts libertins du Régent devaient le porter à favoriser, pour les fonctions ecclésiastiques, judiciaires et administratives, certaines gens parfaitement indignes.

Marais nous raconte ceci : « L'abbé de Broglie avait loué au Régent un vin qu'il avait bu. Le Régent en voulut boire. Il lui en envoya 300 bouteilles que le Régent prit, mais il dit à l'abbé qu'il les voulait payer. L'abbé lui envoya un mémoire par articles : le vin, les bouteilles, les bouchons, la ficelle, la cire d'Espagne, les paniers, le port, et à la fin il mit : Total : L'abbaye du Mont-Saint-Michel. Et il l'a eue. »

Ajoutons que la haute fortune politique de Dubois désaffectionnait les masses à l'endroit d'un prince qui, dès le début de son pouvoir, avait joui d'une immense popularité, mais dont les profusions étaient insensées. Le Régent donna 400,000 francs à madame de Rochefort; 300,000 à La Châtre; 800,000 à madame de Châteaufort; 600,000 à La Fare, etc.; et il fit à ses amis de très-fortes pensions.

Aucune maîtresse du Régent ne joua le rôle de favorite comme les Pompadour et les Du Barry; mais il n'en faut pas conclure que l'influence des femmes n'existât pas dans les choses de la politique.

Au contraire, les élèves de la Fillon, toutes les filles délurées qu'elle mettait en relation avec les grands seigneurs, constituaient une sorte d'oligarchie de la débauche, telle que, le plus souvent, les fautes de ces courtisanes demeuraient impunies, ou les ambitions de leurs amants réalisées. Loin de nous la pensée de répéter les anecdotes scandaleuses, développées à plaisir dans des ouvrages apocryphes. Il en est une, pourtant, dont on ne conteste pas la véracité, et qui montre le degré d'abjection où les sommités du pouvoir en

étaient arrivées. La Fillon, un jour, s'en alla, par moquerie, demander au Régent l'abbaye de Montmartre. Celui-ci se prit à rire ; il riait toujours. Dubois, lui aussi, riait fort, tandis que la Fillon gardait son sérieux. Bientôt, se tournant vers l'archevêque de Cambrai, elle s'écria impudemment : — « Tu es bien archevêque, toi ! »

De telles paroles justifient ce que Voltaire a écrit sur la Fillon : « Une femme publique, nommée Fillon, auparavant fille de joie du plus bas étage, devenue une entremetteuse distinguée, fournissait des filles au jeune abbé de Porto-Carrero. Elle avait longtemps servi l'abbé Dubois, alors secrétaire d'État pour les affaires étrangères, depuis cardinal et premier ministre. Il employa la Fillon dans son nouveau département (*Siècle de Louis XV*). » Elle paraissait même quelquefois aux audiences du Régent, écrit Duclos, et elle n'y était pas plus mal reçue que d'autres. D'Argenson l'employa.

Cette femme avait des accointances avec les filles galantes de Paris ; elle leur accordait sa protection. On parlait de la « communauté de la Fillon, » des filles de la « supérieure ; » dans la *Galerie de l'ancienne cour*, l'auteur appelle la Fillon « prêtresse d'un couvent de Vénus. »

En admettant qu'elle ne fût pour rien dans la découverte de la conspiration de Cellamare, on ne peut nier qu'elle ne « rendît des services à Dubois » dans maintes circonstances.

Son pouvoir occulte éveilla des critiques acerbes. On s'indigna, et le Régent dut paraître sacrifier la Fillon.

Elle reçut l'ordre de passer pour morte. Le gouvernement lui donna dix mille livres de rente et une somme de trente mille francs en argent. Elle s'en alla vivre « honorée » dans une petite ville d'Auvergne. La Fillon avait été mariée, d'abord à un Suisse, ensuite à un valet de chambre, troisième-

ment au cocher du comte de Saxe. Elle épousa, enfin, dans l'Auvergne, un quatrième mari, homme titré. Voilà une existence bien remplie !

L'ancienne « appareilleuse » devint comtesse de ***, et Boisjourdain nous assure que la fin de sa vie fut irréprochable. Ces sortes de conversions étaient fréquentes ; plus d'une débauchée passait tout à coup du boudoir dans le cloître, parfois pour achever hypocritement son œuvre commencée avec effronterie.

La Fillon avait « formé » des élèves qui tinrent, en fait de galanterie réaliste, le haut du pavé, et qui, soit pendant son existence active, soit après sa retraite et sa « sainte conduite, » continuèrent les traditions qu'elle leur avait inculquées.

Ces élèves parurent dans les orgies de Clichy, aux soupers d'Anet, au milieu des promenades de Saint-Cloud. « Les billets doux, selon un historien, remplacèrent, pour parvenir à tout, les billets de confession ; » les actrices, « bonnes vivantes, » remplacèrent les « douairières » ou vieilles femmes du temps de Louis XIV. Les élèves de la Fillon assurèrent le succès des promenades du Cours-la-Reine, où elles attiraient les jeunes gens par leurs mines affriolantes, par leurs transparentes toilettes, par leurs habiles excentricités.

Mais le lieu par excellence pour les élèves de la Fillon, le brasier de galanterie, où ces salamandres vécurent, ce fut le bal masqué de l'Opéra, remarquable innovation dans les plaisirs de l'époque, le bal de l'Opéra, qui est encore aujourd'hui l'organisation de la débauche à grand orchestre.

O Régence ! que tu sus bien inspirer les hommes de ton temps ! Qui imagina de convertir les théâtres publics en salles de bal? Fut-ce une courtisane célèbre? Fut-ce une danseuse? Fut-ce un de ces spéculateurs qui exploitent

aussi bien le vice que la vertu, et qui, partis de bas, veulent s'enrichir à tout prix? Fut-ce un roturier intelligent? Non. L'honneur en revient à un neveu de Turenne, au noble chevalier de Bouillon; et son imaginative lui valut une pension de six mille livres, comme s'il eût gagné une victoire ou trouvé un procédé utile à l'humanité.

Aussitôt que les bals masqués de l'Opéra eurent commencé, ils acquirent une vogue prodigieuse, ils devinrent populaires. Le déguisement et le masque nivelèrent les amateurs d'intrigues amoureuses. L'enrichi d'hier put choisir les plus brillants costumes; la femme galante, pendue à son bras, put étaler sans crainte le luxe de ses diamants magnifiques.

Souvent, après son souper, le Régent paraissait au bal masqué; il avait une petite loge, avec un cabinet séparé dans lequel se trouvait un lit de repos. Que de fois il lui arriva de faire le tour du bal, avec une nouvelle conquête à son côté! ou bien, il montait dans sa petite loge, et ses sens appesantis finissaient par le livrer au sommeil.

Dans ses nuits de gaîté lascive, il engageait mille familiarités avec les gens des loges voisines; d'autres fois, il prétendait circuler incognito au milieu de la salle. « J'en sais un moyen, dit l'abbé Dubois, et, dans le bal, il lui donna des coups de pied dans le derrière. Le Régent, qui les trouva trop forts, lui dit :

« — L'abbé, tu me déguises trop. (1) »

Le jour, les affaires d'État occupaient le duc d'Orléans, et le soir il allait au bal. Mesdames de Berri et de Conti avaient leurs loges, ainsi que bien d'autres princesses.

Les danseurs et les danseuses de l'Opéra se mêlaient au

(1) *Chamfort*, cité par M. de Lescure.

public, pour activer les intrigues et donner de l'entrain à tout le monde. Noble, bourgeois, financier, magistrat, la ville et la cour, se pressaient au rendez-vous, d'autant plus que, selon une princesse, « les femmes galantes étaient plus amusantes que les femmes vertueuses. » On se perdait si joyeusement en ce lieu de délices matérielles ! Les cinq sens y trouvaient satisfaction. C'était de la fièvre, du délire. Toute chose y était permise, pourvu qu'on ne s'oubliât pas au point d'insulter les femmes en pleine foule.

Le nombre des bals masqués se multiplia jusqu'à huit par semaine et bientôt la salle de l'Académie française alterna avec celle de l'Opéra! « Aller au bal de l'Opéra, ou aller dans un mauvais lieu, pensait Madame, c'est tout un. » Quel honneur pour le sanctuaire des lettres françaises!

Or, ce « maudit bal de l'Opéra » avait tellement affolé les Parisiens, que, après les terribles secousses du système de Law, ils y couraient porter leur dernier argent, et que, pendant l'hiver 1722-1723, malgré la misère du temps, la foule ne cessa d'assiéger les portes du temple de Terpsichore. Néanmoins, la plus forte recette des bals fut celle de l'année 1719-1720 : elle rapporta 116,038 livres. On était à l'apogée de l'agiotage, et les élèves de la Fillon ne pêchèrent pas par avarice. L'argent qu'elles recevaient le matin était dépensé le soir : elles faisaient vie qui dure.

Presque sur le même plan que les élèves de la Fillon nous apercevons, et c'est chose conséquente, les admirateurs et les compagnons de Louis-Dominique Bourguignon, dit *Cartouche;* les voleurs à côté des filles, les unes rencontrant les autres au cabaret; la soif de l'or amenant le vol et la débauche, cumulativement. Les femmes galantes les « mieux posées » s'accordent avec les filous de la rue Quincampoix, princes,

traitants ou bourgeois; les filles de bas étage, avec les détrousseurs de passants. Tout dépend du milieu dans lequel les beautés se trouvent.

Cartouche, né à Paris en 1693, dans le quartier de la Courtille, avait été au collége de Louis le Grand, dirigé par les jésuites. Un vol audacieux l'ayant forcé de quitter l'établissement, il était revenu chez son père, pour le voler; puis il s'était enfui en Normandie, pour se joindre à une bande de brigands qui désolaient cette province. De là, au bout de quelque temps, Cartouche revint dans la capitale, où il forma une nombreuse troupe de voleurs dont il prit le commandement, et qui ne tarda pas à être l'épouvantail des Parisiens, même des provinciaux.

Les vols et les assassinats se multiplièrent. Le nom de Cartouche circulait dans toutes les maisons; on s'efforçait de saisir ce phénix des brigands. Impossible. Bien des gens prétendaient qu'il « avait quelque sort; » d'autres déclaraient que c'était « un conte. » Mais pourtant, les prisons se remplissaient de voleurs, marchant sur les traces du grand Cartouche; la misère en augmentait le nombre. L'expression de *cartouchiens* existait.

On ne parlait que de la dextérité de la main et de l'esprit de Cartouche, que de son sang-froid imperturbable, que de son courage à toute épreuve. Il avait des affiliés dans le corps des exempts, dans les gardes françaises, dans les bas officiers de la robe, dans la valetaille de la bourgeoisie et de la cour, dans les maisons de débauche, et aussi, peut-être, dans certains hôtels de la noblesse. Beaucoup de femmes l'aidaient en ses entreprises audacieuses.

Enfin il fut arrêté (15 octobre 1721), conduit au Châtelet, et Paris respira. Il fallait voir des hauts personnages, des

dames de la première distinction, entre autres la maréchale de Boufflers, rendre visite au brigand dans sa prison, à Cartouche dont l'amabilité « avec les dames » était citée. Deux visiteuses le plaignaient de coucher sur la paille. Il dit à l'une d'elles :

— « Vous ne voyez pas tout, madame. »

Et découvrant ses jambes entourées de chaînes :

— « Voyez ces jarretières; qu'en dites-vous? »

Ce mot fut répété. Cartouche, d'ailleurs, appartenait bien à son époque : il parlait lestement, plaisantait à tout propos avec les archers, connaissait et chantait beaucoup de chansons obscènes, et se plaisait à boire. L'argent ne manquait pas au prisonnier.

Le Théâtre-Français joua la comédie de *Cartouche ou les Voleurs*, en trois actes, de Legrand (20 octobre 1721); le même jour, les comédiens italiens donnèrent *Arlequin Cartouche*, de Riccoboni père. Quel succès de curiosité! Chacun savait que le terrible voleur avait de jolies maîtresses.

Il intéressait par son courage devant la question, qui ne lui fit rien avouer. Condamné le 26 novembre à être rompu vif, il fut conduit le lendemain en place de Grève. Là, contre son espoir, ses compagnons ne le vinrent pas délivrer; alors il parla, et révéla les noms de ses innombrables complices, —dames et gentilshommes connus, et environ quarante personnes de la suite de mademoiselle Louise-Elisabeth, une des filles du Régent, qui allait épouser le prince des Asturies. Il indiqua la demeure de ses maîtresses. L'une était une fille grande, bien faite, qui avait l'air modeste, et qu'il appelait « sa sœur grise. » Il déclara qu'elle avait eu plusieurs enfants de lui, et qu'elle en avait tué un : cette fille fut incarcérée. La seconde, qu'il nommait « sa sultane régnante, »

parut avec un air hardi et des habits magnifiques. La troisième était une des poissonnières de la halle; Cartouche l'accusa d'avoir recélé ses vols, et on la conduisit au Châtelet.

Puis, ne disant rien contre sa « sultane régnante, » il l'embrassa et lui fit ses adieux, pour subir, peu après, le dernier supplice avec fermeté, le 28 novembre 1721.

La plupart de ses complices furent arrêtés, jugés, exécutés; mais malgré les exécutions de la Grève, il y avait plus de voleurs que jamais. En décembre 1721, dit Barbier, « on prit un homme dans l'amphithéâtre de l'Opéra, causant avec les petits maîtres, qui voulait bouliner la montre d'or d'une femme. »

Dès qu'une affaire criminelle ou de concussion occupait la justice, on était sûr d'y trouver compromises quelques puissantes familles, ou tout au moins des gens attachés aux grands seigneurs. Le nombre des laquais était si considérable! Après la chute du Système, Paris n'eut plus que huit cent mille habitants, dont cent cinquante mille domestiques. Selon Germain Brice encore, on y voyait vingt-quatre mille maisons, vingt mille carrosses et cent vingt mille chevaux.

Les domestiques formaient plus d'un cinquième de la population. On fit porter aux laquais les plumes et l'écarlate. Les femmes leur attribuaient des fonctions inconvenantes. *La Bibliothèque des gens de cour* s'exprime ainsi : « Autrefois, une dame aurait rougi de faire porter sa robe à un grand laquais; présentement la mode autorise cet usage, et les petits laquais ne sont bons qu'à porter à l'église le livre de leur maîtresse. Outre les grands laquais porte-queue, les dames ont de grands valets de chambre pour les habiller et déshabiller. Les femmes de chambre n'ont soin que de la

coiffure, de la pommade et de la boîte aux mouches; car de donner la chemise est un attribut qui appartient au valet de chambre. » Nous laissons à penser ce qu'un pareil usage pouvait amener de conséquences immorales.

Un nombreux domestique semblait nécessaire pour nettoyer et entretenir les appartements somptueux des hôtels. Partout des porcelaines précieuses et des curiosités de l'Inde ou de la Chine, des lustres, des rideaux magnifiques, des meubles fragiles exigeant des soins tout particuliers. Il fallait des femmes de chambre, et parfois des demoiselles de qualité pour élever les oiseaux des îles Canaries, que telle duchesse possédait, selon la mode d'alors. Domestique pour verser le thé, le cacao et le café; femme de chambre pour apprêter les dentelles et les bijoux de madame; laquais pour soigner les vapeurs des femmes « qui étaient une hydre pour la meilleure médecine. » Les fortunes improvisées avaient développé le besoin fébrile d'épuiser toutes les jouissances de la vie; on cultivait avec ardeur les fleurs et les fruits; le goût des parfums, que le duc d'Orléans aimait passionnément, s'alliait avec l'emploi général de la poudre.

Tandis que la bourgeoisie des provinces portait un vêtement assez simple, — habit gris, manteau rouge, épée et canne à la main, — les vêtements les plus luxueux se voyaient à Paris, non-seulement chez les courtisans et les dames à la mode, mais encore chez les parvenus de la finance et du commerce. Pour les femmes, les coiffures exhaussées sur un échafaudage de fer disparurent; elles firent place à des cheveux courts et bouclés; aussi milady Montaigu comparait-elle la tête des Français « à une toison de brebis. » Force poudre et abus de fard, donnant aux personnes du sexe l'apparence de bacchantes.

Les paniers furent importés d'Angleterre en 1718. L'usage s'en conserva, malgré les critiques des moralistes et les attaques des prédicateurs. Les femmes de la Régence, principalement les plus intrigantes, continuèrent à se servir des petits masques de velours. « Les plus nobles, remarque un auteur contemporain, traînaient par derrière de longues queues avec lesquelles elles balayaient les églises et les jardins. Elles avaient le privilége d'aller masquées en tout temps, de se cacher et de se faire voir quand il leur plaisait, et, avec un masque de velours noir, elles entraient quelquefois dans les églises, comme au bal et à la comédie. » Bientôt, cette mode gêna les femmes esprits forts, qui se livrèrent à l'intrigue sans se cacher, à front découvert.

L'idéal de la toilette féminine, sous la Régence, consista dans ce que l'on appelait « le négligé. »

Le négligé! c'est-à-dire le vêtement de la chambre transporté au dehors; c'est-à-dire le désordre charmant des habits, pour lesquels on épuisait l'art et la grâce. Le négligé! à peu de chose près, c'était l'indécence. Les belles de naissance illustre s'en parèrent tout d'abord; elles fréquentèrent les lieux publics la tête nue, le corset échancré, l'extrémité du pied jouant dans une mule, avec une robe transparente, en mousseline de l'Inde. Un habillement de femme pesait douze onces environ. C'était la provocation même....... Les filles du peuple, au grand préjudice des mœurs, eurent aussi leur *négligé*.

Ces modes forçaient à d'excessives dépenses; sous le Système, une paire de bas de soie se vendait quarante livres, une aune de drap gris fin était évaluée de soixante-dix à quatre-vingts livres. De là le libertinage érigé en nécessité. Le duc de Bourbon donna à la Delisle de l'Opéra, sa maîtresse, un habit

en argent fin qui coûtait douze mille écus. Il tenait table chez elle.

Tout était sacrifié à l'extérieur; mais les formes du langage même s'encanaillaient, pour employer l'expression du temps. Le mélange des filles parvenues et des duchesses dégénérées jetait dans les conversations un sans-gêne voisin de la grossièreté. Dubois jurait et sacrait perpétuellement; le Régent employait les termes les moins relevés. Par exemple, ayant un jour maille à partir avec le Parlement, il discuta avec le président de Mesmes, et termina en disant :

— Allez vous faire f...., vous et votre compagnie.

Antoine de Mesmes répondit :

— Monseigneur, j'ai eu l'honneur de parler souvent au feu roi Louis XIV, il ne s'est jamais servi de ces termes-là avec un de ses palefreniers.

De Mesmes, on ne l'a pas oublié, appartenait à la cour de Sceaux, où les formes polies s'étaient conservées. Rendons cette justice aux amis de la duchesse du Maine, qu'ils formèrent un à-parte remarquable au milieu des turpitudes de la société officielle pendant la Régence. La Bergère de Sceaux et ses Bêtes n'agiotèrent pas, ne se livrèrent pas aux élèves de la Fillon. Sceaux demeurait comme le sanctuaire des belles manières et de la politesse; cette cour cultivait l'afféterie, on le sait, mais mieux vaut encore l'afféterie que le dévergondage des actes et des paroles.

On jouait de fades pastorales sur le théâtre du château de Sceaux, tandis que, chez le Régent, on ne reculait pas devant les spectacles les plus obscènes, et qu'un soir on imagina de représenter le *Jugement de Pâris*, dans les conditions suivantes : Madame de Berri y prit le rôle de Vénus; deux maîtresses du duc d'Orléans firent ceux de Minerve et de Junon;

ces trois déesses de l'orgie se montrèrent dans le costume où celles de la fable parurent aux yeux du fils de Priam (1).

Au reste, malgré les fêtes, ou plutôt à cause des fêtes, de la passion du jeu, du vin, de la bonne chère, des intrigues amoureuses, de la toilette effrénée, la partie de la population qui souffrait, ou qui avait gardé quelque moralité, ou qui nourrissait l'envie au cœur, se laissait aller à l'expansion de ses sentiments haineux. Elle se vengeait par de cruelles représailles; elle attaquait nettement les gens qui acquéraient une réputation, soit dans la politique, soit dans la vie privée.

On avait vu, en 1715, les femmes de la Halle envoyer au Régent une adresse en vers, où l'on remarquait cette phrase :

« Les harengères de Paris,
Plus maîtresses que leurs maris,
Viennent faire leur révérence
Au nouveau Régent de la France, etc. »

Les basses classes donnaient ainsi leur approbation à l'ordre de choses inauguré par le Parlement. On vit, cinq ans après, cette inscription affichée à la porte du Palais-Royal :

DEVOIR DES FRANÇAIS :

« Roi à couronner,
Banque à redouter,
Régent à brûler,
Law à rouer (2). »

(1) *Hist. philos. du règne de Louis XV*, par le comte de Tocqueville, t. I, p. 26, en note.
(2) Math. Marais, 5 août 1720.

Il n'y avait pas de jours que Madame ne reçût par la poste des lettres remplies d'affreuses menaces, où son fils était traité « comme le plus scélérat des tyrans. »

D'Argenson, que l'on accusait d'avoir amené les suites malheureuses du système, était journellement voué à la corde. Quand il mourut, les harengères et les polissons se ruèrent sur le cortége qui accompagnait sa dépouille mortelle. Et des cris, et des injures, et de la boue! Les femmes se jetaient sur les chevaux en criant : — « Ah! voilà le fripon! le chien qui nous a fait tant de mal! »

Une estampe représenta : l'*Ombre inique qui fait son entrée aux Enfers!* On maudissait le laid d'Argenson, comme on avait maudit le beau John Law.

Le despotisme doré de Louis XIV et le laisser-aller impudique de la Régence n'attendaient plus que l'égoïsme honteux de Louis XV, pour déterminer la force de l'opinion publique, pour faire sanctionner par une révolution les vœux de la majorité populaire.

# XV

## MAJORITÉ DU ROI LOUIS XV

### MORT DU VALET ET MORT DU MAITRE

Éducation de l'enfant-roi. — Sous madame de Ventadour. — Sous le maréchal de Villeroi. — Charmant prince. — Madame de La Ferté, sa marraine. — Soins exquis quant au physique. — Villeroi et le Régent. — Études de Louis XV. — Chevaliers de l'ordre du Pavillon. — Ses travaux au conseil de Régence. — Louis XV et Fleuri. — Installation à Versailles; sacre; écrouelles; majorité. — Nouveaux bruits d'empoisonnement. — Dubois est au pinacle. — Mort du drôle. — Morte la bête, mort le venin. — Avertissement de la vengeance divine au duc d'Orléans. — Le Régent expire entre les bras de . . . . . . . son confesseur ordinaire. — Épitaphe du défunt prince. — Description satirique de son convoi. — Ministère du duc de Bourbon. — Pouvoir de la marquise de Prie. — Duverney. — Actes de la puissante favorite. — Exil. — Suicide. — Élévation du cardinal Fleuri. — Louis XV règne et gouverne. — Conclusion.

Il est bon de savoir quels soins on a pris de l'enfant-roi, et quelle éducation lui a été donnée pendant les huit années qui composent la Régence. Ce monarque en lisières, au nom duquel le duc d'Orléans a convoqué le Parlement, et dévalisé

les traitants; cet enfant rachitique, caché sous le cordon bleu, dont l'autorité a été invoquée pour faire naître et mourir le système de Law, pour frapper d'impuissance les Légitimés, et guerroyer contre l'Espagne, leur complice (à douze ans, Louis XV portait un corps de baleine pour se soutenir); cet adolescent, dont le ministre principal a été Dubois, et qui a signé toutes les déclarations favorables à l'influence renaissante des jésuites, — qu'est-il devenu au milieu des saturnales, des roués, des courtisanes, des mississipiens, des intrigues de toutes sortes, des trames plus ou moins sérieuses ourdies par les bâtards de Louis XIV, et des calamités publiques?

Les temps de Régence sont transitoires; quand le maître a grandi assez pour prendre, par droit divin et de succession, les rênes du gouvernement, les pauvres sujets renaissent à l'espérance : il leur semble que les choses vont changer de face, et que l'ère des ambitieux est finie, pour laisser le champ libre à l'unique personnalité d'un roi.

Louis XV majeur devait-il rompre avec la politique du Régent, modifier les mœurs et les habitudes adoptées pendant ses premières années?

La réponse est toute dans la biographie de Louis XV mineur.

Sous madame de Ventadour, gouvernante, l'enfant royal ne montra guère que l'antipathie du trône, la haine de ce qui ressemble à la représentation; il aima beaucoup, au contraire, à s'occuper des détails de la vie privée, par exemple « à faire son potage lui-même, » ou à jouer au pâtre dans le parc de la Muette, ou à se servir d'une pioche et de petits chiens destinés à la recherche des truffes, que lui avait envoyés le roi de Sardaigne. Il avait des vapeurs, des tristesses, de l'en-

gourdissement, et quelque chose de farouche dans le caractère.

Ces dispositions furent vivement combattues par le maréchal de Villeroi, gouverneur du prince. « Villeroi et madame de Ventadour, dit Saint-Simon, se faisaient publiquement l'amour depuis plus de cinquante ans. » Le maréchal et sa belle étaient tous deux de parfaits courtisans; celle-ci, qui avait été charmante, conservait un grand air, à défaut d'esprit; celui-là possédait ce jargon des intrigants qui éblouit les sots, « homme fait exprès pour présider à un bal, pour être le juge d'un carrousel, et, s'il avait eu de la voix, pour chanter à l'Opéra les rôles de rois et de héros; fort propre encore à donner les modes et à rien du tout au delà (*Saint-Simon*). » Vieillard aussi frivole dans ses goûts que dur dans ses caprices et bas dans ses complaisances, Villeroi s'était avisé de faire danser un ballet au petit Louis XV, parce que Louis XIV avait dansé sur le théâtre. Son élève se mettait-il à une fenêtre des Tuileries, il lui disait :

« — Voyez-vous, mon maître, tout ce peuple vous est soumis; tout ce que vous apercevez vous appartient. »

La flatterie perdait le bon sens de Louis XV; on lui gâtait le cœur aussi par des plaisirs inconvenants ou cruels. De lui-même, ce « charmant prince » fut l'auteur du trait suivant : Il avait une biche blanche qu'il avait nourrie et élevée, et qui l'aimait fort. Il la fit conduire à la Muette, et dit qu'il voulait la tuer. Il tira dessus et la blessa. La pauvre bête accourut vers le roi, qu'elle caressa. Lui, il la fit éloigner de nouveau, la tira une seconde fois, et la tua. (*Journ. de Barbier.*)

Cette chasse promettait pour l'avenir. Un jour, la duchesse de La Ferté fit exécuter devant lui un ballet par des enfants

déguisés en chiens ; un autre jour, le grand-veneur remplissait une salle d'un millier de moineaux, et, devant Louis XV, des oiseaux de la fauconnerie s'abattaient sur ces pauvres bêtes et les mettaient en pièces !

La duchesse de La Ferté était la marraine de l'enfant royal. Le 1er septembre 1716, le petit Louis XV sortit, après dîner, des Tuileries, pour aller chez sa marraine qui, « de crainte que le mauvais air des maladies qui couraient, n'attaquât la personne du roi, avait eu la précaution de faire dresser d'espace en espace depuis les Tuileries jusqu'à son hôtel, rue de Richelieu, des réchauds allumés dans lesquels on jetait de temps en temps du genièvre et autres bois de senteur, dont la douce fumée remplissait l'air. » Impossible d'avoir plus de soins physiques de Louis XV, dont la faible constitution et les fréquents malaises préoccupaient le public, — maintenant idolâtre du roi par haine du Régent.

Villeroi disait à qui voulait l'entendre :

« — Pour me séparer du roi, il faudra m'arracher par les pieds. »

Et il affectait de prendre garde que l'enfant ne fût empoisonné, assistait à tous ses repas, goûtait à tout ce qu'il mangeait et buvait. Le duc d'Orléans, étant entré chez Louis XV au moment du déjeuner, s'empressa de lui servir lui-même son café à la crème. Aussitôt Villeroi renversa la tasse, et ordonna d'en préparer une autre. Le Régent ne dit rien, mais pensa à se défaire d'un vieillard si incommode, dont la position auprès du jeune monarque était telle qu'elle lui avait constitué une véritable popularité : un jour une députation des dames de la halle vint complimenter Villeroi, pendant une attaque de goutte, et celui-ci les combla de caresses et de présents.

Mais Dubois, décidé à tout, couva la disgrâce du maréchal, que remplaça le duc de Charost dans les fonctions de gouverneur du roi.

Avec Charost, l'éducation du roi appartint surtout à l'abbé Fleuri, évêque de Fréjus, précepteur. On ne parlait, dans Paris, que des progrès de Louis XV en grammaire, en géographie, en mathématiques. C'était la huitième merveille du monde.

En réalité, il s'amusait sans cesse avec les jeunes seigneurs qui formaient sa cour, et pour lesquels il avait institué « l'ordre du Pavillon. »

Lorsque ces jeunes familiers étaient absents, le roi gardait un mutisme complet, il répondait à peine aux questions, il était maussade. La paresse le tenait dans ses griffes; en 1720, on l'introduisit au conseil de Régence; il y passa le temps des séances à jouer avec un jeune chat, qu'il apportait dans ses bras. Ainsi l'avaient façonné Fleuri et Villeroi.

Pour éloigner Louis XV des scandales du Palais-Royal, Fleuri avait tracé autour de lui un cercle infranchissable, et les roués du Palais-Royal ne paraissaient point aux Tuileries. Enfant gâté, plutôt qu'apprenti-roi, l'élève était d'une débilité morale, si l'on peut dire ainsi, égale à sa débilité physique. Il ne pouvait se passer de Fleuri, et quand le précepteur se retira de la cour en même temps que le gouverneur Villeroi, ce furent, de la part de Louis XV, des pleurs continuels, une colère à casser les vitres, un chagrin à ne plus manger ni dormir. « J'ai besoin de vous, venez au plus vite, » lui écrivit-il de sa main. Et le précepteur, découvert dans sa retraite, reprit son poste, avec la perspective d'un brillant avenir. On sait sa fortune ultérieure.

Voilà le Louis XV avec qui le Régent se réinstalla à Ver-

sailles le 15 juin 1722, et qui fut sacré le 15 octobre suivant, quelques mois avant sa majorité.

Le sacre motiva la construction de la première grande route pavée de Paris à Reims, fait remarquable d'administration; il constata l'incrédulité des masses à l'endroit du privilége attribué au monarque de guérir les écrouelles en les touchant. D'Argenson a osé dire, pourtant, qu'un des malades recouvra la santé.

Enfin la majorité de Louis XV arriva (16 février). Le Régent alla trouver le roi dans son lit, et lui remit le soin de l'État; Louis XV, une fois levé, passa dans son cabinet, parut fort gai et fort content. « Une puce l'incommodait, écrit le duc d'Antin; Monseigneur de Fréjus lui dit : « Sire, vous êtes majeur, vous pouvez ordonner de sa punition. » — Qu'on la pende, dit-il. » Le duc d'Antin prit cette réponse pour un présage de sévérité; sans nous arrêter à ce fait puéril, remarquons que le premier acte du monarque fut de signer le même jour l'exil de son gouverneur.

Comme Louis XV, par suite d'une indisposition, ne put tenir un lit de justice que le 22, le bruit se répandit partout qu'il avait été empoisonné en communiant le jour de la Purification.

On voit que les ennemis du Régent ne lâchaient pas prise, que les *Philippiques* de La Grange-Chancel n'étaient pas oubliées.

La Régence continua sous le roi-majeur, politiquement et moralement. Dubois, ministre principal, décidant les affaires du conseil d'État où se trouvaient le duc d'Orléans, le duc de Chartres, le duc de Bourbon et le précepteur Fleuri; Dubois, plus puissant que jamais, gorgé de richesses, ne tarda pas à expier ses excès de débauches et de travail. La mort

l'allait surprendre. La maladie de vessie, qu'il avait longtemps cachée, fut aigrie par une cavalcade qu'il voulut faire pour la revue du roi. Son mal empira. « Il n'oublia rien cependant pour le dissimuler au monde; il allait tant qu'il pouvait au conseil, faisait avertir les ambassadeurs qu'il irait à Paris, et n'y allait point, et chez lui se rendait invisible, et faisait des sorties épouvantables à quiconque s'avisait de lui vouloir dire quelque chose dans sa chaise à porteurs.... (1). »

Le 7 août, les médecins lui déclarèrent qu'il fallait une opération.

Dubois menaça, jura, mais à la fin consentit, se confessa à un récollet qu'il avait fait venir à Versailles, sans communier néanmoins, car il ignorait « le cérémonial adopté pour la communion d'un cardinal. »

Le lundi 9, vers cinq heures, l'opération eut lieu; vingt-quatre heures après, Dubois expirait, selon le vœu du duc d'Orléans qui avait dit le jour de l'opération, en entendant les éclats de la foudre :

— « J'espère que ce temps-là fera partir mon drôle. »

Le plus soulagé peut-être par cette mort, c'était le duc d'Orléans, dont le valet était devenu le maître absolu, à qui Dubois avait arraché, directement ou indirectement, l'exil de plusieurs amis. Aussi, quelle oraison funèbre! « Morte la bête, mort le venin; reviens, je t'attends à souper, » écrivit le duc à son favori Nocé. A la mort de Dubois, les actions de la Compagnie des Indes baissèrent de trois cents francs : c'est l'unique oraison funèbre de l'homme qui avait songé à instituer le Régent son légataire universel. Mais ce prince ne voulut pas le permettre : il accepta seulement la vaisselle d'or que le car-

(1) *Saint-Simon*, in-8°, édit. Hachette, t. XX, pages 3 et 4.

dinal avait fait faire pour les repas de cérémonie. Dubois eut de magnifiques funérailles ; on frappa même une médaille en son honneur. D'un côté était son effigie, de l'autre un arbre renversé par la tempête, avec ces mots à l'entour : *Visa est dum stetit minor*. Dubois laissait plus de deux millions de revenu.

Douze ou treize jours après, le président Antoine de Mesmes, « plus corrompu que le cardinal, s'il se peut, » suivait Dubois dans la tombe.

Quant au duc d'Orléans, il devint premier ministre.

Mais déjà la vie de ce prince était usée. Chirac, son médecin, lui avait déclaré qu'il succomberait à une attaque d'apoplexie ou à une hydropisie de poitrine, expiation des débauches d'amour et des petits soupers. Insouciant jusqu'au bout, il versa quelques larmes sur le trépas de son ancien précepteur, en les accompagnant parfois de railleries. Pour lui aussi, l'excès du travail allait achever l'œuvre de désorganisation commencée par le libertinage.

Ses ennemis prévoyaient sa prompte fin, et jouant le rôle de la Vengeance divine, lui avaient crié :

Si tu veux fléchir ma justice,
Et que j'exauce tes désirs,
Impie, abandonne le vice,
Quitte les criminels plaisirs. — *Nunc*

Mon peuple, sous ta main coupable,
Languit, gémit amèrement,
Quoique la misère l'accable
Sans espoir de soulagement. — *Dimittis*

Je t'ai mis en main la puissance,
Etoit-ce pour en abuser
Et pour opprimer l'innocence ?
Le maître doit-il écraser ? — *Servum*

Je t'ai donné ma loi pour guide,
Tu l'as transgressée en tout point.
Par ton avarice sordide
Tu ravis un bien qui n'est point. — *Tuum*

Si tu veux toucher ma clémence,
Travaille à te sanctifier;
On n'évite point ma vengeance
En se contentant de crier. — *Domine*

. . . . . . . . . . . . .

Ta détestable politique
N'écoute ni droit ni raison,
Tu pilles palais et boutique;
Nul n'est dans sa propre maison. — *In pace*

Ton nom, fameux par tes rapines,
Vole au delà de l'Océan,
Et les princes des cours voisines
Te détestent comme tyran. — *Quia viderunt*

Suivant la chaleur de la bile,
Tu maltraites tous les sénats.
Dans Paris et dans chaque ville
Les magistrats ne sont-ils pas? — *Oculi mei*

Tu ressentiras la misère
Avant qu'on ait vu le soleil
Parcourir trois fois l'hémisphère,
Si tu ne suis pas un conseil. — *Salutare*

Par la splendeur de la couronne
En vain tes yeux sont éblouis;
Ne crois pas que je te la donne,
Je prétends conserver Louis. — *Tuum*

. . . . . . . . . . . . . . . . .

Pour toi, règle ta conscience,
Travaille à réparer le tort
Que tu fais à toute la France :
Pour cela je te laisse encor. — *Lumen*

Profite du temps qui te reste ;
Si je diffère à te punir,
Ton sort en sera plus funeste
Lorsque je te ferai venir. — *Ad revelationem*

Les débauches, les adultères
Et les autres débordements,
Qui font tes plaisirs ordinaires,
Excitent les gémissements. — *Gentium*

Si tu ne brises tôt les chaînes
Dont tes crimes chargent ton cœur,
Je t'infligerai mille peines,
Qui satisferont la fureur. — *Plebis tuæ*

Je suis le maître de ta vie.
Mon pouvoir n'est point limité ;
Redoute donc le sort impie
Qui tenoit en captivité. — *Israël.*

On ouvrit des paris sur la mort du duc d'Orléans, comme on l'avait fait en 1715 sur la mort de Louis XIV.

Le 2 décembre 1723, l'après-dînée, le Régent, qui venait de donner audience, rentra dans son cabinet et y aperçut la duchesse de Phalaris, à laquelle il dit :

— « Entrez donc, je suis bien aise de vous voir, vous m'égaierez avec vos contes, j'ai grand mal à la tête. »

Le Régent tenait à la main un livre, l'*Histoire générale de la Danse sacrée et profane*, par Bonnet.

A peine assis près de la duchesse, il se laissa tomber de côté sur ses genoux. En vain madame de Phalaris appela-t-elle au secours, courut-elle chercher du monde. Il était trop tard, quand un valet de chambre de la princesse de Soubise ouvrit les veines du duc d'Orléans, mort en trente-et-une minutes, « assisté de son confesseur ordinaire, » dit une gazette étrangère.

Le Régent avait quarante-neuf ans et quelques mois.

Pendant qu'il expirait à Versailles, les chœurs de l'Opéra chantaient :

O destin! quelle est ta puissance!

Son fils, le duc de Chartres, était à Paris, chez une fille de théâtre qu'il entretenait.

Monseigneur de Tressan fit l'oraison funèbre de « ce héros qu'on peut regarder comme le père de la patrie, le modèle des plus grands souverains et le plus parfait de tous les siècles. » Bien des éloges furent accordés à l'illustre mort, chansonné par les esprits malins. Dans des couplets, on vit Dubois faisant au Régent les honneurs de l'enfer. Parmi les épitaphes satiriques, on distingua celle-ci :

Dans ce cercueil est enfermé
Le plus grand escroc de la France ;
Il eut toujours un œil fermé
Pour mieux viser notre finance.
Mais, la Mort, qui vise plus droit,
Lui creva l'œil qui lui restoit.

Et celle-ci encore :

L'on dit qu'il ne crut pas à la Divinité ?
C'est lui faire une injure insigne,
Plutus, Vénus et le dieu de la vigne
Lui tinrent lieu de Trinité.

Enfin, un poète décrivit ainsi le convoi du défunt prince :

Hier, j'ai pu voir, Dieu merci!
Le spectacle qu'à nuit close
Saint-Cloud renvoyoit ici :
Spectacle fort bien choisi,
Bien éclairé, bien servi,
Grand tintamarre de cloches,
Maints bourgeois dans les ruisseaux,
Maints filous guettant les poches,
Maints pages, de leurs flambeaux,
Frisant crins, brûlant chapeaux;
Le guet, avec grande prudence,
Disant aux bavards : « Silence ! »
Les officiers du défunt
En crêpes et manteaux d'emprunt;
Son corps suivi comme l'arche
De jésuites gros et frais;
Cent pauvres alloient après;
Mais, si tous ceux qu'il a faits
Étoient entrés dans la marche,
Huit jours n'auroient pas, je croi,
Suffi pour voir le convoi.

Quelques gens, pleins de clairvoyance, ne riaient pas de la mort de Philippe d'Orléans, et, en prévision du ministère donné au duc de Bourbon, ils répétaient ce vers de l'abbé de Saint-Pierre :

Philippe, aimé des bons, fut haï des injustes.

Aucun homme, succédant au Régent, n'eût pu, à l'égal de M. le Duc, le rendre plus regrettable. Le duc d'Orléans avait « gouverné en espiègle; » le duc de Bourbon, avide, fastueux, hautain, allait gouverner en furieux dirigé par une femme.

Dorénavant, le sceptre appartiendra aux femmes. L'ère des favorites est revenue. La marquise de Prie, maîtresse du premier ministre, précède la marquise de Pompadour, maîtresse du jeune roi. Il n'y aura d'intervalle que l'administration de Fleuri.

Nous voici arrivés à l'avénement du libertinage le plus hideux, celui que l'ambition et les passions du pouvoir dominent.

Madame de Prie donna le ministère de fait à Duverney, le plus jeune des quatre frères Pâris, de telle sorte que l'on vit le duc de Bourbon, autrefois si étroitement lié avec John Law, marcher sous la tutelle du financier qui avait imaginé l'Anti-système et persécuté l'idole des mississipiens.

Le Blanc, arrêté comme concussionnaire peu avant la mort de Dubois, et sous l'influence de madame de Prie, était remplacé par Breteuil; Dodun était contrôleur-général; Morville eut le département des affaires étrangères; d'Armenonville, garde des sceaux, La Vrillière et quelques autres conservèrent leur position et se montrèrent plus ou moins soumis à la marquise de Prie.

Une femme de vingt ans, aussi jolie que galante et ambitieuse, dirigea tout en France. Son libertinage n'avait pas de frein, mais le duc de Bourbon seul l'ignorait : madame de Prie l'avait fasciné.

Comme le Régent, madame de Prie eut ses roués, à la tête desquels figura le duc de Richelieu, hôte des fameux soupers

du Palais-Royal, gentilhomme à bonnes fortunes, cherchant maintenant à satisfaire son ambition et à devenir l'ami des favorites qui allaient se succéder. Comme Dubois, elle eut ses expédients, ses finesses, ses arrangements occultes avec l'Angleterre : Dubois recevait de Georges une pension de cinquante ou cent mille écus; cette pension, à sa mort, avait passé à madame de Prie.

Incroyable rouée que cette femme de vingt ans ! Ordinairement, le travail des affaires avec le Duc de Bourbon était précédé d'un travail particulier entre Morville, Pâris-Duverney et la marquise de Prie; là, en petit comité, on expliquait et dénouait les difficultés. Puis, il y avait une sorte de coup de théâtre. Quand arrivait M. le Duc, le ministre semblait s'arrêter à tel ou tel obstacle, que levait aussitôt madame de Prie bien renseignée. Et le duc de Bourbon criait au miracle! Il se prosternait devant la sagacité merveilleuse et l'étendue des lumières de sa maîtresse.

Le cardinal de Fleuri ne contredisait jamais le duc de Bourbon, lequel ne contredisait jamais madame de Prie. Fleuri se contentait de ne jamais permettre que M. le duc vît Louis XV hors de sa présence. Fleuri avait au fond la suprême puissance, bien qu'ostensiblement il ne pourvût qu'aux affaires ecclésiastiques. Fleuri laissait le Duc de Bourbon s'user, faire des fautes, qu'il découvrait au roi en secret; il voulait que l'on sentît bientôt la nécessité d'une autorité moins rude et moins maladroite, et que le ministère lui appartînt tout entier.

Le duc de Bourbon, ou plutôt la marquise de Prie, répandit les grâces à profusion, parmi ses créatures, amants ou autres : il y eut sept nouveaux maréchaux de France et cinquante-huit chevaliers ou commandeurs du Saint-Esprit. Madame

de Prie aussi maria Louis XV avec Marie Leczinska, fille de Stanislas, ex-roi de Pologne (15 août 1725). On comprenait la force d'esprit de celle qui disait, en 1725, quand on promena la châsse de sainte Geneviève dans Paris, afin d'obtenir la cessation des pluies : « Le peuple est fou ; ne sait-il pas que c'est moi qui fais la pluie et le beau temps ? »

Un mot du mariage de Louis XV.

Primitivement, madame de Prie, par haine du duc d'Orléans, avait conçu le projet de faire épouser au roi mademoiselle de Vermandois, sœur de son amant. Mademoiselle de Vermandois, éclatante d'esprit et de beauté, était élevée à Fontevrault. Inquiète de savoir si cette jeune fille aimerait la domination, madame de Prie imagina de se déguiser, de partir pour Tours avec les lettres de M. le Duc, et de sonder mademoiselle de Vermandois. Celle-ci, tout d'abord, lui parut charmante ; ensuite, la visiteuse lui demanda ce qu'on disait, dans le couvent, « d'une certaine marquise de Prie en grande faveur auprès du duc de Bourbon. »

Avec une ingénuité complète, la princesse répondit :

— « Oh ! madame, je connais trop bien cette méchante créature. C'est d'elle qu'on médit le plus dans cette sainte retraite. Qu'il est fâcheux que mon frère ait près de lui une personne qui seule le fait détester de toute la France ! Pourquoi ses bons amis ne lui conseillent-ils pas de l'éloigner ? »

Madame de Prie se contint ; puis, sortant, elle s'écria avec fureur :

– Voilà donc mon arrêt ! mais tu ne le prononceras qu'ici. Va, tu ne seras point reine de France !

Cette scène de mélodrame aboutit à faire chercher une jeune fille plus ignorante, que mademoiselle de Vermandois, des vertus de madame de Prie. La virile maîtresse dissimula de-

vant son imbécile amant. Pâris-Duverney entra dans les vues de la marquise, et l'on adopta la candidature de Marie Leczinska, sans beauté, mais douce et pieuse personne. Madame de Prie était partie en poste pour Strasbourg, où habitait la reine, à laquelle elle donna jusqu'à des chemises. Elle avait prémuni Marie Leczinska contre les ennemis qu'elle devait trouver à la cour; elle s'était assurée de sa reconnaissance.

Revenue à Paris, madame de Prie composa la maison de la nouvelle reine, et les dames du palais ne furent certes pas irréprochables; la marquise elle-même en fit partie. Elle livra Le Blanc, les deux Belle-Isle, Moreau de Séchelles, Conches, et d'autres amis de sa mère, à la justice, en les accusant d'avoir dilapidé les deniers publics, et d'avoir voulu faire assassiner Pâris-Duverney.

Deux partis alors se formèrent, celui de la marquise de Prie, et celui du duc d'Orléans, fils du Régent, et protecteur de Le Blanc, une des créatures de son père. Intrigues, guerre de plume, épigrammes, chansons satiriques de part et d'autre. On décoche aux frères Pâris le quatrain suivant :

Ilion gémit sous la cendre
Pour avoir produit un Pâris,
Que ne devons-nous pas attendre,
En ayant quatre dans Paris?

M. le Duc s'afflige des troubles de l'Etat; mais, plus vaillante, la marquise lui objecte :

— « C'est l'usage des Français, quand ils sont trop bien. »

Au Parlement, devant lequel comparaît Le Blanc, La Feuillade, Brancas et Richelieu sont hués par le public : La Feuillade, suffoqué de colère, meurt deux jours après. Le jugement

est prononcé ; il acquitte Le Blanc, que madame de Prie veut, malgré l'arrêt, garder sous les verrous, mais qui, défendu par l'opinion publique, est simplement exilé à Lisieux.

L'autorité absolue, haineuse, de la marquise ne s'arrêta pas là. Le 4 mai 1724, madame de Prie dépassa les rigueurs de madame de Maintenon et de Louis XIV contre les protestants. M. le Duc, prince sans religion, improvisa une déclaration odieuse, qui fut signée, au milieu des joies du libertinage, avec la plume d'une femme débauchée (1). L'article 9 de cette déclaration portait : « Enjoignons aux curés et vicaires de visiter les malades (nouvellement convertis), de les exhorter sans témoins à recevoir les sacrements; et, en cas de refus, s'ils déclarent publiquement qu'ils veulent mourir dans la religion réformée, voulons que, s'ils viennent à recouvrer la santé, le procès leur soit fait et parfait par les baillifs et sénéchaux, et qu'ils soient condamnés au bannissement à perpétuité, avec confiscation de leurs biens. » Madame de Prie ne trouvait pas assez sévères les édits de l'Immortel qui avaient ordonné de démolir les temples, de bannir les ministres protestants, de condamner à mort les prédicants, aux galères les assistants au prêche; qui obligeaient les protestants à faire baptiser leurs enfants par les curés, excluaient les morts de la sépulture commune, interdisaient les arts libéraux aux hérétiques, etc. ; qui attaquaient ainsi les familles dans la naissance, le mariage, l'éducation des enfants, la succession des parents.

Alors les querelles du jansénisme se développèrent avec une nouvelle ardeur, et M. le Duc, qui haïssait la maison

(1) *Hist. phil. du règne de Louis XV*, par le comte de Tocqueville, t. I, page 299.

d'Orléans, trouva plaisant sans doute de faire condamner par un arrêt du conseil un écrit janséniste de l'abbesse de Chelles, fille du Régent.

Des mesures terribles se succédèrent. Pâris-Duverney voulut supprimer la mendicité (17 juillet 1724) en marquant les mendiants détenus soit avec une drogue corrosive, soit avec un fer chaud. Comme on craignait que l'enceinte des hôpitaux ne suffît pas à la foule des malheureux qui allaient les encombrer, le contrôleur-général Dodun consulté répondit :

« — Devant être couchés sur la paille, nourris au pain et à l'eau, ils tiendront moins de place. »

On appliqua la peine de mort au vol domestique, sur la proposition du garde des sceaux d'Armenonville; on rédigea le cruel *Code noir*, pour régler, dans les colonies, les rapports des esclaves avec leurs maîtres; on empêcha, mais vainement, de bâtir de nouvelles maisons dans les faubourgs de Paris, sous prétexte d'un accroissement alarmant de la capitale; on prit de déplorables mesures financières; on augmenta les impôts; on rétablit le droit de joyeux avénement, et la taxe de la ceinture de la reine, imposée sur les corps de métiers qui étaient obligés de payer la valeur d'une maîtrise. Les Français chantèrent :

Pour la *ceinture de la Reine*,
Peuple, mettez-vous à la gêne
Et tâchez à l'allonger.
Le prince *borgne* (le Duc) vous en prie;
Car il voudrait ménager
Une ou deux aunes pour la de Prie.

M. le Duc et sa maîtresse avaient besoin d'argent pour leurs magnificences et pour leurs profusions, pour soutenir leur crédit, qui déjà s'ébranlait.

Fleuri laissait faire. Quand il s'agit de l'impôt du cinquantième sur toutes les propriétés, il n'approuva pas, mais ne blâma pas la mesure. Avant qu'on allât aux voix dans le conseil, il sortit avec le roi « pour se rendre au salut. » L'impôt fut décidé à la majorité, et l'irritation contre M. le Duc et la marquise de Prie fut à son comble, d'autant plus que les intempéries de l'été 1725 rendirent la misère extrême dans les provinces.

Il ne manquait plus au couple amoureux que de se brouiller avec Fleuri.

La marquise de Prie supportait impatiemment la contrainte que le prélat imposait à M. le Duc, en l'empêchant d'être seul avec le roi. Elle se donna Marie Leczinska pour complice. Un soir (18 décembre 1725), la jeune reine retint son époux plus longtemps que de coutume. Le duc de Bourbon survint avec le portefeuille, proposa à Louis XV de travailler sur-le-champ, en présence de Marie Leczinska. On se mit au travail; Fleuri, lui, attendait dans le cabinet du roi; lassé d'attendre, il se retira, et écrivit le lendemain à son maître une lettre fort habile, à la fois tendre, respectueuse et affligée. Fleuri prenait congé de Louis XV, en lui disant qu'il se proposait de finir ses jours dans la retraite; puis il se rendit immédiatement à Issy, chez les messieurs de Saint-Sulpice.

Au moment où madame de Prie se figurait avoir réussi à donner au jeune monarque l'habitude de travailler en dehors de Fleuri, le cardinal-précepteur triomphait à sa façon, comme il avait triomphé lors du départ de Villeroi. M. le Duc fut forcé de rappeler son rival, aux pieds duquel les courtisans ennemis du ministre se prosternèrent, en disant que « Fleuri se devait de mettre fin à cette administration aussi insensée que funeste... que les vœux de la France l'appelaient. »

D'abord, Fleuri joua l'abnégation; il pressa le duc de Bourbon d'éloigner la marquise de Prie et Pâris-Duverney. Mais le prince s'obstina. Madame de Prie était son âme. De là une disgrâce, hypocritement couvée et prononcée. Le dur ministère du duc de Bourbon fut remplacé par celui de Fleuri, le prélat prudent et circonspect. Le précepteur de Louis XV, après avoir longtemps affiché l'humilité, s'empara du roi et du royaume.

On exila le duc de Bourbon à Chantilly, madame de Prie à sa terre de Courbe-Epine; Pâris-Duverney fut embastillé, ses frères quittèrent la capitale. Quelle joie chez les Parisiens! La police dut intervenir pour empêcher qu'on n'illuminât les maisons.

Le lendemain de l'exil du duc, on fit circuler à la cour cette plaisanterie : « Le 11 juin 1726, mardi de la Pentecôte, il est arrivé un terrible orage en France, qui est tombé sur le *Dos d'un* (B). Pour éviter un pareil accident, on a établi *des forts* dans le royaume. Maintenant le royaume est si *fleuri* qu'il n'a plus *de prix*. » M. Dodun était le contrôleur-général renvoyé, et remplacé par M. Des Forts. On fit ce mot : « la cour est sans prix. » Des plaisants affichèrent :

CENT PISTOLES A GAGNER.

« Il a été perdu depuis peu, sur le chemin de Chantilly, une grande jument de *prix*, qui suivait un cheval borgne (1). »

La fin de la marquise de Prie devait être dramatique. Elle résolut de s'empoisonner tel mois, tel jour, à telle heure. Cette femme si belle et si jeune annonça sa mort comme une pro-

(1) Collection Maurepas, t. XVI, p. 342.

phétie, mais on n'en crut rien. Du reste, elle affectait beaucoup de gaîté, réunit tous les plaisirs à Courbe-Epine, où vinrent des personnes de la cour, où l'on dansa, où l'on fit bonne chère, où l'on joua la comédie. Elle-même parut en scène deux jours avant sa mort, et récita avec un talent veritable trois cents vers qu'elle avait appris. Un amant qu'elle choisit, pendant son exil, était un garçon jeune, sage, modeste, spirituel, et d'une jolie figure. Elle lui annonça qu'elle allait mourir; il fut incrédule, et pourtant la prédiction de la marquise de Prie s'accomplit (1). Un matin, elle fit appeler cet amant, nommé Brévedent.

— Mon ami, lui dit-elle, j'ai passé une bien mauvaise nuit, donnez-moi cette fiole.

Brévedent obéit. Elle but et ajouta :

— Je vais être affranchie des chagrins de ce monde.

L'amant devina que c'était du poison, se jeta aux genoux de la marquise, la supplia d'en arrêter les progrès. Elle n'avoua rien, manda le curé du village, se confessa, reçut les sacrements, subit d'atroces douleurs pendant trois jours, et poussa de tels hurlements, assure un biographe, qu'ils furent entendus à plus de trois cents toises dans les chaumières consternées.

Un suicide termina la vie de cette femme qui avait rêvé le despotisme de la débauche, à qui Voltaire avait dédié une comédie, à qui il accorda

Un esprit juste, gracieux,
Solide dans le sérieux,
Et charmant dans les bagatelles.

(1) *Mémoires du marquis d'Argenson.*

La disgrâce de la marquise de Prie et de son amant coïncidait avec le terme réel de la Régence. Fleuri, accusant M. le Duc des malheurs de la France, avait dit à Louis XV : « Vous n'êtes plus un enfant, sire, montrez-vous ; il est temps de gouverner vous-même. »

En la maîtresse du duc de Bourbon on avait vu la réussite et le châtiment de la débauche sceptique ; elle était l'avant-courrière des ministres en jupons que Louis XV n'allait pas tarder à choisir. Madame de Prie, seule, avait fait plus de mal aux Français que les maîtresses du Régent toutes ensemble.

Concluons maintenant : la Régence fait à tout instant rougir l'Histoire.

C'est pour les détails de cette époque, si courte et si célèbre, que les lignes de petits points, que les mots indiqués par de simples initiales, que les phrases prudemment tronquées sont indispensables. En la dépeignant, plus on désire être vrai, plus on craint d'être obscène. Elle est parfois si décolletée, que ses charmes mêmes inspirent le dégoût.

Existe-t-il une âme dans ce corps si gracieux, si enivrant, si passionné? La Régence ne personnifie-t-elle pas plutôt, avec ses roses et ses parfums, le matérialisme triomphant? Toute une génération a le parti-pris du plaisir. Le mystère cache les honteuses débauches ; le grand jour fait éclater d'incroyables scandales.

Après nous la fin du monde ! Telle est la pensée qui domine déjà les hauts rangs de la société française, jusqu'à ce qu'une bouche royale l'ait énergiquement formulée. L'amour de l'or, du vin et des femmes fait taire les consciences. Des

sommets, on donne l'exemple; dans le bas, on brûle d'imiter les vices des grands seigneurs.

Chacun vit dans les boudoirs, entre les bras de Phrynés à la mode. Questions de religion, de politique et d'argent, tout s'agite et se décide à la mate lueur des bougies, pendant les nuits d'ivresse, autour des tables chargées de mets exquis et de vins fumeux.

La galanterie, sous Louis XIV, était hypocrite, s'accommodant avec le ciel, se confondant quelquefois avec les pratiques de dévotion. Sous la Régence, elle revêt deux formes distinctes :

Elle est platonique, à la cour de Sceaux, parmi les beaux-esprits qui gravitent autour de la duchesse du Maine.

Elle est réaliste à Meudon et au Palais-Royal, parmi les *roués* du duc d'Orléans.

Celui-ci pratique la démocratie du vice, et, jusqu'à un certain point, l'égalité devant le vin. Celle-là, au contraire, garde les formes royales de son beau-père naturel; la duchesse du Maine cultive avec amour la fadaise courtisanesque, elle respire avec bonheur l'encens des parasites, et s'élève jusqu'à la fantaisie de devenir dans l'occasion reine de France.

Le duc d'Orléans, plein d'insouciance, tantôt débonnaire, tantôt saisi d'emportement, mène la barque dont la direction lui a été confiée, comme le ferait un pilote habile, mais rarement à jeun, et obligé de céder le gouvernail à un second (Dubois) qui porte mieux le vin que lui.

La duchesse du Maine connaît les faibles de la cuirasse du Régent, et toute sa conduite se règle sur les faiblesses de son antagoniste; à défaut du pilote ivre, elle veut gouverner la barque, sans s'apercevoir que le second a conservé assez de

raison pour tout diriger selon ses vues. Elle conspire, et l'équipage entier rit de ses prétentions.

Qu'importent, d'ailleurs, les dangers auxquels la barque est exposée. Si les passagers meurent de fatigue ou de faim, cela ne regarde pas l'état-major qui la conduit. On navigue, malgré vent et marée, jusqu'au port le plus prochain, jusqu'à la majorité vraie de Louis XV. Pendant cette courte navigation, tous les expédients paraissent bons, pourvu qu'ils laissent au pilote et à son second la meilleure part de vivres.

Et quand, après des coups de tempête, après des avaries nombreuses, irréparables, un transbordement aura eu lieu dans une autre embarcation, dont Louis XV sera définitivement le pilote, les passagers verront bien que rien n'est changé dans l'état-major, que les mauvaises traditions du commandement se perpétuent, que le naufrage est imminent, et qu'ils devront se soulever en masse pour prendre eux-mêmes la barre du gouvernail.

Voilà la Régence. Qu'on nous pardonne cette vieille comparaison, en faveur de sa justesse.

L'époque dont nous nous sommes occupés n'est qu'une transition entre les magnificences ruineuses de Louis XIV et les débauches délirantes de Louis XV. Nous le répétons, la Régence apparaît comme une lueur démocratique du vice, entrevue entre deux règnes, dont le premier se cacha sous les dehors hypocrites, et dont le second ne garda même plus les apparences de grandeur monarchique.

Est-ce à dire que, au milieu de tout ce mal, il ne faille pas reconnaître l'existence de quelque bien, et que rien ne doive être approuvé dans les actes du duc d'Orléans et de Dubois?

Rappelons sommairement, au contraire, certains faits remarquables et dignes des éloges de l'historien.

Le mouvement des lettres, des sciences, et des arts ne s'est pas arrêté. En 1716, l'Académie des sciences prend un libéral essor ; en 1717, celle des Inscriptions commence à publier ses mémoires, et l'on établit un nouveau règlement de l'Académie d'architecture ; en 1718, une académie des arts mécaniques est installée au Louvre, pour le perfectionnement des métiers, pour la fabrication des outils, instruments et machines : c'est le Conservatoire des arts et métiers en germe. L'enseignement universitaire est devenu gratuit, et peut soutenir la concurrence de l'instruction donnée par les jésuites.

Dans *Gil-Blas* Le Sage a créé le roman de mœurs (1715); la première publication des *Mémoires du cardinal de Retz* (1717) a réveillé les idées d'opposition à la toute-puissance monarchique, et le *Petit Carême* de Massillon, paru pendant la même année, reste comme un des modèles de l'éloquence de la chaire. Voltaire a fait jouer *Œdipe* (1718) ; Montesquieu a obtenu un charmant succès avec ses *Lettres persanes;* enfin, en 1726, Rollin a publié les deux premiers volumes de son excellent *Traité des Études.*

La science est représentée par le *Traité méthodique des affinités chimiques*, de Geoffroy aîné (1718) ; à l'année 1723 remonte le premier volume de la Collection des ordonnances du Louvre, continuée jusqu'à nos jours par Laurière, Secousse, de Villevant, Bréquigny et Pastoret.

Outre les grandes routes, on a fondé, en 1719, quatre cent quatre-vingt-huit casernes, pour soulager les populations des logements militaires; on a perfectionné l'artillerie, et l'on a diminué la cavalerie, qui était trop considérable et trop dispendieuse.

En 1717, a eu lieu l'organisation des haras ; en 1720, a été transporté à la Martinique le premier rejeton d'un pied de

café; en 1722, ont été inventées les pompes pour éteindre les incendies; en 1724, on constate la fondation de la Bourse de Paris; vers 1725, s'organise, dans la même ville, la première loge maçonnique.

L'abbé de La Salle a institué, en 1722, l'ordre des frères de la doctrine chrétienne; presqu'à la même époque, et avec le même succès, la veuve du sculpteur Théodon a établi dans le faubourg Saint-Antoine les filles Sainte-Marthe, consacrées à l'instruction des jeunes filles pauvres et au service des malades.

Les cafés ont remplacé les tavernes; on s'y est occupé des affaires publiques; enfin les conférences de l'Entresol, fondées dans la capitale par l'abbé Alary, peuvent être regardées comme le premier club politique.

FIN DE LA RÉGENCE GALANTE.

# TABLE DES MATIÈRES






Imprimé par Charles Noblet, rue Soufflot, 18.

